

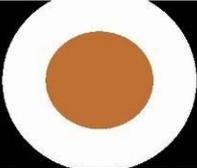


# Ville de Déville lès Rouen

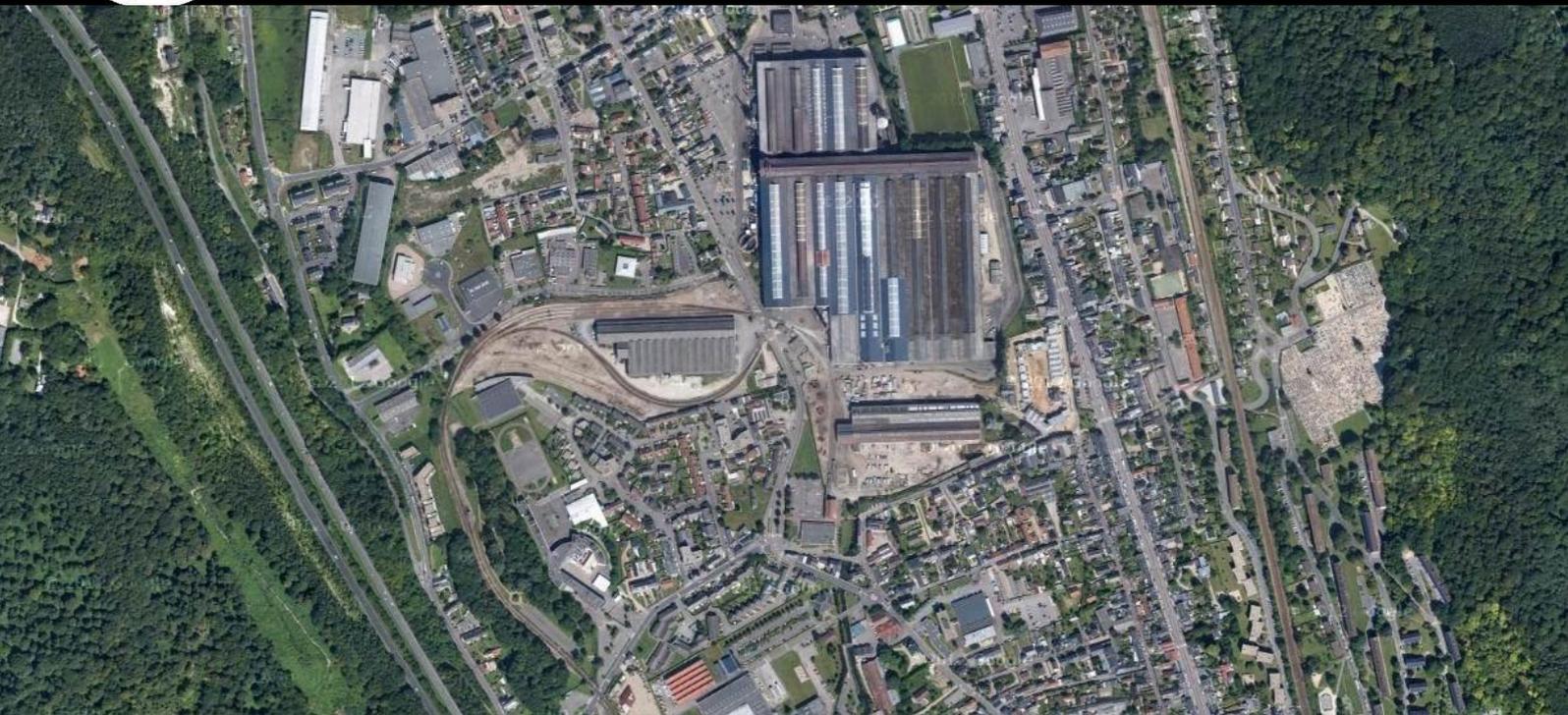
## Révision du Plan Local d'Urbanisme

### Rapport de présentation

*Volume 1 – Diagnostic territorial et besoins*



**Jun 2014**



#### REVISION DE PLU :

Prescrite le 13 octobre 2011 – Arrêtée le 20 juin 2013

Enquête publique du 28 octobre 2013 au 29 novembre 2013 (inclus)

Approbation par délibération du 19 juin 2014

#### CACHET DE LA MAIRIE :

## FICHE D'IDENTITE – DEVILLE LES ROUEN

- ◇ Population : 10 249 habitants en 2008
- ◇ Superficie : 316 hectares (3,16 km<sup>2</sup>)
- ◇ Localisation : Département Seine-Maritime (76)

*Déville lès Rouen est une commune urbaine, du cœur de l'agglomération rouennaise (limitrophe à la ville de Rouen, préfecture et pôle urbain principal du Département), située le long de la vallée du Cailly et de la Clairette.*

*Majoritairement composée d'espaces bâtis denses – 3 170,3 habitants / km<sup>2</sup> -, la commune de Déville lès Rouen doit désormais appréhender un développement urbain reposant sur le renouvellement de la ville sur elle-même.*

*Ce pôle de commerces et de services intermédiaire souhaite toutefois poursuivre un développement raisonné pour maintenir la diversité économique de son territoire et améliorer le cadre de vie communal.*



## **PREAMBULE**

Depuis son approbation du 22 juin 2006, la commune de Déville lès Rouen est régie par un Plan Local d'Urbanisme.

La Municipalité a rapidement souhaité se conformer aux évolutions législatives et au cadre réglementaire renouvelé prévu par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000.

Depuis, la commune ressent les premières limites et les premiers écueils de ce PLU. L'approbation des lois Grenelle et notamment Grenelle II, du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, est l'occasion pour le Conseil Municipal de prescrire la révision du PLU le 13 octobre 2011.

Document stratégique et opérationnel, le Plan Local d'Urbanisme exprime le nouveau parti d'aménagement urbain retenu par la commune, en cohérence avec les politiques territoriales supra-communales et nationales, et conformément aux dispositions fixées et prévues aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

# SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE – DEVILLE LES ROUEN .....	2
1 - CONTEXTE TERRITORIAL.....	6
1-1- La situation géographique et localisation .....	6
1-2- Le contexte supra-communal et l'intercommunalité .....	10
1-2-1- Les normes supra-communales .....	10
1-2-1-1- La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (DTA).....	10
1-2-1-2- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2010-2015.....	13
1-2-1-3- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie (SRCE) .....	14
1-2-1-4- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie (SRCAE) .....	14
1-2-1-5- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2017 .....	14
1-2-1-6- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cailly-Aubette-Robec.....	15
1-2-1-7- Le Plan de Prévention des Risques Inondations du Cailly-Aubette-Robec.....	17
1-2-2- Une organisation intercommunale renouvelée : la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA).....	17
1-2-3- Les documents de planification intercommunale .....	20
1-2-3-1- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CREA .....	20
1-2-3-2- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017 .....	24
1-2-3-3- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) .....	26
1-2-3-4- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET).....	27
1-2-3-5- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) .....	29
1-2-3-6- La Charte forestière de la CREA .....	30
1-2-3-7- L'agenda 21 de la CREA .....	30
1-3- L'accessibilité et les modes de déplacements.....	30
1-3-1- Les principales cibles de déplacements .....	30
1-3-2- La desserte routière .....	31
1-3-3- Le transport ferroviaire .....	37
1-3-4- Les transports en commun .....	39
1-3-4-1 Le réseau de bus .....	40
1-3-4-2 Le réseau de TEOR .....	41
1-3-5- Les modes de déplacements doux.....	43
1-3-5-1 Le service Vélo'R et les infrastructures cyclables.....	43
1-3-5-2 Les liaisons douces .....	44
Synthèse du Contexte Territorial .....	48
2- HISTOIRE ET EVOLUTION URBAINE .....	49
2-1- L'évolution historique de la commune .....	49
2-2- La morphologie urbaine .....	54
2-2-1- L'analyse de la typologie du bâti .....	54
2-2-2- Le centre-ville linéaire – Route de Dieppe.....	58
2-2-3- La Place de la Demi-Lune .....	61
2-2-4- Le bourg ancien – Quartier Gambetta .....	62
2-2-5- Les secteurs pavillonnaires .....	64
2-2-6- Les grands ensembles collectifs.....	66
2-2-7- Les quartiers récents de la vallée .....	68
2-2-8- Les secteurs d'activités économiques et industriels.....	69
2-3- L'analyse du PLU en vigueur.....	70
2-3-1- Le zonage et les dispositions du PLU.....	70
2-3-2- L'évolution de la construction sous le régime PLU.....	73
Synthèse de l'histoire et de l'évolution urbaine .....	76
3- ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE .....	77
3-1- Démographie .....	77
3-1-1- Les grandes tendances démographiques .....	77
3-1-2- La structure par âge de la population.....	78
3-1-3- La taille des ménages.....	79
3-2- Evolution du parc de logements.....	81
3-2-1- Les grandes tendances d'évolution.....	81
3-2-2- Structure du parc de logements .....	83

3-3- Vie sociale.....	87
3-3-1- Les équipements publics .....	87
3-3-2- Les associations .....	92
3-4- Economie .....	92
3-4-1- L'industrie et l'artisanat sur la commune.....	92
3-4-2- Les commerces et les activités de services .....	94
3-4-3- L'emploi.....	98
Synthèse de l'Environnement Socio-économique .....	101
4- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	102
4-1- Milieu physique et patrimoine géologique .....	102
4-1-1- Climat.....	102
4-1-2- Géomorphologie et pédologie .....	102
4-1-3- Hydrologie et qualité de l'eau .....	103
4-2- Eau et Assainissement.....	105
4-2-1- L'eau potable.....	105
4-2-2- La protection de la ressource en eau.....	106
4-2-3- L'assainissement des eaux usées.....	108
4-3- Les risques naturels .....	110
4-3-1- Le risque inondation.....	110
4-3-2- Le risque cavités et vides .....	113
4-4- Occupation du sol.....	117
4-4-1- Les paysages « naturels » .....	119
4-4-1-1- La forêt .....	119
4-4-1-2- Les cours d'eau .....	120
4-4-1-3- La nature en ville .....	121
4-4-1-4- Les coteaux .....	122
4-4-1-5- Les jardins familiaux .....	123
4-4-2- Le paysage urbain.....	124
4-5 Nuisances et risques liés aux activités humaines.....	125
4-5-1- Le risque industriel .....	125
4-5-1-1- Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.....	125
4-5-1-2- Classement SEVESO .....	125
4-5-2- Les sites pollués ou susceptibles d'être pollués.....	126
4-5-3- Le transport de matière dangereuse .....	131
4-5-4- Les voies classées à grande circulation .....	131
4-5-5- Les nuisances sonores.....	131
4-5-6- La qualité de l'air .....	133
4-5-7- La gestion des déchets .....	135
4-6 Accessibilité numérique de la commune .....	137
Synthèse de l'État Initial de l'Environnement .....	139
5- EXPRESSION DU PROJET COMMUNAL AU REGARD DES BESOINS.....	140
TABLE DES FIGURES .....	145

# 1 - Contexte territorial

## 1-1- La situation géographique et localisation

La commune de Déville lès Rouen se situe dans le département de la Seine-Maritime, dans le canton de Mont-Saint-Aignan, qui comptait 29 752 habitants en 2009 (source : INSEE).

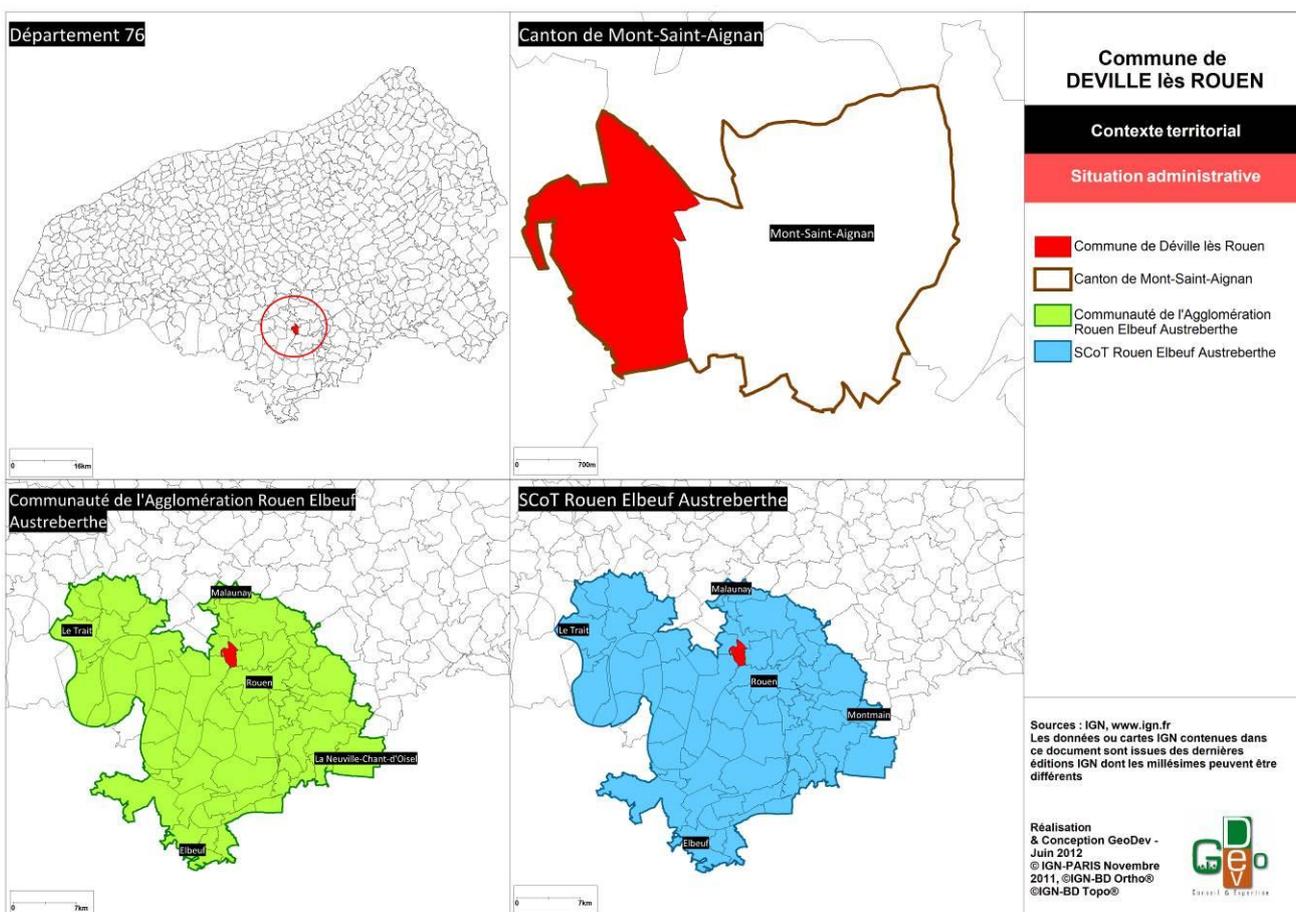
Elle fait partie de la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) et du Périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale Rouen Elbeuf Austreberthe.

Située en limite communale Nord-Ouest de Rouen, Déville lès Rouen est une commune urbaine et un pôle urbain secondaire pour les communes de la deuxième couronne de l'agglomération, pour les communes de la vallée du Cailly ainsi que pour les communes périurbaines situées aux portes de l'agglomération.

Le territoire communal est entouré par 5 communes limitrophes :

- ✓ au Nord-Ouest : MAROMME (11 408 habitants en 2009) ;
- ✓ au Nord-Est : NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (7 058 habitants en 2009) ;
- ✓ à l'Est : MONT-SAINT-AIGNAN (19 734 habitants en 2009 – chef-lieu de canton) ;
- ✓ au Sud : ROUEN (1 106 688 habitants en 2009 – préfecture et pôle urbain principal) ;
- ✓ à l'Ouest : CANTELEU (14 701 habitants en 2009).

**Figure 1 : La situation administrative de Déville lès Rouen**



Déville lès Rouen est un territoire bénéficiant d'une accessibilité directe, car il se situe sur des itinéraires adaptés et fréquentés d'envergure régionaux.

Le réseau de proximité de la commune se compose de sept routes départementales et de trois autoroutes :

#### **Les routes Départementales principales :**

- ✓ **La RD.51** : axe Sahurs – Montville, traverse la commune selon un axe Sud-Ouest / Nord ;
- ✓ **La RD.66** : axe Maromme – Rouen, traverse la ville selon un axe Nord-Ouest / Sud-Ouest. Cette route permet d'accéder au centre-ville de Rouen et aux activités industrielles du bord de Seine au Sud, ainsi qu'à la Forêt Verte au Nord ;
- ✓ **La RD.86** : axe Henouville – Déville lès Rouen, pénètre la commune par le Nord-Ouest. Cette route est une porte d'entrée/sortie dans (de) l'agglomération rouennaise, elle permet l'accès aux activités industrielles du bord de Seine en évitant le centre-ville de Déville lès Rouen ;
- ✓ **La RD.6015** : axe Le Havre – Rouen, traverse la commune du Nord au Sud et relie les deux grosses villes du département.

#### **Les routes Départementales secondaires :**

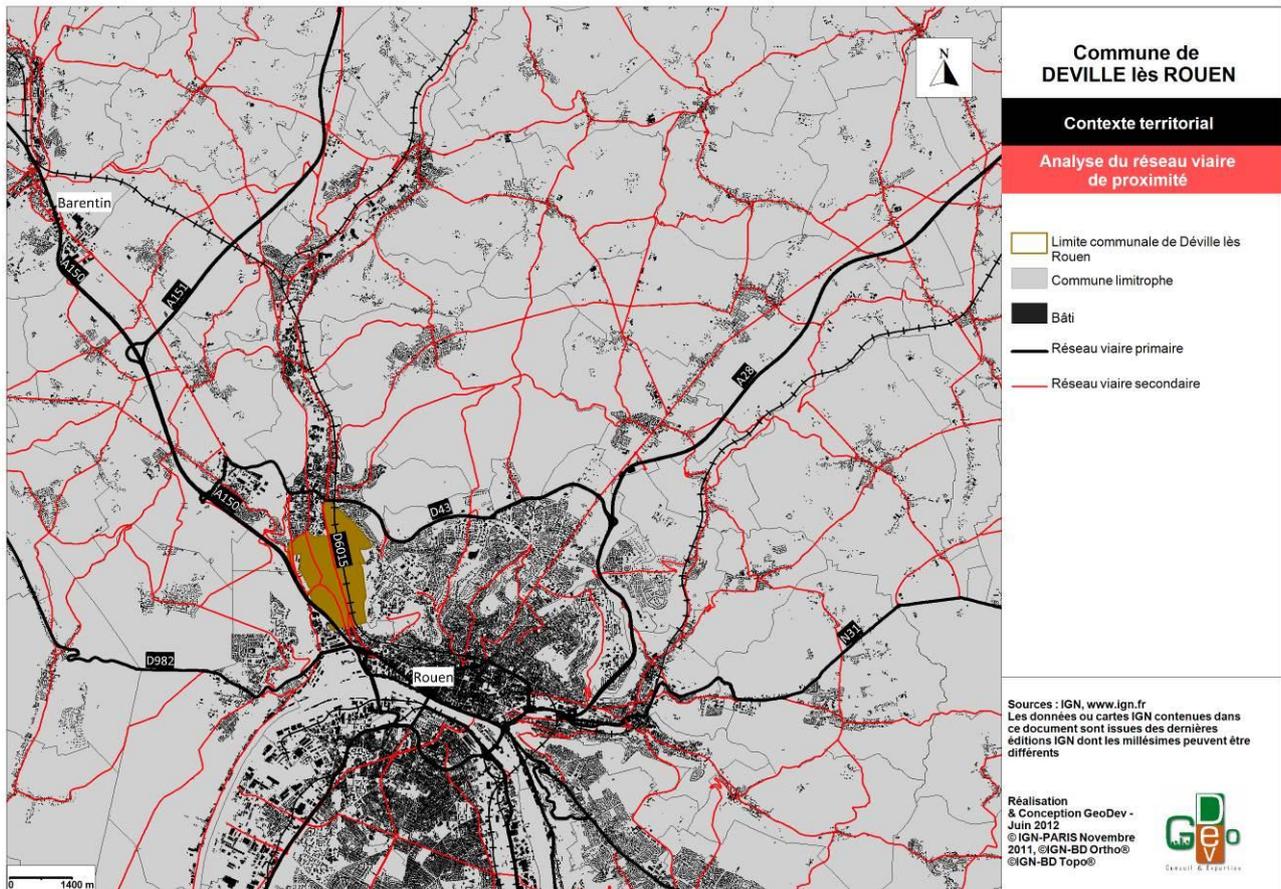
- ✓ **La RD.43** : axe Notre-Dame-de-Bondeville – Mont-Saint-Aignan, joignable à Notre-Dame-de-Bondeville (avenue du Bois des Dames) pour accéder à la Forêt Verte ;
- ✓ **La RD.286** : reliant la Route du Havre à la Route de Dieppe (Avenue du général Leclerc) ;
- ✓ **La RD.338** : axe Rouen – Petit-Couronne, accessible via le Pont Flaubert, pour gagner les services et équipements de la rive gauche de la Seine (CHU de Rouen, zone industrielle...) ;
- ✓ **La RD.927** : axe Notre-Dame-de-Bondeville – Dieppe, joignable par la route de Dieppe à Notre-Dame-de-Bondeville, pour gagner les communes du Nord de l'agglomération rouennaise.

#### **Les autoroutes les plus proches :**

- ✓ **L'A.150** (axe Barentin/Rouen) accessible depuis Rouen à 3 km (7 minutes en voiture) pour accéder à la rive gauche de la Seine ou repartir vers Barentin ;
- ✓ **L'A.28** (axe Rouen/Abbeville) accessible depuis la rocade Nord-Est par l'échangeur de Bois-Guillaume-Bihorel à 10 km (13 minutes en voiture) ;
- ✓ **L'A.151** (axe Barentin/Varneville-Bretteville), accessible depuis Barentin à 14 km (17 minutes en voiture) pour remonter vers le Nord du département et regagner l'A.29.

Le territoire est à 6 km de Rouen par la route, soit 12 minutes en voiture.

**Figure 2 : L'accessibilité de proximité de Déville lès Rouen**

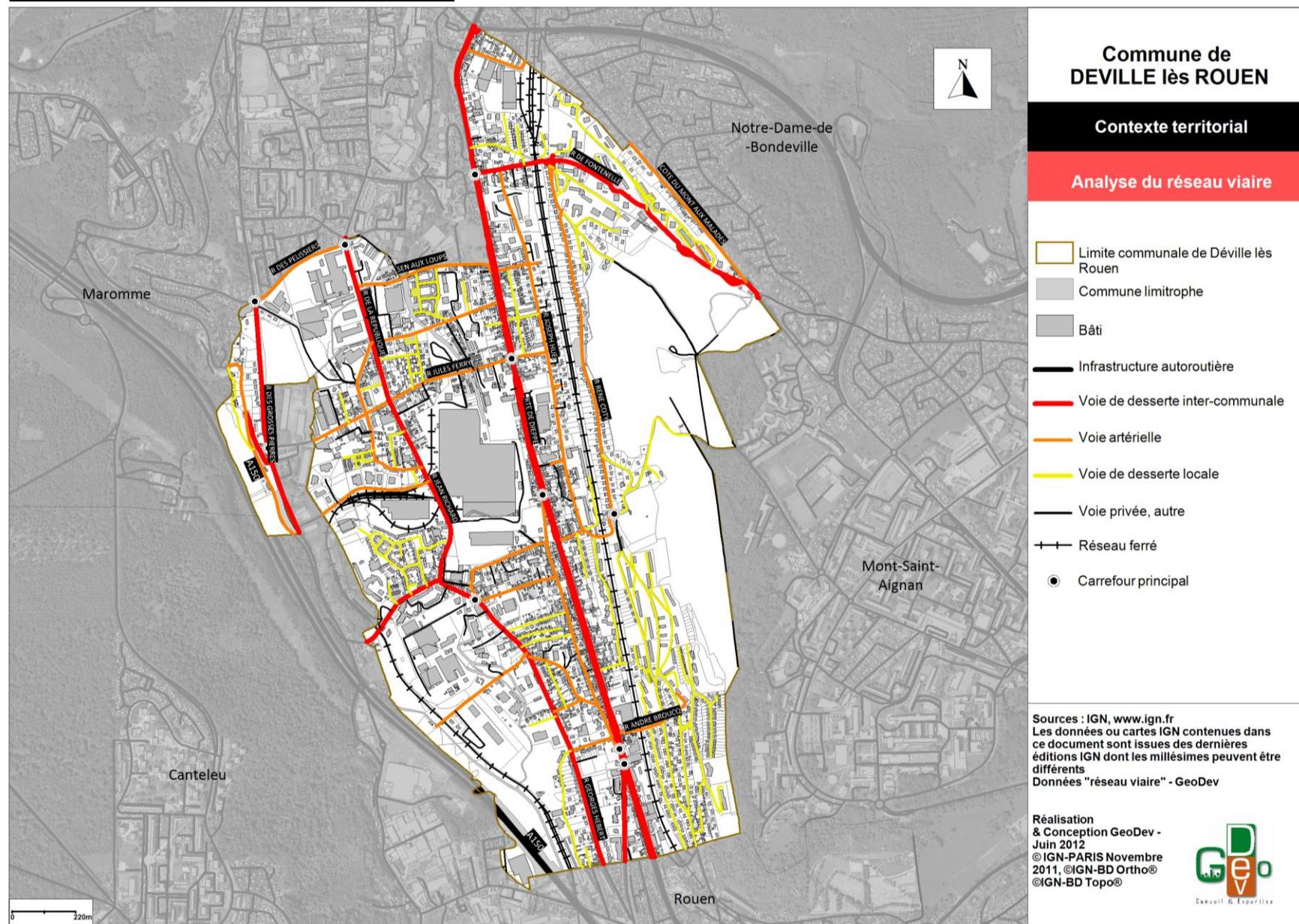


La commune de Déville lès Rouen possède un maillage routier communal complet et adapté. Elle est structurée autour d'une route départementale, la RD.6015, et de plusieurs routes départementales et voies communales qui permettent de desservir et joindre les principales cibles de déplacement de l'agglomération rouennaise (centre-ville de Rouen, zone industrielle, équipements et services des communes de la rive gauche de la Seine...).

La RD.6015 et la RD.66 jouent un rôle capital de desserte de la commune en la traversant du Nord au Sud, le long de la vallée du Cailly. Ce sont également des éléments structurants de l'organisation territoriale communale, irrigant tout le centre-ville, les principaux commerces et équipements.



Figure 3 : Le réseau viaire de Déville lès Rouen



## **1-2- Le contexte supra-communal et l'intercommunalité**

### **1-2-1- Les normes supra-communales**

Conformément à l'article L123-1-9 du Code de l'Urbanisme, les PLU doivent être compatibles ou prendre en compte les documents à valeur supra-communale qui suivent (cette présentation n'est pas exhaustive mais reprend les principaux plans et programmes qui ont une incidence sur le Plan Local d'Urbanisme).

En cas d'approbation de ces documents après celle du PLU, ce dernier devra être mis en compatibilité dans les trois ans.

L'opposabilité d'un document dit supérieur par rapport à un PLU se traduit par des relations de conformité, ou de compatibilité, ou de prise en compte.

Ainsi, un projet est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation.

Un rapport de conformité exige, quant à lui, que les dispositions du PLU soient strictement identiques à celles d'un document de portée supérieure.

La notion de prise en compte ou considération est quant à elle la moins contraignante des 3 niveaux de la notion juridique « d'opposabilité » (les autres étant la compatibilité et la conformité).

#### **1-2-1-1- La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (DTA).**

La DTA est un document d'aménagement et d'urbanisme qui vise à favoriser et à organiser le développement d'activités dans un souci de protection et de mise en valeur du territoire concerné.

Le territoire de la DTA de l'Estuaire de la Seine est composé de 942 communes dont Déville lès Rouen et s'étend sur trois départements : le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime.

Selon l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme :

*« Des directives territoriales d'aménagement et de développement durables peuvent déterminer les objectifs et orientations de l'Etat en matière d'urbanisme, de logement, de transports et de déplacements, de développement des communications électroniques, de développement économique et culturel, d'espaces publics, de commerce, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des sites et des paysages, de cohérence des continuités écologiques, d'amélioration des performances énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans des territoires présentant des enjeux nationaux dans un ou plusieurs de ces domaines. »*

Approuvée depuis le 10 juillet 2006, ses grandes orientations sont :

1. Concrétiser l'ouverture internationale de l'estuaire et de la baie de Seine, en confortant les fonctions portuaires et logistiques de proximité, desservant les ports par les infrastructures de transport, optimisant l'offre foncière en matière d'activités et organisant les structures d'accompagnement ;

2. **Préserver et mettre en valeur les milieux naturels et ruraux, le littoral et les paysages, en pérennisant le système estuarien, en tenant compte des enjeux du littoral et en préservant le patrimoine rural et paysager ;**
3. **Accompagner l'organisation d'un ensemble métropolitain sur Caen, Rouen, Le Havre, en confortant l'ensemble métropolitain en matière de fonctions stratégiques, en améliorant les échanges, en maîtrisant l'étalement urbain et en réaménageant les centres-villes, et en favorisant un développement équilibré de part et d'autre de l'estuaire s'appuyant sur le réseau des villes petites et moyennes qui conservent sur les territoires ruraux un rôle important de polarisation et d'animation du territoire.**

A priori, il semble que la commune de Déville lès Rouen soit plus particulièrement concernée par les orientations 2 & 3.

Le deuxième grand objectif se décline en quatre lignes d'action :

- a) *Préserver les infrastructures naturelles et les ressources halieutiques de l'estuaire de la Seine ;*
- b) Mettre en valeur les grands ensembles naturels et paysagers caractéristiques de la Normandie ;**
- c) Prévenir les risques naturels et technologiques ;**
- d) *Mieux exploiter le potentiel énergétique éolien dans le respect des paysages.*

Le troisième grand objectif se déploie selon cinq lignes d'action :

- a) **Renforcer les fonctions métropolitaines dans les trois grandes agglomérations ;**
- b) *Conforter l'armature des agglomérations moyennes ;*
- c) *Organiser le développement dans les secteurs littoraux et proches du littoral ;*
- d) **Ménager l'espace en promouvant des politiques d'aménagement tournées vers le renouvellement urbain ;**
- e) **Améliorer les échanges et les déplacements de personnes.**

La révision du PLU de Déville lès Rouen doit respecter la logique de compatibilité avec la DTA de l'Estuaire de la Seine. Le projet communal peut aussi proposer des traductions règlementaires des grands objectifs de la DTA.

Territoire urbain de l'agglomération rouennaise, la commune conserve encore des paysages naturels et bâtis (la vallée du Cailly, les coteaux boisés, le bois de l'Archevêque, les maisons de maître, les demeures normandes, etc...) qu'il est nécessaire de conserver et mettre en valeur.

Le volet « risques naturels » est pris en considération dans la réflexion sur le projet d'urbanisme communal. Différentes études relatives aux indices de cavités souterraines ont notamment été intégrées au document, ainsi qu'un bilan hydraulique de la commune réalisé par la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de 2005 (la révision du SAGE en 2013 et la réalisation d'un nouveau diagnostic n'a pas fait évoluer ce bilan).

Pôle intermédiaire de commerces et services de l'agglomération, Déville lès Rouen est un territoire urbain. La logique de développement de la commune repose désormais sur le renouvellement de la ville sur elle-même et la reconquête d'espaces en mutation.

Figure 4 : les orientations générales d'aménagement de la DTA de l'Estuaire de la Seine :

# Les orientations générales d'aménagement



### **1-2-1-2- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2010-2015**

Ce document supra-communal a pour objectif de mettre en place une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Seine Normandie. Ce dernier couvre ainsi 8 régions, 25 départements et 9000 communes, dont Déville lès Rouen.

Le SDAGE a pour **enjeux** :

- ✓ la gestion et la protection des milieux aquatiques ;
- ✓ la gestion qualitative de la ressource ;
- ✓ la gestion quantitative de la ressource ;
- ✓ la prévention et la gestion des risques.

Le schéma 2010-2015 a été approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009.

Il s'agit d'un outil de planification et de cohérence de la politique de l'eau. Il est accompagné d'un programme de mesures qui décline les orientations du SDAGE en actions et moyens pour parvenir à l'objectif de bon état écologique des masses d'eau en 2015.

Il se fixe **8 orientations fondamentales** qui correspondent à des défis à relever :

- ✓ Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques » ;
- ✓ Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- ✓ Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- ✓ Réduire les pollutions micro biologiques des milieux ;
- ✓ Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- ✓ Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- ✓ Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- ✓ Limiter et prévenir le risque inondation.

La révision du PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définies. Ces huit défis sont traduits en orientations qu'il s'agira de respecter. A titre d'exemple :

- ✓ **Orientation 1** : continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux ;
- ✓ **Orientation 13** : Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses ;
- ✓ **Orientation 16** : Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau ;
- ✓ **Orientation 25** : protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future ;
- ✓ **Orientation 30** : réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation ;
- ✓ **Orientation 33** : limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation.

### **1-2-1-3- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie (SRCE)**

Ce nouveau document de planification a été instauré par la loi Grenelle II dans l'objectif de freiner la perte de biodiversité par la reconstitution d'un réseau écologique fonctionnel.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Haute-Normandie est actuellement en cours d'élaboration conjointe par la Région et l'Etat.

A priori, la commune de Déville lès Rouen n'est pas concernée par ce nouveau document de planification visant à identifier les secteurs de biodiversité à enjeux régionaux et sous couvert de mesures de protection environnementale réglementaire (Natura 2000, site inscrit/site classé, etc...).

### **1-2-1-4- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie (SRCAE)**

Ce nouveau document de planification a été instauré par la loi Grenelle II dans l'objectif de fixer à l'échelle de la région et à l'horizon 2020 et 2050, des orientations stratégiques pour le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande de l'énergie, la lutte contre la pollution atmosphérique et l'adaptation au changement climatique.

Ce document a été arrêté par le Préfet de la région Haute-Normandie le 21 mars 2013, suite à l'approbation du Conseil Régional le 18 mars 2013.

Il s'organise autour de **9 défis** :

1. Responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durables ;
2. Promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique ;
3. Actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants ;
4. Aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités ;
5. Favoriser les mutations environnementales de l'économie régionales ;
6. S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique ;
7. Développer les EnR (énergies renouvelables) et les matériaux biosourcés ;
8. Anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique ;
9. Assurer le suivi et l'évaluation du SRCAE.

Le Schéma Régional Eolien Terrestre est annexé au SRCAE.

Celui-ci ne concerne pas la commune de Déville lès Rouen, située dans l'ensemble urbain dense de l'agglomération rouennaise (zone non propice à l'accueil de grands projets éoliens).

### **1-2-1-5- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2017**

La loi dite Besson du 31 mai 1990 introduit des dispositions spécifiques pour l'accueil des gens du voyage.

La loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage du 5 juillet 2000 a modifié le dispositif départemental d'accueil des gens du voyage prévu à l'article 28 de la

loi Besson. Elle renforce ainsi ses dispositions relatives au schéma départemental et aux obligations des communes.

Cette loi s'est traduite par l'adoption d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, renouvelé pour la période 2012-2017 par arrêté conjoint par l'Etat et le Conseil Général, le 14 janvier 2013.

Ce document fixe les objectifs à atteindre en six ans en matière d'aires permanentes d'accueil, d'aires de grand passage et d'habitat adapté.

La commune de Déville lès Rouen est concernée par cette législation, au titre des communes de plus de 5 000 habitants.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage préconise la réalisation d'un site de **10 places pour Déville lès Rouen**.

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent tenir compte de l'accueil des gens du voyage en reprenant les prescriptions du schéma départemental.

A ce titre, la municipalité de Déville lès Rouen, a, à plusieurs reprises (notamment à l'occasion de l'élaboration du PLU en 2006), exprimé les difficultés de concrétisation de cette mesure auprès des services de la Préfecture, au regard des faibles potentialités foncière de son territoire densément urbanisé.

Néanmoins, à l'occasion de la révision du PLU, la municipalité a souhaité solutionner cette problématique en proposant d'acquérir un terrain situé à proximité de la gare de Maromme, via un emplacement réservé apposé au plan de zonage du PLU en vue de réaliser l'aire d'accueil pour les Gens du Voyage.

Les services préfectoraux ont refusé cette proposition estimant que la mise en œuvre de loi posait ici un réel problème de sécurité. La municipalité rejoint cet avis de la Préfecture, ne peut que retirer sa proposition du PLU, prend acte de cette obligation réglementaire et s'efforcera de trouver une solution dans les années à venir, en fonction des opportunités foncières disponibles par l'intermédiaire de l'exercice du droit de préemption urbain.

#### **1-2-1-6- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cailly-Aubette-Robec**

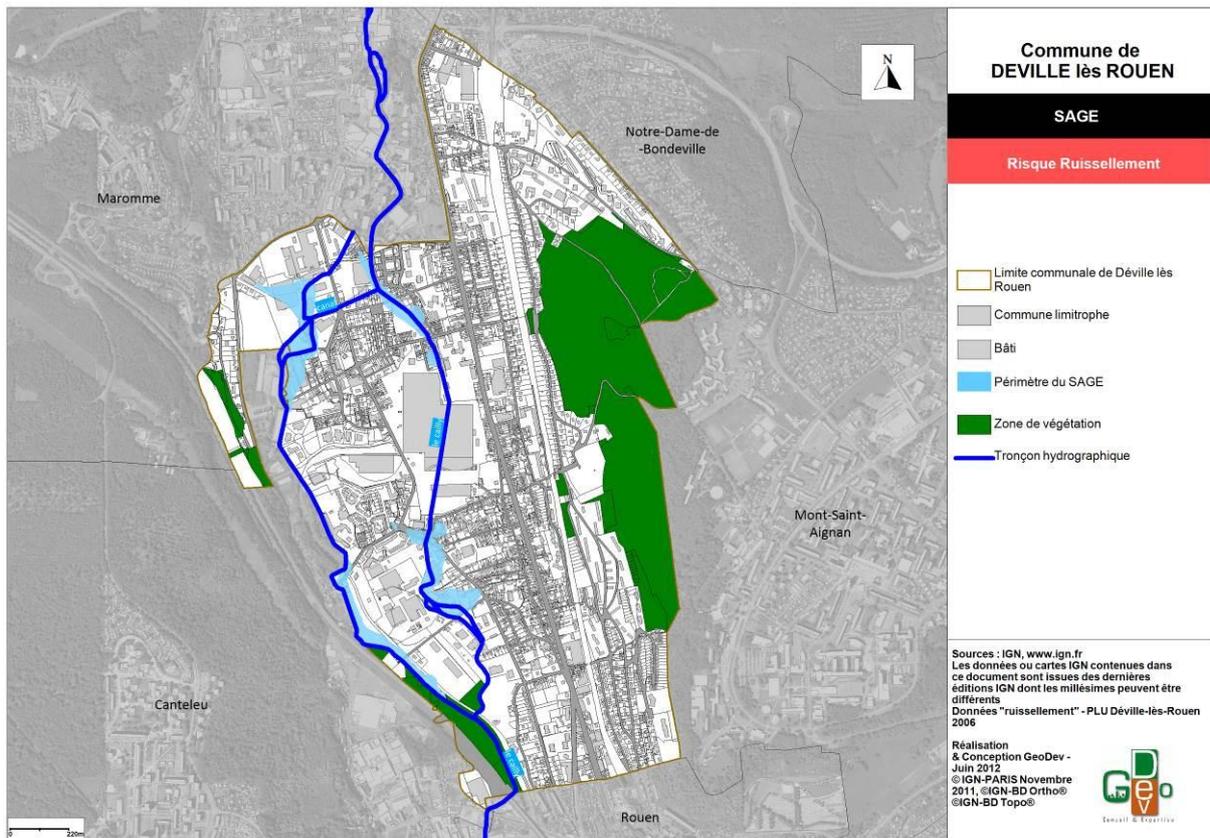
La commune de Déville lès Rouen est comprise dans le périmètre du SAGE de la Vallée du Cailly, de l'Aubette et du Robec.

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, etc...). Il fixe les objectifs généraux de l'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

**Figure 5 : Déville lès Rouen dans le territoire du SAGE du Cailly-Aubec-Robec :**



**Figure 6 : Secteurs de risque d'inondation identifiés au SAGE de 2005**



Ce document a été approuvé par le Préfet le 23 décembre 2005. Il est actuellement en cours de révision, portée par le Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec.

Les nouvelles études n'ont pas déterminé de nouveaux enjeux, ni de nouveaux secteurs sensibles pour la commune de Déville lès Rouen. Ces derniers figuraient au PLU approuvé en 2006, ils sont reportés au PLU dans le cadre de sa révision.

La gestion des eaux pluviales et la préservation des cours d'eau et des canaux demeurent les deux enjeux principaux à décliner sur Déville lès Rouen.



#### **1-2-1-7- Le Plan de Prévention des Risques Inondations du Cailly-Aubette-Robec**

Le Plan de Prévention des Risques Inondations du Cailly-Aubette-Robec, prescrit le 29 décembre 2008, couvre un périmètre d'intervention proche de celui du SAGE. Celui-ci est en cours d'élaboration. Aucun document, ni règlementaire, ni de diagnostic (cartes d'aléas) ne sont disponibles actuellement.

A l'approbation du PPRI, celui-ci s'imposera au PLU et vaudra servitude d'utilité publique. La commune de Déville lès Rouen disposera d'un délai de mise en conformité de 3 ans.

#### **1-2-2- Une organisation intercommunale renouvelée : la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)**

La commune de Déville lès Rouen est comprise dans la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA).

La CREA, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010, réunit 4 anciennes intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération Rouennaise ;
- la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf ;
- la Communauté de Communes Seine-Austreberthe ;
- la Communauté de Communes du Trait-Yainville.

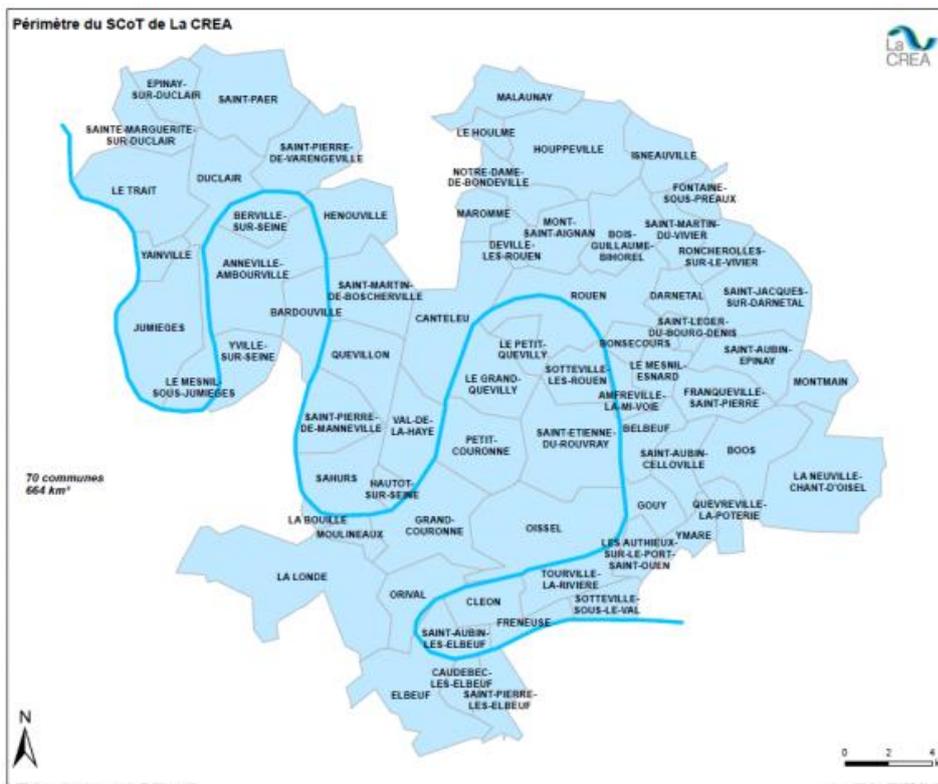
Ce vaste territoire comprend 70 communes, s'étend sur 663,8 km<sup>2</sup> et compte 486 519 habitants en 2009. Elle comprend (données INSEE 2009 et CREA) :

- ✓ 486 519 habitants soit 732,9 habitants/km<sup>2</sup> ;
- ✓ 230 708 emplois (salariés et non salariés) ;

- ✓ 225 625 actifs ;
- ✓ 236 072 logements dont 93,1 % de résidences principales et 45% de propriétaires ;
- ✓ 19 500 entreprises.

La Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe est l'une des trois Communautés d'Agglomération créée en Seine-Maritime (les deux autres s'étendent autour du pôle havrais et du pôle dieppois).

Le territoire de la CREA se déploie sur un vaste territoire, au cœur de l'axe Seine, formé aux trois quarts d'espaces naturels, agricoles et forestiers, gravitant autour du pôle urbain rouennais.



**Figure 7 : Le territoire de la CREA** (Source : CREA, 2012)

La commune de Déville lès Rouen est comprise dans l'hypercentre de la CREA.

**Figure 8 : Déville lès Rouen dans la CREA**

	Commune	Nombre d'habitants (INSEE 2008)	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
	<b>Déville lès Rouen</b>	<b>10 249</b>	<b>3,16</b>	<b>3 243</b>
Communes limitrophes	Canteleu	14 828	17,61	842
	Maromme	11 567	4,01	2 885
	Mont-Saint-Aignan	20 001	7,94	2 519
	Notre-Dame-de-Bondeville	7 130	6,28	1 135
Communes urbaines de la 1 <sup>ère</sup> couronne	Bois-Guillaume	12 953	8,85	1 464
	Le Grand-Quevilly	25 826	11,11	2 325
	Le Petit-Quevilly	21 860	4,35	5 025
	Notre-Dame-de-Bondeville	30 042	7,44	4 038
Communes périurbaines Ouest	Anneville-Ambourville	1 192	20,33	59
	Berville-sur-Seine	548	7,01	78
	Hautot-sur-Seine	358	2,16	166
	Le Trait	5 172	17,52	295
	Yville-sur-Seine	438	8,25	53
Communes périurbaines Est	Amfreville-la-Mi-Voie	3 063	3,89	787
	Franqueville-Saint-Pierre	5 567	8,56	650
	La Neuville-Chant-d'Oisel	1 942	21,83	89
	Oissel	11 564	22,19	521
	Quévreville-la-Poterie	921	4,68	197
	Saint-Étienne-du-Rouvray	28 068	18,25	1 538
Centres urbains	Elbeuf	17 170	16,32	1 052
	Rouen	109 425	21,38	5 118
	<b>TOTAL de la CREA</b>	<b>486 241</b>	<b>663,83</b>	<b>732</b>

Au sein de la CREA, la position de la commune de Déville lès Rouen n'est pas négligeable :

- ✓ 12<sup>ème</sup> commune en poids démographique (10 249 habitants) ;
- ✓ 5<sup>ème</sup> commune en densité de population (3 243 habitants / km<sup>2</sup>) ;
- ✓ 66<sup>ème</sup> commune en superficie (3,16 km<sup>2</sup>).

L'intercommunalité a rendu possible la mutualisation de certaines compétences exercées auparavant par les pouvoirs municipaux, afin d'assurer une gestion plus efficace et plus économique des services publics.

### **Les compétences obligatoires**

- ✓ Le développement économique ;
- ✓ L'aménagement de l'espace communautaire ;
- ✓ L'équilibre social de l'habitat ;
- ✓ La politique de la ville dans la communauté.

### **Les compétences optionnelles**

- ✓ La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- ✓ L'eau et l'assainissement ;
- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

- ✓ La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'équipements culturels, socio-éducatifs, sportifs d'intérêt communautaire

### **Les compétences facultatives**

- ✓ Les activités ou actions culturelles, sportives ou sociales d'intérêt communautaire ;
- ✓ La restructuration, la reconversion et l'extension de zones d'activités ;
- ✓ La participation aux études d'urbanisme communales ;
- ✓ L'action en faveur du logement des personnes âgées et des PMR ;
- ✓ La création/gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage ;
- ✓ L'amélioration du cadre de vie ;
- ✓ La réalisation et la gestion d'équipements de loisirs d'intérêt communautaire ;
- ✓ Les actions et la prévention des risques industriels et environnementaux ;
- ✓ La définition et la mise en œuvre d'une politique de développement touristique ;
- ✓ La participation à l'implantation intercommunale d'activités scientifiques, technologiques de recherche ou universitaires ;
- ✓ La promotion intercommunale de la jeunesse ;
- ✓ Les réseaux de télécommunication à haut débit ;
- ✓ La participation au financement des services d'incendie et de secours.

En outre, la CREA a engagé un vaste chantier de révision et d'élaboration de ses documents d'aménagements du territoire avec l'élaboration concomitante du :

- ➔ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- ➔ Plan de Déplacements Urbain (PDU) ;
- ➔ Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- ➔ Plan Climat Energie Territorial (PCET).

## **1-2-3- Les documents de planification intercommunale**

### **1-2-3-1- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CREA**

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Depuis l'entrée en application des lois dites « Grenelle II », les documents d'urbanisme (SCoT, PLU et Cartes Communales) doivent respecter les grands objectifs de développement durable détaillés dans l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme :

*« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :*

*1° L'équilibre entre :*

a) *Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*  
b) *L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*  
c) *La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*  
*1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;*

*2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs;*

*3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »*

Les grands principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, qui avait introduit les SCoT et les PLU, sont donc renforcés : le renouvellement urbain et le développement maîtrisé, la diversité des fonctions urbaines et rurales, la mixité sociale, la prévention des risques, soit autant de grandes orientations réaffirmées.

Les lois Grenelle II ont également intégré de nouveaux principes à respecter dans les documents d'urbanisme :

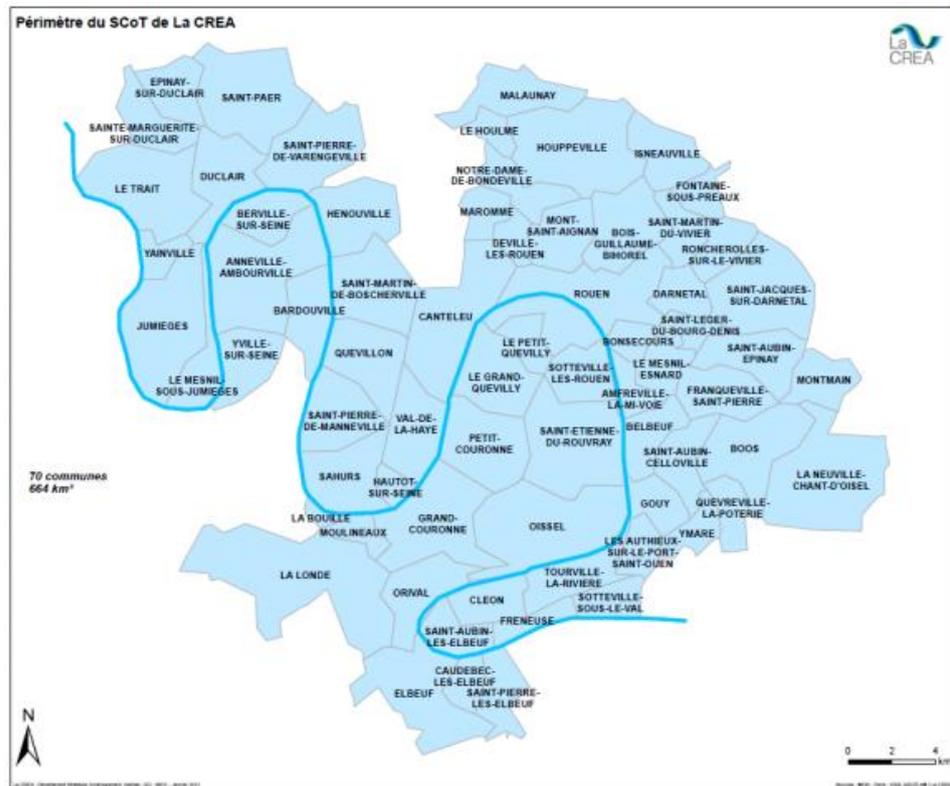
- ✓ L'utilisation économe de l'espace ;
- ✓ La préservation des surfaces agricoles et forestières ;
- ✓ La diminution des obligations de déplacements ;
- ✓ Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- ✓ La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- ✓ La préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Le SCoT expose le projet partagé par les collectivités, il exprime les objectifs et les choix de développement pour le territoire.

Lancé en 2010 suite à la création de la CREA, il est actuellement en cours d'élaboration. Son approbation est prévue d'ici 2014/2015.

Le périmètre du SCoT de la CREA englobe les 70 communes de la structure intercommunale.

**Figure 9 : Le périmètre du SCoT de la CREA**



Six grands enjeux d'aménagement territorial, à travailler dans le SCoT, ont été identifiés :

1. **Une identité à renforcer** : se fonder sur les caractéristiques du territoire pour construire l'identité de l'agglomération (*la Seine, l'histoire industrielle, la diversité urbaine/rurale, etc...*) ;
2. **Développer l'attractivité du territoire** : valoriser les atouts et les opportunités du territoire pour renforcer les fonctions métropolitaines (*la population jeune, l'enseignement, le patrimoine naturel et culturel, la localisation au sein de l'axe Seine, etc...*) ;
3. **Garantir les solidarités** : prendre en compte les besoins insuffisamment considérés (*l'accès des démunis, des jeunes et des seniors au logement, le rééquilibrage géographique et la diversité de l'offre de logements, l'adéquation emploi/niveau de qualification de la population, la précarité énergétique, etc...*) ;
4. **Respecter les grands équilibres territoriaux** : préserver, reconquérir et valoriser les espaces et paysages naturels et agricoles, confortant une trame verte et bleue. Organiser le développement urbain en équilibrant habitat, activités et axes de transport ;
5. **Assurer la cohérence des politiques publiques** : définir une stratégie concertées et croisée d'avenir pour l'agglomération (SCoT, PDU, PLH, PCET, etc...) ;
6. **Conjuguer aménagement et environnement, l'éco-communauté** : prendre en considération les enjeux environnementaux.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale a été débattu le 25 juin 2012 en conseil communautaire. Cet outil de planification et de prospective à vingt ans sur l'ensemble du territoire identifie trois échelles spatiales d'enjeux à traiter :

I. **Le rayonnement et l'attractivité du territoire au service de la dynamique métropolitaine** → échelle du grand territoire métropolitain

1) **S'inscrire dans un projet d'envergure nationale et internationale**

*En tant que commune de la première couronne rouennaise, porte d'entrée sur la boucle de Rouen, Déville lès Rouen est concernée, directement ou indirectement, par le projet de métropolisation de l'agglomération (projets d'amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire, notamment).*

2) **Renforcer l'attractivité économique, atteindre des objectifs d'emploi ambitieux**

*En tant que pôle intermédiaire de commerces et de services, Déville lès Rouen accueille des activités génératrices d'emplois et doit mettre en œuvre un développement harmonieux qui vise à les maintenir sur son territoire. (Promouvoir un développement industriel durable, conforter l'excellence logistique et portuaire)*

3) **L'attractivité résidentielle au service de la dynamique démographique**

II. **Une agglomération garante des équilibres et des solidarités** → échelle du territoire de l'agglomération

1) **Les grands principes pour un aménagement durable**

*Mettre en œuvre les principes d'une organisation spatiale plus cohérente (cohérence entre la localisation des emplois et de l'habitat, entre l'urbanisme et les déplacements, entre l'habitat, les commerces et les services à la personne). Limiter l'étalement urbain en promouvant une gestion économe du foncier (investir les espaces en friche).*

2) **Une organisation spatiale assurant un fonctionnement durable du territoire**

*Assurer la diversité des fonctions urbaines dans les espaces urbains, dont Déville lès Rouen fait partie.*

3) **Un projet équilibré et solidaire pour l'habitat**

*Stabiliser le poids du parc de logements de la Vallée du Cailly, tout en poursuivant le développement urbain.  
Diversifier l'offre de logements (locatif privé ou social, accession à la propriété).  
Réhabiliter le parc de logements existants pour renforcer l'attractivité résidentielle.*

4) **Rechercher un équilibre de l'emploi par bassin de vie, par secteur géographique**

5) **Favoriser une mobilité durable**

III. **Un environnement de qualité et de proximité pour tous les habitants** → échelle de la proximité

1) **Un développement économe pour le territoire**

2) **Equipements, commerces et services de proximité pour répondre aux besoins de la vie quotidienne**

3) **Une qualité urbaine et paysagère, composante essentielle du cadre de vie**

La révision du Plan Local d'Urbanisme de Déville lès Rouen doit s'inscrire dans une logique de compatibilité (article L123-1-9 du Code de l'Urbanisme) avec le projet d'agglomération envisagé dans le cadre du SCoT de la CREA.

**1-2-3-2- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017**

La commune de Déville lès Rouen, faisant partie de la CREA, est soumise aux dispositions du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017, adopté en conseil communautaire le 26 juin 2012.

Il s'agit d'un document de prévision et de programmation visant à répondre aux besoins en logements de la population.

Le programme d'actions du PLH est structuré autour de **5 grandes orientations**, déclinées en **20 axes de travail** (les axes surlignés et inscrits en gras souligné s'appliquent à la commune de Déville lès Rouen):

**A. Promouvoir un développement équilibré**

**Axe 1 : Des objectifs globaux de développement et de rééquilibrage**

**Axe 2 : Des objectifs territorialisés pour l'offre neuve de logements**

Le PLH fixe un objectif global de production de logements estimé à 3 000 nouveaux logements par an (18 000 sur 6 ans – avec une marge de 10%), dont 900 logements sociaux par an (5 400 logements sur 6 ans).

Des objectifs territorialisés, pour Déville lès Rouen : réalisation de **383 à 469 logements** sur 6 ans :

Déville-lès-Rouen	Objectifs Offre neuve de logements	Part des Logements locatifs sociaux de type PLS, PLUS et PLAI dans l'offre neuve	Dont part des PLA I Ressources dans les objectifs de logements locatifs sociaux **	Part de l'Accession à coût maîtrisé et Accession sociale dans l'offre neuve	Part de l'Accession libre dans l'offre neuve	Typologies à favoriser dans l'offre neuve	Répartition collectif / individuel dans l'offre neuve
<b>Proposition d'orientations</b>	Objectifs de production supérieurs au poids du parc de logements de la commune dans le secteur	25% de l'offre neuve	10% de PLAI sur le total des logements sociaux	30% de l'offre neuve	45% de l'offre neuve	des T2, T3 dans l'accession à coût maîtrisé	Logements individuels groupés pour l'accession à coût maîtrisé
<b>Objectifs prévisionnels sur 6 ans</b>	383 à 469 logements	96 à 117 logements	10 à 12 logements	115 à 140 logements	172 à 212 logements		
<b>Intentions de projets identifiés par la commune sur 3 ans *</b>	415						

### **Axe 3 : Optimiser la ressource foncière**

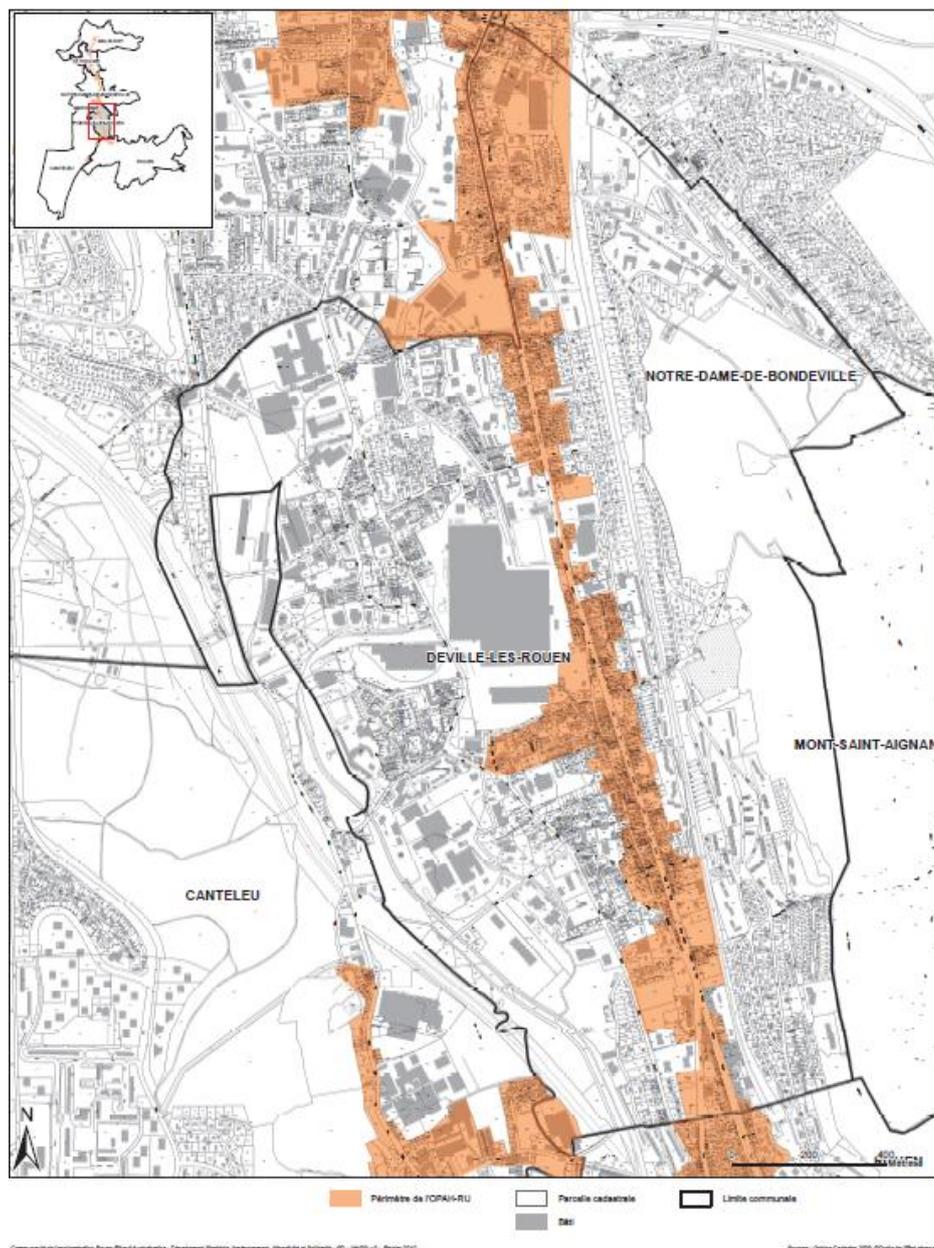
La CREA a contractualisé avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) un programme d'action foncière (PAF) qui permet le portage par l'EPFN des terrains identifiés par les communes et la CREA comme potentiel de développement de l'habitat majoritairement social (en régénération urbaine ou extension urbaine). Plusieurs sites du PAF CREA sont répertoriés sur la commune de Déville lès Rouen.

#### **B. Améliorer l'attractivité globale du parc de logements**

##### **Axe 1 : Améliorer le parc privé ancien**

Les communes de la Vallée du Cailly se trouvent dans un périmètre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouvellement Urbain, qui a démarré en 2009 pour une durée de 5 ans. Le PLH réaffirme la nécessité de poursuivre la rénovation de l'habitat ancien sur les communes.

**Figure 10 : Le périmètre OPAH RU sur la commune de Déville lès Rouen (Source : CREA)**



**Axe 2 : Contribuer à l'amélioration thermique des logements du parc social existant**

**Axe 3 : Développer une offre neuve en complémentarité**

*Il s'agit de mieux répondre aux attentes et besoins des habitants en diversifiant et complétant l'offre existante par l'offre neuve (prise en compte des parcours résidentiels : taille composition des ménages, mobilités...).*

**Axe 4 : Renforcer la qualité d'usage des logements**

**C. Favoriser les parcours résidentiels**

**Axe 1 : Développer une offre nouvelle en logement social**

**Axe 2 : Favoriser les parcours résidentiels au sein du parc social, à l'échelle des secteurs**

**Axe 3 : Développer l'accèsion à coût maîtrisé**

**D. Mieux répondre à l'ensemble des besoins**

**Axe 1 : Lutter contre les situations d'insalubrité et de précarité énergétique**

**Axe 2 : Favoriser les réponses aux besoins spécifiques des jeunes en matière de logement**

**Axe 3 : Prendre en compte les besoins inhérents au vieillissement de la population**

Axe 4 : Favoriser la prise en compte des besoins liés au handicap et à la perte d'autonomie

Axe 5 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins en logement temporaire et en hébergement

**Axe 6 : Poursuivre les objectifs d'accueil des gens du voyage**

**E. Mise en œuvre du PLH**

Axe 1 : Faire vivre la dynamique du PLH à l'échelle des communes et des secteurs

Axe 2 : Animer la démarche avec les partenaires

Axe 3 : Piloter les outils de financement du logement

Axe 4 : Poursuivre la mission de l'observatoire

La révision du PLU de Déville lès Rouen doit permettre de mettre en œuvre les conditions de réalisation des actions retenues par le PLH.

**1-2-3-3- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

Depuis sa création la CREA dispose de la compétence d'organisation des transports urbains.

Le conseil communautaire a délibéré le 20 décembre 2010 afin d'engager la révision du Plan de Déplacements de l'agglomération rouennaise et l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe sur le territoire de la CREA.

Ce document est actuellement en cours d'élaboration, son approbation définitive pourrait intervenir en fin d'année 2013.

Le PDU est un outil de coordination et de concertation entre les acteurs de l'agglomération, voire au-delà. Il doit assurer la cohérence entre les différents projets et les réflexions en cours.

Ce processus d'élaboration est l'occasion de repenser la mobilité et l'ensemble des modes et motifs de déplacement. Il nécessite de mener une réflexion commune sur la politique de déplacement sur le territoire.

Un diagnostic de territoire réalisé en 2009 sur le bassin de vie rouennais a permis de dégager **5 enjeux majeurs** :

- Assurer la cohérence entre la mobilité et le développement urbain ;
- Faciliter la mobilité des périurbains ;
- Développer l'usage des transports en commun ;
- Repenser l'équilibre des différents modes de déplacement pour un partage harmonieux et convivial de l'espace public urbain ;
- Mener une réflexion sur le transport de marchandises et les politiques de livraison.

A l'approbation du PDU, la commune de Déville lès Rouen disposera d'un délai de trois ans pour mettre en compatibilité le PLU.

#### **1-2-3-4- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)**

La CREA est en charge de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et plus particulièrement de la lutte contre la pollution de l'air et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Le conseil communautaire du 18 octobre 2010 a décidé d'engager la CREA dans une démarche globale de Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'échelle des 70 communes du territoire. Cette décision permet à l'agglomération de se conformer aux dispositions prévues par la loi du 3 août 2009 dite Grenelle I et par l'article 229-26 du Code de l'Environnement.

Le PCET est un projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique.

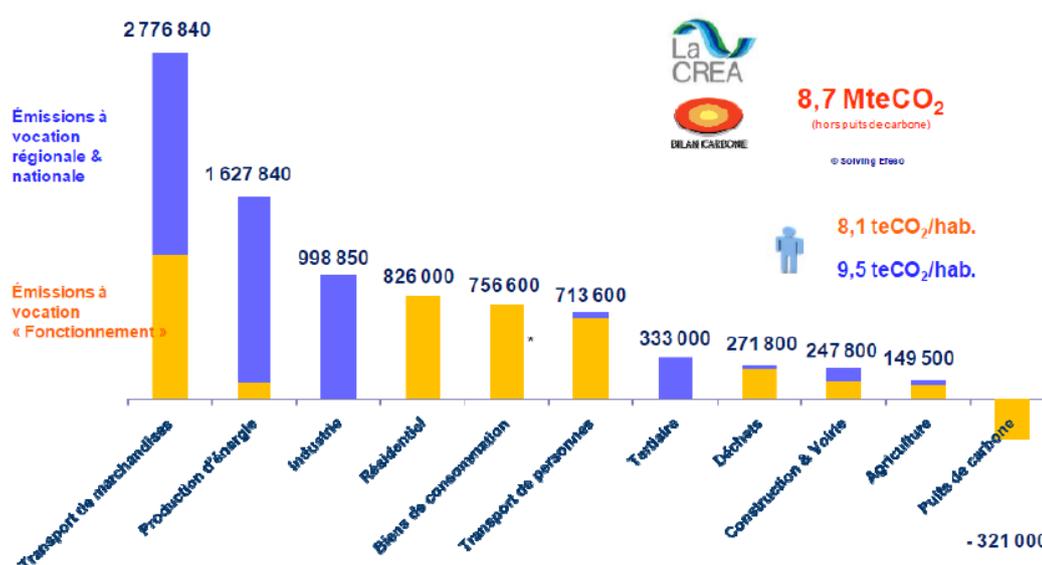
Il est l'outil qui permet :

- de **quantifier les émissions** de gaz à effet de serre (GES) et d'identifier la vulnérabilité face au changement climatique, du territoire ;
- de **proposer des objectifs** de limitation des émissions de GES et des solutions d'adaptation, en cohérence avec le cadre régional (SRCAE), national et international ;
- de **mettre en œuvre les actions** de façon cohérente afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le PCET de la CREA est actuellement en cours d'élaboration. Le calendrier prévoit un arrêt du document et une approbation en 2013.

La démarche est à l'état de diagnostic. Un **Bilan Carbone®** a été réalisé et a permis de dresser le profil carbone du territoire et d'identifier les secteurs prioritaires de réduction des émissions.

**Figure 11 : Le profil carbone du territoire de la CREA (Source : Bilan Carbone®, CREA)**



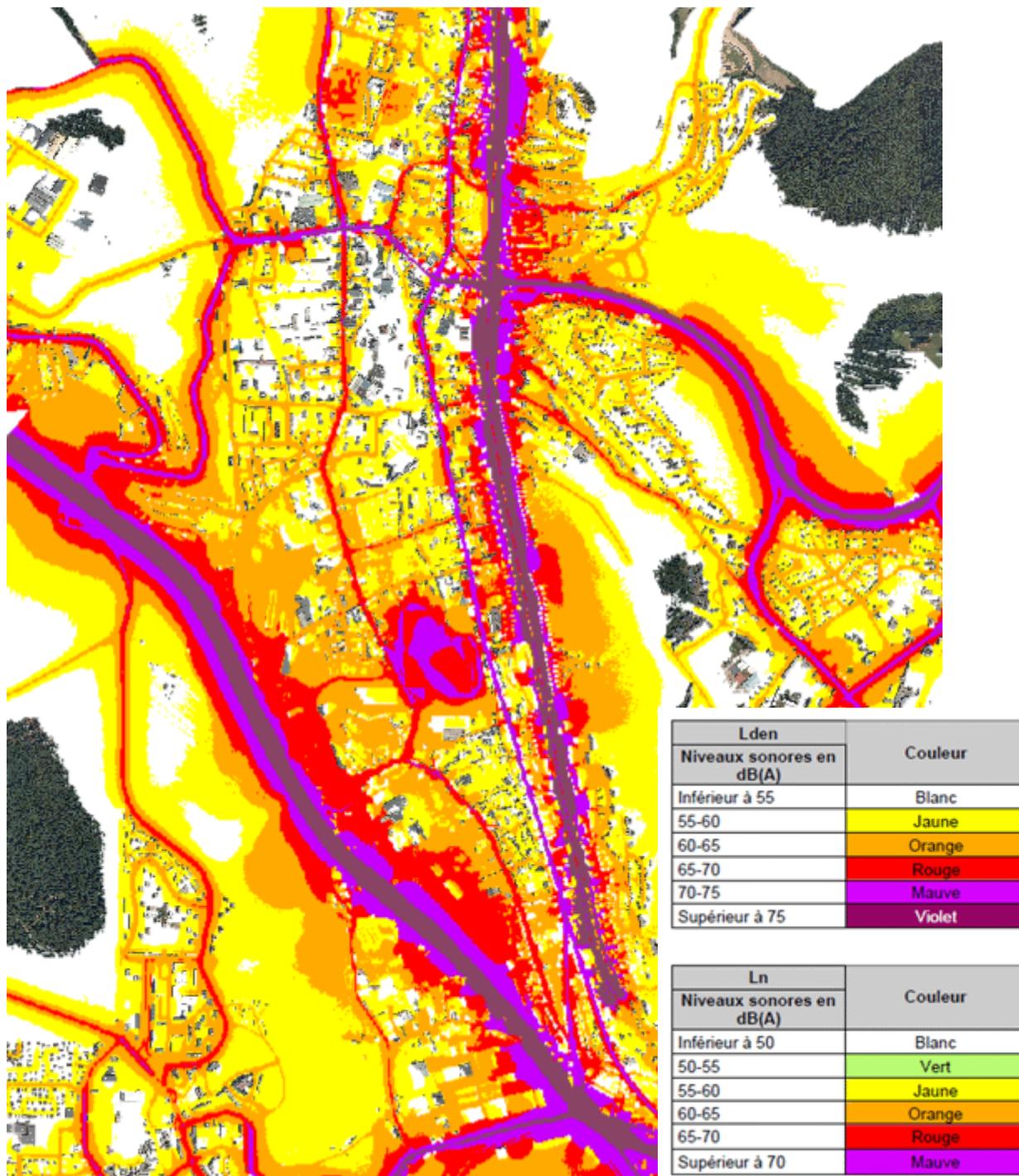
Pour parvenir à atteindre les objectifs règlementaires (notamment le Facteur 4 à échéance 2050), le diagnostic a mis en évidence les principaux défis à relever sur le territoire :

- **Habitat** : réduction de la précarité énergétique et amélioration de la qualité environnementale du parc ;
- **Industrie** : transition vers des modèles de sobriété et d'efficacité tout en faisant évoluer les compétences des salariés et dans un contexte mondial de compétition (délocalisation) ;
- **Production d'énergie** : amélioration des procédés de raffinage et de production d'agro-carburant et maintien de l'emploi ;
- **Fret** : réduction des impacts tout en gérant l'accroissement des besoins en matière de flux logistiques mondiaux ;
- **Gestion des déchets** : réduction des impacts du traitement des déchets et augmentation des volumes recyclés ;
- **Mobilité/Aménagement** : réduction des impacts tout en gérant l'accroissement des besoins de mobilité des habitants.

### **1-2-3-5- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Le PPBE est un recueil d'actions menées ou à mener pour améliorer l'environnement sonore de la CREA. Ces actions ont été préconisées par les propriétaires ou gestionnaires d'infrastructures bruyantes.

**Figure 12 : La cartographie du bruit sur Deville lès Rouen (Source : CREA)**



### 1-2-3-6- La Charte forestière de la CREA

Le territoire de la CREA comprend de vastes étendues naturelles, forestières et agricoles. La forêt occupe plus de 21 000 hectares, soit près d'un tiers de la superficie du territoire de la CREA.

La politique forestière de la CREA a permis de valider un plan d'actions pour la période 2010-2013 (33 fiches actions).

Trois orientations sont à retenir pour la commune de Déville lès Rouen, dont le bois est une propriété du Département de Seine-Maritime :

- ✓ Développer et entretenir les boucles de randonnée ;
- ✓ Compléter et entretenir les équipements d'accueil ;
- ✓ Améliorer le lien ville/forêt, maintenir une ceinture verte.

### 1-2-3-7- L'agenda 21 de la CREA

La CREA a également décidé de construire l'avenir en s'engageant dans un Agenda 21.

Celui-ci est en cours d'élaboration.

## **1-3- L'accessibilité et les modes de déplacements**

### **1-3-1- Les principales cibles de déplacements**

Déville lès Rouen est un **pôle urbain secondaire**. La commune bénéficie de la présence d'un tissu économique (entreprises industrielles, artisanales, tertiaires...) et d'un taux d'équipements et de services non négligeables sur son territoire, permettant de répondre à certains besoins de la population et **limitant les besoins en déplacements** (mobilité communale). En effet, au moins 18% des actifs de la commune travaillent sur Déville lès Rouen.



De plus, la commune jouit d'une situation géographique idéale, limitrophe à la ville-centre Rouen, au cœur de la CREA. L'analyse des déplacements domicile-travail montre, que Rouen et le territoire de la CREA sont le principal pôle d'emplois (environ 85% des actifs de Déville lès Rouen y travaillent, dont 30% travaillent sur Rouen uniquement).

Les principaux motifs de déplacements des habitants demeurent les **migrations pendulaires**, liés au rythme quotidien de la vie active (déplacements domicile-travail) ainsi que les **déplacements liés à la consommation et aux activités culturelles et de loisirs** (vers le pôle de services Rouen). Ces déplacements sont majoritairement effectués à l'échelle intercommunale, dans le cœur de l'agglomération rouennaise.

**L'aire de déplacements des Dévillois semble relativement circonscrite** à son territoire et au territoire de l'agglomération rouennaise.

### **1-3-2- La desserte routière**

Le **trafic routier est dense** sur la commune, notamment aux heures de pointe. Cette situation s'explique par la situation en « **entrée** » de la vallée du Cailly et sur le centre de l'agglomération rouennaise.

Déville lès Rouen est située sur des grands axes majeurs fréquentés. En effet, le réseau viaire garantit une accessibilité directe sur Rouen et les pôles secondaires de l'agglomération (Le Petit Quevilly, Le Grand Quevilly...). De plus, pour éviter certaines zones encombrées, de nombreux automobilistes passent par le réseau viaire dévillois.

La **RD.6015** reliant Le Havre à Rouen via Yvetot et Barentin traverse la commune en plein centre-ville. Cette route draine également les axes secondaires du Nord de Rouen comme la RD.927 et constitue un barreau de contournement Nord de l'agglomération.

La **RD.66** et la **RD.51**, en retrait du centre-ville, sont également des axes de déplacements intercommunaux abritant un trafic dense.

Les RD.6015 et RD.66 sont des **voies classées au titre des infrastructures sonores** (de catégorie 3). La RD.6015 est également **classée route à grande circulation** par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 car elle assure le passage de 8 700 véhicules par jour en moyenne.

Une desserte transversale, Est-Ouest, est assurée par la **RD.86**. Elle permet un trafic routier secondaire et de moindre ampleur (la Vallée du Cailly s'étend du Nord au Sud).

A proximité de la commune, en limite communale Ouest, l'autoroute **A.150** permet de contourner la vallée du Cailly jusqu'au Pont Flaubert afin d'accéder à la rive gauche de la Seine (voie classée au titre des infrastructures sonores de catégorie 1).

Du fait de la localisation géographique au sein de la vallée du Cailly, les déplacements s'organisent essentiellement selon un **schéma Nord-Sud, vers l'agglomération rouennaise et le bord de Seine**.

Les principaux tronçons routiers empruntés ont fait l'objet de relevés de trafic ces dernières années (données exprimées en véhicules/jour, Source : DDTM 76) :

	2008	2009	2010
<b>RD.6015</b>	8 721 véhicules/jour	*	*
<b>RD.286</b>	*	4 958 véhicules/jour	*
<b>RD.51</b>	*	11 600 véhicules/jour	*
<b>A.150</b>	*	*	57 216 véhicules/jour

\*Trafic non enregistré cette année-là.

Le **trafic de poids lourds n'est pas particulièrement important** sur la commune. Il représentait moins de 5% du trafic sur les grands axes, hormis sur la RD.86 :

- ⇒ 3,1% du trafic sur la RD.6015 en 2008 ;
- ⇒ 6,8% du trafic sur la RD.86 en 2009 ;
- ⇒ 2,8% du trafic sur la RD.51 en 2009.

Les transports exceptionnels de 3<sup>ème</sup> catégorie classe C empruntent l'A.150 ainsi que la RD.66 entre l'intersection avec la RD.86 et l'entreprise Vallourec. Le centre-ville et les axes très denses sont épargnés par ce trafic spécifique.





Le réseau viaire de la commune s'intégrant parfaitement aux flux de mobilités intercommunales, il garantit l'accessibilité des Dévillois aux principales cibles de déplacements.

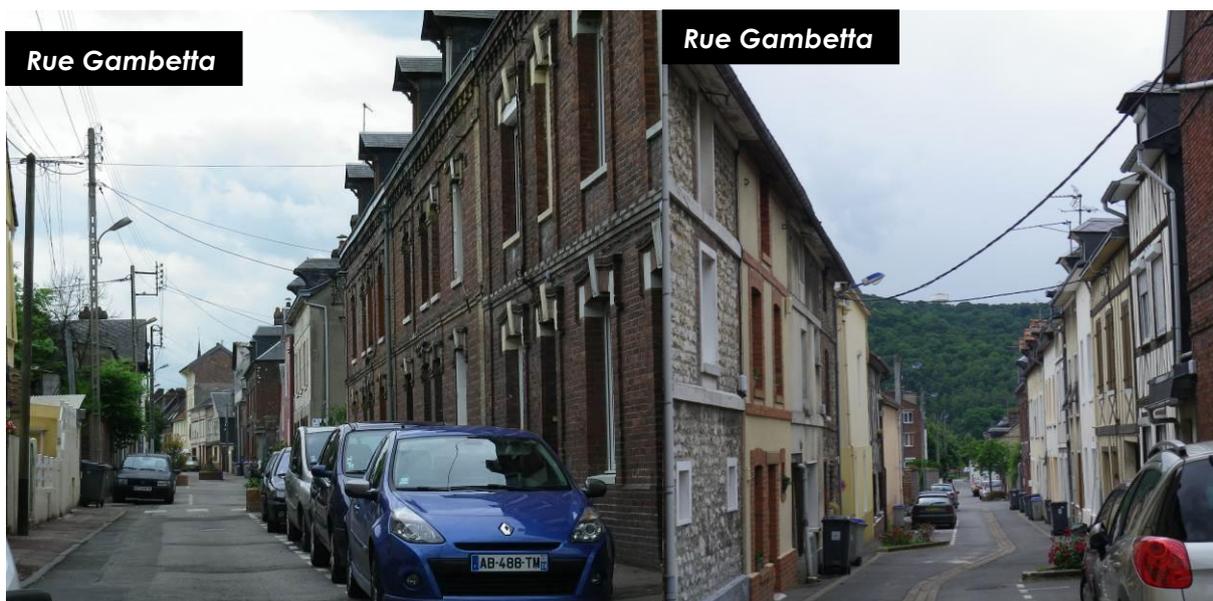
**Figure 13 : L'accessibilité de la commune de Déville lès Rouen (heures creuses)**

	Temps de parcours selon les différents modes de transport	
	Trajet	Mode de transport
		Voiture
Communes limitrophes	Déville-lès-Rouen - Canteleu (4,5km)	8min
	Déville-lès-Rouen -Maromme (2,3km)	4min
	Déville-lès-Rouen -Mont-Saint-Aignan (5,3km)	9min
	Déville-lès-Rouen -Notre-Dame-de-Bondeville (2,2km)	4min
Communes périurbaines	Déville-lès-Rouen -Bois-Guillaume (7,7km)	12min
	Déville-lès-Rouen -Le Grand-Quevilly (9km)	17min
	Déville-lès-Rouen -Le Petit-Quevilly (5,1km)	11min
	Déville-lès-Rouen -Sotteville-lès-Rouen (7,5km)	15min
	Déville-lès-Rouen-Tourville la Rivière (22km)	23min
	Déville-lès-Rouen-Belbeuf (14km)	26min
	Déville-lès-Rouen-Saint-Aubin-lès-Elbeuf (28km)	30min
Pôles urbains	Déville-lès-Rouen-Cléon (26km)	27min
	Déville-lès-Rouen - Elbeuf (25km)	32min
	Déville-lès-Rouen - Rouen (5,9km)	12min
	Déville-lès-Rouen - Barentin (14km)	17min
	Déville-lès-Rouen - Paris (137km)	1h43

Le **réseau secondaire**, de voiries communales, permet de desservir les différents quartiers et de circuler à l'échelle intra-quartier. Les habitants ne connaissent pas de difficultés majeures de déplacements sur leur commune. Le gabarit des voiries semble globalement adapté au trafic.

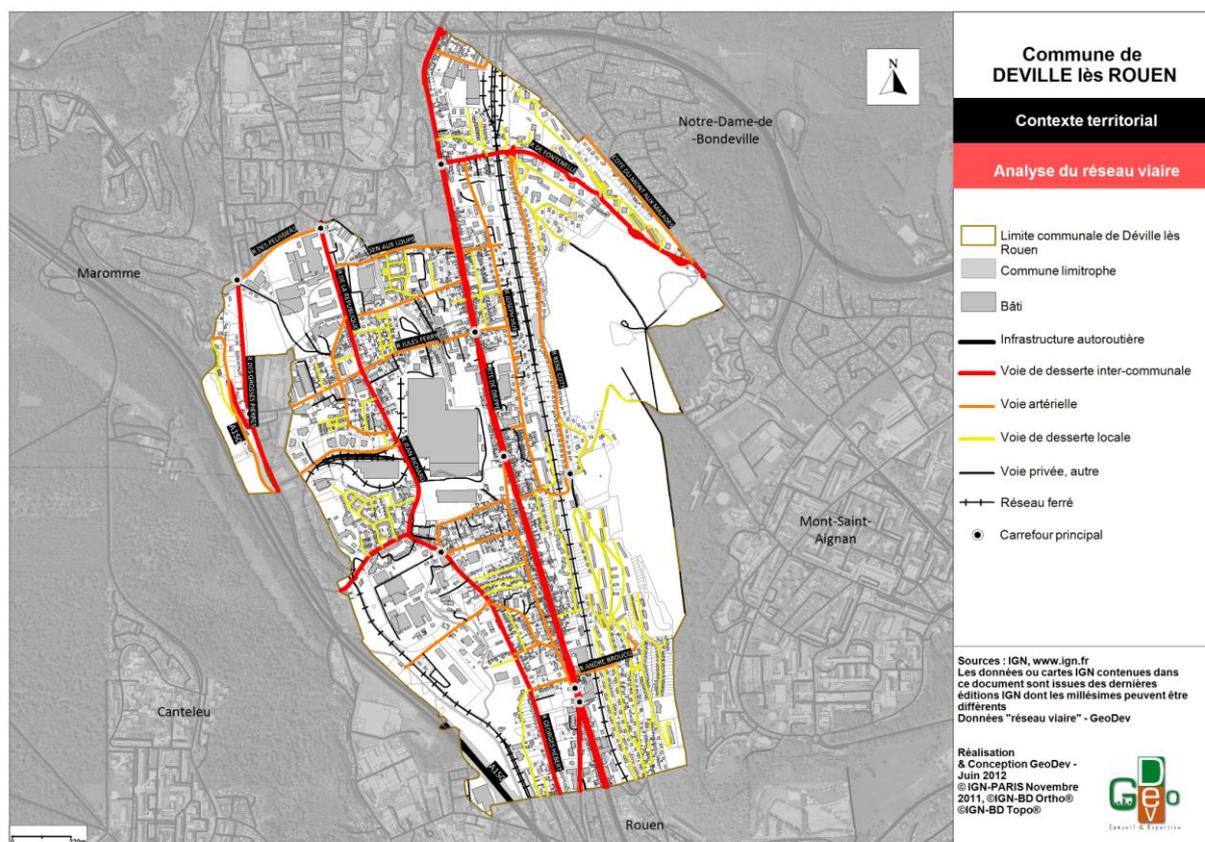


Toutefois, le réseau viaire du quartier Gambetta, ou Vieux Déville, est plutôt étroit du fait de l'implantation du bâti historique et du tissu urbain dense.



De même, la traversée Est-Ouest de la commune est moins évidente et essentiellement assurée par la rue Jules Ferry.

**Figure 14 : Le réseau viaire de la commune de Déville lès Rouen**



En revanche, les automobilistes et usagers de la route sont confrontés à des **difficultés de stationnement** dans le centre-ville, le long de la Route de Dieppe (RD.6015), ainsi que dans le quartier Gambetta, notamment.

Ces difficultés sont la résultante de divers facteurs.

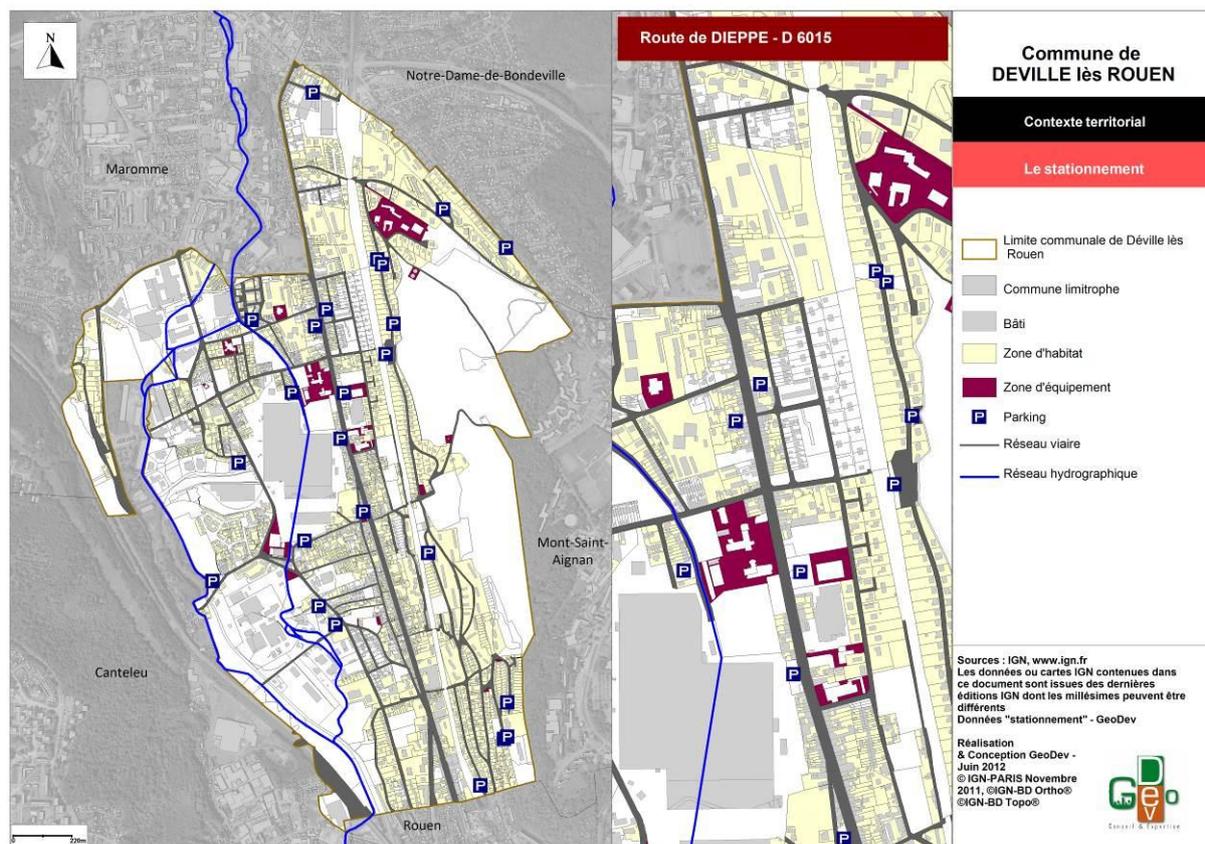
D'une part, le **niveau d'équipement des ménages en voiture particulière** a considérablement augmenté. Ainsi, 75% des Dévillois possède un véhicule particulier et près d'un cinquième des ménages disposent de deux voitures ou plus.

Les ménages sont souvent suréquipés et possèdent plusieurs véhicules, tandis que les capacités de la voirie communale n'ont pas nécessairement été renforcées. Les prescriptions d'urbanisme n'ont pas forcément évoluées pour tenir compte de cette spécificité et prévoir le stationnement de plusieurs véhicules par foyer.

D'autre part, des choix politiques en matière de **gestion des transports et déplacements** ont été opérés, notamment lors de la requalification de la Route de Dieppe pour la mise en circulation du TEOR (transport en commun en site propre de l'agglomération rouennaise). Pour réaliser les travaux ainsi que pour favoriser le report modal des automobilistes sur les transports en commun, les capacités de stationnement ont été réduites.

En outre, l'offre en stationnement public demeure équilibrée sur le territoire communal. 39 parkings et stationnements voiture ont pu être identifiés. Il s'agit souvent de petits parcs d'une quinzaine de places.

**Figure 15 : L'offre de stationnement sur la commune de Déville lès Rouen**



L'accidentologie communale n'est pas négligeable. La traversée de la commune par de nombreuses infrastructures routières départementales très empruntées augmente le risque d'accidents.

**Figure 16 : Données chiffrées sur l'accidentologie à Déville lès Rouen**

	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
RD.51	0	0	1	1	0	2
RD.66	5	3	4	3	2	17
RD.86	0	0	1	1	1	3
RD.6015	11	6	5	4	1	27
VC	1	5	4	2	3	15
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	

Le nombre d'accidents a tendance à diminuer ces dernières années. La voirie communale est moins touchée que la voirie départementale.

### 1-3-3- Le transport ferroviaire

**Deux voies ferrées** traversent le territoire de Déville lès Rouen.

L'une est une ligne de fret, elle longe la limite communale Ouest et appartient à l'entreprise Vallourec et Mannesmann pour la gestion de son fret.

L'autre est dédiée au transport de voyageurs et de fret, elle traverse la commune dans le sens Nord-Sud, en parallèle de la RD.6015. Elle constitue une frontière forte entre la ville « haute » et la ville « basse », toutefois 5 traversées existent :

- rue Gustave Gaillard ;
- rue René Schwach ;
- rue Robert Eude ;
- impasse Fleury ;
- rue André Broucq.

L'impasse Fleury et le passage de la rue René Schwach ne sont accessibles qu'aux piétons.

Il s'agit d'une ligne principale du réseau ferré français, « grande ligne », **la ligne Le Havre-Rouen-Paris** (1 300 voyages/jour), mais la commune ne dispose pas de gare sur son territoire.



La gare la plus proche se trouve en limite communale avec les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville, il s'agit de la **gare de Maromme**, gare régionale TER (Train Express Régional – 923 montées hebdomadaires selon le Plan de déplacement Régional de Haute-Normandie), accessible en 5 minutes en voiture et 15 minutes à pieds depuis la mairie de Déville lès Rouen.

Les liaisons dans l'agglomération rouennaise sont de bonne qualité mais les liaisons régionales vers Le Havre, Yvetot et Dieppe sont secondaires et limitées. Un guichet est ouvert 6 jours sur 7 et la gare n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



Lignes TER depuis la gare de Maromme								
	Direction	Nombre de services journaliers	Période	Matinée	Midi	Après-midi	Soirée	
Rouen-Barentin-Yvetot	Rouen	28	Semaine	12	3	6	7	
		17	Samedi	6	3	4	4	
		7	Dimanche	1	1	3	2	
Yvetot	Yvetot	28	Semaine	10	5	8	5	
		15	Samedi	5	4	4	2	
		7	Dimanche	2	2	2	1	
Le Havre-Yvetot-Rouen	Rouen	4	Semaine	2	1	1	0	
		2	Samedi	1	1	0	0	
		4	Semaine	1	0	1	2	
Dieppe-Rouen	Le Havre	3	Samedi	1	1	0	1	
		6	Semaine	2	1	2	1	
		3	Samedi	1	1	1	0	
	Dieppe	Dieppe	3	Dimanche	1	1	1	0
			6	Semaine	2	1	2	1
			3	Samedi	1	1	1	0
Rouen	Rouen	6	Semaine	3	0	1	2	
		5	Samedi	2	1	1	1	
		2	Dimanche	0	0	1	1	

La gare SNCF « grandes lignes » la plus proche est celle de Rouen (21 726 montées hebdomadaires), à 7 km, 11 minutes en voiture. Des liaisons régionales et nationales sont proposées aux usagers vers Paris, Le Havre, Lille, Amiens, Mantes-la-Jolie, Caen.

Lignes TER depuis la gare de Rouen					
	Nombre de services journaliers	Période		Nombre de services journaliers	Période
Dieppe-Rouen	31	Semaine	Le Tréport-Abencourt-Rouen	7	Semaine
	22	Samedi		8	Samedi
	18	Dimanche		8	Dimanche
Elbeuf-Oïssel-Rouen	94	Semaine	Rouen-Amiens-Lille	15	Semaine
	55	Samedi		10	Samedi
	47	Dimanche		7	Dimanche
Fécamp-Rouen-Paris	30	Semaine	Rouen-Bernay-Caen	19	Semaine
	23	Samedi		11	Samedi
	24	Dimanche		10	Dimanche
Le Havre-Yvetot-Rouen	46	Semaine	Rouen-Evreux-Verneuil-sur-Avre	31	Semaine
	30	Samedi		12	Samedi
	29	Dimanche		9	Dimanche
Rouen-Barentin-Yvetot	92	Semaine	Rouen-Val-de-Reuil-Vernon-Paris	68	Semaine
	56	Samedi		39	Samedi
	36	Dimanche		47	Dimanche
Saint-Valéry-en-Caux-Yvetot-Rouen	16	Semaine			
	13	Samedi			
	6	Dimanche			

**Figure 17 : L'accessibilité de la commune de Déville lès Rouen**

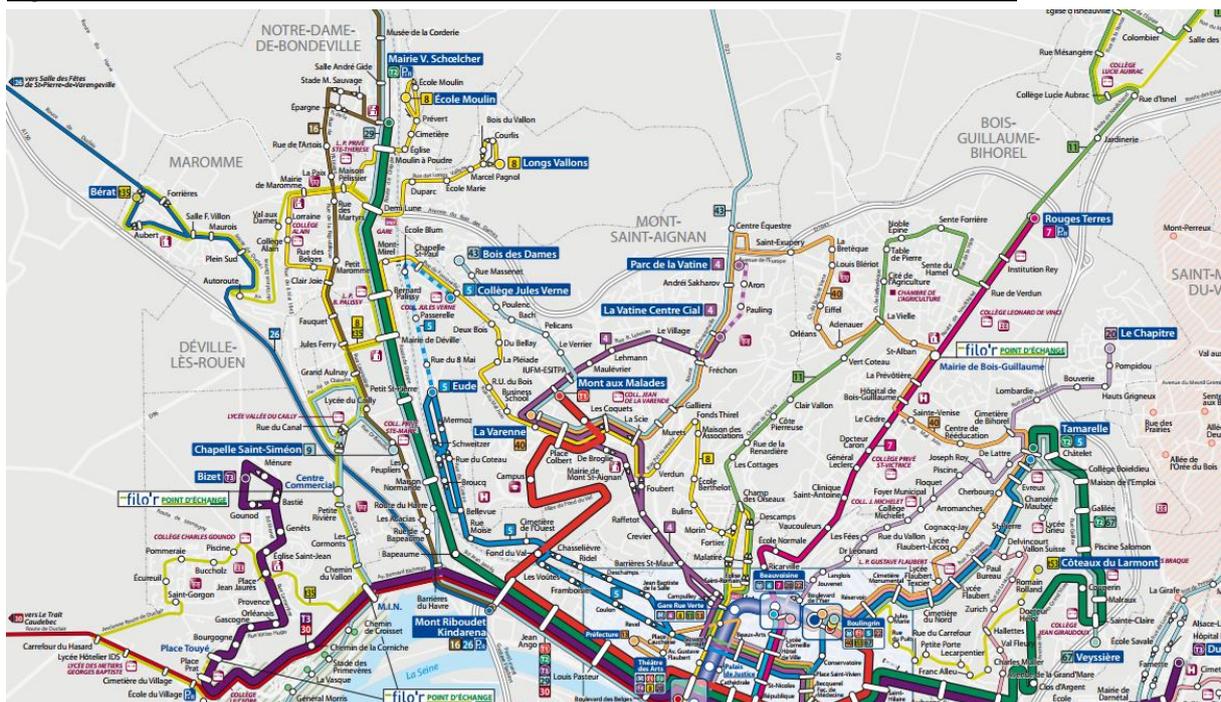
	Temps de parcours selon les différents modes de transport	
	Trajet	Mode de transport
Communes limitrophes	Déville-lès-Rouen - Canteleu (4,5km)	
	Déville-lès-Rouen -Maromme (2,3km)	
	Déville-lès-Rouen -Mont-Saint-Aignan (5,3km)	
	Déville-lès-Rouen -Notre-Dame-de-Bondeville (2,2km)	
Communes périurbaines	Déville-lès-Rouen -Bois-Guillaume (7,7km)	
	Déville-lès-Rouen -Le Grand-Quevilly (9km)	
	Déville-lès-Rouen -Le Petit-Quevilly (5,1km)	
	Déville-lès-Rouen -Sotteville-lès-Rouen (7,5km)	
	Déville-lès-Rouen-Tourville la Rivière (22km)	
	Déville-lès-Rouen-Belbeuf (14km)	
Pôles urbains	Déville-lès-Rouen-Saint-Aubin-lès-Elbeuf (28km)	
	Déville-lès-Rouen-Cléon (26km)	
	Déville-lès-Rouen - Elbeuf (25km)	35min (depuis la gare de maromme)
	Déville-lès-Rouen - Rouen (5,9km)	4min (depuis la gare de maromme)
	Déville-lès-Rouen - Barentin (14km)	9min (depuis la gare de maromme)
	Déville-lès-Rouen - Paris (137km)	1h35 (depuis la gare de maromme)

Il s'agit d'un service non négligeable qui se trouve à disposition de la population dévilloise comme une alternative à la voiture particulière ou au réseau de transport en commun classique.

### 1-3-4- Les transports en commun

La desserte en transport en commun est une compétence attribuée à la CREA. L'organisation des transports en commun est déléguée à la TCAR, filiale de Veolia.

**Figure 18 : Extrait du réseau de transport en commun (Source : CREA-Astuce) :**



La CREA a mis en place un réseau de transports reposant sur différents modes de déplacements :

- le bus ;
- le métro ;
- le TEOR ;
- le FILO'R ;
- le Vélo'r (service de location classique de vélos).

Le **métro** n'est pas praticable depuis la commune de Déville lès Rouen. Pour le moment, ce service ne dessert que la ville de Rouen et les 4 autres communes de Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray, sur 2 lignes.

Le service de transport à la demande **FILO'R** n'est pas disponible sur Déville lès Rouen car c'est une commune urbaine suffisamment équipée. Ce service dessert les usagers des communes rurales et périurbaines.

### 1-3-4-1 Le réseau de bus

Les 70 communes de la CREA sont desservies par 69 lignes de bus/taxi. **Cinq lignes de bus régulières** desservent Déville lès Rouen via les 22 arrêts qui jalonnent le territoire :

- la ligne 5 – Collège Jules Verne de Déville lès Rouen – Eude Déville lès Rouen – Tamarelle Bihorel ;
- la ligne 8 – Ecole Moulin Notre-Dame-de-Bondeville – Longs Vallons Notre-Dame-de-Bondeville – Île Lacroix Rouen ;
- la ligne 9 – E. Lacroix Saint-Pierre-de-Manneville - Chapelle Saint-Siméon Déville-lès-Rouen ;
- la ligne 16 – Mont Riboudet Rouen – Hameau de Frévaux Malaunay ;
- la ligne 29 – Halte Routière (Quais) Rouen – Route de Montville Malaunay.

La commune est très bien desservie, certaines lignes (ligne 8 et ligne 16) offrent jusqu'à 116 passages quotidiens.

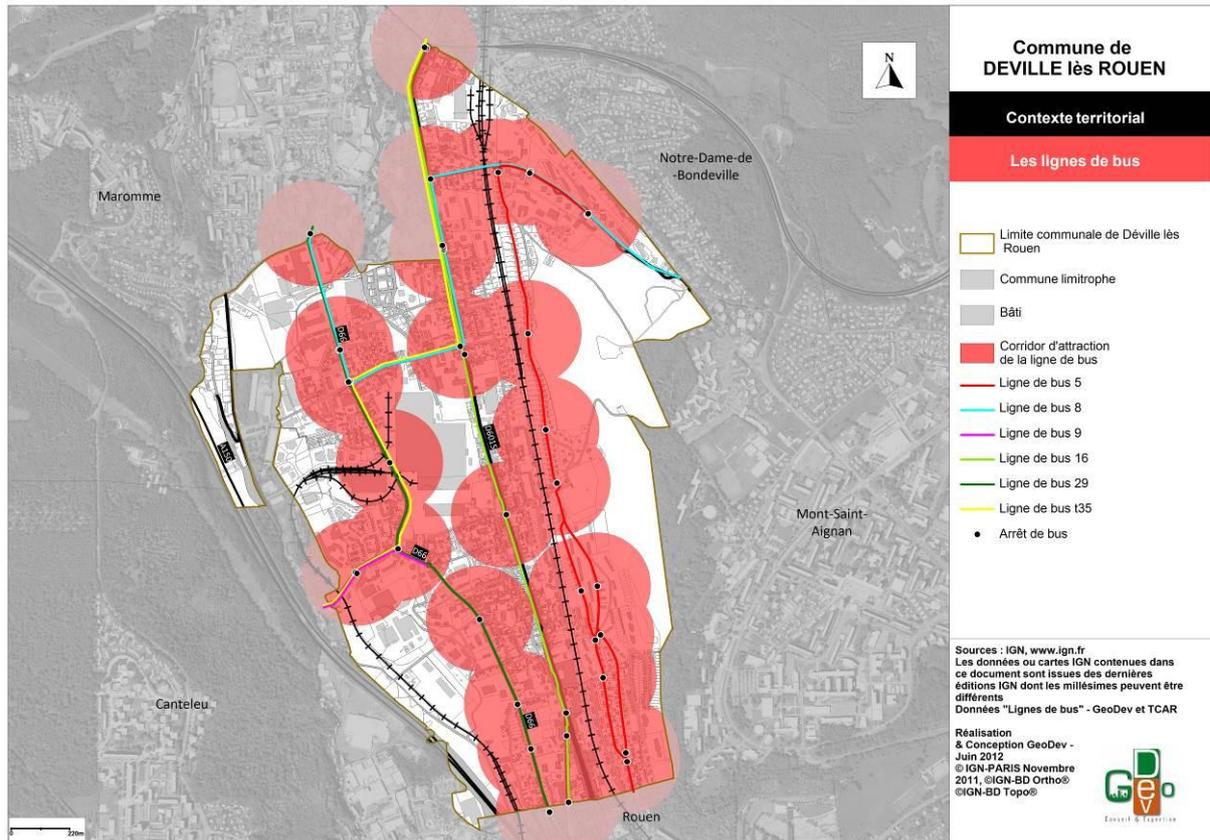
**Figure 19 : Service de bus sur la commune de Déville lès Rouen (par arrêt) :**

Arrêts desservis	Lignes	Service TCAR					
		Services journaliers		Répartition quotidienne			
		Nombre	Période	Matinée	Midi	Après-midi	Soirée
Mairie	8, t35	76	Semaine	29	6	25	16
Petit Saint Pierre	29	23	Semaine	8	2	7	6
Maison Normande	29	23	Semaine	8	3	6	6
Passerelle	5	33	Semaine	14	2	13	4
Rue du 8 mai	5	33	Semaine	14	2	13	4
Eude	5	74	Semaine	29	4	25	16
Schweitzer	5	74	Semaine	29	4	25	16
Collège Jules Verne	5, 8	90	Semaine	34	6	33	17
Chapelle Saint Paul	5, 8	90	Semaine	34	6	33	17
Bellevue	5	74	Semaine	29	4	25	16
Brouca	5	74	Semaine	29	4	25	16
Rue du Coteau	5	74	Semaine	29	4	25	16
Ecole Léon Blum	5	33	Semaine	14	3	12	4
Fauquet	8, 16	116	Semaine	44	7	37	28
Jules ferry	8, 16	116	Semaine	44	7	37	28
Bernard Palissy	8, 29	87	Semaine	28	6	25	28
Mont-Mirel	8	54	Semaine	20	4	18	12
Chapelle Saint Siméon	9, 16	59	Semaine	22	5	21	11
Lycée du Cailly	9, 16, t35	81	Semaine	31	7	28	15
Grand Aulnay	16, t35	84	Semaine	33	5	26	20
Les Peupliers	16	62	Semaine	23	4	19	16
Les Acacias	16	62	Semaine	23	4	19	16

**Une ligne de taxi collectif**, la ligne t35 Sente d'Houdeville Canteleu – Bérat Maromme dessert aussi la ville.

Les 22 arrêts de bus présents sur la commune offrent une excellente couverture du réseau de bus sur le territoire de Déville lès Rouen. La plupart des habitants habitent dans un rayon de 200 mètres d'un arrêt de bus.

**Figure 20 : La couverture du territoire par le service de bus :**



### 1-3-4-2 Le réseau de TEOR

Le TEOR (Transport Est Ouest Rouennais) est un service de transport en site propre (couloir de circulation réservé) qui structure l'offre métro de l'agglomération rouennaise.

**1 des 3 lignes de TEOR** dessert la commune de Déville lès Rouen, la T2 – Notre-Dame-de-Bondeville – Hauts de Rouen, via 5 arrêts, situés sur la Route de Dieppe et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



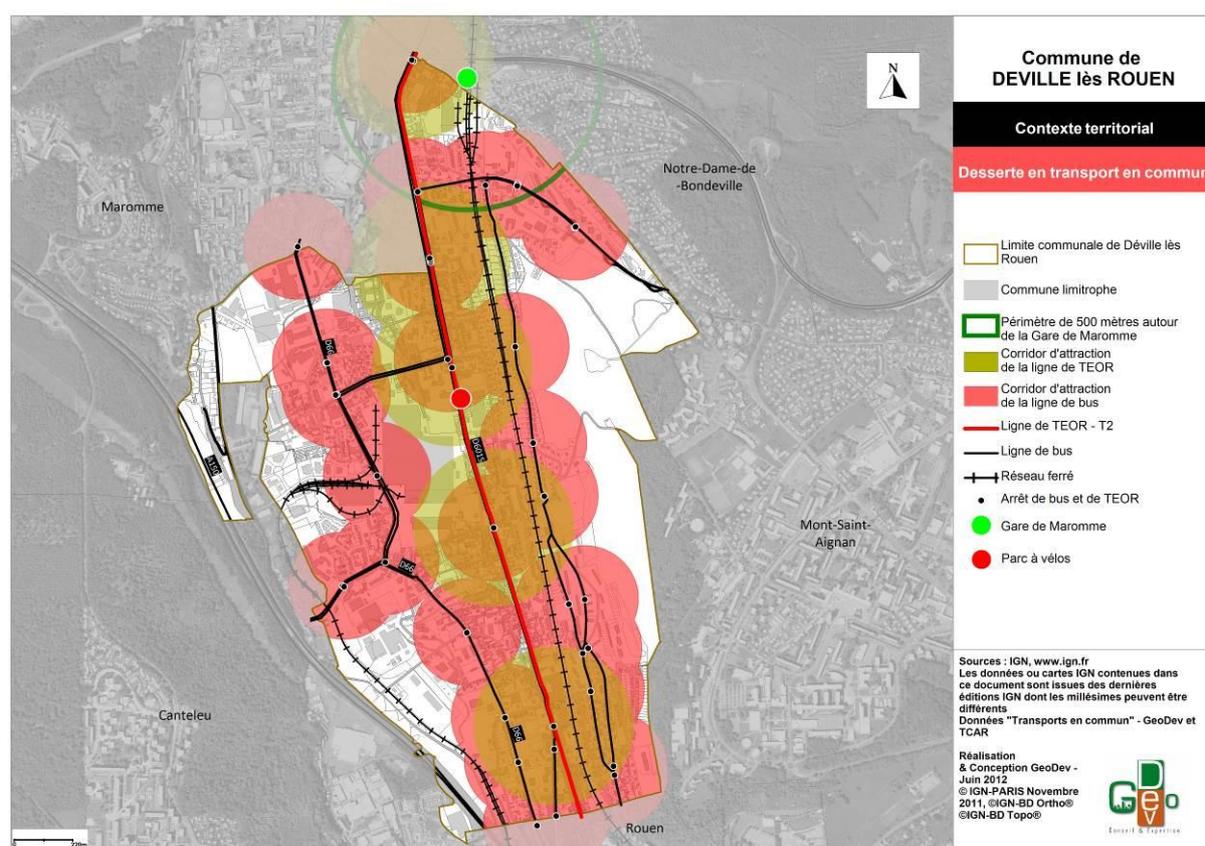
Les 5 arrêts TEOR de la commune sont : la Demi-Lune, le lycée Bernard Palissy, la Mairie, le Petit Saint-Pierre, la Maison Normande.

La desserte via le TEOR est très complète, jusqu'à 113 services journaliers.

**Figure 21 : Service TEOR sur la commune de Déville lès Rouen (par arrêt) :**

TEOR Ligne T2 "Notre Dame de Bondeville - Hauts de Seine"							
Arrêts desservis	Services journaliers			Répartition quotidienne			
	Nombre	Période	Matinée	Midi	Après-midi	Soirée	
Maire	113	Semaine	44	6	36	27	
Petit Saint Pierre	113	Semaine	44	6	36	27	
Maison Normande	113	Semaine	44	6	36	27	

**Figure 22 : La couverture du territoire par le service TEOR :**



Le passage du TEOR sur la commune permet de compléter l'offre en transports en commun. Des aires d'attraction de 300 mètres autour des arrêts de TEOR permettent d'identifier le territoire desservi par ce service.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'ensemble des usagers des transports en commun peut voyager sur tout le territoire avec des titres de transport unifiés et un support unique, la carte Astuce.

L'analyse des taux de multimotorisation des ménages met en évidence la qualité du service de transport en commun.

**Figure 22 : Le taux de multimotorisation des ménages :**

Déville lès Rouen a un taux de multimotorisation des ménages (deux voitures ou plus par foyer) relativement bas, en comparaison de communes voisines et pôles de proximité.

Les ménages n'éprouvent pas le besoin de se sur-équiper en véhicule particulier, en partie du fait, d'une offre collective satisfaisante.

		<b>Taux de multimotorisation des ménages en 2008 (en %)</b>	
		<b>Déville lès Rouen</b>	<b>20,3</b>
Communes voisines	Mont-Saint-Aignan	27,9	
	Maromme	24,7	
	Canteleu	23,0	
	Le Petit-Quevilly	21,2	
	Malaunay	42,4	
	Notre-Dame-de-Bondeville	34,0	
	Montigny	61,8	
Pôles de proximité	Barentin	34,9	
	Elbeuf	21,0	
	Yvetôt	22,7	
	Rouen	12,6	
Echelle territoriale	Canton de Mont Saint Aignan	25,2	
	CREA	26,6	
	Département 76	31,6	

### 1-3-5- Les modes de déplacements doux

#### 1-3-5-1 Le service Vélo'R et les infrastructures cyclables

La CREA a mis en place un système de **location de vélos** à assistance électrique, pliants ou classiques, courte, moyenne et longue durée (plusieurs mois).

Un service d'entretien et réparation de vélos est également à disposition des habitants.

Des **parcs à vélo** ont été installés sur le territoire de la CREA pour encourager l'utilisation des cycles :

- ils sont en accès gratuit 24H/24H pour les titulaires de la carte Astuce (carte d'abonnement du réseau de transport Astuce de la CREA° ;
- ils sont à proximité des principaux arrêts métro, TEOR, bus ;
- ils sont abrités et sécurisés (caméra de surveillance) ;
- ils sont spacieux (25 à 32 places).

7 parcs à vélos sont à la disposition des usagers, dont 1 sur la commune de Déville lès Rouen sur la Place du Marché, en face de l'hôtel de ville.



La CREA poursuit également le **programme Agglo vélo** débuté en 2002 pour développer le réseau cyclable sur son territoire (réalisation d'itinéraires cyclables) et apporte un soutien technique et financier aux communes pour leurs projets d'aménagement cyclable.

Sur la commune de Déville lès Rouen, une partie du programme Agglo vélo a déjà été réalisé le long du Cailly. Ces aménagements doivent être poursuivis en fonction des opportunités foncières.



Les **infrastructures cyclables** sont circonscrites aux berges du Cailly. Le territoire dévillois n'est pas spécialement propice au développement de ce mode de déplacement (dénivelés importants du fait de la présence des coteaux, voiries étroites en fond de vallée, présence de routes départementales).

### **1-3-5-2 Les liaisons douces**

Le territoire de Déville lès Rouen est équipé pour la **circulation piétonne**. Le réseau de trottoir est vaste et garanti sur la grande majorité de la voirie communale.

La place du piéton a d'ailleurs été revalorisée à l'occasion de la requalification de la RD.6015 et l'implantation du TEOR.



De plus, du fait de sa situation en fond de vallée, de l'existence d'une « ville haute » et d'une « ville basse » et de la présence de la voie ferrée, de nombreux **escaliers et sentes** assurent les liaisons Est-Ouest (vallée-coteaux), notamment dans le quartier historique du Vieux Déville (quartier Gambetta).

**Passages et escaliers reliant la ville haute et la ville basse**



Certains axes étroits des quartiers anciens sont également propices à la circulation piétonne du fait d'un trafic de véhicule relativement faible. En effet, beaucoup sont classées en zone 30.



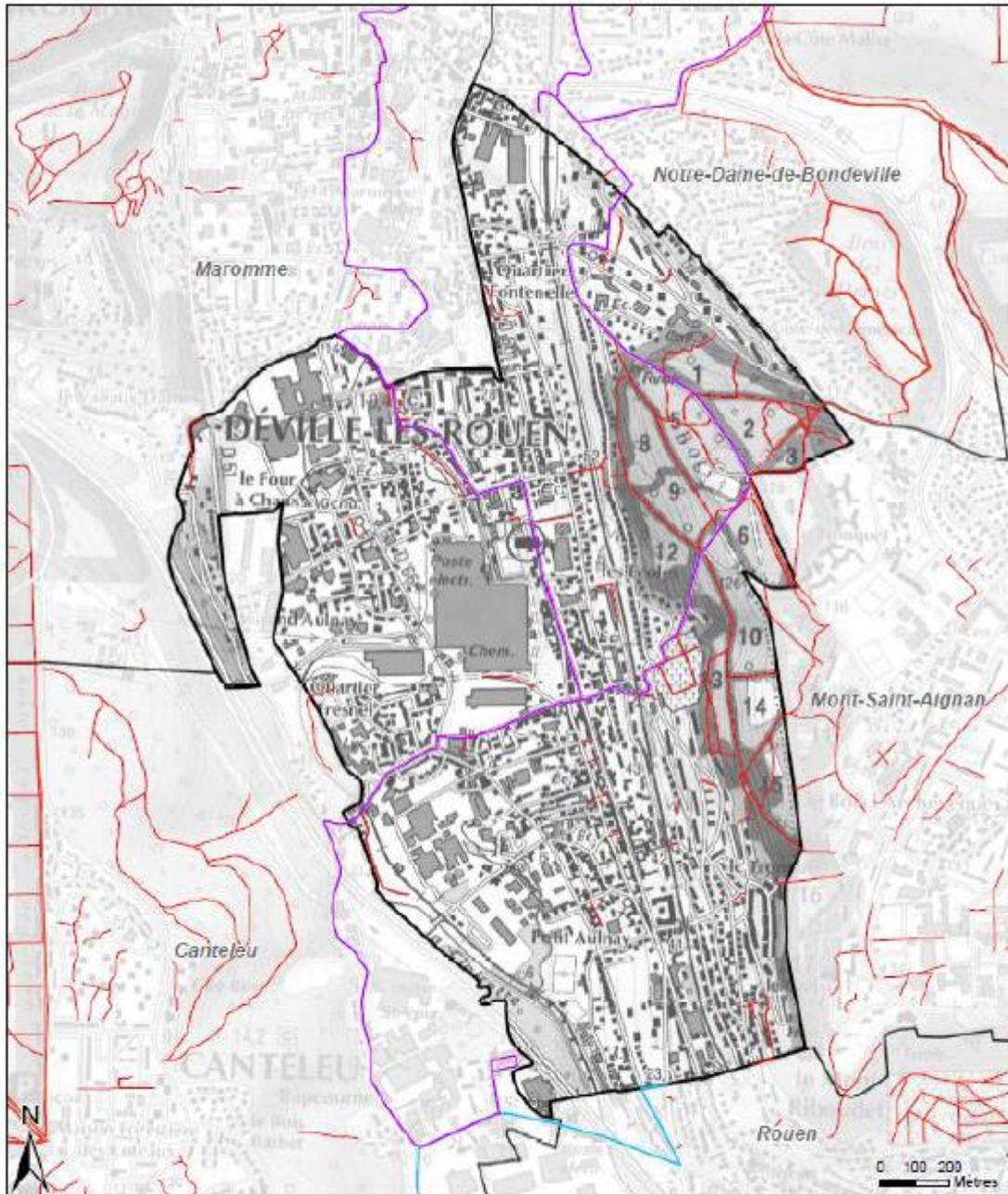
**Zone 30 dans le quartier Gambetta**



La CREA gère également les chemins de randonnée sur son territoire. Une boucle traverse la commune de Déville lès Rouen, il s'agit de la CREA Balade de la Vallée du Cailly.

Figure 23 : Les chemins de randonnées sur la commune de Déville lès Rouen

Chemins sur la commune de Déville-lès-Rouen



-  CREA Balade : La vallée du Cailly
-  Chemin de grande randonnée : GR® 25 A
-  Autre chemin

La CREA - Département Seine-Maritime - 40000 - RD - 18973 - Juin 2012

Source : IGN - Plan : IGN 5000 (2011) - Plan : IGN 10000 (2008) - Données Propriétés et Ressources Habitat La CREA

Finalement l'analyse des temps de parcours selon les différents modes de transport témoigne d'une offre en transport en commun et en mode doux alternative au véhicule particulier. En effet, pour certaines destinations de proximité, il peut être préférable de choisir le bus, le vélo ou le mode piéton plutôt que la voiture (recherche de stationnement, congestions routières).

Néanmoins, cette offre alternative peut encore être améliorée (notamment pour le mode ferroviaire).

**Figure 24 : Temps de parcours selon les différents modes de transport depuis Déville lès Rouen (heures creuses)**

		Temps de parcours selon les différents modes de transport					
		Mode de transport					
		Trajet	Voiture	Bus	Vélo	Train	Piéton
Communes limitrophes	Déville-lès-Rouen - Canteleu (4,5km)		8min	9min (ligne 9 TCAR)	17min		1h04
	Déville-lès-Rouen - Maromme (2,3km)		4min	9min (ligne 8 TCAR)	8min		29min
	Déville-lès-Rouen - Mont-Saint-Aignan (5,3km)		9min	17min (lignes 8 et 4 TCAR)	17min		57min
	Déville-lès-Rouen - Notre-Dame-de-Bondeville (2,2km)		4min	7 min (ligne TEOR T2)	8min		33min
Communes périurbaines	Déville-lès-Rouen - Bois-Guillaume (7,7km)		12min	43min (lignes TCAR 5 et 7)	27min		1h35
	Déville-lès-Rouen - Le Grand-Quevilly (9km)		17min	47min (lignes T2 et 6)	32min		2h08
	Déville-lès-Rouen - Le Petit-Quevilly (5,1km)		11min		20min		1h15
	Déville-lès-Rouen - Sotteville-lès-Rouen (7,5km)		15min	32 min (T2 et métro)	29min		1h50
	Déville-lès-Rouen - Tourville la Rivière (22km)		23min		1h12		plus de 3h
	Déville-lès-Rouen - Belbeuf (14km)		26min	55min (T2 et ligne 13)	53min		plus de 3h
	Déville-lès-Rouen - Saint-Aubin-lès-Elbeuf (28km)		30min		1h38		plus de 3h
	Déville-lès-Rouen - Cléon (26km)		27min		1h32		plus de 3h
Pôles urbains	Déville-lès-Rouen - Elbeuf (25km)		32min		1h36	35min (depuis la gare de maromme)	plus de 3h
	Déville-lès-Rouen - Rouen (5,9km)		12min	17min (Ligne T2)	21min		1h16
	Déville-lès-Rouen - Barentin (14km)		17min		52min	9min (depuis la gare de maromme)	plus de 3h
	Déville-lès-Rouen - Paris (137km)		1h43		plus de 3h	1h35 (depuis la gare de maromme)	plus de 3h

## Synthèse du Contexte Territorial

ATOUTS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un territoire situé au cœur d'une Communauté d'Agglomération en voie de métropolisation</li> <li>▪ Un territoire encadré par l'intercommunalité (CREA) et les documents supra-communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pérenniser la place de la commune au sein de l'intercommunalité</li> <li>⇒ Intégrer ces orientations dans le document d'urbanisme (DTA, SCoT, SDAGE, PLH, PDU, PCET, etc...)</li> <li>⇒ Collaborer avec la CREA en vue de développer le territoire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une très bonne accessibilité à - et depuis - la commune de Déville les Rouen</li> <li>▪ La proximité d'infrastructures ferroviaires offrant une offre de qualité et adaptée aux déplacements domicile/travail et de loisirs (Gare de Maromme et de Rouen)</li> <li>▪ Une offre de transport en commun diversifiée (TEOR, bus, etc...) et garantissant une bonne couverture du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maîtriser le développement urbain et l'aménagement de l'espace pour conserver cet atout</li> <li>⇒ Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle</li> <li>⇒ Prendre en considération l'emprise ferrée et son potentiel développement</li> <li>⇒ Urbaniser en priorité les zones desservies par le réseau</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une desserte routière communale et de proximité adaptée</li> <li>▪ Un espace piéton dense présent sur toute la commune, facilement empruntable et régulièrement pratiqué</li> <li>▪ Une offre de stationnement non négligeable et répartie sur tout le territoire communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maîtriser l'urbanisation pour ne pas contribuer à l'insécurité routière et pour ne pas engendrer des congestions</li> <li>⇒ Maîtriser l'urbanisation pour conserver et valoriser l'espace piéton</li> <li>⇒ Maîtriser l'urbanisation pour garantir le stationnement et encourager les modes de déplacements alternatifs (maintenir le taux de multimotorisation qui demeure faible)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un pôle central de la vallée du Cailly (équipements, commerces, activités), juste avant la ville de Rouen (-de 20mn de tous services et équipements de niveau supérieur)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accueillir de nouveaux habitants, des activités, des commerces et équipements pour pérenniser le rôle de la commune</li> </ul>
CONTRAINTES	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une commune traversée par des axes majeurs très fréquentés (dont RD6015)</li> <li>▪ Un territoire fracturé par les infrastructures ferroviaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Améliorer la politique de déplacements sur la commune (CREA)</li> <li>⇒ Atténuer, créer des liens pour minimiser cette rupture en milieu urbain</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une offre en transport en commun à conforter</li> <li>▪ Des modes de déplacements doux et alternatifs à encourager (l'offre de covoiturage demeure limitée, le mode vélo peu développé)</li> <li>▪ Malgré une offre importante, des difficultés de stationnement perdurent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maintenir voire améliorer le niveau de service (CREA)</li> <li>⇒ Encourager et développer des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle</li> <li>⇒ Maintenir l'offre existante et prévoir des emprises supplémentaires ou des solutions alternatives</li> </ul>

## 2- Histoire et évolution urbaine

### 2-1- L'évolution historique de la commune

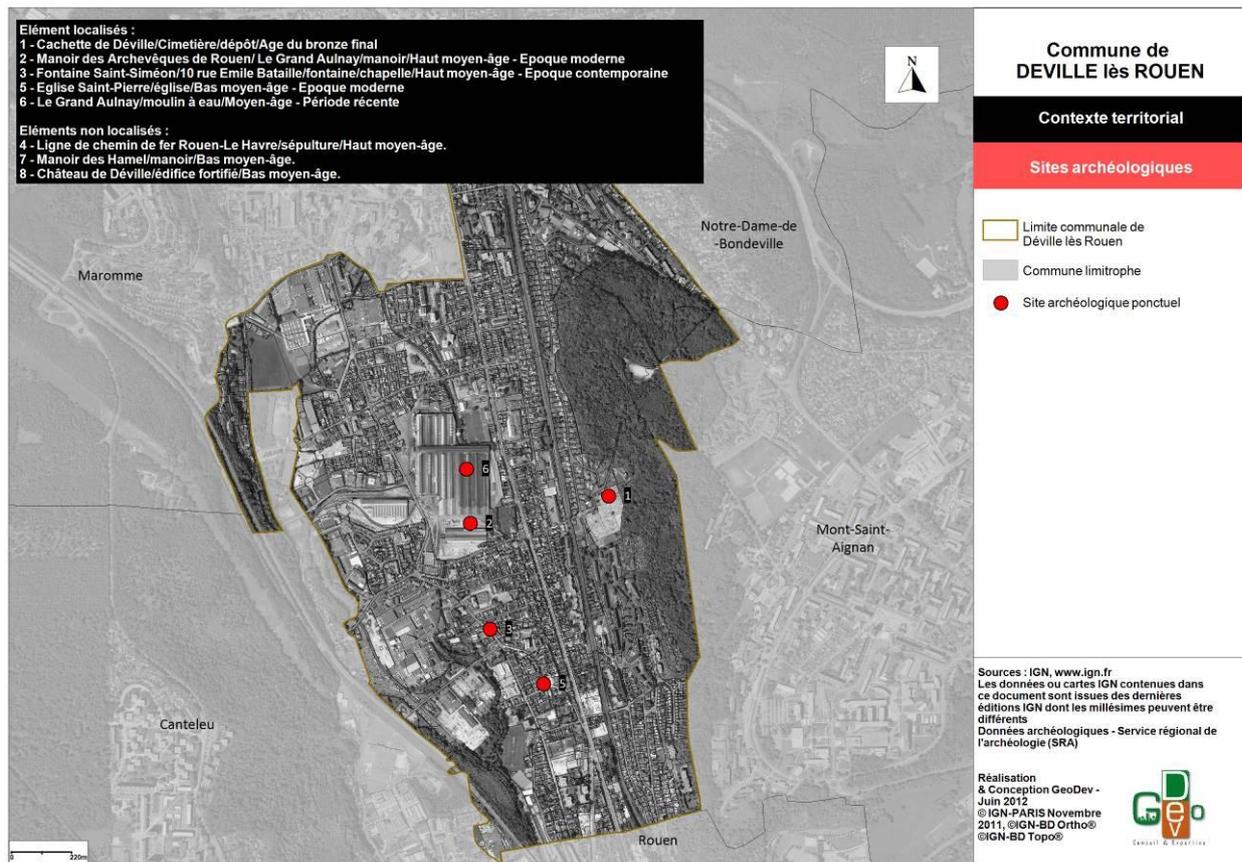
Déville lès Rouen est une commune de 316 hectares dont l'origine du nom est issue du latin « daevilla », qui signifie *le domaine de Dieu* ou encore *le domaine de David*.

L'**occupation humaine** des bords du Cailly est ancienne. Les terres fertiles, la présence de la rivière et d'un couvert forestier assuraient des conditions d'implantation des hommes favorables.

Le **Service Régional de l'Archéologie** (SRA) a recensé **8 sites archéologiques** (5 localisés et 3 non localisés) :

- ✓ La cachette de Déville : localisation au cimetière, dépôt de l'âge du bronze final ;
- ✓ Le Manoir des Archevêques de Rouen : localisation au Grand Aulnay, manoir du Haut moyen-âge, époque moderne ;
- ✓ La Fontaine Saint-Siméon : localisation au 10, rue Emile Bataille, fontaine, chapelle, Haut moyen-âge, époque contemporaine ;
- ✓ L'église Saint-Pierre : église, Bas moyen-âge, époque moderne ;
- ✓ Le grand Aulnay, moulin à eau, moyen-âge, époque récente ;
- ✓ La ligne de chemin de fer Rouen-Le Havre : sépulture, Haut moyen-âge ;
- ✓ Le Manoir des Hamel : manoir, Bas moyen-âge ;
- ✓ Le Château de Déville : édifice fortifié, Bas moyen-âge.

**Figure 25 : Les huit sites archéologiques recensés à Déville lès Rouen**



L'article R.111.3.2 du Code de l'Urbanisme stipule que : "le permis de construire peut être accordé ou refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques". Par ailleurs, la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique est devenue effective par le décret n°86-192 du 5 février 1985, instituant la consultation des services régionaux d'archéologie lors de l'instruction de procédures d'urbanisme. Les services régionaux d'archéologie sont consultables au 12, Rue Ursin Scheid 76140 Le Petit Quevilly. Ainsi, l'absence de consultation entache l'autorisation d'illégalité.

Par ailleurs, "dans les zones d'intérêt historique, la présence à peu près certaine de vestiges archéologiques provoquera lors des terrassements des découvertes entraînant l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques et de celle du 15 juillet 1980 relative à la protection des collectivités publiques contre les actes de malveillance. Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du service régional de l'archéologie au moment où les chantiers sont déjà en cours (risques d'arrêt des travaux, etc.), il est recommandé aux maîtres d'ouvrages de soumettre leurs projets d'urbanisme à ce service dès que des esquisses de plans de construction sont arrêtées".

Toutefois, c'est au **XVIII<sup>e</sup> siècle** que les rives se développent considérablement pour accueillir une puissante **industrie**, notamment textile. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Déville lès Rouen comptait une trentaine de fabriques, teintureries, blanchisseries, filatures. Cette période a marqué le paysage urbain de la ville et fait partie de l'identité communale.



Les armoiries de Déville lès Rouen sont composées « d'azur, un manoir au naturel, chargé d'une crosse d'or et d'un agneau d'argent ; un chef de gueules à la roue dentée d'or accostée de deux navettes d'argent. »

Le manoir et la crosse sur fond bleu évoquent la seigneurie des archevêques de Rouen qui possédaient à Déville lès Rouen, leur maison de campagne.

L'agneau souligne que Déville lès Rouen est dans la banlieue de Rouen. La rivière ondulée symbolise le Cailly, qui traverse la vallée et alimente ses usines. Le chef ou partie haute du blason, rappelle sur fond rouge, les principales industries de la localité (la métallurgie et le textile). (Source : site internet de la commune de Déville lès Rouen)

Le **patrimoine architectural** de la commune ne fait **pas l'objet de protection particulière**. Toutefois, des éléments singuliers du patrimoine bâti et industriel sont toujours présents sur la commune.

Ainsi, une vingtaine de constructions sont répertoriés dans la base de données Mérimée, relative au patrimoine monumental français (Ministère de la Culture). Ces éléments sont donc répertoriés dans l'inventaire général du patrimoine culturel, élaboré depuis 1978.

Le patrimoine bâti remarquable sur la commune de Déville lès Rouen, est composé principalement de :

- ✓ Des **constructions symboliques**, faisant partie de l'identité collective de la commune, comme la « Maison Normande » ou le « Logis ». Ces constructions de la fin du XIXème siècle sont de belles demeures cauchoises, normandes ;
- ✓ Les **maisons de ville bourgeoise – les villas** : ces demeures sont les témoins de l'essor industriel du XIXème siècle. Situées sur une unité foncière importante (construction avec un parc ou jardin), les villas sont de vastes constructions implantées en milieu de parcelle ;
- ✓ Les **maisons de villes ou maisons ouvrières** : il s'agit souvent de maisons mitoyennes en bande, sur des parcelles étroites, constituant un ensemble urbain homogène. Beaucoup sont situées le long de la Route de Dieppe (RD.6015). un ensemble ouvrier situé rue Georges Hébert se distingue et s'inscrit davantage dans le schéma de la cité-jardin.
- ✓ Le **patrimoine industriel** : l'industrialisation a fortement marqué le territoire de Déville lès Rouen. Les traces de cette période sont encore visibles dans le paysage urbain et constituent un héritage d'intérêt pour la mémoire collective et l'identité communale (façades d'usines, usines, manufacture, filature, moulin...).



**La Maison Normande**



**Maison normande**

**Le Logis**



**Ensemble homogène Route de Dieppe**

**Filature Saint-Pierre**

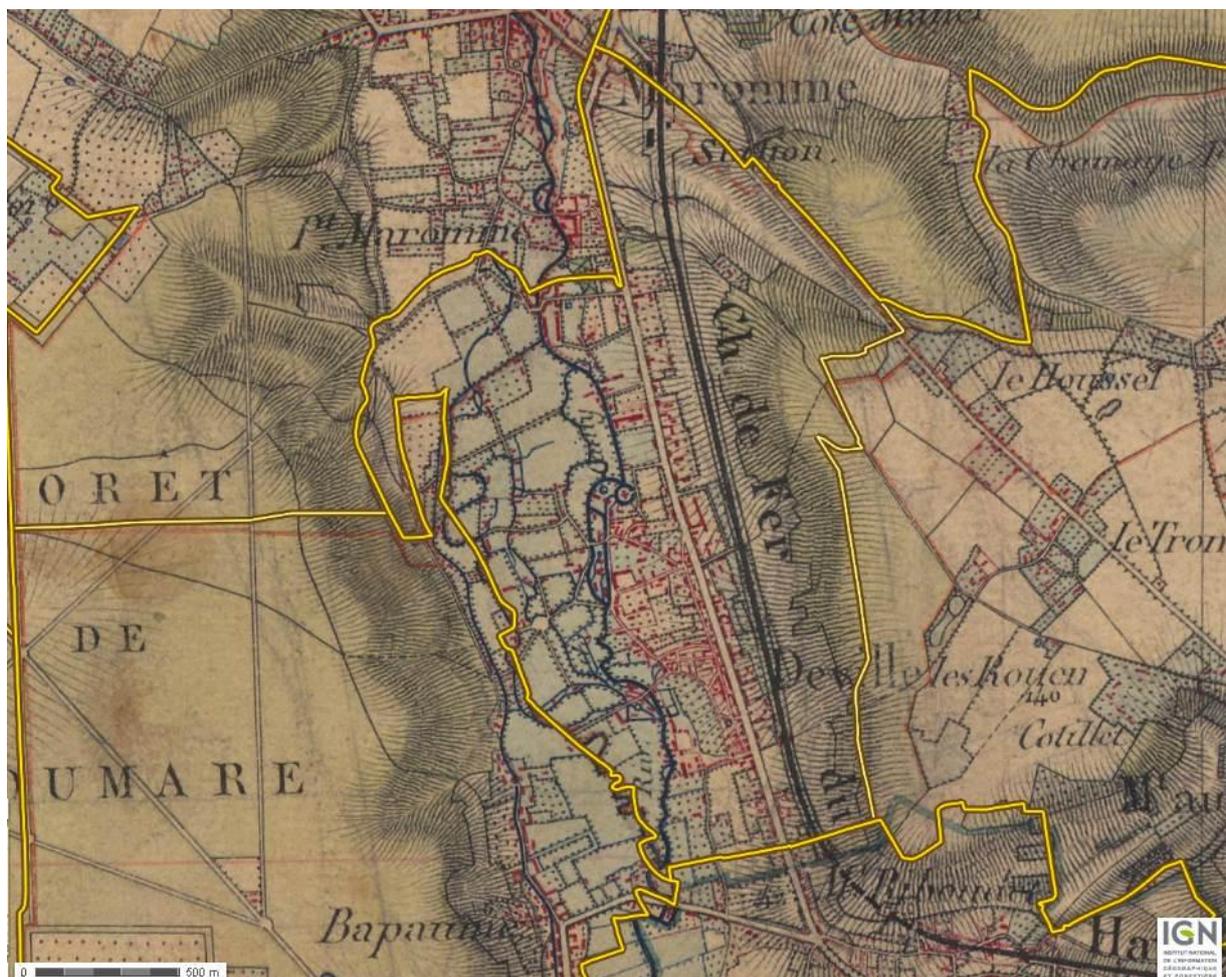
La commune de Déville lès Rouen a décidé d'entreprendre un **recensement des éléments patrimoniaux** sur son territoire et d'envisager leur protection au titre du PLU, via le recours à l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme.

L'essor industriel de la commune au cours de XIXème siècle a également amorcé un **essor démographique** important (*données du recensement cassini.ehess.fr*) :

Année	1793	1836	1896	1926	1954	1968	1982
Population	1 700	3 916	5 653	7 139	8 037	9 622	11 136

L'analyse de la carte d'Etat-Major (XIXème siècle), de la carte Cassini et de la vue aérienne actuelle.

**Figure 26 : Extrait de la Carte d'Etat-Major (1820-1866 – Source : Géoportail)**



L'essor industriel et le développement communal du XIXème siècle jette les bases de **l'organisation et de la structuration urbaine** du territoire de Déville lès Rouen. Sur l'extrait de la carte d'Etat-Major, il est possible de distinguer les éléments principaux de l'organisation urbaine actuelle, à savoir, la Route de Dieppe, la voie ferrée, le Cailly et l'urbanisation de ses abords.

**Figure 27 : Extrait de la vue aérienne (2008 - Source : Géoportail)**



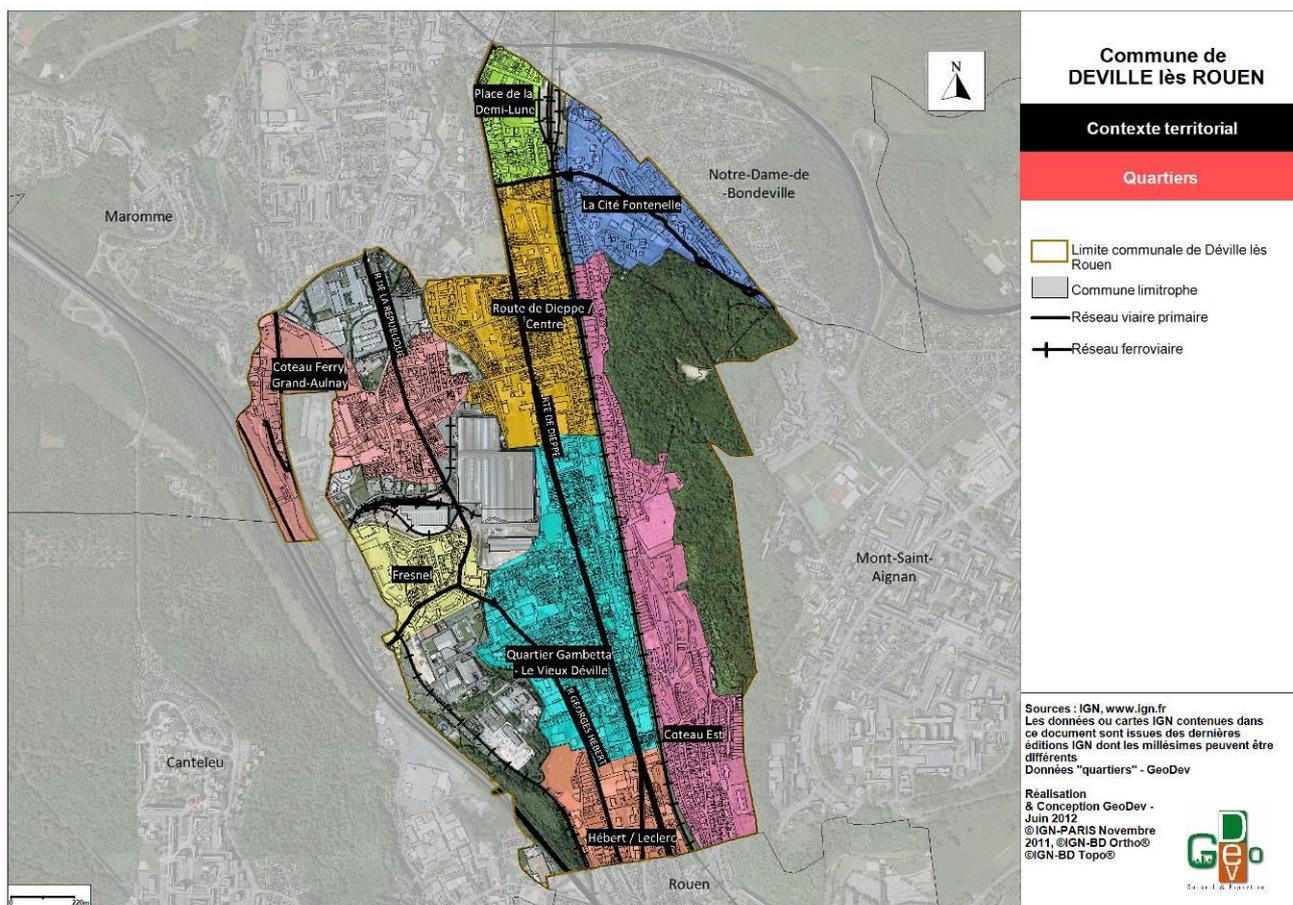
L'Ouest du territoire communal et le fond de vallée ont été urbanisés à l'occasion d'un développement de la commune beaucoup plus récent.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de la commune est urbanisée et est intégrée à l'important espace urbain continu de l'agglomération rouennaise.

## 2-2- La morphologie urbaine

La commune est composée de 8 quartiers principaux.

Figure 28 : Les quartiers de la commune de Déville lès Rouen



### 2-2-1- L'analyse de la typologie du bâti

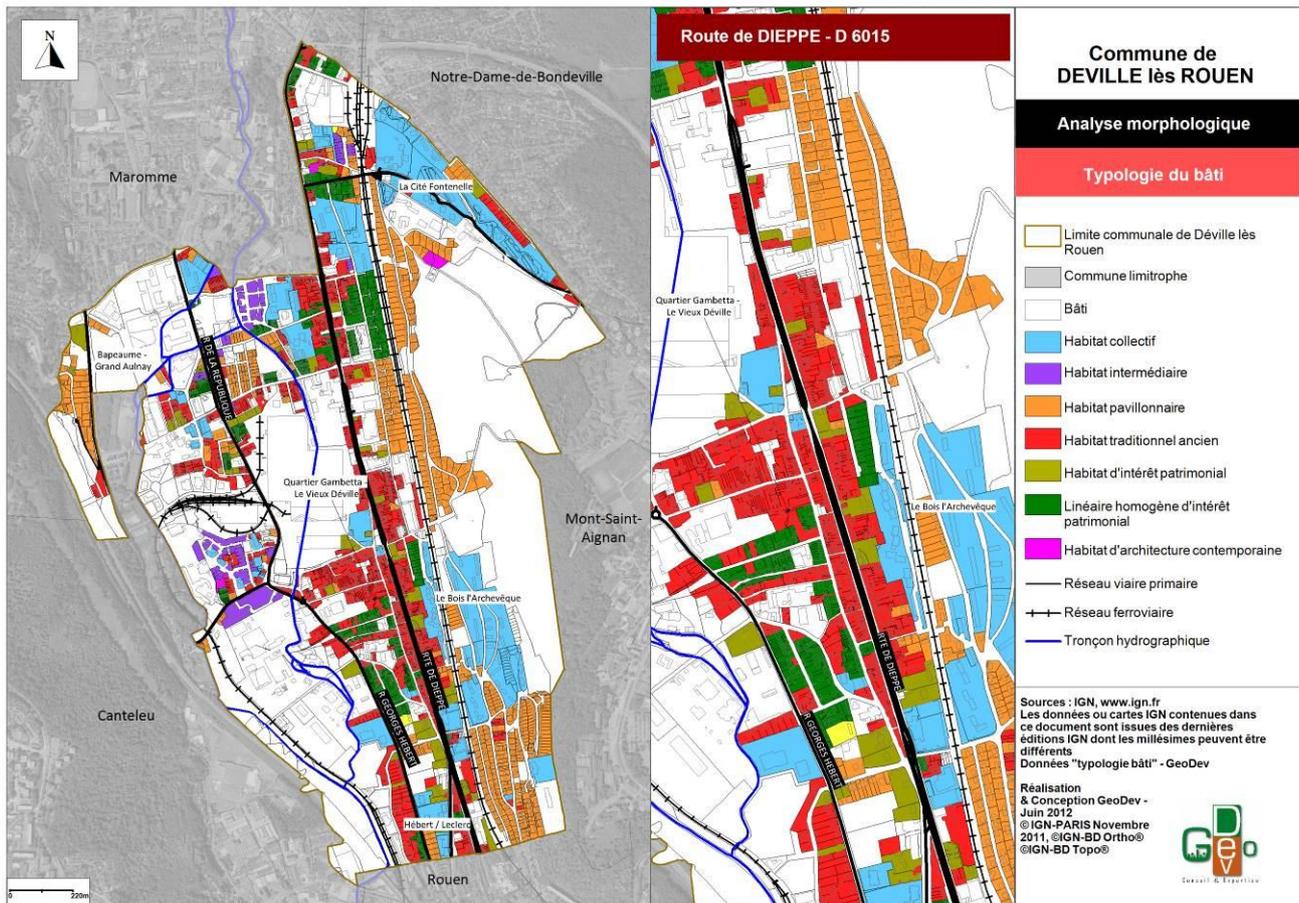
En dehors des quartiers d'implantation historique, le long de la Route de Dieppe et le quartier Gambetta, le tissu urbain est relativement éclaté. Déville lès Rouen est un faubourg de Rouen constitué d'un tissu urbain continu mais dont le bâti est très hétérogène.

Le paysage bâti est constitué de zones d'habitat, de zones d'activités et d'industries.

Les quartiers de la commune ont des morphologies urbaines très différentes : maisons ouvrières, pavillon individuel, lotissements, grands ensembles.



**Figure 29 : La typologie de bâti de Déville lès Rouen**



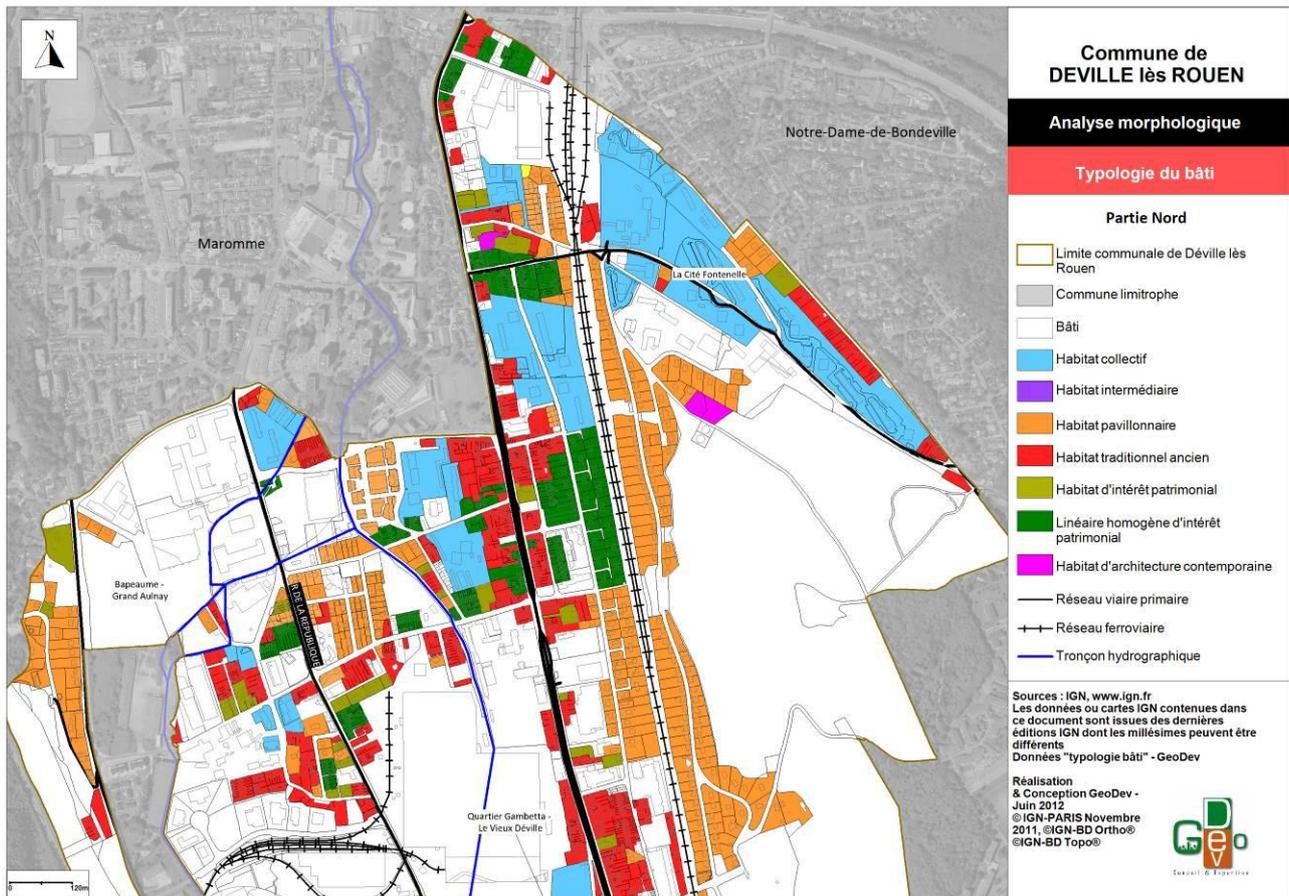
Les **quartiers anciens et historiques** de la ville se situent le long de la Route de Dieppe et sur le quartier Gambetta.  
 Le **coteau Est** présente également une certaine **homogénéité** : il est composé de quartiers pavillonnaires et de quartiers composés des grands ensembles collectifs de la commune.



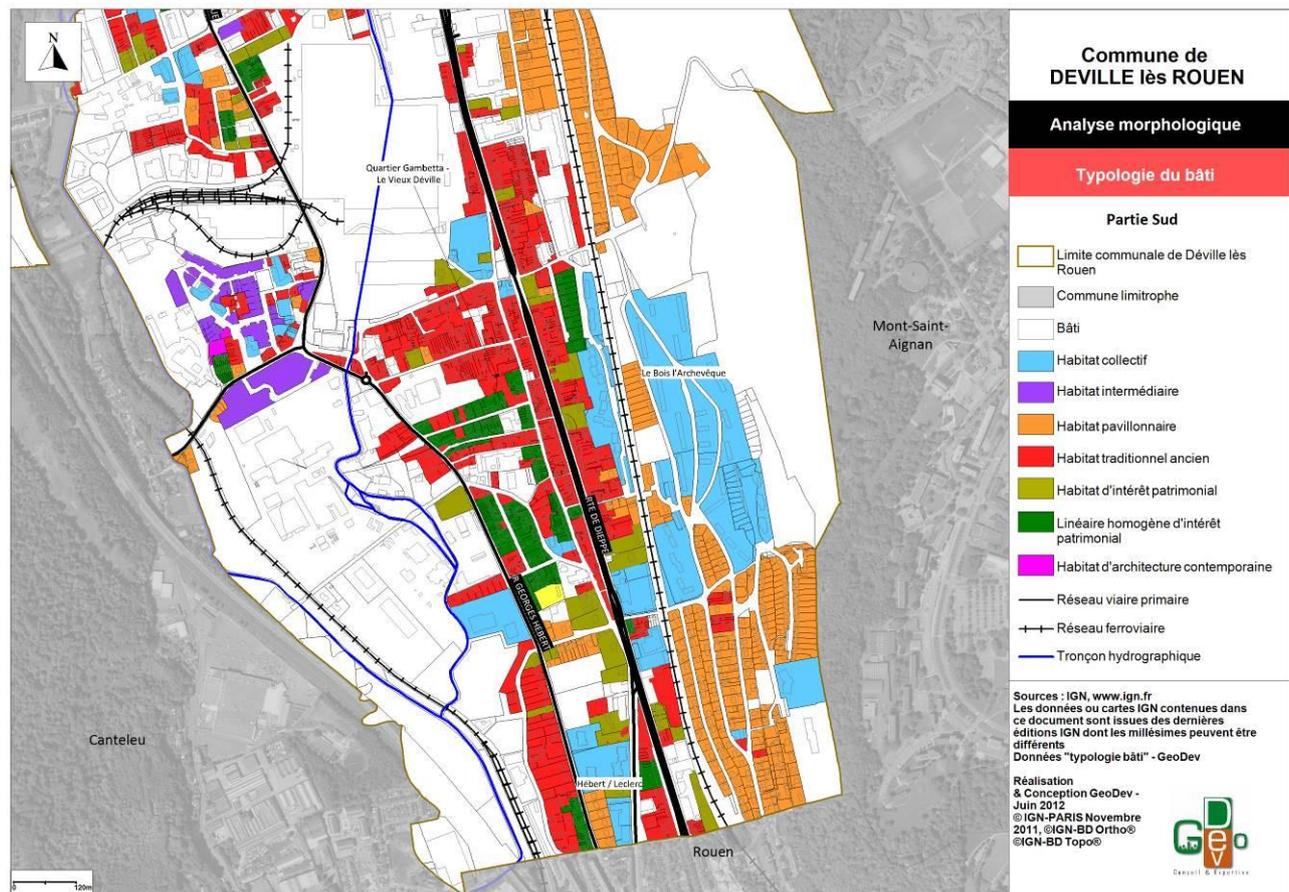
Dans la **vallée**, le tissu urbain est relativement **hétérogène** et composé d'alternance de bâti ancien, récent et industriel.



**Figure 30 : La typologie de bâti de Déville lès Rouen (Partie Nord)**



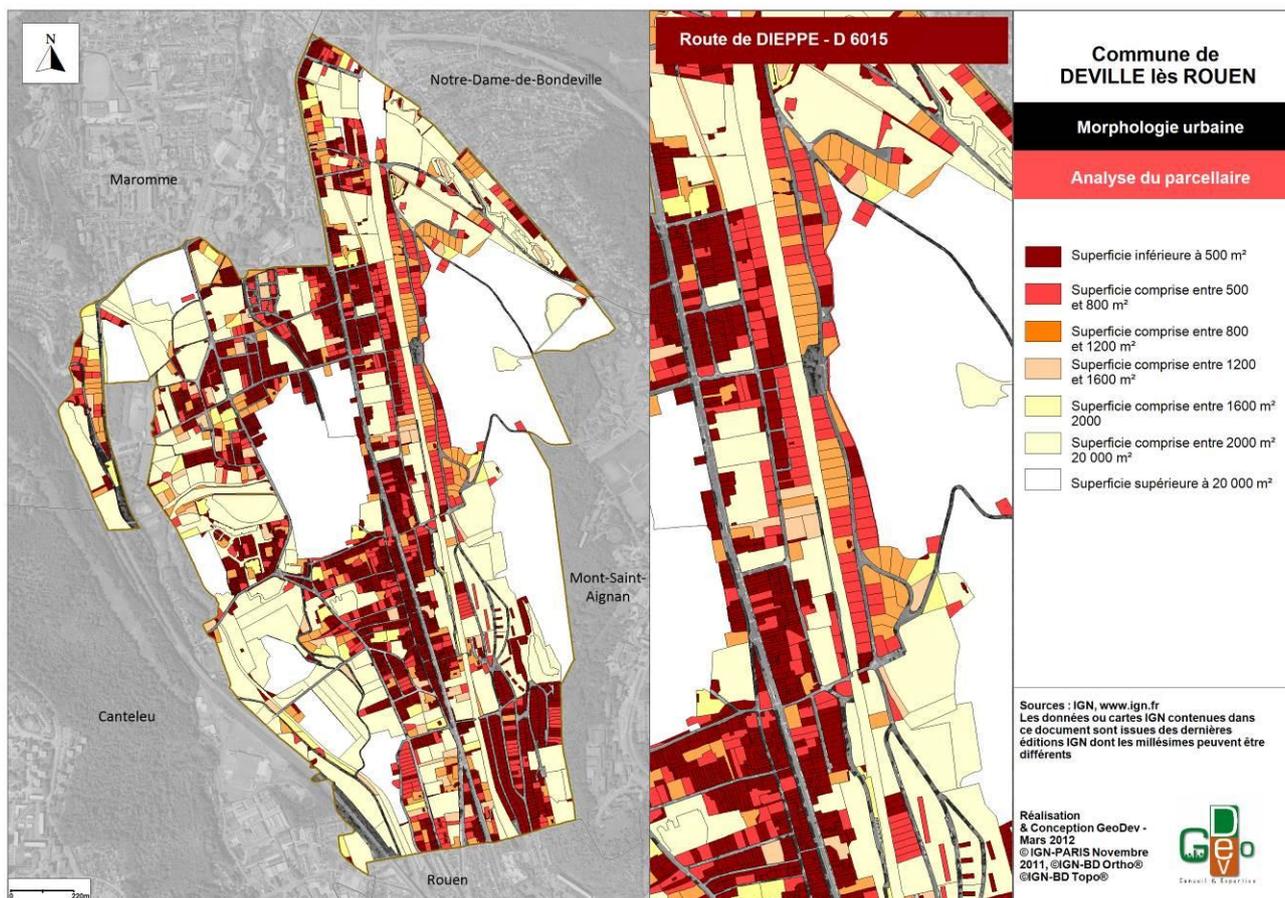
**Figure 31 : La typologie de bâti de Déville lès Rouen (Partie Sud)**



L'**analyse du parcellaire** met aussi en évidence l'hétérogénéité du bâti. Les parcelles les plus denses sont situées dans les quartiers d'habitat ancien (Route de Dieppe et Quartier Gambetta notamment).

Les plus grandes parcelles, particulièrement localisées dans la vallée, correspondent souvent aux emprises industrielles et à vocation d'activités économiques de la commune. Par exemple, le site de l'entreprise Vallourec et Mannesmann se trouve quasiment en plein centre de la ville.

**Figure 32 : Le tissu parcellaire du bâti dévillois**



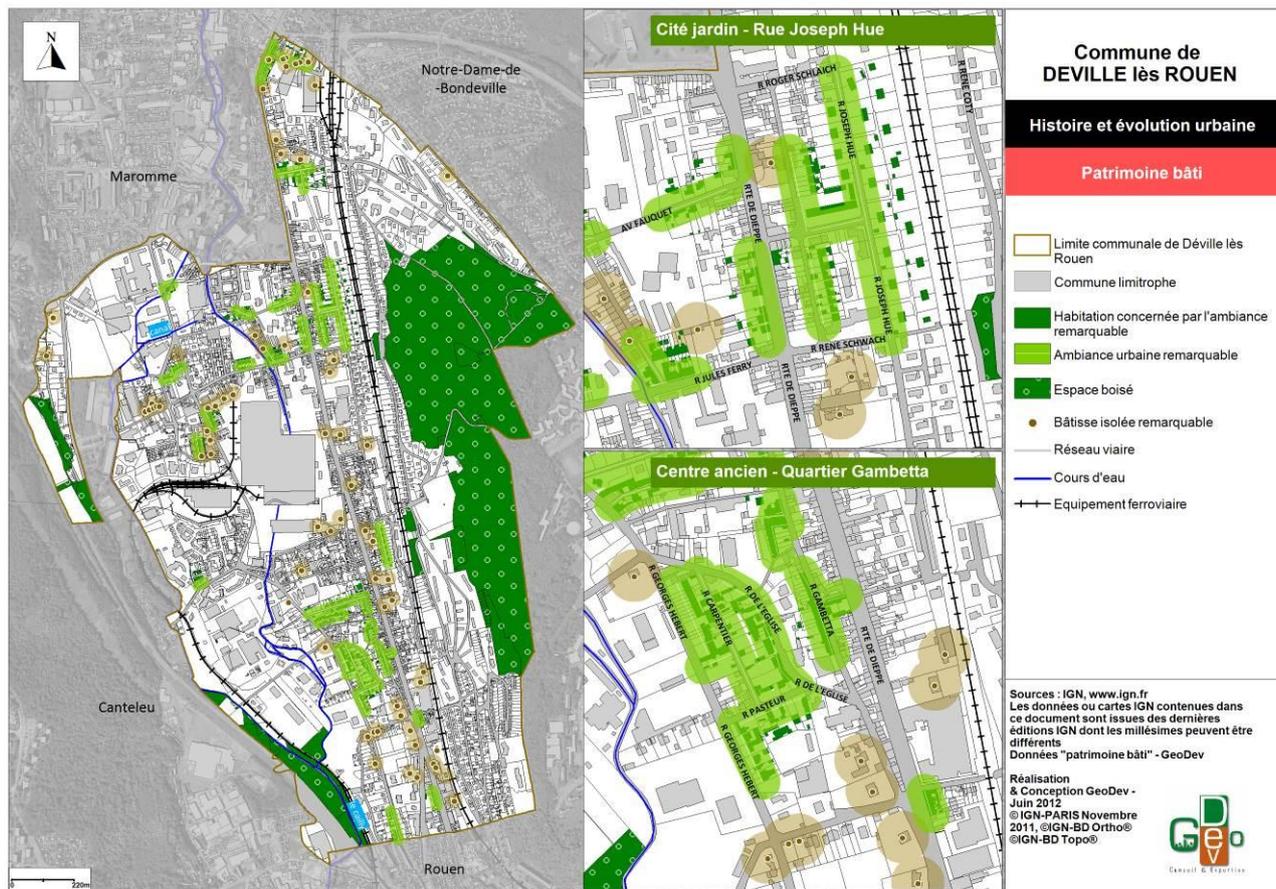
La présence **d'un vaste parc de constructions anciennes** témoin, notamment, du passé industriel de la commune, est un **élément structurant du paysage urbain** de Deville lès Rouen.

En effet, le territoire abrite encore de très belles maisons normandes et maisons de maîtres, des villas bourgeoises, des ensembles homogènes de maisons ouvrières, du patrimoine industriel ainsi que des éléments du petit patrimoine bâti (porche).

Ces éléments ont été identifiés pour la commune : **31 séquences urbaines** remarquables et **66 bâtisses isolées** d'intérêt architectural ont été repérées.

Les séquences urbaines sont constituées par des ensembles bâtis homogènes, tandis que les bâtisses sont des constructions ponctuelles au sein de la tache bâtie.

**Figure 33 : Les éléments du patrimoine bâti sur la commune de Déville lès Rouen**



### 2-2-2- Le centre-ville linéaire – Route de Dieppe

Le bâti historique s'est étendu en **bourg linéaire** ou **village-rue**, le long de la Route de Dieppe. C'est pourquoi, il y a encore beaucoup de **bâti ancien** le long de cet axe structurant du territoire dévillois.

Celui-ci est plutôt dense voire très dense, construit sur de **petites parcelles** (les moyennes parcellaires sont comprises entre 100 et 200 m<sup>2</sup>).

Les constructions sont implantées à l'**alignement** des emprises publiques comme des limites séparatives. Les emprises au sol sont donc très élevées, certaines parcelles sont entièrement bâties. Aussi, la Route de Dieppe présente une certaine **unité architecturale** et paysagère conférée par ces petites maisons ouvrières en brique, implantées « en bande » suivant un schéma répétitif.



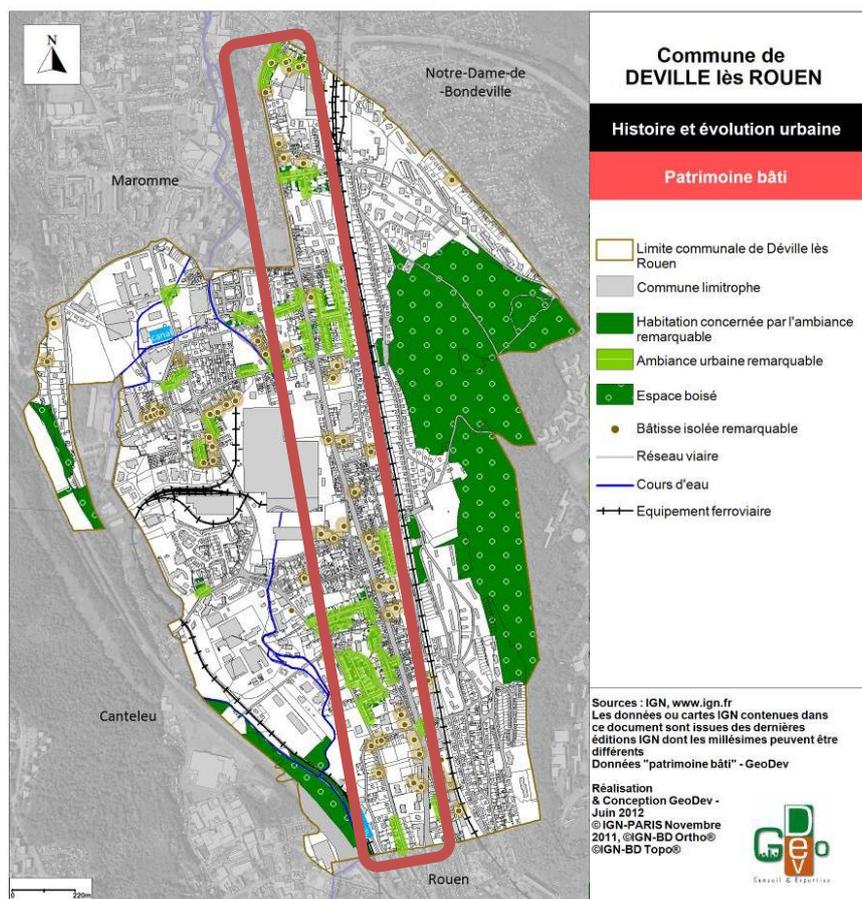
Il s'agit du **centre-ville actuel** de la commune car ce secteur concentre les principales fonctions urbaines de Déville lès Rouen :

- ✓ l'hôtel de ville et nombre de **services administratifs** (le centre des finances publiques) et **équipements communaux** (écoles, maison de la petite enfance, piscine, salle des associations, etc...) ;
- ✓ les **principaux commerces** établis en rez-de-chaussée commerciaux formant quelques linéaires, et donc des polarités commerciales, le long de la Route de Dieppe.



Au-delà de la Route de Dieppe, on observe un **gradient** de moins en moins dense du bâti et des moyennes parcellaires vers le coteau. Ces constructions demeurent à majorité résidentielle, il s'agit souvent de **pavillons** et d'équipements communaux de quartier.

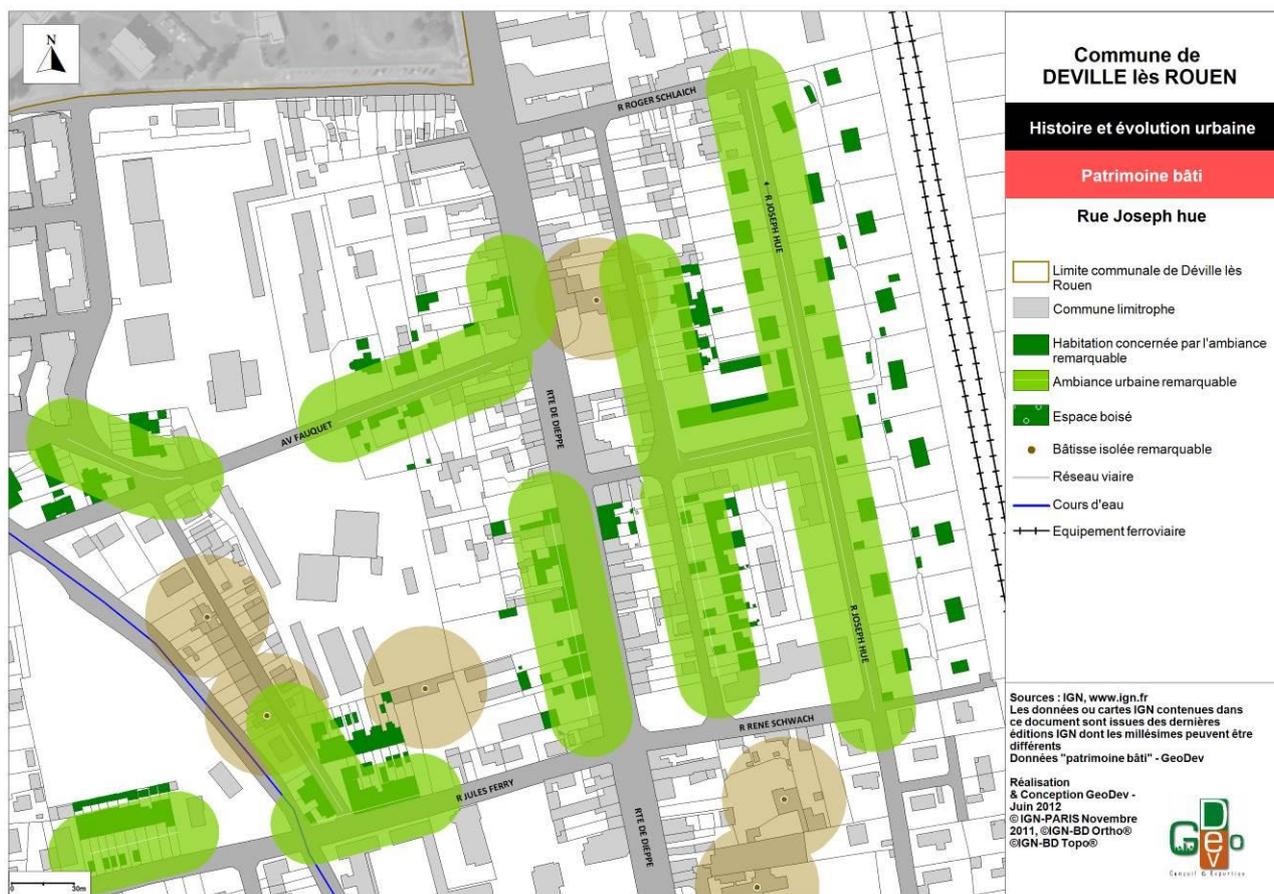
Par son caractère ancien, ce secteur abrite certains **éléments architecturaux et patrimoniaux de qualité et d'intérêt**, linéaires ou ponctuels.



Une **singularité** très particulière est relevée dans la **rue Joseph Hue**. Il s'agit d'une séquence répétitive de maisons ouvrières, rappelant le concept de cité-jardin, implantées de façon linéaire sur une parcelle comprenant un jardinet. La trame parcellaire, les hauteurs, les aspects extérieurs et les matériaux utilisés sont homogènes (briques et silex pour les façades et ardoises pour les toitures).



**Figure 34 : La séquence urbaine de la rue Joseph Hue**



On observe toutefois, que beaucoup de constructions anciennes ont perdu leur cachet. Un **enjeu de préservation** du patrimoine et de la qualité paysagère du tissu urbain se pose sur le territoire de Déville lès Rouen.



Suite à l'identification de séquences urbaines et de bâtisses isolées, la commune a jugé nécessaire de **préserv**er les éléments principaux et emblématiques du territoire grâce à l'**article L123-1-5 7°** du Code de l'Urbanisme.

### 2-2-3- La Place de la Demi-Lune

Le bâti linéaire de la Route de Dieppe se prolonge jusqu'en limite communale avec les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville, vers la Place de la Demi-Lune.



Il s'agit d'un quartier au **tissu urbain hétérogène**, du fait, notamment de sa **mixité fonctionnelle** (pôle d'habitat/commerces/activités économiques et industrielles/gare), certaines vocations nécessitant plus d'espace et des constructions spécifiques.



Concernant la **vocation résidentielle et commerciale**, le tissu urbain est similaire à celui du centre-ville, c'est-à-dire relativement **dense**. Les constructions sont homogènes, implantées à l'alignement, plutôt anciennes et répétitives. Les commerces sont situés en rez-de-chaussée.

**Bâti ancien aux alentours de la Place de la Demi-Lune**



Dans ce secteur, plusieurs constructions remarquables ont également été identifiées dans le cadre d'un recensement. Certains ont effectivement été répertoriés au PLU.

#### **2-2-4- Le bourg ancien – Quartier Gambetta**

Le quartier Gambetta est également appelé « quartier du Vieux Déville » car il s'agit du **centre-bourg historique** de la commune.

Sa forme urbaine rappelle les allures d'un **village**. C'est dans ce secteur que se trouve l'église historique de la commune, l'église Saint-Pierre (site archéologique).



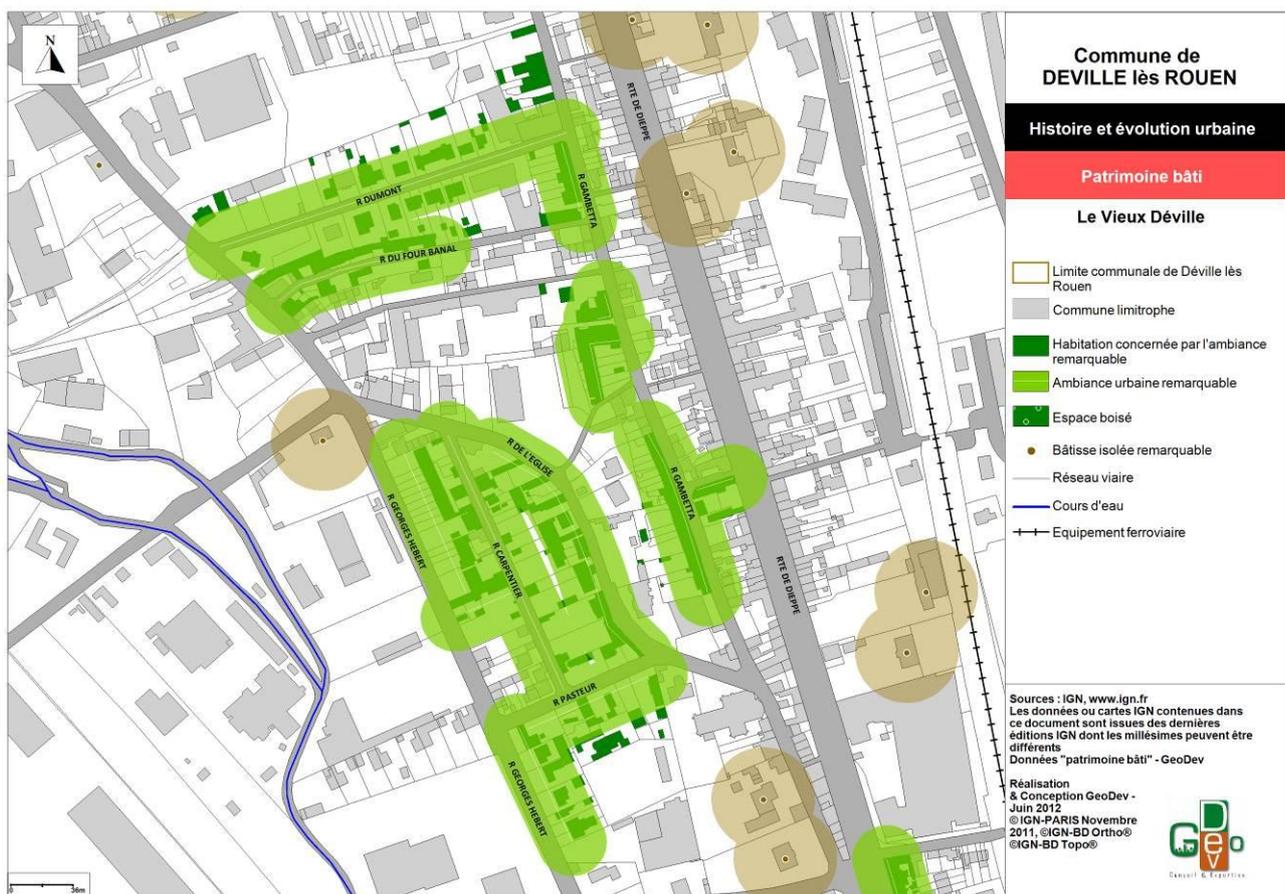
**L'Eglise Saint-Pierre**

Le bâti est également très **dense**, construit sur des parcelles sont souvent comprises entre 100 et 200 m<sup>2</sup>, à l'**alignement** des emprises publiques et des limites séparatives. L'emprise au sol des constructions est donc également importante.

Le quartier Gambetta a conservé son cachet patrimonial, l'aspect extérieur des constructions a souvent été conservé et le recours à des matériaux de qualité généralisé (brique, silex, colombage, bois, tuile, ardoise, etc...).



**Figure 35 : Les éléments patrimoniaux du quartier Gambetta**



De plus, le réseau viaire est **très étroit et très serré**, il est notamment, composé de ruelles et sentes piétonnes. Les déplacements motorisés sont relativement limités dans ce secteur règlementé par des zones 30. Le quartier offre une trame viaire plutôt adapté aux déplacements des **piétons et des cycles**.



**Trame viaire du quartier Gambetta**

Ce secteur est désormais dissocié du centre-ville récent plus commercial.

### **2-2-5- Les secteurs pavillonnaires**

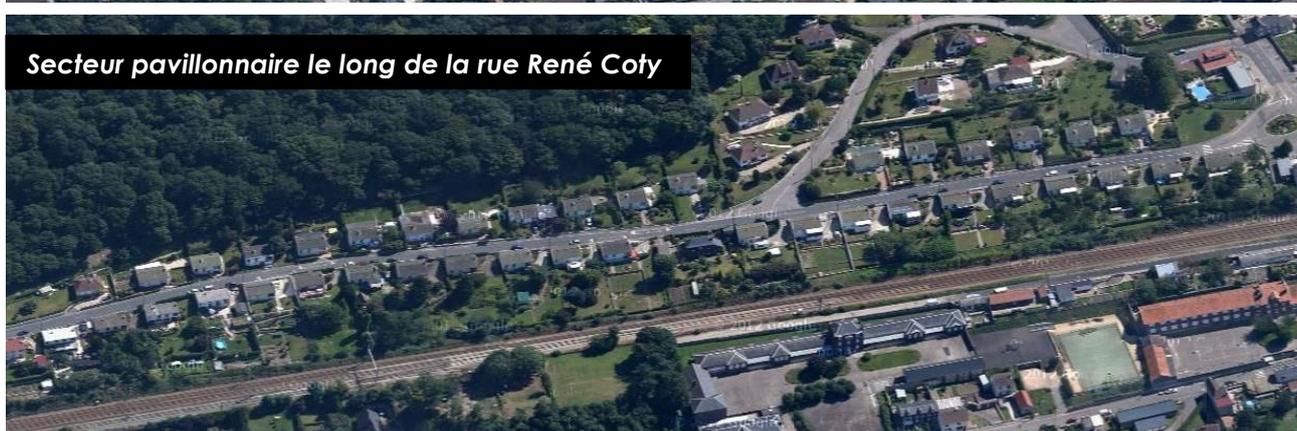
L'**extension urbaine** du tissu urbain historique s'est développée vers le **coteau Est**, en aval du Bois l'Archevêque, ainsi que dans la **vallée du Cailly**.

Le tissu urbain caractéristique des quartiers pavillonnaires est moins dense que le bâti ancien présenté précédemment.

Sur le coteau Est, ils se sont développés en doigts de gant, **le long des principales voiries** de la commune. Les constructions ont donc quasiment toutes une orientation est-ouest vers la vallée.



**Secteur pavillonnaire au Bois l'Archevêque**



**Secteur pavillonnaire le long de la rue René Coty**

Dans la vallée, le tissu pavillonnaire est construit sous la forme de lotissements intégrés au quartier existant. Ce qui confère un aspect du bâti relativement **hétérogène** dans ces secteurs.



Les **formes urbaines** de ces ensembles pavillonnaires sont **diverses et variés**, plus ou moins **denses et groupés**. S'agissant de constructions récentes, celles-ci ne sont, pour la plupart, pas réalisées en matériaux nobles (moellons, béton,) et n'admettent donc pas d'intérêt au regard du patrimoine communal.

Sur les coteaux les constructions sont rarement mitoyennes afin de garantir l'accès aux fonds de parcelle ainsi que pour préserver des aérations et perspectives paysagères vers la vallée.





**Figure 36 : Le maillage parcellaire en fonction des formes urbaines des divers quartiers de Deville lès Rouen**



### 2-2-6- Les grands ensembles collectifs

Les grands ensembles de logements collectifs de type « tours » et « barres » se situent principalement dans les secteurs d'**extension urbaine**, sur le **coteau Est**, près du Bois l'Archevêque.

Les deux principaux secteurs de grands ensembles collectifs se trouvent au quartier du **Bois l'Archevêque** et au quartier de la **Cité Fontenelle**.

Le quartier de la Cité Fontenelle est constitué d'un ensemble de bâtiments d'habitations et d'équipements des **années 1960**. Ces derniers constituent une bonne partie des **logements sociaux** de la commune.



Dans le quartier du Bois de l'Archevêque, précisément rue Lyautey, un ensemble de « barres » à quatre étages sur rez-de-chaussée des **années 1950** domine la vallée.



Globalement le parcellaire de ces secteurs est moins dense car les opérations accueillent souvent des **espaces communs** (équipements publics, jardins et jeux) complétant l'offre résidentielle.

Malgré la densité de logements, le tissu urbain est souvent **aéré** et les espaces publics et communs font l'objet d'un **traitement de qualité**.

Dans une moindre mesure, quelques **bâtiments collectifs** sont présents dans les **quartiers récents de la vallée**, ainsi que dans les **secteurs anciens**.

En effet, la commune de Déville lès Rouen étant confrontée au manque de foncier disponible, a dû mettre en œuvre les principes d'une **reconquête de la ville sur elle-même** depuis déjà plusieurs années.

## Programme collectif sur la route de Dieppe



### 2-2-7- Les quartiers récents de la vallée

Les quartiers de la vallée, relativement récents, proposent une organisation urbaine composée d'une **architecture hétérogène** de type **maison de ville** et **petits immeubles collectifs et mixte** dans la mesure où la vocation de ces quartiers n'est pas uniquement résidentielle (industries, commerces, équipements).

Le tissu parcellaire du quartier Coteau-Ferry/Grand Aulnay est très varié et hétérogène du fait de la mixité des vocations qui sont présentes. Les plus grandes parcelles accueillent les activités économiques et industrielles de la commune.

### Pépinière d'entreprises Créapolis - rue de la République



### Diversité du tissu bâti



## 2-2-8- Les secteurs d'activités économiques et industriels

La commune de Déville lès Rouen est caractérisée par la **forte implantation des activités industrielles et artisanales dans le tissu urbain résidentiel**.

La plupart est implantée dans la **vallée** et marque une **rupture plus ou moins forte** avec la ville. En effet, les entités foncières sont très **contrastées** du fait de la présence d'un **tissu industriel et économique**.

L'urbanisation a **cerné** progressivement les secteurs d'activités, formant un bâti continu et nécessitant de veiller au **traitement des interfaces** habitat/industrie. Cette imbrication pose également la question de la **gestion des nuisances** pour la population et pour les entreprises.

L'entreprise industrielle Vallourec et Mannesmann se trouve au cœur du territoire de Déville lès Rouen et s'étend sur plus de 20 hectares. Cet ensemble, composé de divers bâtiments très vastes ainsi que d'un faisceau de voies ferrées, crée une **rupture** dans le paysage urbain. Seule la RD.66 effectue la **liaison** entre les installations.



RD.66 devant V&M



Dans une moindre mesure, d'autres sites se trouvent également imbriqués dans le milieu urbain.



Compte tenu du contexte économique difficile des dernières années, l'entreprise Momentive a dû cesser son activité sur le territoire de Deville lès Rouen. La présence d'un tissu industriel en milieu urbain dense pose également la question du **devenir des friches** en cas de perte de la vocation industrielle.

La **zone d'activités** du Grand Aulnay se trouve au Nord de la vallée. De réalisation récente, elle s'inscrit, quant à elle, dans une logique de « parc d'activités » car elle accueille plusieurs entreprises artisanales.

## **2-3- L'analyse du PLU en vigueur**

### **2-3-1- Le zonage et les dispositions du PLU**

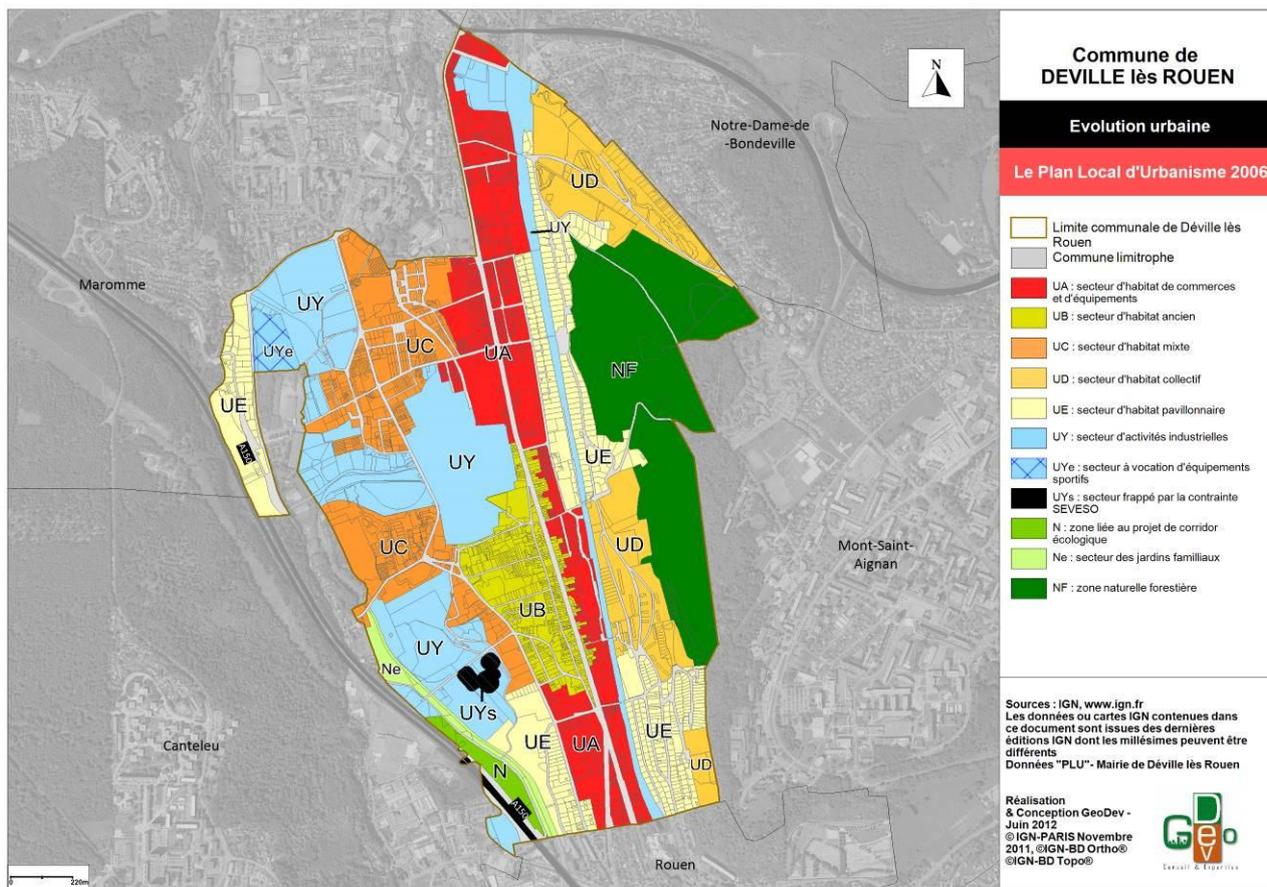
La réalisation du **Plan Local d'Urbanisme** de Deville lès Rouen date de **2006**. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> élaboration de PLU pour la commune. Celle-ci est intervenue dans le cadre de la révision du POS en PLU.

Depuis 2006, le PLU n'a fait l'objet que d'une **modification en 2007**, prescrite afin de corriger des erreurs matérielles sur le plan de zonage et dans le règlement écrit.

Le PLU de 2006 repose sur un zonage comprenant 2 types de zones et de nombreux secteurs :

- ✓ Les **zones urbaines**, dites « U », constructibles, distinguées en secteurs urbains pour 231,72 hectares, soit plus de **80% de la superficie communale** ;
- ✓ Les **zones naturelles**, dites « N », inconstructibles ou à constructibilité limitée, distinguées en secteurs pour 52,94 hectares (dont 45,08 hectares d'Espaces Boisés Classés), soit **18,60% de la superficie communale**.

**Figure 37 : Le PLU Déville lès Rouen approuvé en 2006 (modification de 2007 incluse)**



En tant que commune urbaine comprise au sein du vaste ensemble bâti continu de l'agglomération rouennaise, la commune de Déville lès Rouen **ne dispose plus** depuis au moins 2006, de **foncier non bâti disponible** à l'urbanisation.

C'est pourquoi **aucune zone A Urbaniser** n'a été déterminée sur le PLU de 2006.

De même, le PLU communal ne distingue **aucune zone Agricole** car cette activité n'existe plus sur la commune, qui historiquement s'est très précocement tournée vers l'industrie.

Dès 2006, Déville lès Rouen s'est trouvée confrontée au défi de **construire la ville sur elle-même**. Un défi qui est toujours actuel et qu'il s'agit de renouveler.

Entre 2006 et 2013 le tissu urbain de la commune, fortement urbanisée, a **peu évolué**. Les programmes d'urbanisation ont été réalisés au **sein du tissu urbain** existant. Aucune extension du tissu urbain n'est identifiée car le territoire communal n'était pas en capacité de pouvoir se développer en périphérie.

En conséquence, **aucune consommation d'espaces naturels et/ou agricoles** n'est à déplorer sur le territoire de Déville lès Rouen.

**Figure 38 : Répartition des zones et secteurs du zonage du PLU approuvé en 2006 (modification de 2007 incluse)**

	Superficie (ha)	% de la surface communale		Superficie (ha)	% de la surface communale
Secteur UA	42,05	14,77	Zone U	231,72	81,40
Secteur UB	16,73	5,88			
Secteur UC	33,79	11,87			
Secteur UD	30,16	10,60			
Secteur UE	40,52	14,23			
Secteur UY	64,3	22,59			
UYe	2,82	0,99			
UYs	1,35	0,47			
Zone N stricte	2,78	0,98	Zone N	52,94	18,60
Secteur Ne	3,85	1,35			
Secteur NF	46,31	16,27			
	284,66	100,00		284,66	100,00
Les calculs précédents ne prennent pas en considération les surfaces de voiries (30,4 ha)					

Le PLU de 2006 a permis à la commune de **préserver le principal secteur boisé** de la commune correspondant au Bois de l'Archevêque, grâce à un classement en zone N.

De plus, les **Espaces Boisés Classés** protègent 45,08 hectares de forêts et bois, soit 15,84% de la surface communale, ce qui n'est pas négligeable et devra être reconduit dans le cadre de la révision du PLU.

Le découpage en zones du PLU de 2006 repose sur les **spécificités** du tissu urbain des grands secteurs du territoire de la commune. Il prend également en compte les besoins des populations en matière d'habitat, d'emplois, de services et de transport tout en protégeant les zones naturelles. Ce découpage a permis d'avoir un règlement relativement adapté aux différentes composantes du territoire.

Le découpage de la zone urbaine identifie **8 secteurs, 5 secteurs** ont plutôt une vocation à **dominance résidentielle**, tandis que **3** caractérisent davantage les secteurs **économiques et d'équipements**.

Les secteurs UA et UB règlementent les secteurs où se concentre davantage le bâti ancien et historique de la Route de Dieppe et du quartier Gambetta.

Le secteur UC couvre les quartiers de la vallée, plus récemment bâtis et au tissu urbain plus hétérogène.

Le secteur UD règlemente l'urbanisme des secteurs abritant les grands ensembles collectifs de Déville lès Rouen. Enfin, le secteur UE permet de gérer l'urbanisation pavillonnaire du coteau Est.

Le secteur UY distingue les sites économiques et industriels de la commune. Le secteur UYs a permis à la commune de traiter la problématique « risque technologique », en prenant en compte la présence d'un site SEVESO seuil bas et les prescriptions et précautions liées sur son territoire (site aujourd'hui fermé, cf. l'Etat Initial de l'Environnement, pages 125 à 126).

Enfin, un secteur prévu pour l'accueil d'un équipement communal est prévu en secteur UYe.

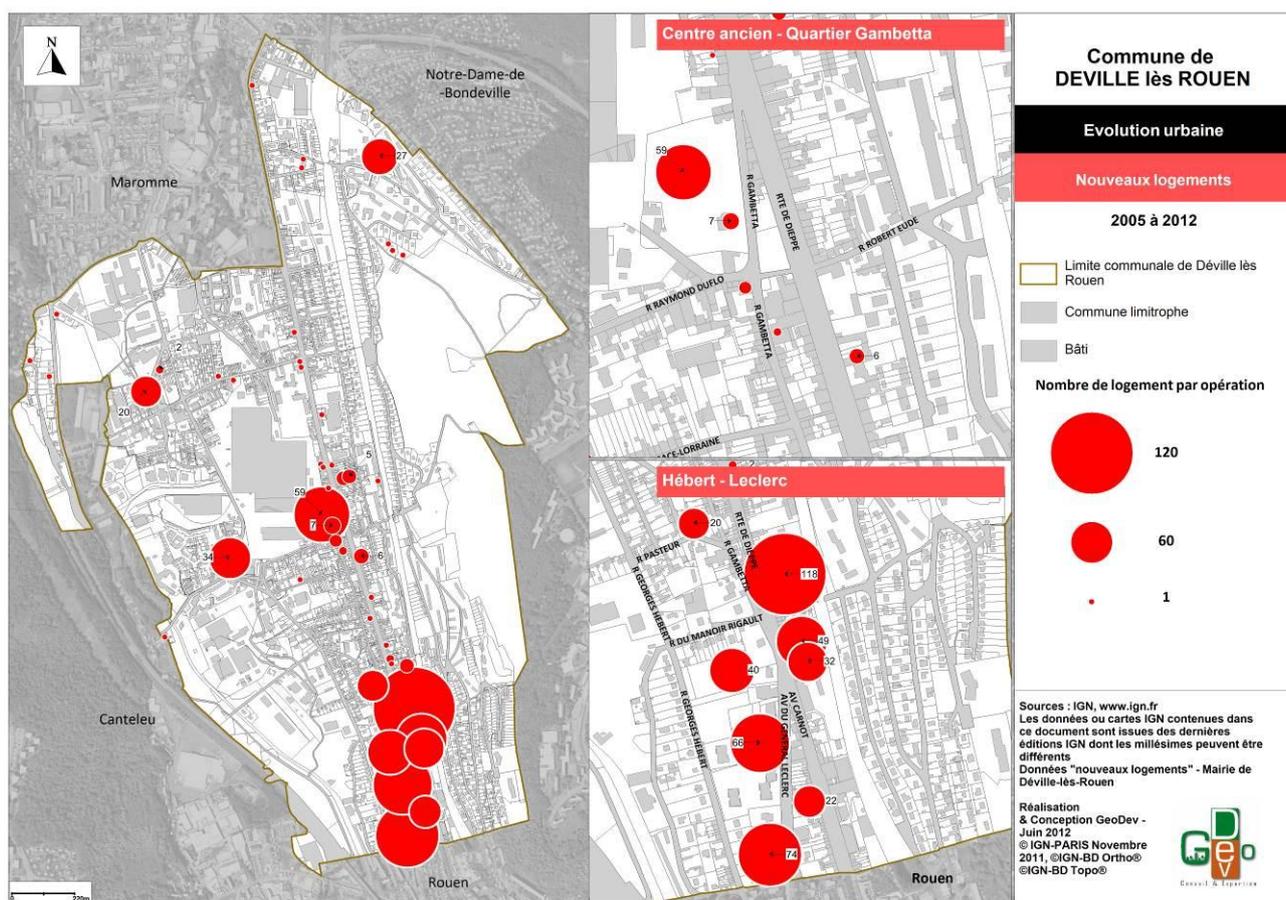
## 2-3-2- L'évolution de la construction sous le régime PLU

Le vaste ensemble urbain de Déville lès Rouen est **constructible** mais relativement **densément bâti**. Les nouvelles constructions réalisées depuis 2006 ont donc été réalisées au sein de cet espace bâti, dans le cadre :

- ✓ de **densifications** du tissu urbain existant : il s'agit souvent de petites opérations ponctuelles, liées à des divisions parcellaires, à une procédure de changement de destination ou encore à des transformations de maisons en appartements ;
- ✓ d'**opérations de renouvellement urbain** : il s'agit souvent de gros programmes de construction entrepris par des aménageurs ou opérateurs sur des secteurs d'habitat vétuste ;
- ✓ de **requalifications de friche urbaine** : il s'agit souvent de gros programmes de construction entrepris par des aménageurs ou opérateurs sur des espaces en mutabilité (changement de vocation) comme d'anciens sites économiques ou d'anciens équipements.

Entre 2005 et 2012, la commune a accordé la réalisation de **625 nouveaux logements** sur son territoire.

**Figure 39 : Localisation des nouveaux permis pour la réalisation de logements accordés entre 2005 et 2012 (Source : données municipales 2012)**



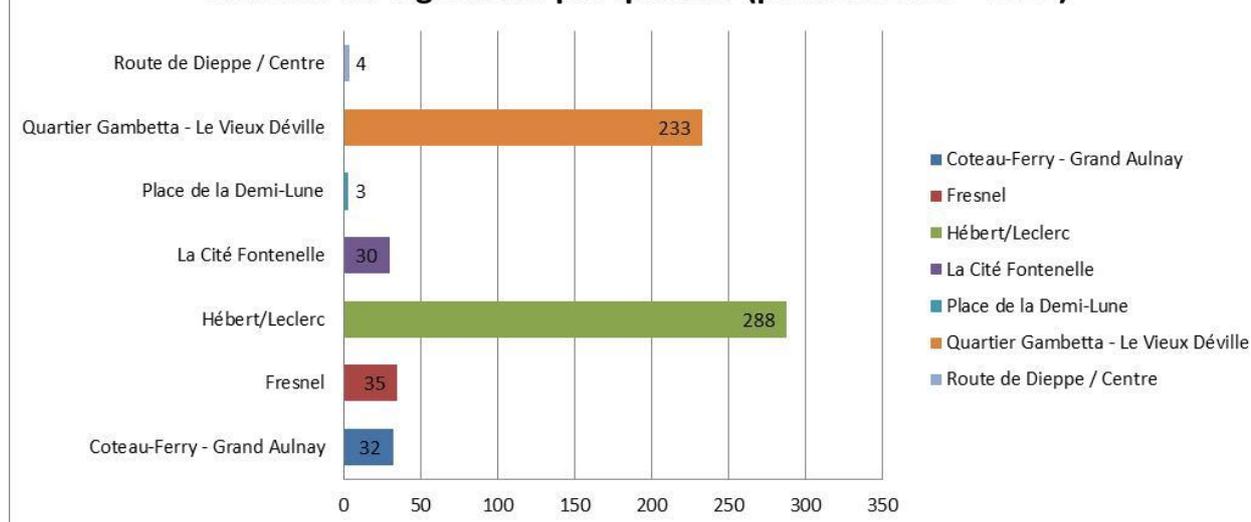
Tous les quartiers de la commune n'ont pas été concernés par les projets de construction. Au Sud du territoire, le **quartier Hébert/Leclerc** a particulièrement été impacté par des opérations de construction.

Le **quartier Gambetta** a également fait l'objet d'opération de constructions entre 2005 et 2012.

**Figure 40 : Répartition de la construction sur le territoire (Source : données municipales 2012)**

Secteur	Nombre de logements	En pourcentage (%)
Coteau-Ferry - Grand Aulnay	32	5,12%
Fresnel	35	5,60%
Hébert/Leclerc	288	46,08%
La Cité Fontenelle	30	4,80%
Place de la Demi-Lune	3	0,48%
Quartier Gambetta - Le Vieux Déville	233	37,28%
Route de Dieppe / Centre	4	0,64%
<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>625</b>	<b>100,00%</b>

**Nombre de logements par quartier (période 2005 - 2012)**

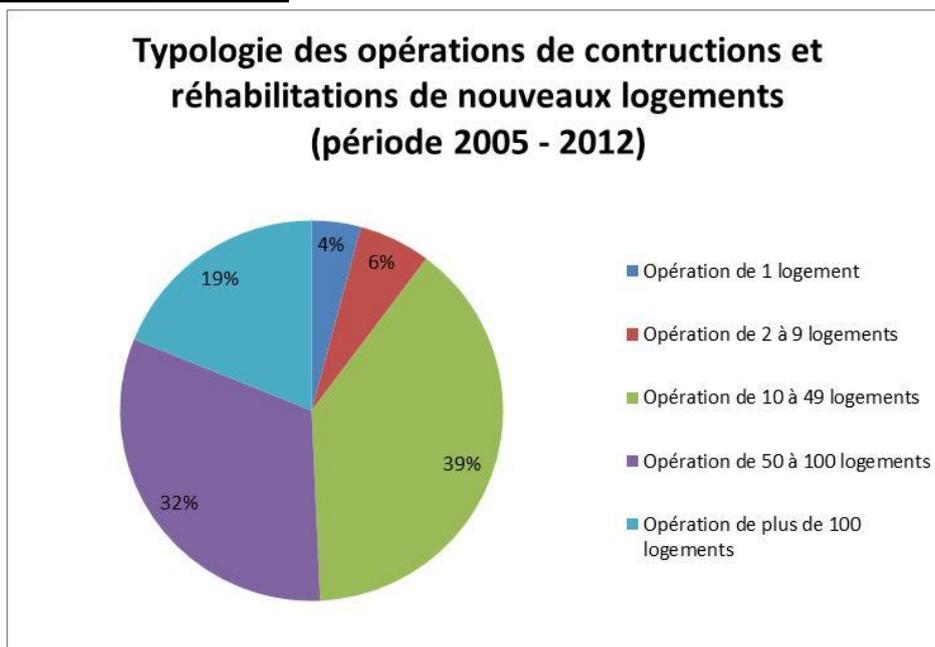


**83,3%** des constructions nouvelles ont été réalisées au sein de ces deux quartiers. Les quartiers très denses de la Route de Dieppe et de la Place de la Demi-Lune ont peu été concernés par le renouvellement du tissu urbain.



**Réalisation de 59 logements et réhabilitation d'une maison en 7 logements rue Gambetta (opération Habitat 76)**

**Figure 41 : Détail des opérations de construction réalisées sur Déville lès Rouen entre 2005 et 2012**  
 (Source : données municipales 2012)



Secteur	Nombre d'opérations	Nombre de logements	En pourcentage (%)
Opération de 1 logement	26	26	4,16%
Opération de 2 à 9 logements	9	38	6,08%
Opération de 10 à 49 logements	8	244	39,04%
Opération de 50 à 100 logements	3	199	31,84%
Opération de plus de 100 logements	1	118	18,88%
<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>47</b>	<b>625</b>	<b>100</b>

La construction neuve sur Déville lès Rouen se caractérise par la réalisation **d'importants programmes de logements collectifs**.

**4 demandes** de permis de construire ont ainsi permis de réaliser **50,72% de l'offre totale** de nouveaux logements construits.

Grâce à la réalisation de **625 logements sur la période 2005-2012**, la commune de Déville lès Rouen a pu largement réaliser les engagements prévus dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de l'ex-CAR (Communauté de l'Agglomération Rouennaise).

Aussi, la commune se trouve en avance sur les objectifs de production de logements reconduits dans le nouveau PLH 2012-2017 de la CREA, notamment sur l'offre sociale (cf L'analyse de l'environnement socio-économique de la commune, pages 81 à 86).

## Synthèse de l'histoire et de l'évolution urbaine

ATOUS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une commune fortement marquée par son passé industriel du 19<sup>e</sup> siècle (paysage/patrimoine)</li> <li>▪ Présence de sites archéologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Envisager une stratégie de préservation et valorisation du patrimoine bâti</li> <li>⇒ Envisager un développement urbain tout en protégeant le paysage et l'héritage communal</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un développement industriel dans la vallée à l'ouest et un développement résidentiel à l'est</li> <li>▪ Une typologie de bâti variée et mixte</li> <li>▪ Présence d'un patrimoine d'intérêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Maintenir les activités génératrices de nuisances à distance des secteurs d'habitats, de commerces, etc....tout en appréhendant une intégration harmonieuse de ces espaces sur l'espace communal</li> <li>⇒ Garantir l'intégration des nouvelles constructions dans le tissu ancien existant</li> <li>⇒ Envisager une stratégie de préservation et valorisation du patrimoine bâti</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un parcellaire et un tissu bâti dense typique de milieu urbain</li> <li>▪ Pas de consommation d'espaces naturels et agricoles depuis plusieurs décennies</li> <li>▪ La stratégie de développement urbain engagée consiste à refaire la ville sur la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuivre le renouvellement de la ville sur elle-même en soutenant la densification urbaine</li> <li>⇒ Conserver les espaces naturels du PLU</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entre 2005 et 2012 : 78 logements neufs annuels réalisés</li> <li>▪ Les programmes récents réalisés sont majoritairement en collectif</li> <li>▪ Deux servitudes urbaines non utilisées, un potentiel d'espaces de projet identifiés au PLU pas encore consommés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuivre le développement urbain et l'accueil de population en identifiant des espaces mutables destinés à réaliser des programmes de logements</li> <li>⇒ Travailler sur la diversification du parc pour garantir l'accès au logement (mixité sociale et générationnelle)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une ville composée de quartiers aux identités plurielles constituant des pôles de proximité pour les habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Garantir la mixité des fonctions urbaines</li> <li>⇒ Préserver ce fonctionnement urbain en pôles de proximité</li> </ul>
CONTRAINTES	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un développement industriel dans la vallée à l'ouest et un développement résidentiel à l'est</li> <li>▪ Les activités et les industries sont consommatrices d'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Eviter de renforcer cette fracture en envisageant des liens à créer</li> <li>⇒ Conserver des emprises pour les activités économiques et les équipements</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un manque de foncier disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Refaire la ville sur la ville</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un quartier historique qui ne correspond pas au centre-ville dynamique récent</li> <li>▪ La présence de fractures urbaine et géographique créant une ville haute et une ville basse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Conserver les pôles de proximité tout en envisageant des liaisons entre ces quartiers</li> </ul>

### 3- Environnement socio-économique

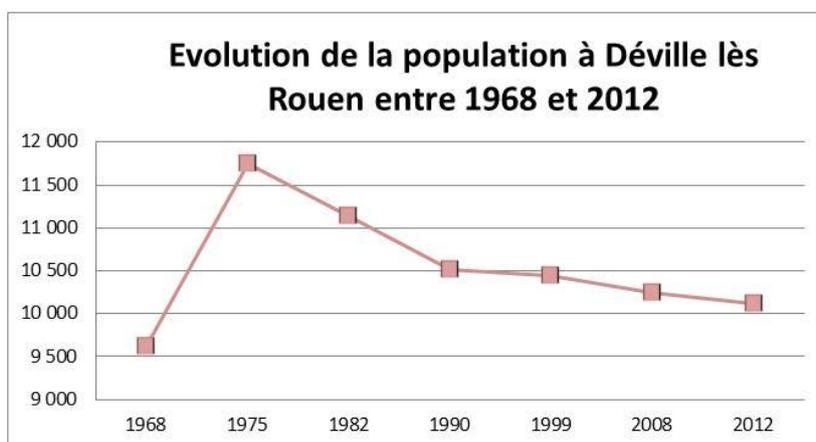
#### 3-1- Démographie

##### 3-1-1- Les grandes tendances démographiques

La population de la commune de Déville lès Rouen au recensement général de la population de 1999 s'élevait à 10 441 habitants. Selon les derniers chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2012, **10 113 personnes vivent sur le territoire de Déville lès Rouen.**

**Figure 42 : L'évolution démographique de la commune de Déville lès Rouen (1968-2012)**

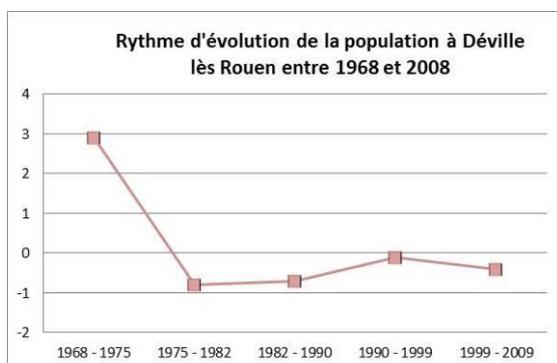
Evolution de la population à Déville lès Rouen entre 1968 et 2012							
Années	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2012
Nb habitants	9 622	11 745	11 136	10 521	10 441	10 249	10 113



Depuis 1975, la commune connaît une **diminution régulière** de sa démographie (-1 632 habitants depuis 1975).

Le rythme d'évolution annuel de la population est donc négatif depuis 1975.

Rythme d'évolution de la population à Déville lès Rouen entre 1968 et 2009					
Période	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2009
Tx de variation annuelle	2,9	-0,8	-0,7	-0,1	-0,4



#### POP T2M - Indicateurs démographiques

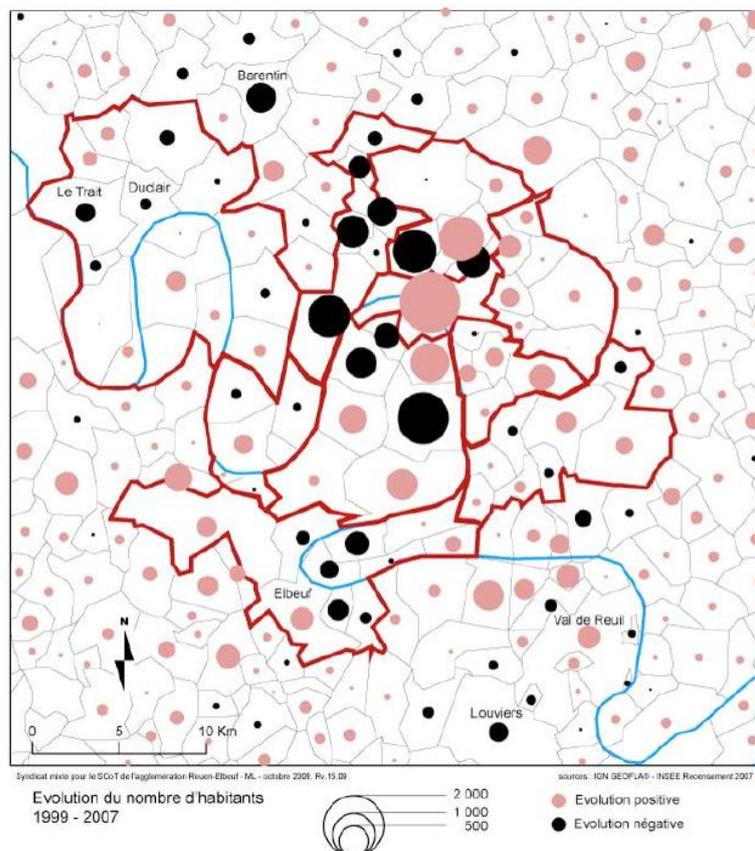
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+2,9	-0,8	-0,7	-0,1	-0,2
- due au solde naturel en %	+0,9	+0,6	+0,5	+0,4	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+2,0	-1,3	-1,2	-0,5	-0,6
Taux de natalité en ‰	18,2	14,3	15,7	14,4	13,5
Taux de mortalité en ‰	9,3	8,6	10,7	10,3	9,3

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

Cette baisse de la population est liée, en premier lieu, au **solde migratoire**, négatif, sur la commune car le **solde naturel** est positif.

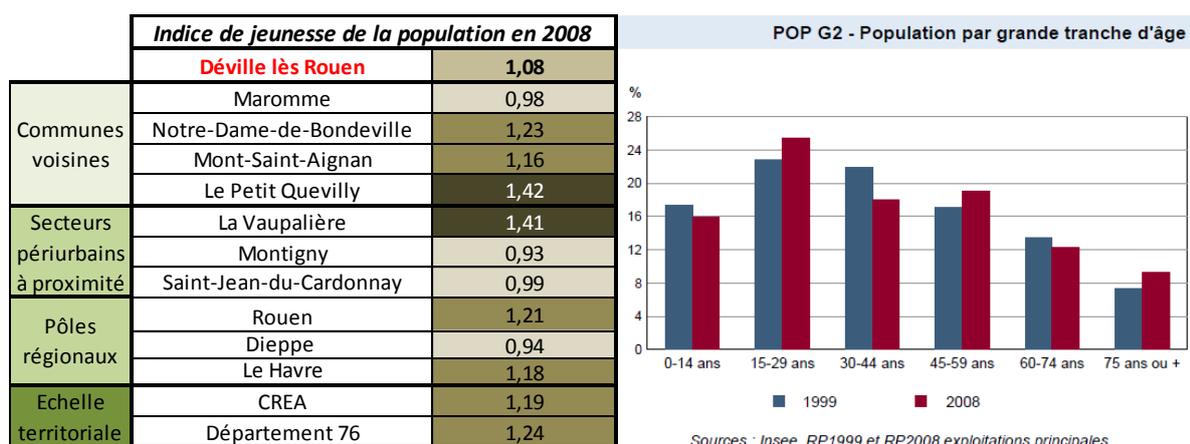
Cette situation démographique n'est pas exclusive à Déville lès Rouen. Une tendance similaire touche également les autres communes de la vallée du Cailly, ainsi que les communes de la première couronne de l'agglomération rouennaise.

**Figure 42 : L'évolution démographique des communes de la CREA au recensement de 2007**



### 3-1-2- La structure par âge de la population

**Figure 43 : La répartition par âge de la population de Déville lès Rouen**



En ce qui concerne la composition par âge de la population, elle a un peu évolué entre 1999 et 2008. La population de Déville lès Rouen est caractérisée par un **phénomène de vieillissement** en cours, comme le montre l'augmentation des classes d'âges des 45 – 59 ans et 75 ans ou plus.

Dans le même temps, la plupart des classes d'âges jeunes ont eu tendance à diminuer (0-14 ans et 30-44 ans).

Néanmoins, ce phénomène demeure encore assez faible. La classe d'âge des 15-29 ans a, quant à elle, augmenté entre 1999 et 2008 (de 23% à 25% de la population totale). Ainsi, en 2008, 23,2% de la population a moins de 19 ans, tandis que la tranche d'âges des 20-64 ans représente 59,6% des habitants. Enfin, les plus de 65 ans ne représentent que 17,2% de la population.

La structure de la population dévilloise demeure donc suffisamment en capacité d'inverser cette tendance et de se renouveler.

En comparant les **indices de jeunesse** (nombre des moins de 20 ans divisé par le nombre des plus de 60 ans), il faut noter que celui de Déville lès Rouen se trouve dans la moyenne basse observée (1,08).

Néanmoins, les phénomènes démographiques observés sont globaux et généralisés. Ce chiffre bas est toutefois, relativement similaire aux indices de jeunesse observés dans les communes limitrophes, les pôles de proximité et à certaines échelles territoriales.

### 3-1-3- La taille des ménages

Conformément à la tendance nationale, depuis plusieurs décennies, la taille des ménages diminue sur Déville lès Rouen.

On constate un phénomène sociétal de **desserrement des ménages**, lié à plusieurs facteurs (vieillesse de la population, augmentation de la proportion de familles monoparentales, etc...).

Ce phénomène s'observe aussi à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA), passant de 3,21 individus par ménage en 1968 à 2,23 en 2008 (2,33 à l'échelle de la Seine-Maritime).

Sur Déville lès Rouen, le phénomène se vérifie également : passant de 3,25 à 2,17 sur la même période.

Dans le cadre des projections démographiques, il s'agira de prendre en considération cet élément pour adapter le besoin en logements dans le projet communal.

**Figure 44 : l'évolution de la taille des ménages**

<b>Evolution du taux d'occupation des ménages à Déville les Rouen</b>					
1968	1975	1982	1990	1999	2008
3,25	3,05	2,69	2,49	2,29	2,17
<b>Evolution du taux d'occupation des ménages dans le Canton de Mont-Saint-Aignan</b>					
1968	1975	1982	1990	1999	2008
3,46	3,25	2,93	2,65	2,41	2,24
<b>Evolution du taux d'occupation des ménages au sein de la CREA</b>					
1968	1975	1982	1990	1999	2008
3,21	2,98	2,72	2,57	2,40	2,23
<b>Evolution du taux d'occupation des ménages dans le département 76</b>					
1968	1975	1982	1990	1999	2008
3,26	3,06	2,83	2,69	2,51	2,33

Le taux d'occupation des ménages a connu une diminution relativement importante et rapide sur Déville lès Rouen.

Les communes urbaines subissent plus rapidement le phénomène de desserrement des ménages que les communes périurbaines rurales, qui attirent souvent les jeunes ménages avec enfants.

Ainsi, en 2008, Déville connaît un taux d'occupation des ménages de 2,17, ce qui est relativement bas.

Taux d'occupation des ménages en 2008		
Communes voisines	<b>Déville les Rouen</b>	<b>2,17</b>
	Maromme	2,16
	Mont-Saint-Aignan	2,27
	Canteleu	2,36
	Notre-Dame-de-Bondeville	2,44
	Malaunay	2,56
Secteurs périurbains à proximité	Le Petit Quevilly	2,31
	La Vaupalière	2,76
	Montigny	2,53
Pôles régionaux	Saint-Jean-du-Cardonnay	2,53
	Rouen	1,83
	Dieppe	2,14
	Le Havre	2,19
Echelle territoriale	CREA	2,22
	Département 76	2,34

**Figure 45 : Le taux d'occupation des ménages en 2008 :**

Ce phénomène de décohabitation est étroitement lié au vieillissement de la population et à la notion de **parcours résidentiels**.

Les parcours résidentiels évoluent tout au long d'une vie, en fonction des besoins (départ des jeunes adultes du foyer familial, arrivée des enfants, aux divorces, aux décès et au départ de jeunes retraités vers d'autres régions, etc.).

Il s'agit de phénomènes sociaux structurels généralisés, observables dans de nombreuses communes.

Dans l'aire géographique de Déville lès Rouen, seule la commune de Maromme connaît un taux d'occupation des ménages similaire, les autres pôles secondaires de l'agglomération bénéficient d'un taux d'occupation des ménages plus élevé.

La **structure des ménages** dévillois a évolué, les **petits ménages** ont effectivement augmenté (en 2008) :

- 46,7% des ménages n'ont pas d'enfants ;
- 26,3% des ménages sont composés d'1 enfant ;
- 9,2% des ménages sont composés de 3, 4 enfants ou plus.

Par ailleurs, les **familles monoparentales** avec enfants sont en augmentation et représentent désormais 17,3% des familles.

Les **ménages composés d'une personne** ont également beaucoup augmenté (+5,7% entre 1999 et 2008) et atteignent désormais 40,4% des ménages de la commune.

L'analyse du **parc de logements** permet également d'expliquer ce phénomène de décohabitation des ménages. En effet, la moitié du parc de logements (50,3%) est composé de logements adaptés aux petits ménages (1, 2, 3 pièces).

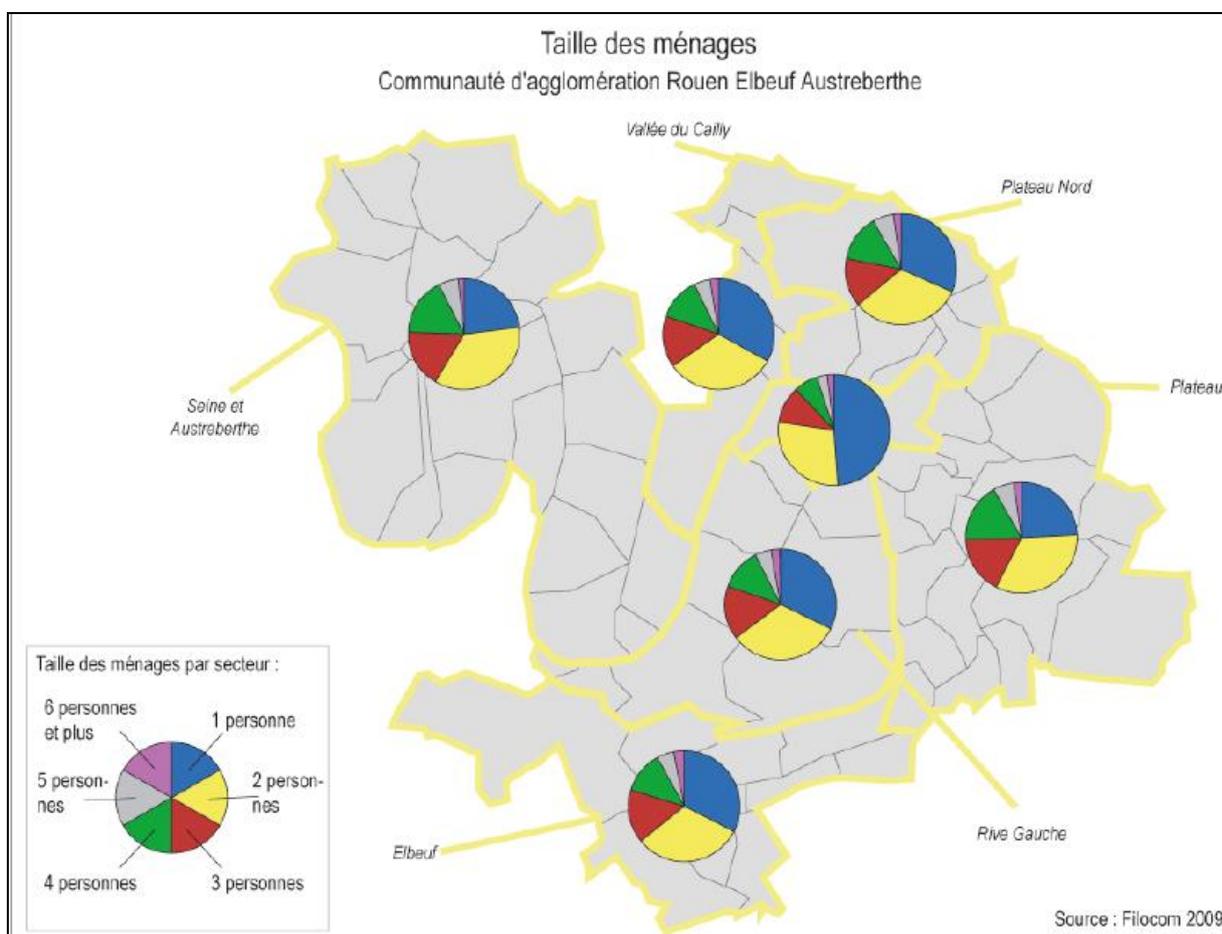
**LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces**

	2008	%	1999	%
Ensemble	4 713	100,0	4 552	100,0
1 pièce	456	9,7	398	8,7
2 pièces	592	12,6	550	12,1
3 pièces	1 135	24,1	1 345	29,5
4 pièces	1 395	29,6	1 444	31,7
5 pièces ou plus	1 136	24,1	815	17,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Il ne s'agit pas d'une spécificité dévilloise, puisque le même phénomène s'observe sur tout le territoire de la CREA.

**Figure 45 : la structure des ménages dans la CREA**



### 3-2- Evolution du parc de logements

#### 3-2-1- Les grandes tendances d'évolution

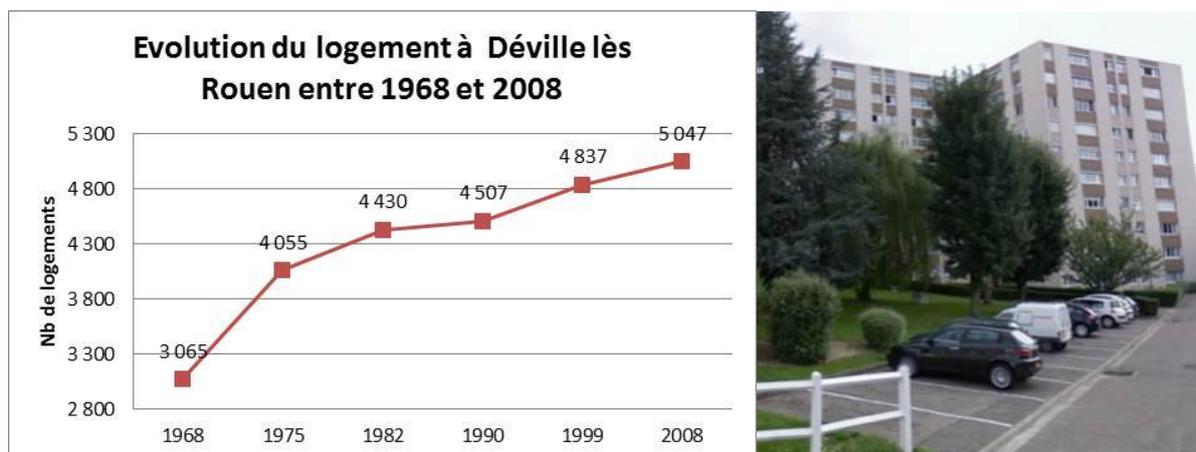
Selon les données de l'INSEE, le nombre de logements en 1968 était de 3 065 pour 9 622 habitants. En 2008, la commune comptait 5 047 logements pour 10 249 habitants.

La population a augmenté de 627 habitants sur la période alors que le parc de logements a augmenté de 1 982 unités.

Cela illustre le phénomène de desserrement des ménages précédemment détaillé ; l'évolution du logement a été plus conséquente que celle de la population.

<b>Evolution du parc de logements sur Déville lès Rouen entre 1968 et 2008</b>						
Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Nb de logements	3 065	4 055	4 430	4 507	4 837	5 047

**Figure 46 : l'évolution du parc de logements à Déville lès Rouen depuis 1968 :**

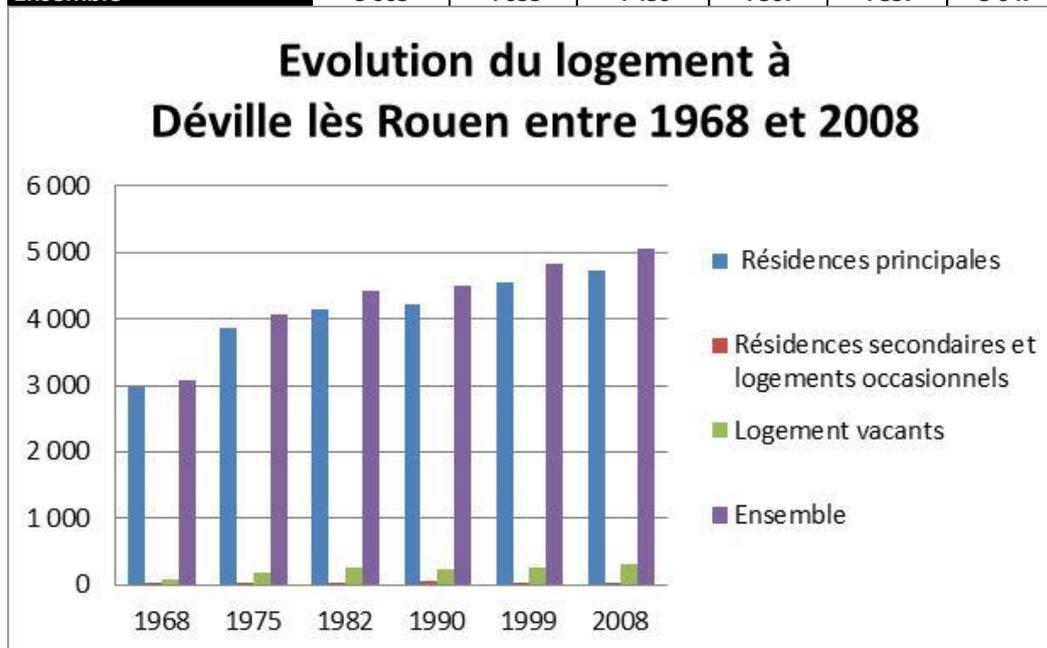


Le rythme de l'évolution du parc de logements évolue de façon **constante et régulière** depuis 1990. En effet, entre 1990 et 1999, 330 logements ont été construits, et 210 entre 1999 et 2008.

Cependant, l'évolution du parc de logements s'est accentuée entre 2005 et 2012 (7 ans), 625 constructions ont été autorisées sur la commune.

**Figure 47 : L'évolution des différents types de logements à Déville lès Rouen ouenRouen:**

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Résidences principales	2 964	3 852	4 140	4 217	4 552	4 713
Résidences secondaires et logements occasionnels	12	16	33	57	33	27
Logement vacants	89	187	257	233	252	306
<b>Ensemble</b>	<b>3 065</b>	<b>4 055</b>	<b>4 430</b>	<b>4 507</b>	<b>4 837</b>	<b>5 047</b>



Le parc de logements de la commune de Déville lès Rouen est exclusivement composé de **résidences principales**. Cela s'explique par le caractère fortement

urbain et fonctionnel de la commune, sa vocation première n'est pas le tourisme ou le lieu de vacance (0,5% de résidences secondaires et logements occasionnels).

Le **phénomène de vacance** des logements est correct (6,1%) et légèrement en deçà du taux national moyen observé en province (6,3%). La quasi-totalité du parc de logements est occupée.

### 3-2-2- Structure du parc de logements

En 2008, le parc de logements est composé à **43,5% de maisons**, la majorité du parc étant constituée d'appartements.

La proportion de maison a légèrement augmenté entre 1999 et 2008.

Ces chiffres sont relativement similaires à ceux observés à l'échelle de la CREA (43% de maisons en 2008) et relativement logiques, compte tenu du caractère très urbain et des problématiques foncières qui touchent la commune de Déville lès Rouen.

**39,8% des résidences principales** sont occupées par **des propriétaires**. En 1999, les propriétaires occupaient 42,5% du parc. Ces chiffres sont moins élevés que ceux observés à l'échelle de la CREA (45% de propriétaires, +1,7% par rapport à 1999).

Cela s'explique, en partie, parce que le parc de logements comprend une importante proportion de **logements sociaux** (35%, au sens défini par la loi SRU).

Ainsi, 59,1% des résidences principales sont en location. 33,3% de ces logements sont des Habitations à Loyer Modéré (HLM). La part du **logement locatif** et la proportion de **logement en HLM** ont augmenté respectivement de 4% et 3,5% entre 1999 et 2008.



Le parc de logements semble relativement diversifié et la répartition du type de logements semble relativement homogène. Celui-ci est composé en majorité de logements comprenant **3 pièces ou plus** (77,8%), correspondant au besoin des familles. Près d'un tiers du parc est composé de logements 4 pièces (29,6%), il s'agit du type de logements le plus présent.

Les petits logements, de type 1 pièce ou 2 pièces, ne sont pas très nombreux (9,7% et 12,6% du parc), car ils ne sont pas très prisés et recherchés, même par les petits ménages.

En effet, malgré le phénomène de desserrement des ménages, ces derniers ne souhaitent pas nécessairement se reloger dans des petits logements. Les ménages souhaitent souvent vivre dans un logement plus grand (au moins 1 chambre

supplémentaire) afin d'avoir plus d'espace et de pouvoir potentiellement accueillir de la famille ou des amis.

**Figure 48 : la taille des résidences principales à Déville lès Rouen :**

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces					LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales		
	2008	%	1999	%			
<b>Ensemble</b>	<b>4 713</b>	<b>100,0</b>	<b>4 552</b>	<b>100,0</b>	Nombre moyen de pièces par résidence principale		
1 pièce	456	9,7	398	8,7		2008	1999
2 pièces	592	12,6	550	12,1	- maison	4,3	4,1
3 pièces	1 135	24,1	1 345	29,5	- appartement	3,0	3,1
4 pièces	1 395	29,6	1 444	31,7			
5 pièces ou plus	1 136	24,1	815	17,9			

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

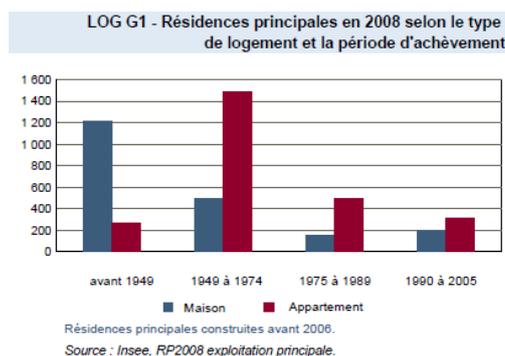
En moyenne, les maisons comportent plus de pièces que les appartements (4,3 en moyenne contre 3). Depuis 1999, le nombre moyen de pièces par résidence a eu tendance à augmenter pour les maisons et à stagner pour les appartements. Compte tenu du mode de vie des ménages, notamment les plus petits, le nombre moyen de pièces ne devrait pas diminuer davantage (le type 3 pièces est très demandé).

Le parc de logements de Déville lès Rouen se caractérise également par **l'ancienneté des habitations**. En effet, selon les données de l'INSEE sur les résidences principales construites avant 2006 sur la commune, près d'**un tiers** ont été érigées **avant 1949**.



Seulement 10,90% des résidences a été réalisé entre 1990 et 2005. A l'échelle du territoire de la CREA, le parc est un peu moins vieillissant : 13,1% des logements ont été réalisés entre 1990 et 2005 et 27,5% ont été réalisés avant 1949.

Durant les 50 dernières années, **l'effort de construction** a davantage été concentré sur la réalisation de logements de type **appartement**, notamment du fait de la problématique en foncier disponible sur la commune. De fait, le **parc de maisons** est plus **vieillissant** que le parc d'appartements.



Progressivement et pour répondre à une demande grandissante, le parc de logements s'est orienté vers **l'habitat social**.

Aujourd'hui, la commune abrite **1688 logements sociaux**, au sens de la loi SRU, soit environ 35% du parc total de logements, ce qui est relativement important.

Depuis 2006, la commune a autorisé **277 logements sociaux** soit **46 logements par an** en moyenne sur 6 ans.

En 2012, il y en a 51 achevés, 134 en cours de construction et 92 à venir dans le courant de l'année 2012-2013.

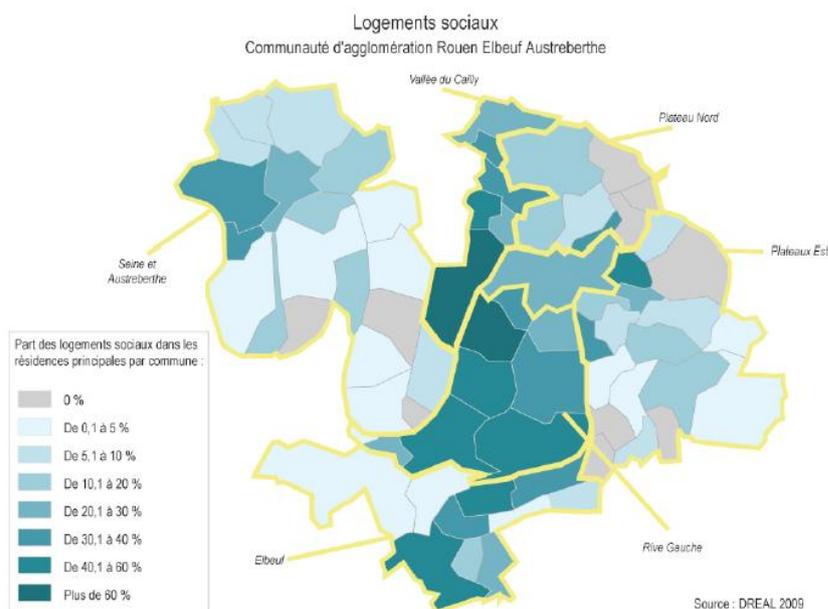
La demande en locatif social est **très forte** sur les communes de la Vallée du Cailly car **65%** des habitants ont des revenus correspondant au **plafond HLM** (58% en moyenne sur la CREA). Les nouvelles opérations de logement social sont remplies en **moins de 3 mois**. Les opérations privées partent en moins de 6 mois.

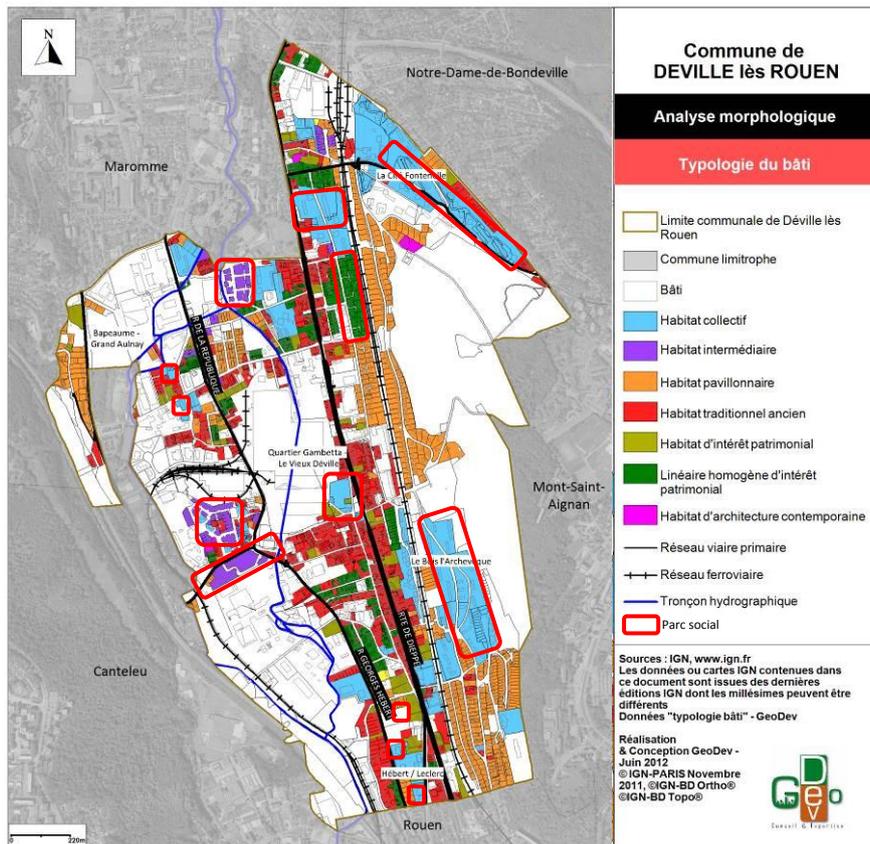


De fait, l'offre sociale sur le secteur de la Vallée du Cailly s'est **accrue** ces dernières années.

Le PLH a pour objectif de rééquilibrer l'offre sur le territoire de la CREA et pas nécessairement de maintenir le rythme de construction de logement social observé ces dernières années sur les communes de la Vallée du Cailly.

**Figure 49 : le parc social sur les communes de la CREA :**





L'offre en logements de **type T3 et T4** est **peu disponible**, car leur **vacance est faible**. Néanmoins, l'offre de logements la plus demandée demeure les types **T2 et surtout T3**. En effet, le T3 est plébiscité par les familles monoparentales et autres petits ménages, car permet d'anticiper l'évolution du ménage ainsi que de recevoir de la famille ou des amis chez soi.

Le **faible taux de vacance** mis en évidence sur la commune de Déville lès Rouen s'explique aussi par une **durée moyenne d'emménagement relativement longue** dans les logements, de l'ordre de **14 ans** en 2008 (19 ans chez les propriétaires, 10 ans chez les locataires).

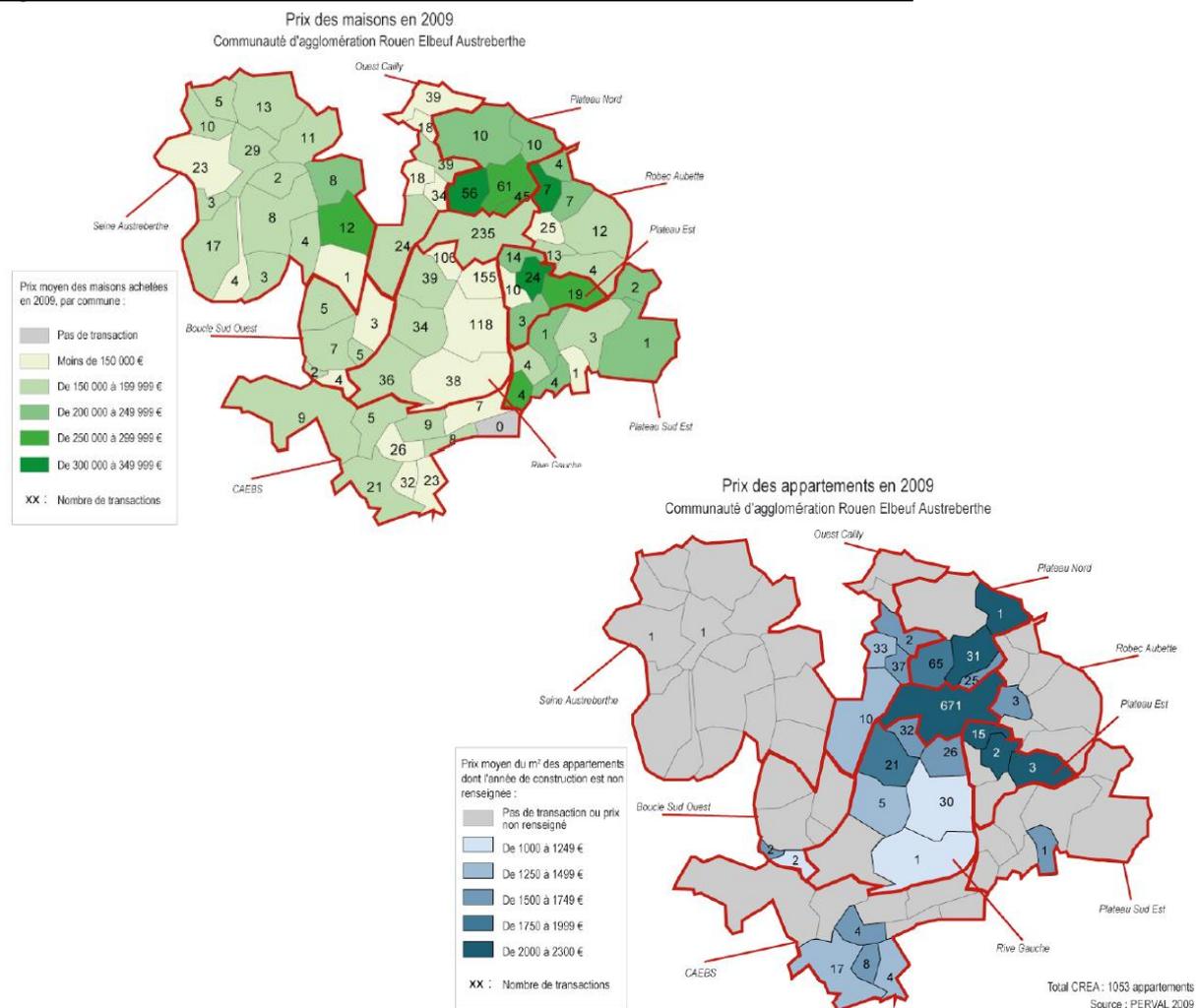
Cette donnée témoigne certainement d'une **qualité de cadre de vie** appréciée sur la commune, que les habitants souhaitent conserver.

Toutefois, dans le **parc social**, la durée moyenne d'emménagement est également relativement longue, de l'ordre de **12 ans**.

Ce contexte peut devenir problématique dans le cadre de la gestion du parc social, dont la spécificité est de garantir un **turn-over** important des ménages, pour demeurer un tremplin vers de la location classique dans le privé ou vers l'accession à la propriété et non un état de fait.

Le coût de l'achat d'un logement sur Déville lès Rouen demeure relativement intéressant, compte tenu des prix pratiqués sur les communes de l'Est de la CREA, par exemple.

**Figure 50 : le marché immobilier en 2009 sur les communes de la CREA :**



### 3-3- Vie sociale

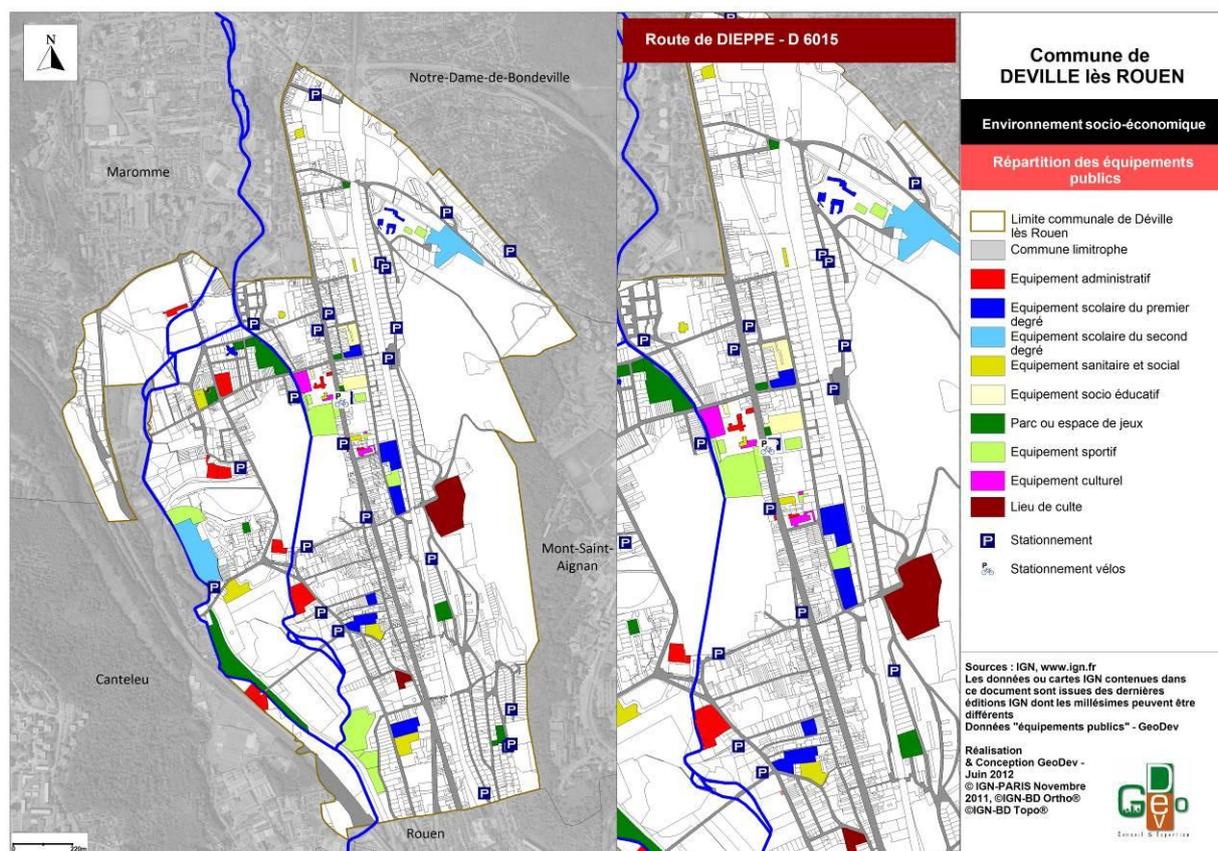
#### 3-3-1- Les équipements publics

Déville lès Rouen est un pôle intermédiaire de l'agglomération rouennaise, qui bénéficie d'un **bon niveau d'équipements**, divers et nombreux, garantissant les besoins des habitants.

Une grande partie des équipements de la commune se situe sur la **Route de Dieppe**. Toutefois, ils sont, en général, bien répartis sur l'ensemble du territoire de Déville lès Rouen.

Seul le secteur du Bois de l'Archevêque, enclavé par la coupure de la voie ferrée, dispose de peu d'équipements.

**Figure 51 : le niveau d'équipements de la commune de Déville lès Rouen :**



### Les équipements administratifs :

Une **quinzaine** d'équipements administratifs est présente sur la commune.

L'hôtel de ville, le Centre des Finances Publiques, la gendarmerie, la caserne des pompiers, le bureau de poste sont les principaux équipements administratifs.

Ils sont principalement localisés sur la Route de Dieppe, en **centre-ville** (à proximité de la mairie).



### Les équipements scolaires :

La commune comprend **10 établissements scolaires** sur son territoire : 7 établissements primaires publics (4 écoles préélémentaires et 3 écoles élémentaires), 2 établissements secondaires publics (1 collège et 1 lycée) ainsi qu'une structure scolaire privée réunissant une école et un collège.

Les **4 écoles préélémentaires** (école Anderson, école Bitschner, école Crétay, école Perrault) sont réparties sur le territoire communal, 2 vers la vallée, à l'Ouest de la Route de Dieppe et 2 vers le coteau, à l'Est.

Les **3 écoles élémentaires** (école Blum, école Charpak, école Rousseau) sont plutôt localisées sur le territoire, selon une logique Nord-Sud.

Lors de la rentrée scolaire 2011-2012, **756 enfants** étaient scolarisés à Déville lès Rouen.

Les **capacités d'accueil** des classes semblent **suffisantes** et **dimensionnées** pour assurer une croissance de la population (les effectifs scolaires ont atteints 852 enfants scolarisés en 2002-2003). L'école Hélène Boucher a fermé en 2011 au profit d'une nouvelle structure plus grande l'école Charpak.



**Ecoles Léon Blum et Bitschner**

La commune de Déville lès Rouen abrite également le **collège Jules Verne** situé au Nord-est du territoire, dans le quartier de la Cité Fontelle, à proximité de la limite communale avec la commune de Mont-Saint-Aignan.

Celui-ci a une **capacité théorique de 600 élèves**, tandis que l'effectif réel d'élèves est estimé à environ 435 élèves en 2011.

Le bâtiment a fait l'objet d'une réfection, pour l'agrandissement du restaurant scolaire, en 2010 et la création d'un ascenseur début 2013.



**Collège Jules Verne**

Le **lycée de la vallée du Cailly** est une construction récente, qui draine une population de lycéens du **secteur académique**. En 2006, l'effectif d'élèves atteint 1 420 lycéens et ne compte que 15 à 20 % de dévillois.



**Lycée de la Vallée du Cailly**

### Les équipements culturels :

3 équipements culturels se trouvent sur le territoire de Déville lès Rouen et permettent aux habitants de s'éveiller, il s'agit :

- le **centre culturel Voltaire** : salle de spectacles divers et variés proposant une programmation à destination des enfants et des adultes (conte musical, comédie, opéra) ;
- la **médiathèque municipale Anne Franck** : espaces de lecture, espace son et image, espace multimédia, espace bureautique, laboratoire de langues, expositions et animations ;
- l'**école de musique** : pratique de la musique, du théâtre et de la danse, organisation de spectacles.



Ces lieux se situent dans le centre-ville récent de Déville lès Rouen, près de la Route de Dieppe.

### Les équipements sportifs :

Les installations sportives sont nombreuses (une quinzaine), récentes et réparties sur le territoire communal. Les **activités** pratiquées sont **multiples** :

- le stade Michel Laudou (football, tennis, pétanque) ;
- le stade municipal Louis Blériot (football, tennis) ;
- les gymnases Guynemer, Ladoumègue et Anquetil ;
- la piscine municipale ;
- le dojo et le skate-parc ;
- la salle de danse ;
- le stand de tir ;
- la salle de karaté, etc...



### Les équipements sanitaires et sociaux :

- la maison de la petite enfance ;
- l'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Filandière ;
- 4 Résidences pour Personnes Âgées (RPA) ;
- La résidence sociale ADOMA ;
- le centre médico-social, etc...



### Les équipements socio-éducatifs :

- le logis (salle à usage multiple) ;
- la halle du pont roulant (salle polyvalente) ;
- la Maison des Associations et Salles polyvalentes ;
- l'accueil de loisirs ;
- la Maison de l'animation.



Halle du pont roulant et Maison des associations

### Les équipements religieux :

La commune abrite également plusieurs lieux de culte, dont l'église Saint-Pierre et la chapelle Notre-Dame de la Vallée.

### Les parcs publics et espaces de jeux :

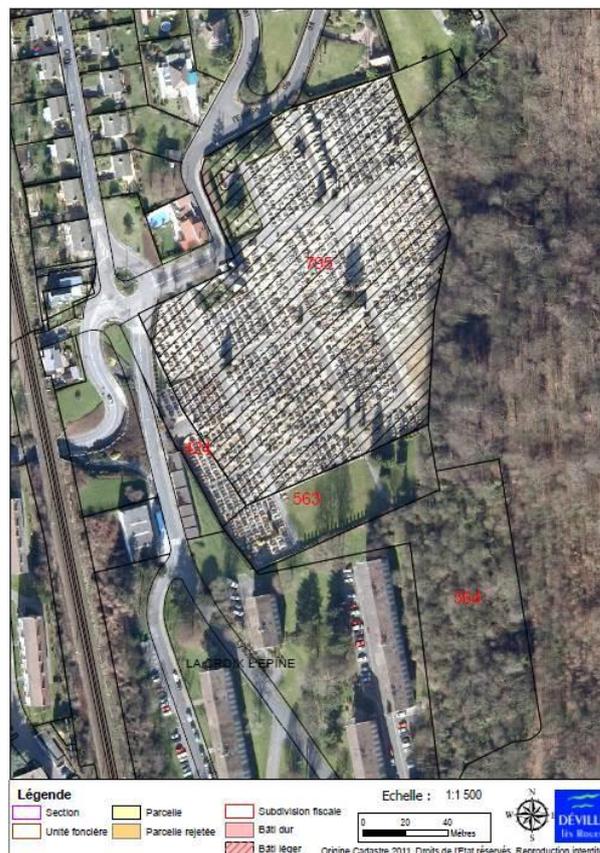
De nombreux parcs et espaces de jeux ouverts au public sont présents sur la commune (la p'tite plage, les jardins Guy de Maupassant, A. Schweitzer, etc...).

### Autres équipements :

Un **cimetière** de plus de 2 hectares est situé à l'Est de la voie ferrée, sur le coteau, en limite du Bois l'Archevêque.

Il est dimensionné pour les besoins actuels et futurs. Une bande de terrain n'est pas encore occupée (parcelle AM563), représentant environ 10% de l'emprise totale du cimetière.

Cette structure prend en charge les concessions récupérées et la hausse de la



demande d'incinération, il dispose d'un jardin du souvenir, d'un columbarium et d'un espace pour les cavurnes.

Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un emplacement réservé pour l'extension du cimetière.

De manière générale, le niveau d'équipements est réputé satisfaisant, en qualité et en quantité.

### **Les équipements structurants de l'agglomération rouennaise :**

Située idéalement en limite communale avec Rouen et au cœur de l'agglomération, Déville lès Rouen se trouve à **moins de 20 minutes** (tout transport confondu) d'équipements et de services de niveau supérieur (Docks 76, centre-ville de Rouen, etc...).

### **3-3-2- Les associations**

Le **tissu associatif** est également important et divers dans la ville de Déville lès Rouen.

Au total, ce sont près de **73 associations** qui sont actives sur le territoire. La plupart sont des associations sportives (35), caritatives et solidaires (15) et scolaires (8).

D'autres associations œuvrent aussi pour les domaines de la jeunesse, du développement durable, et de l'environnement, de l'économie locale, de la vie culturelle et pour les activités des personnes âgées.

Les associations de la commune ont un rayonnement intercommunal, certains adhérents habitent sur d'autres communes proches. Et puis, certains Dévillois pratiquent des activités dans des associations situées dans d'autres communes proches.

## **3-4- Economie**

### **3-4-1- L'industrie et l'artisanat sur la commune**

Le tissu économique de la commune n'est pas négligeable, plus de **90 entreprises** sont implantées sur le territoire dévillois.

La ville de Déville lès Rouen possède une **image de ville industrielle**, liée à son histoire économique.

L'**industrie** est toujours présente sur la commune, constitue toujours un **moteur** de développement et un élément **structurant** du territoire, malgré le contexte économique difficile et les fermetures de sites. Le secteur employait encore en 2008 près **d'un tiers** de Dévillois.

En effet, selon les données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, les plus gros employeurs sont la **Société Normande de Presse** (344 salariés) et **Vallourec et Mannesmann France** (375 salariés).



L'emprise communale affectée à la vocation économique et industrielle, n'est pas négligeable. La commune a vocation à accueillir des **activités industrielles mixtes et diversifiées**.

L'organisation actuelle du territoire communal est héritée du passé industriel de Déville lès Rouen ; l'industrie et les principaux secteurs économiques (artisanat) se sont développés dans la **vallée**, le long de la rivière le Cailly.

Certaines industries sont installées depuis des décennies et ont équipé le territoire de la commune en fonction de leur activité et de leurs besoins. Ainsi, Vallourec et Mannesmann dispose d'une ligne de fret pour transporter leurs produits vers la zone industrialo-portuaire de Rouen, sur les bords de Seine.

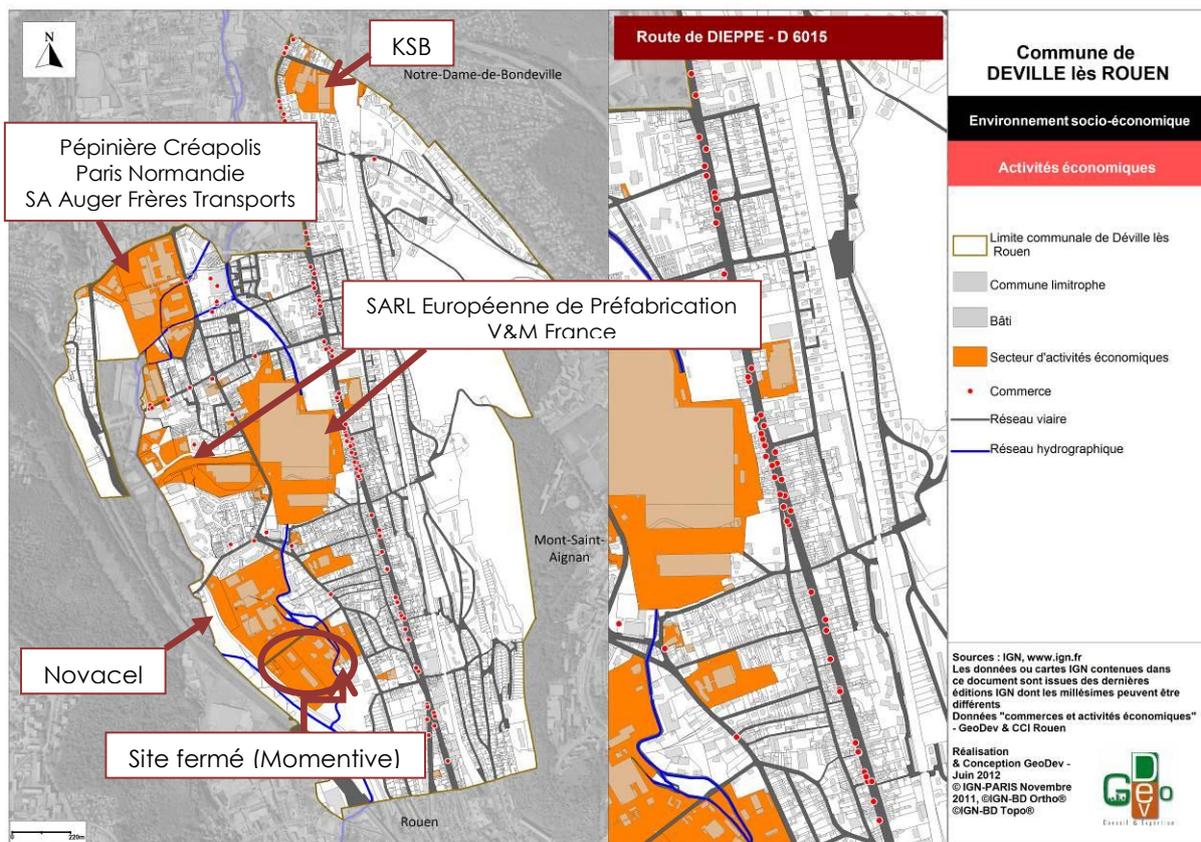
Très peu d'industries et de grandes emprises économiques se trouvent à l'Ouest de la Route de Dieppe.

Au fil du temps et des projets d'urbanisation, le développement urbain de la commune a gagné les secteurs économiques et industriels. La commune se trouve confrontée à la fois à l'enjeu de **pérennisation et de diversification des activités**, tout en veillant à leur **intégration dans le paysage urbain**.

L'activité industrielle et économique est un moteur pour l'économie locale et la mixité urbaine mais elle nécessite de l'espace d'accueil pour se conforter et peut également être une source de **nuisances**, notamment pour les riverains (bruit, odeur, engorgement routier, dangers, etc...).

Ainsi, durant de nombreuses années et jusqu'en décembre 2012, la ville a accueilli l'entreprise Momentive, classée SEVESO seuil bas (cf Etat initial de l'environnement pages 125 à 126), représentant un risque technologique potentiel. Ce site a fermé en fin d'année 2012.

**Figure 52 : Les secteurs d'activités économiques et industrielles à Déville lès Rouen:**



Dans le secteur Ouest du territoire, la ville héberge la **zone d'activités du Grand Aulnay**, qui regroupe **une dizaine d'entreprises**.

Au Nord, à proximité de Maromme, Déville lès Rouen propose également un site hébergeant et soutenant les entreprises nouvellement créées. Il s'agit de **Seine Creapolis**, une pépinière d'entreprises communautaire, gérée par la CREA.



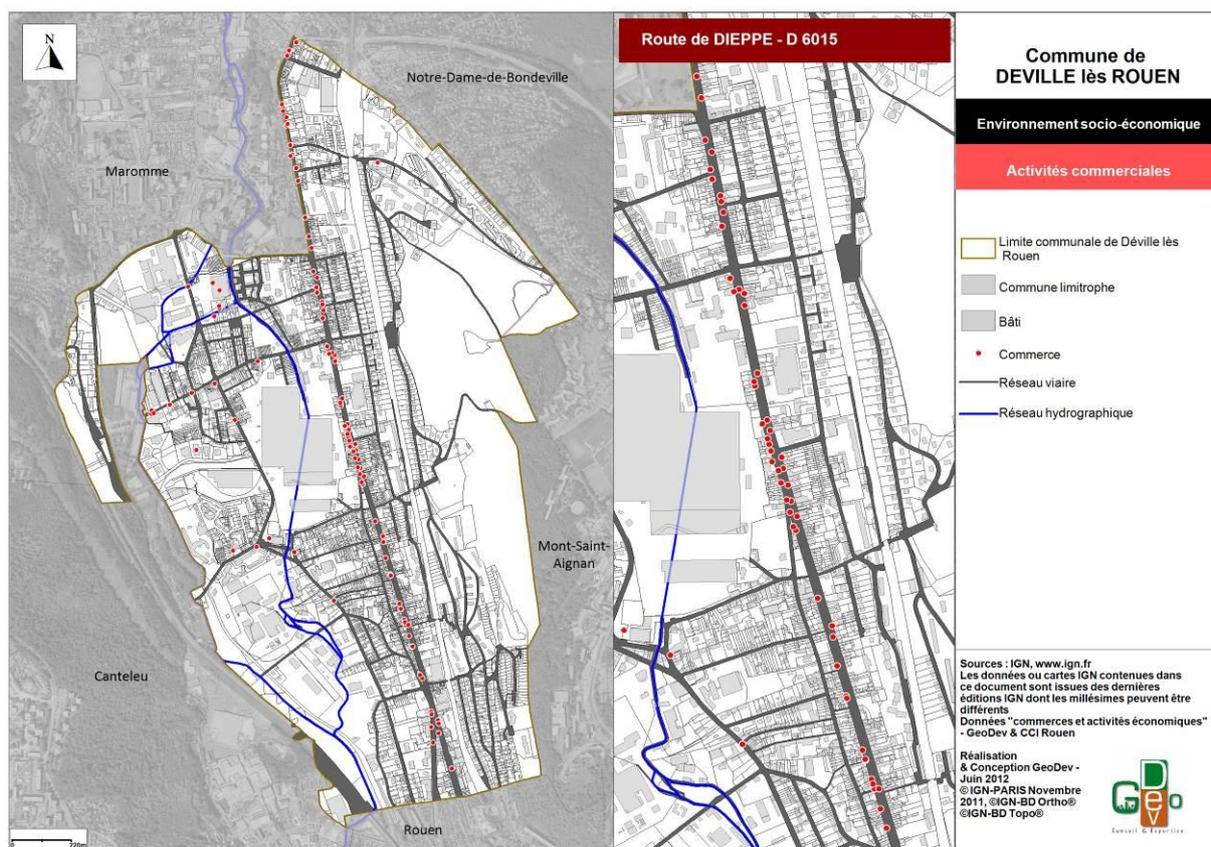
### 3-4-2- Les commerces et les activités de services

L'**armature commerciale** de la commune est répartie sur le territoire.

Plus d'une **centaine de commerces** ont été recensés sur la commune en janvier 2011 (données CCI et municipales).

Il n'existe pas vraiment de centre-ville commerçant. En revanche, les commerces sont majoritairement situés le long de la **Route de Dieppe**.

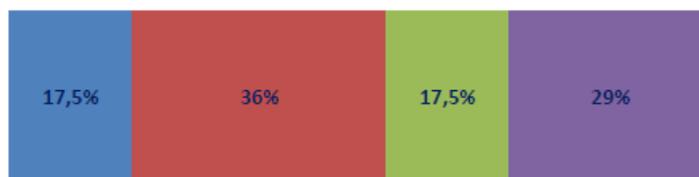
**Figure 53 : La répartition commerciale à Déville lès Rouen:**



La plupart des commerces dévillois sont des **commerces de proximité**, répondant aux besoins d'une clientèle constituée quasiment exclusivement d'**habitants** de la commune.

**4 grands secteurs d'activité commerciale** sont représentés sur la commune (données CCI de Rouen, janvier 2011) :

- les cafés-hôtels-restaurants ;
- les commerces et services auto/moto ;
- les commerces de détail ;
- les services aux particuliers.

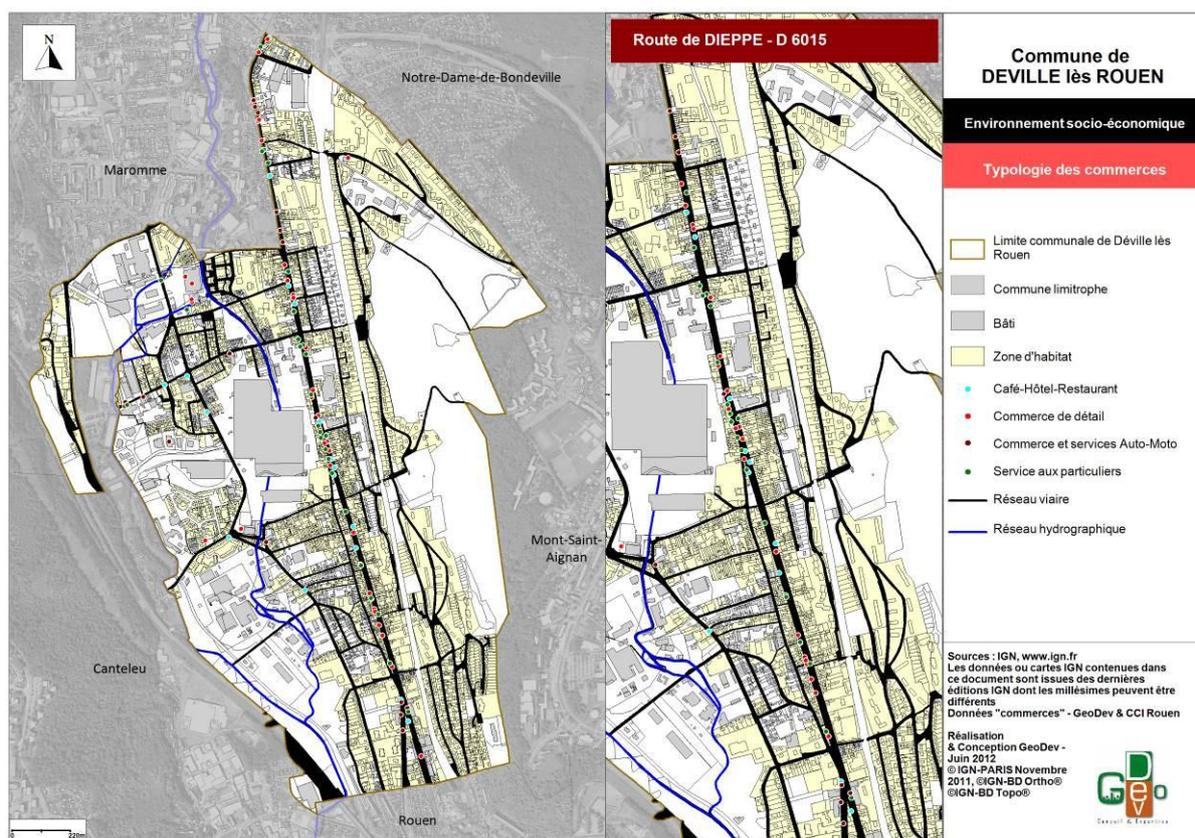


■ Cafés - Hôtels - Restaurants      ■ Commerces de détail  
 ■ Commerces et services Auto/Moto      ■ Services aux particuliers

Les commerces de détail et les services aux particuliers représentent **65% de l'offre commerciale** de Déville lès Rouen.



**Figure 54 : La typologie des commerces de Déville lès Rouen:**



La répartition des commerces de proximité sur le territoire de la commune est organisée en **polarité commerciale**. Ils garantissent la **mixité des fonctions urbaines** au sein des principaux quartiers de Déville lès Rouen.

**6 polarités commerciales** ont pu être identifiées. 4 d'entre elles sont situées le long de la Route de Dieppe, 1 est située au quartier Coteau-Ferry-Grand Aulnay et 1 autre est localisée au quartier du Fresnel. **Un tiers de l'offre commerciale est regroupée au sein de ces polarités.**

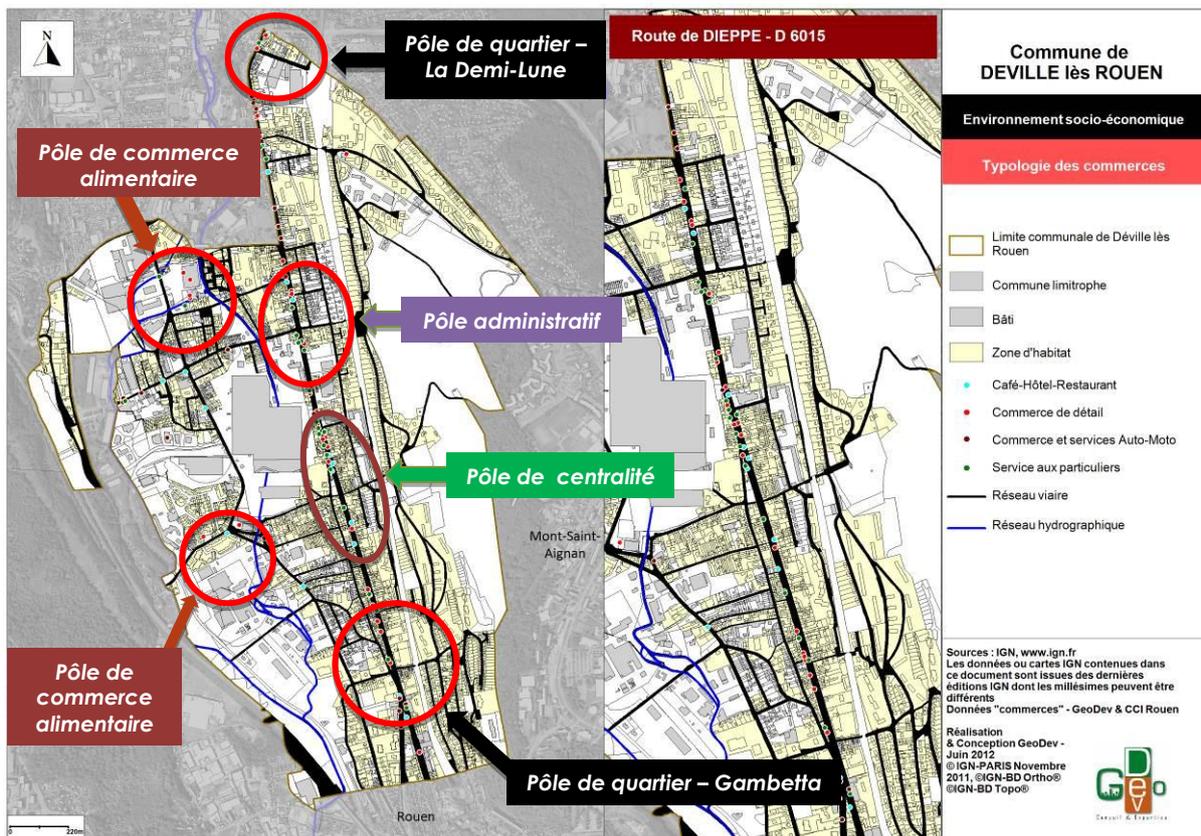


Le pôle de quartier de La Demi-Lune est situé à un carrefour majeur entre les trois communes de Déville lès Rouen, Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville. Il bénéficie de la proximité de la gare de Maromme.



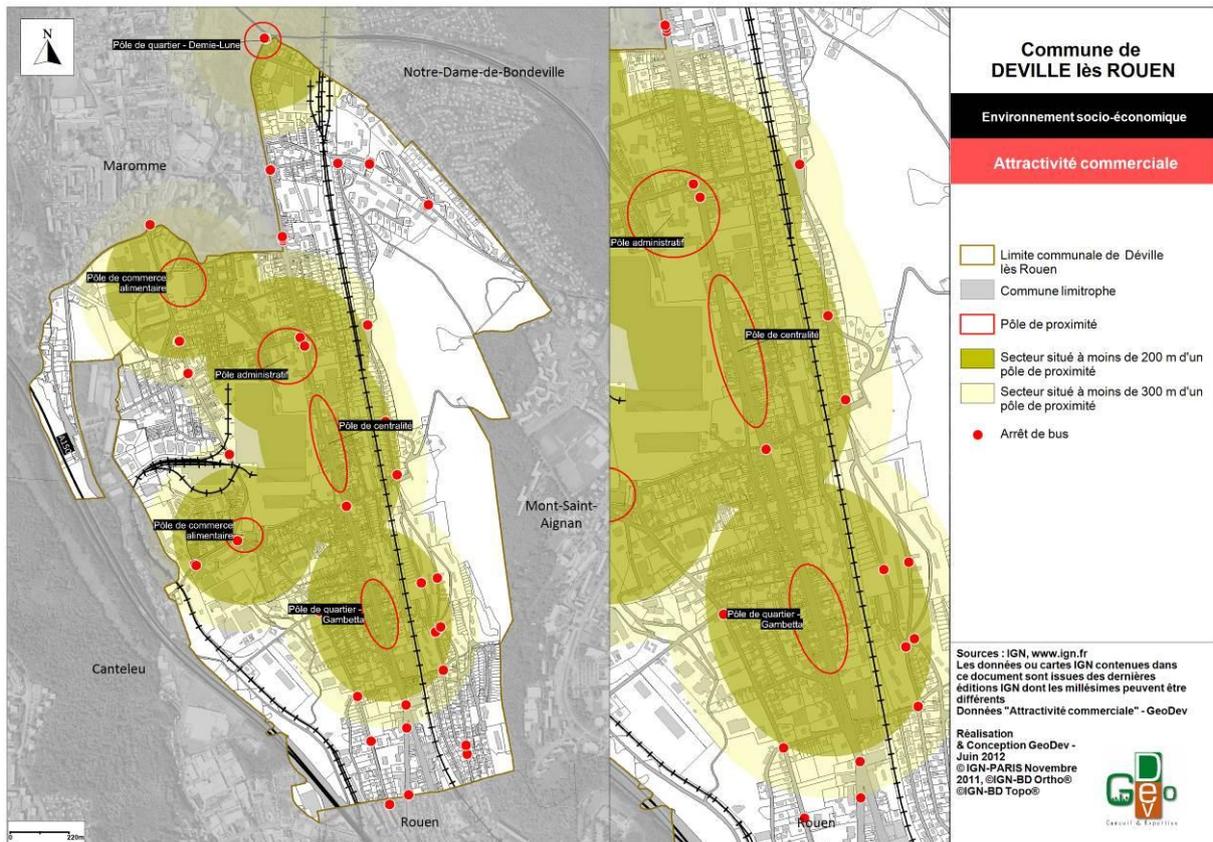


**Figure 55 : Les polarités commerciales à Déville lès Rouen:**



L'attractivité commerciale de la commune est assez bien répartie sur le territoire. Les polarités commerciales permettent d'assurer un service commercial « minimum » à proximité dans la plupart des quartiers. Toutefois, les quartiers de la Cité Fontenelle et le sud du Bois l'Archevêque sont relativement éloignés de cette attractivité commerciale.

**Figure 56 : L'attractivité commerciale sur le territoire de Déville lès Rouen :**



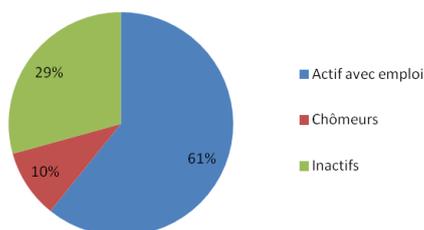
L'armature commerciale de proximité de Déville lès Rouen demeure **fragile**. Le phénomène de **vacance** des commerces est très fréquent, ainsi que le **changement de destination** en habitation, car ces derniers subissent la **concurrence** des grandes surfaces et des grands centres commerciaux de l'agglomération rouennaise, malgré la présence de deux supermarchés sur Déville lès Rouen.

### 3-4-3- L'emploi

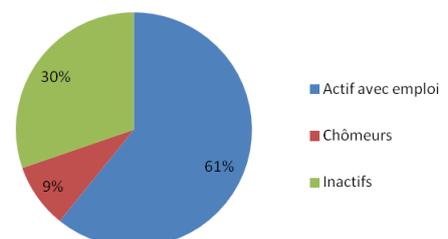
En 2008, selon l'INSEE, la **population active** représentait environ **71%** de la population. **61%** étaient des **actifs ayant un emploi** et **10%** de la population était au **chômage**. 29% de la population était inactive, dont 11,4% d'étudiants et 7,5% de retraités. Les populations jeunes (15-24 ans) et les hommes étaient les catégories sociales les plus touchées par le chômage.

La structure de l'emploi à Déville lès Rouen est le reflet du contexte actuellement présent à l'échelle de l'agglomération rouennaise.

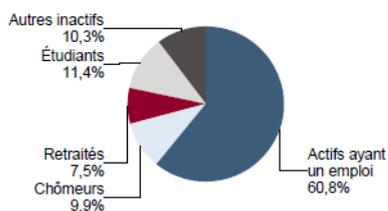
**Population active en 2008 à Déville-lès-Rouen**



**Population active en 2008 à la CREA**



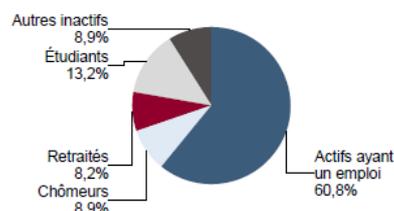
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

DEVILLE

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2008



Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

CREA

Le territoire communal de Déville lès Rouen offrait **4 059 emplois** en 2008, soit **445** de moins qu'en 1999. Toutefois, durant cette même période les chiffres relatifs à l'emploi ne se sont pas dégradés du fait de l'évolution démographique négative et du vieillissement de la population.

L'INSEE met à disposition un outil statistique appelé « *indicateur de concentration d'emploi* », qui met en évidence le nombre d'emploi dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

**Figure 57 : l'indicateur de concentration d'emploi à Déville lès Rouen et sur la CREA:**

EMP T5 - Emploi et activité	Déville lès Rouen		CREA	
	2008	1999	2008	1999
Nombre d'emplois dans la zone	4 059	4 504	230 466	209 574
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	4 202	4 222	198 193	184 068
Indicateur de concentration d'emploi	96,6	106,7	116,3	113,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	56,6	58,7	56,6	56,2

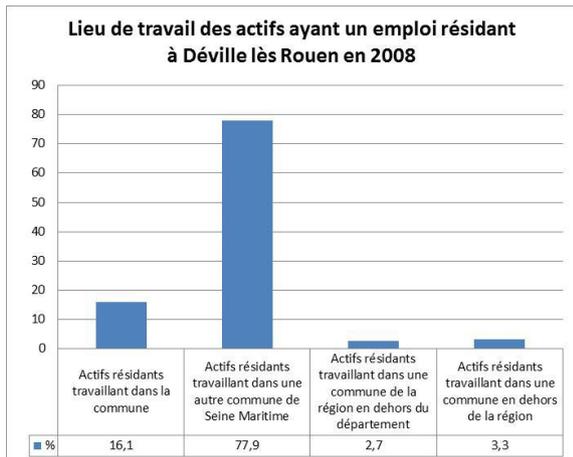
L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

L'indicateur de concentration d'emploi sur Déville lès Rouen s'élève à 96,6 en 2008 alors qu'il était de 106,7 en 1999. Même s'il demeure important, cet indicateur a diminué durant les dix dernières années.

Cette tendance ne s'observe pas à l'échelle de la CREA, qui, durant la même période, a gagné des emplois et bénéficie d'un meilleur indicateur de concentration d'emplois (116,3).

Cette évolution négative s'explique par la diminution du nombre d'emplois (fermeture de sites) et également par la diminution de la population active, et de la population totale.



**16,1%** des actifs de la commune **travaillent à Déville lès Rouen**. Ce chiffre était de 19,6% en 1999.

**77,9%** des actifs avec emploi résidant à Déville lès Rouen travaillent dans une **autre commune du département de Seine-Maritime**.

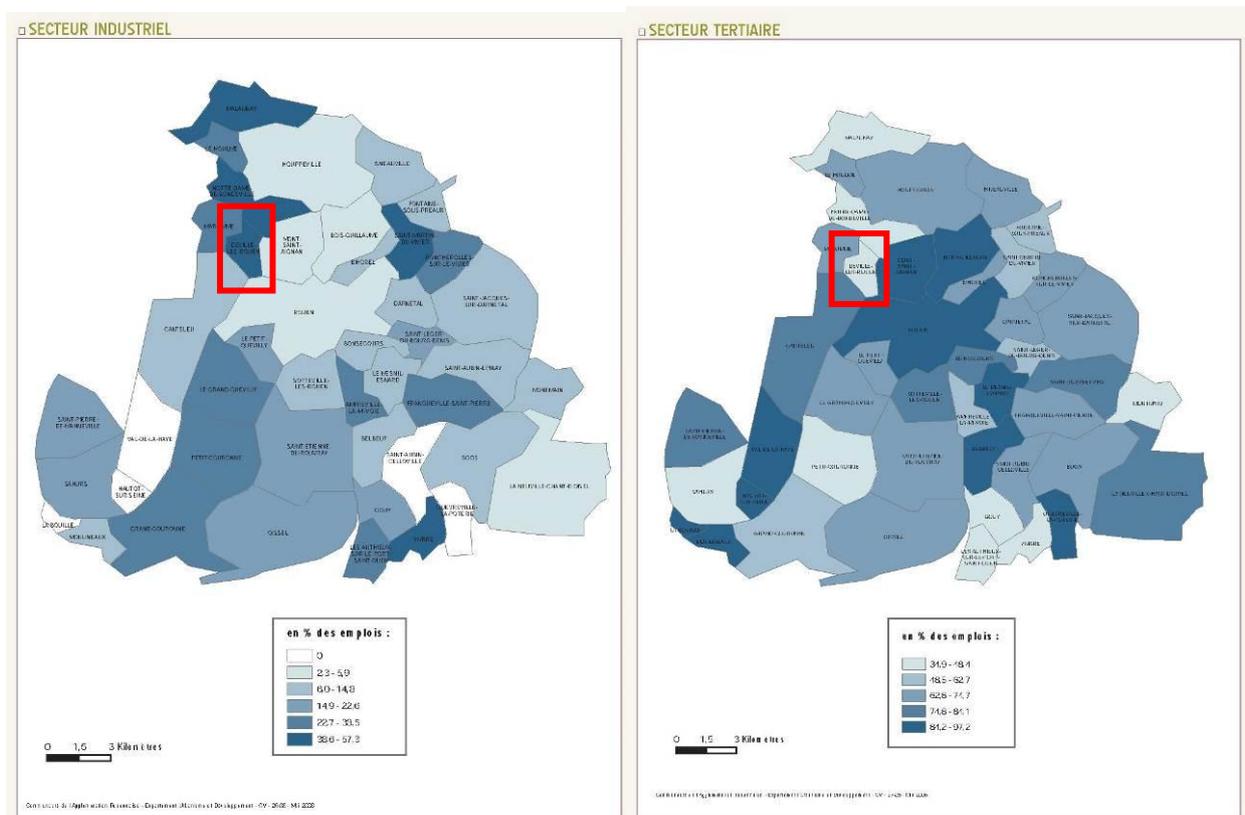
Beaucoup travaillent dans les communes de la CREA.

L'analyse de la structure de la population active reflète le passé industriel de la commune de Déville lès Rouen. En effet, **un tiers** de la population active fait partie de la catégorie socio-professionnelle « **ouvriers** ».

Les **professions intermédiaires** et les **employés** sont les deux autres catégories socio-professionnelles les plus représentées.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2008 (INSEE)		
	1999	2008
Agriculteurs exploitants	0	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5	3,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12,8	14,1
Professions intermédiaires	27,7	27,3
Employés	21,4	21,5
Ouvriers	33,1	32,8

**Figure 58 : le profil économique de la commune de Déville lès Rouen:**



## Synthèse de l'Environnement Socio-économique

ATOUTS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une population jeune mais vieillissante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Adapter le parc de logements en conséquence et attirer de jeunes ménages avec enfants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un parc de logements diversifié et en augmentation constante</li> <li>▪ Le parc de maisons a augmenté depuis 1999</li> <li>▪ Le prix du marché de vente des maisons est bas</li> <li>▪ Un parc ancien (75% des constructions datent d'avant 1975)</li> <li>▪ La location est le statut d'occupation majoritaire</li> <li>▪ Le taux de logements sociaux est important et conforme à la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Conserver cette tendance pour maintenir le rôle de la commune au sein de la Vallée du Cailly</li> <li>⇒ Poursuivre la diversification du parc de logements tout en répondant en priorité aux besoins réels</li> <li>⇒ Veiller à conserver la qualité du logement ancien</li> <li>⇒ Poursuivre la stratégie adoptée pour permettre l'accès au logement des plus démunis</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'ancienneté d'emménagement des ménages est importante surtout en HLM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Conserver la qualité et le cadre de vie</li> <li>⇒ Encourager l'accèsion à la propriété</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un niveau d'équipements important et bien réparti sur le territoire, une commune a moins de 20 min des équipements et services métropolitains (Rouen)</li> <li>▪ Une vie associative dynamique</li> <li>▪ Un tissu économique important mais peu diversifié : industries, commerces,</li> <li>▪ Une pépinière d'entreprise intercommunautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser en fonction des besoins et capacité de la commune, et envisager éventuellement un rééquilibrage</li> <li>⇒ Urbaniser tout en veillant à conserver le lien social et la vie des quartiers</li> <li>⇒ Encourager le développement économique</li> </ul>
CONTRAINTES	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une baisse de la population liée au solde migratoire négatif</li> <li>▪ Des ménages de plus en plus petits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Attirer de jeunes ménages avec enfants, maintenir la population sur le territoire en adaptant le parc de logements</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une diminution de la production de T3 et T4 depuis 1999</li> <li>▪ La location est le statut d'occupation majoritaire</li> <li>▪ L'ancienneté d'emménagement des ménages est importante surtout en HLM (taux de vacance faible et forte demande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mettre en adéquation le parc de logements avec les attentes des ménages</li> <li>⇒ Rééquilibrer le parc social pour éviter la faible vacance en logement social</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 10 % de chômeurs sur la commune</li> <li>▪ 77,9% des actifs avec emploi travaillent dans une autre commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Encourager le développement économique</li> <li>⇒ Urbaniser à proximité des axes de transports et de la desserte en transport en commun</li> </ul>

## 4- Etat initial de l'environnement

### 4-1- Milieu physique et patrimoine géologique

#### 4-1-1- Climat

D'une façon générale, Déville lès Rouen bénéficie d'un climat de type océanique tempéré et humide, qui peut être caractérisé par des hivers modérément froids et des étés tempérés. Les températures moyennes, de l'ordre de 10 à 11°C, peuvent être qualifiées de douces.

Les précipitations annuelles moyennes sont de l'ordre de 800 à 950 mm, légèrement inférieures à celles constatées au cœur du Pays de Caux (1 000 mm à Bolbec) mais légèrement supérieures à la moyenne française (770 mm).

Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest à Ouest.

L'ensoleillement est moyen, le nombre moyen d'heures d'ensoleillement est d'environ 1 518 heures par an, inférieur à la moyenne nationale de 1 973 heures par an.

En secteur de vallée, les brouillards et brumes peuvent être fréquents.

#### 4-1-2- Géomorphologie et pédologie

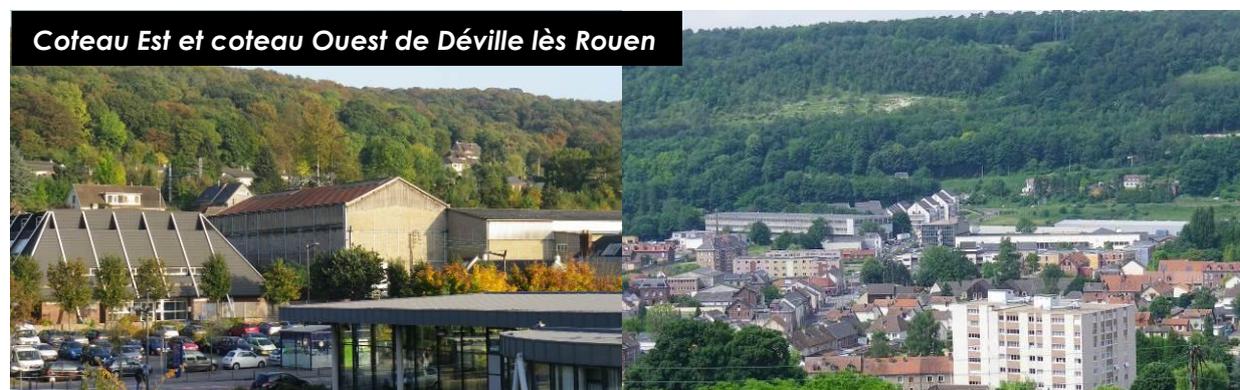
Déville lès Rouen est un territoire situé dans le fond de la **Vallée encaissée du Cailly et de la Clairette**, située à environ 6 km au Nord-Ouest de Rouen.

Son altitude est comprise entre 6 mètres (le long de la Clairette, dans le fond de vallée) et 126 mètres d'altitude (au Bois l'Archevêque, sur le coteau Est).

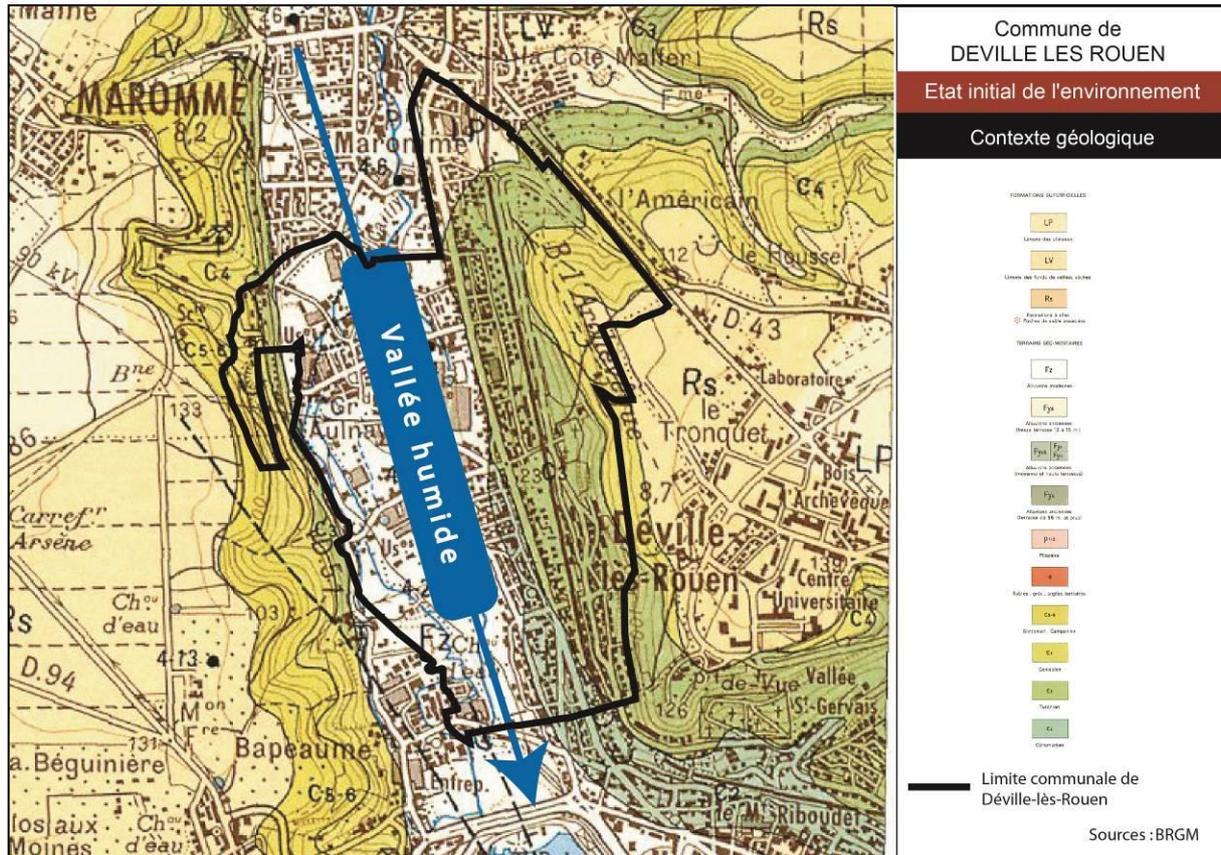
La commune de Déville lès Rouen est localisée sur deux milieux bien distincts :

- ✓ la vallée du Cailly et de la Clairette, orientée Nord-Sud et Nord/Ouest – Sud-Ouest ;
- ✓ les coteaux boisés érigés de chaque côté de la vallée (coteau Est et coteau Ouest).

A la limite du plateau crayeux, la vallée du Cailly correspond à un talweg tapissé d'éléments grossiers d'argile, silex, de blocs de craie, sables et de grès tertiaires, le tout dans une matrice argilo-sableuse. L'épaisseur de cette formation n'excède jamais quelques mètres.



**Figure 59 : le contexte géologique de la commune de Déville lès Rouen**



Les caractéristiques géologiques de la commune de Déville lès Rouen peuvent potentiellement entraîner un risque inondation, notamment lié au débordement de cours d'eau. Ce volet est plus amplement détaillé au chapitre relatif aux risques naturels (pages 109 à 112).

### 4-1-3- Hydrologie et qualité de l'eau

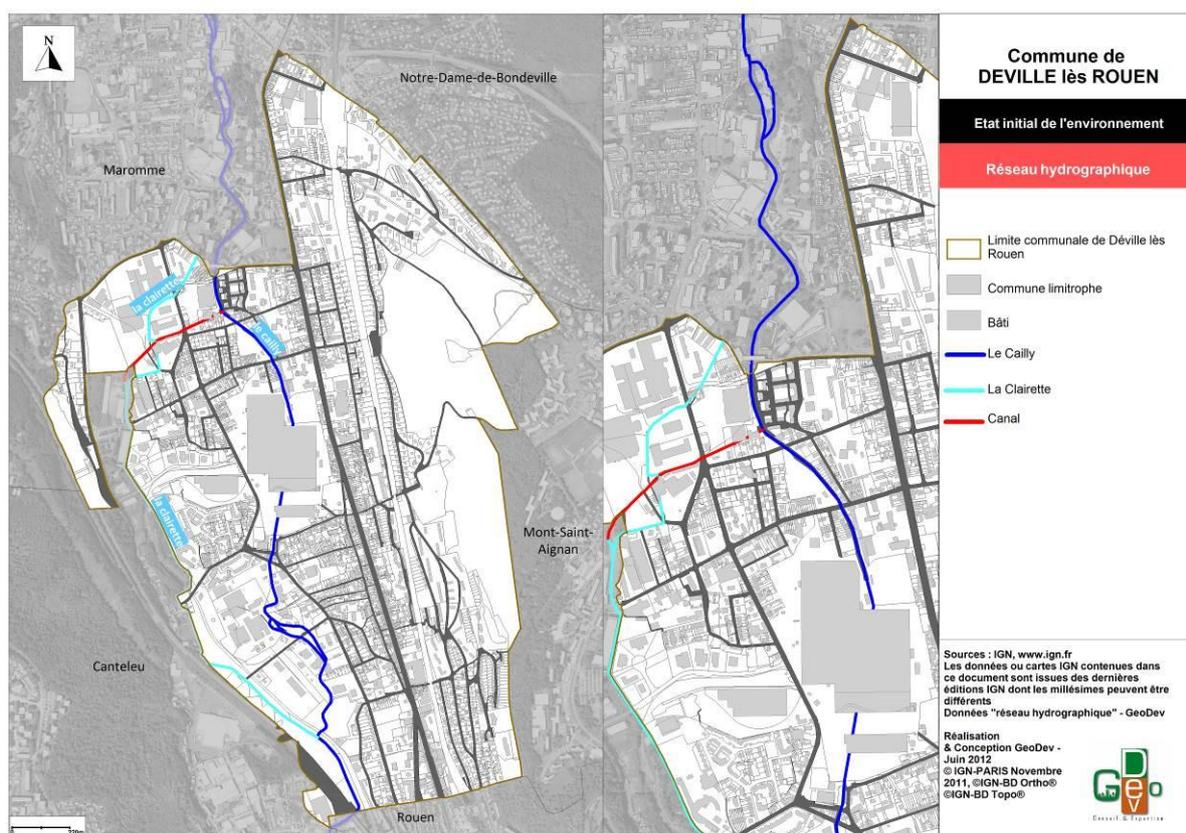
Le réseau hydrographique de Déville lès Rouen se compose :

- ✓ de la rivière du **Cailly** et de son affluent, la **Clairette** ;
- ✓ du **canal de Bapeaume**.





**Figure 60 : Le réseau hydrographique de Déville lès Rouen**



Déville lès Rouen est situé dans le **sous-bassin versant du bas Cailly**, c'est-à-dire dans la partie aval du cours d'eau.

Le Cailly s'étend sur un linéaire de **28 km** avant de rejoindre la Seine.

Le Cailly et la Clairette sont des cours d'eau essentiellement alimentés par l'aquifère de la craie. Le linéaire présente des sections non drainantes pour la nappe du fait du colmatage du lit mineur (par concrétionnement calcaire et colmatage limoneux ponctuellement) ou de son détournement artificiel.

Le Cailly est considéré comme une **masse d'eau fortement modifiée** en raison d'**altérations morphologiques irréversibles** sur la partie aval (de nombreux ouvrages sont traversés, l'urbanisation de la vallée et l'artificialisation du lit majeur, le cours d'eau est partiellement souterrain. Les rivières sont relativement peu révélées mais des **aménagements** réalisés ont contribué à sa mise en valeur. De nouveaux aménagements sont prévus.

La **qualité physico-chimique** des rivières du SAGE est qualifiée de **bonne** pour l'année 2010.

L'**état chimique** du Cailly et de la Clairette est qualifié de **mauvais** (*pour rappel, l'arrêté du 25 janvier 2010 ne prévoit que 2 situations : état « bon » ou état « mauvais » pour les paramètres chimiques*). Sur le tronçon traversant Déville lès Rouen, les polluants industriels sont responsables de cette dégradation de la qualité chimique de l'eau du Cailly.

La **qualité biologique** des eaux superficielles en 2010 permet de **caractériser le peuplement faune/flore** des rivières et est calculée à partir de plusieurs indices. Pour l'ensemble des rivières du bassin versant, un **déséquilibre** de la population de poissons est noté. Il semble résulter d'une perturbation de la **qualité de l'habitat** plutôt que de la mauvaise qualité de l'eau.

Le **débit moyen annuel** du Cailly est de 2 544 litres / seconde, d'après des mesures réalisées à Notre-Dame-de-Bondeville entre 1986 et 1999. Toutefois, ce débit peut être fortement augmenté en cas d'épisodes pluvieux importants. L'urbanisation historique dans le lit majeur de la rivière a eu notamment pour conséquence de diminuer le champ d'expansion des crues, favorisant ainsi d'éventuelles **inondations**.

## **4-2- Eau et Assainissement**

### **4-2-1- L'eau potable**

Déville lès Rouen est membre de la CREA, qui gère les questions d'adduction à l'eau potable et d'assainissement dans les 70 communes de son territoire et :

- veille à la qualité de l'eau distribuée ;
- lutte contre les fuites sur le réseau ;
- recherche les tarifs les plus bas ;
- collecte et traite les rejets (mise en conformité des stations d'épuration) ;
- lutte contre les inondations.

Sur le territoire de la CREA il existe une grande diversité dans les modes de gestion des services d'eau potable.

A Déville lès Rouen, l'eau potable est produite et distribuée par la société Eaux de Normandie, filiale de la Lyonnaise des Eaux-Suez. Ce service est assuré en **régie publique**.

La mission de la société Eaux de Normandie consiste :

- à la protection et au développement des ressources ;
- à la gestion de la ressource du captage à la distribution ;
- à la gestion des ouvrages et équipements.

L'eau potable consommée par les habitants de la commune provient des **captages de Maromme** (*cf. ci-dessous*). En effet, il n'y a aucune production d'eau potable sur la commune mais **2 infrastructures de stockage** : les réservoirs de Fontenelle 1 et 2 de 1 200 m<sup>3</sup> chacun.

La partie basse (Sud) de la commune est alimentée par le réservoir de Garstedt à Maromme et par celui de Fontenelle, qui alimente la partie basse de la commune située le long du Cailly, en gravitaire.

La partie haute (Nord) de la commune est alimentée par le réservoir du Syndicat de Fontenelle.

En 2010, la commune de Déville lès Rouen compte **2 702 branchements** et **4 189 abonnés** pour 10 249 habitants.

La consommation moyenne annuelle des particuliers est estimée à **107,20 m<sup>3</sup>** en 2010. Ce chiffre est plutôt raisonnable en comparaison de la consommation moyenne observée dans les communes limitrophes : 169,52 m<sup>3</sup> à Rouen, 121,70 m<sup>3</sup> à Mont-Saint-Aignan et 96,40 m<sup>3</sup> à Maromme.

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2010
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Déville lès Rouen	3 928	4 060	4 091	16	45	37	4 189

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2010
	TOTAL 2008	TOTAL 2009	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Déville lès Rouen	481 589	516 756	438 544	40 843	30 879	10 986	521 252

La commune est traversée par **34,8 km de linéaire** de canalisations d'eau potable (120,13 abonnés par km de réseau). Des travaux sont régulièrement effectués sur le réseau pour réduire les pertes (7 m<sup>3</sup>/linéaire/an – 82 fuites réparées en 2010).

**Le captage de Maromme n'est pas saturé à ce jour et pourrait supporter de nouveaux branchements** (Source : avis définitif – périmètres de protection du champ captant de Maromme).

D'après la synthèse des analyses de l'Agence Régionale de la Santé (septembre 2012), « l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. » pour le captage de Maromme.

Conformité	
<b>Conclusions sanitaires</b>	Eau d'alimentation conforme, le jour du prélèvement, aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. Nota Bene : Les teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.
<b>Conformité bactériologique</b>	oui
<b>Conformité physico-chimique</b>	oui
<b>Respect des références de qualité</b>	oui

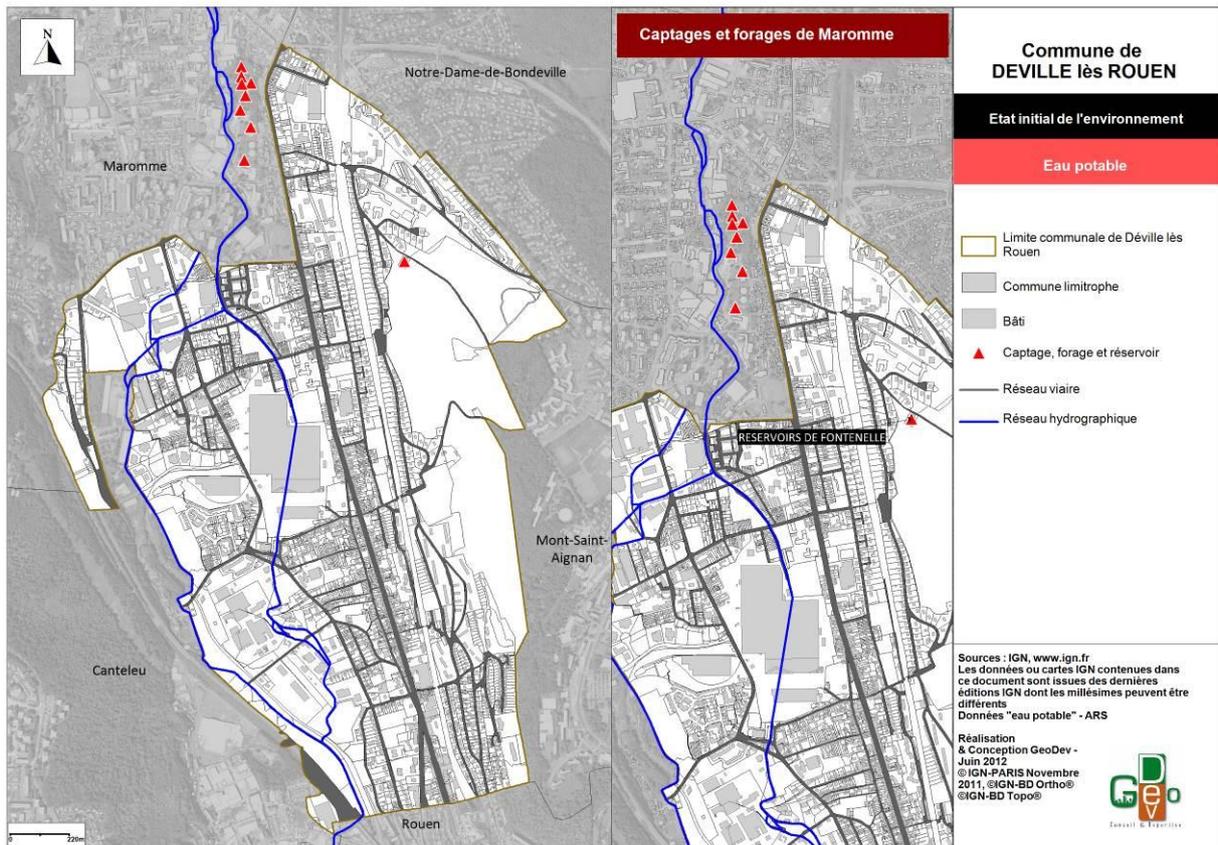
[www.ars.haute-normandie.santé.fr](http://www.ars.haute-normandie.santé.fr)

Une usine de traitement de l'eau garantie la qualité de la ressource, sujette à des problèmes de turbidité.

#### 4-2-2- La protection de la ressource en eau

L'ensemble des captages de Maromme fait actuellement l'objet d'une procédure de **déclaration d'utilité publique** (DUP). Celle-ci entraîne l'établissement de **périmètres de protection** autour des captages, ce qui permet, en partie, de préserver la qualité de la ressource. Cette DUP sera effective et donc opposable par **arrêté préfectoral** (celui-ci n'est pas encore pris et ne le sera certainement pas avant l'approbation du PLU).

**Figure 61 : Les captages de Maromme**



Jusqu'alors les captages n'avaient pas fait l'objet de DUP du fait de :

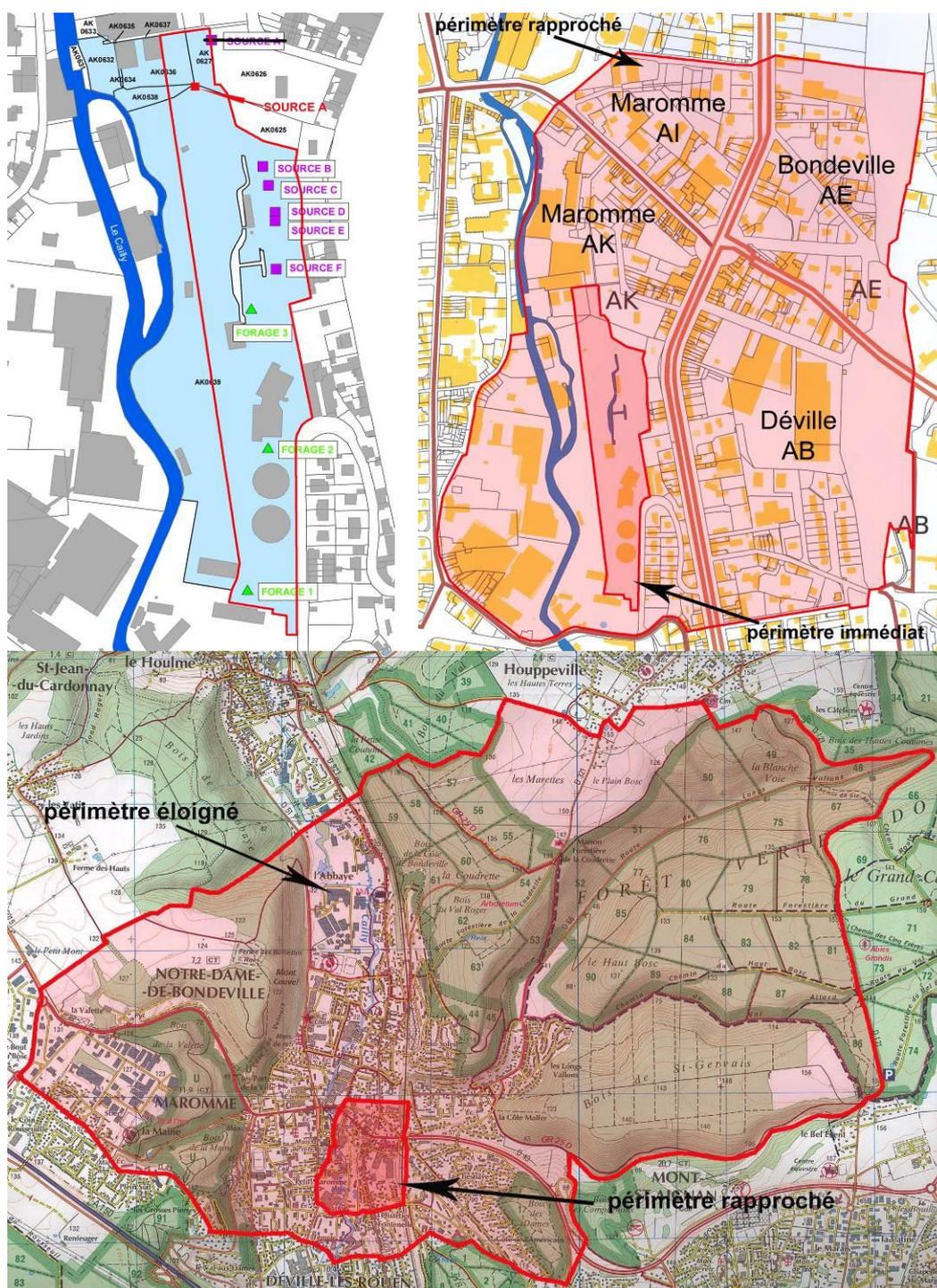
- le champ captant est à **proximité de 3 communes** (Maromme, Déville lès Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville), **urbanisées** depuis plus d'un siècle, ce qui rend difficile l'application d'une mesure de protection imposant des contraintes sur certains terrains ;
- le champ captant a été aménagé sur des terrains progressivement acquis par la société « Lyonnaise des Eaux », alors que la réglementation actuelle prévoit que les points d'alimentation en eau potable doivent être la **propriété de la collectivité** distributrice. Cette question est résolue puisque le terrain est devenu la propriété de la CREA le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La prestation de service a été attribuée pour 6 ans à Eaux de Normandie.

Les périmètres de protection définis avant l'approbation du Préfet, impactent quelque peu le territoire dévillois.

Le Nord de la commune est effectivement impacté par le **périmètre de protection rapproché**, tandis qu'une portion plus vaste serait touché par un **périmètre de protection éloigné**.

La réalisation de certaines constructions particulières qui pourraient présenter des risques de pollution des captages sera soumise à conditions particulières.

**Figure 62 : Les périmètres de protection des captages de Maromme**



#### 4-2-3- L'assainissement des eaux usées

Quasiment **tout le territoire** de Déville lès Rouen est desservi par un réseau d'**assainissement collectif** des eaux usées.

Seules quelques habitations éparses sont assainies par un système autonome (rue des Grosses Pierres, au Nord-Ouest de la commune).

L'assainissement est également une compétence de la CREA, déléguée à Véolia Eau – Usines Vallée de Seine (assainissement collectif) et géré par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les constructions raccordées à un système d'assainissement autonome.

Déville lès Rouen ne dispose d'aucun équipement ni infrastructure dédié à l'assainissement des eaux usées. Les eaux usées sont collectées et traitées dans la **station d'épuration EMERAUDE** du Petit-Quevilly, construite en 1996.

La station d'épuration EMERAUDE, collecte et traite les **eaux usées** de **36 communes**, dont 9 ne font pas parties de la CREA, des **eaux de pluie** et de certains **effluents industriels**.

En 2011, il est estimé que **356 553 habitants** sont raccordés au réseau. Ce nombre est en constante augmentation (344 694 en 2008) et la station d'épuration est encore en **capacité** de recevoir de nouveaux branchements car elle est dimensionnée pour atteindre **550 000 équivalent habitants**.

L'infrastructure fonctionne relativement bien, les indicateurs de performance des systèmes de collecte et de traitement ne mettent pas en évidence de disfonctionnement particulier.

		2008	2009	2010	2011
Volume annuel en entrée	m <sup>3</sup> /an	Info non disponible	28 252 955	32 659 453	31 805 267
Volume annuel en sortie	m <sup>3</sup> /an	32 863 600	30 557 606	29 461 108	28 332 165

Indicateurs	Réf. fiche*	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011
Conformité de la collecte des effluents (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P203.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel sur un total de 120 points	P255.3	110	110	110	110
Taux de desserte	P201.1	88,9 %	99,7 %	99,7 %	99,8 %
Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	P258.1	1,65 (valeur globale DA)	1,38 (valeur globale DA)	1,13 (valeur globale DA)	0,92 (valeur globale DA)
Taux de débordement pour 1 000 habitants desservis	P251.1	0,01	0,003	0,002	0,002

Indicateurs	Réf. fiche*	Valeur 2008	Valeur 2009	Valeur 2010	Valeur 2011
Quantité de boues issues de la STEP	D203.0	6 654 TMS	6 973 TMS	7 307 TMS	7 046 TMS
Conformité des équipements d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P204.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Conformité des performances des ouvrages d'épuration (Indicateur obtenu auprès de la Police de l'eau)	P205.3	Conforme	Conforme	Conforme	En attente donnée Police de l'eau
Taux de boues évacuées	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %
Conformité des performances de la STEP/acte individuel	P254.3	97 %	99 %	99 %	97 %

## 4-3- Les risques naturels

### 4-3-1- Le risque inondation

Une inondation est liée à la submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est généralement due à :

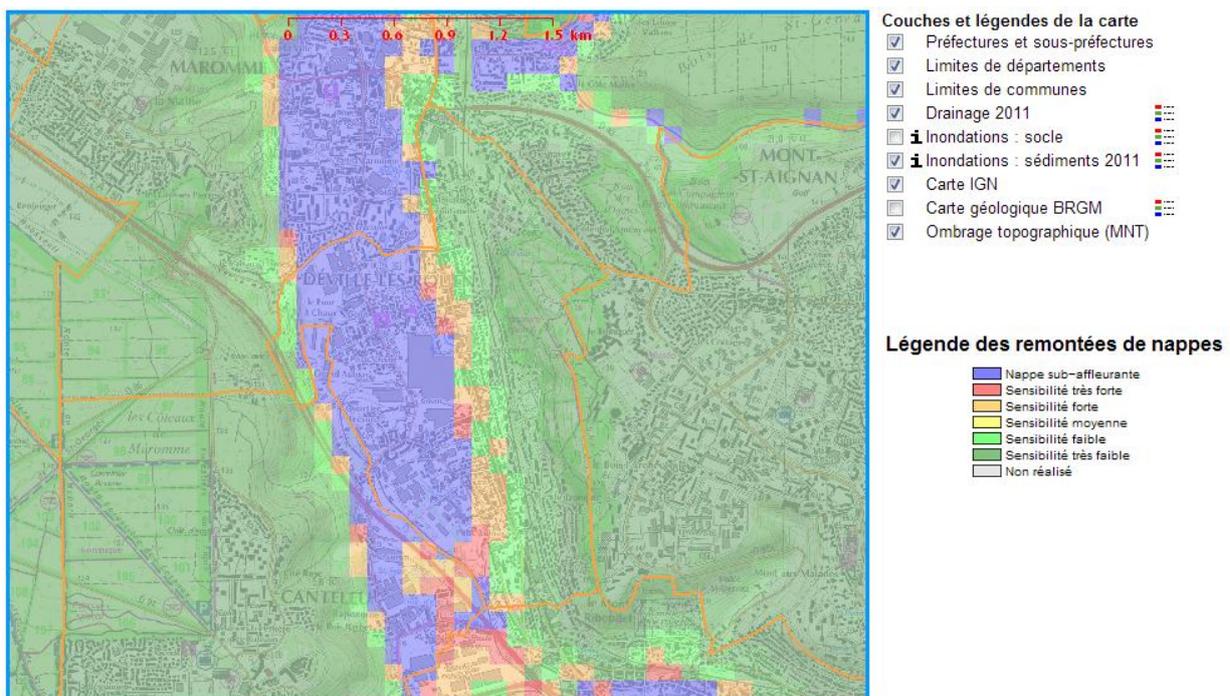
- ✓ un débordement de rivière dans son lit majeur, en l'occurrence, du Cailly et de la Clairette ;
- ✓ à la saturation en eau des axes de ruissellement provoquée par des pluies importantes et/ou des épisodes orageux, on parle d'inondation par ruissellements ;
- ✓ à la remontée des nappes phréatiques ;
- ✓ à la mise en charge des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), notamment à partir des zones qui peuvent accentuer les ruissellements depuis Maromme et Canteleu.

**L'ampleur de l'inondation varie en fonction de :**

- ✓ l'intensité, la durée des précipitations et aussi du contexte pluviométrique antérieur ;
- ✓ des caractéristiques géographiques du bassin versant : superficie, morphologie, pente, géologie, pédologie, géomorphologie, occupation du sol ;
- ✓ des pratiques culturelles, du stade végétatif ;
- ✓ la présence d'obstacles à l'écoulement (continuité hydraulique), l'entretien des réseaux.

Le territoire de Déville lès Rouen fait partie du bassin versant du Cailly et est située en fond de vallée, ce qui la rend particulièrement sujette aux inondations par débordement de cours d'eau et par remontée de nappes.

**Figure 63 : Le phénomène remontée de nappes sur Déville lès Rouen**



Carte des remontées de nappes : [www.inondationsnappes.fr](http://www.inondationsnappes.fr)

Sur la commune, **11 arrêtés** de catastrophe naturelle ont été déclarés entre 1988 et 1999 pour « inondations et coulées de boue » et « inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues ».

**Aucun arrêté de catastrophe naturelle** n'est paru au Journal Officiel **depuis 13 ans**. Cela témoigne de la prise en compte et de la gestion du risque sur le territoire communal et sur le bassin versant.

**Figure 64 : Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle**

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/02/1988	13/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
Inondations et coulées de boue	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
Inondations et coulées de boue	19/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
Inondations et coulées de boue	24/07/1994	24/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
Inondations et coulées de boue	27/07/1994	29/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
Inondations et coulées de boue	24/04/1995	24/04/1995	18/08/1995	08/09/1995
Inondations et coulées de boue	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	08/07/1997
Inondations et coulées de boue	06/08/1999	06/08/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations et coulées de boue	24/12/1999	24/12/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

La structure compétente pour gérer le risque inondation est le **Syndicat mixte du SAGE des Bassins Versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec**, aujourd'hui intégré à la CREA. Il contribue à réduire le risque inondation :

- en prévenant les ruissellements et les inondations dans les projets de territoire : la structure veille à l'intégration du risque dans les projets d'aménagement afin d'éviter d'exposer les personnes et les biens ;
- en mettant en œuvre les programmes d'aménagement hydraulique des bassins versants : la CREA, qui a la compétence « ruissellement » met en œuvre le programme hydraulique du SAGE en édifiant les ouvrages structurants pour assurer la protection des zones habitées. La CREA gère 150 ouvrages hydrauliques sur son territoire ;
- en développant les mesures de préservation du lit majeur des rivières : le SAGE a identifié toutes les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) du territoire et veille à leur maintien (les ZEC ont une capacité potentielle de 300 000 m<sup>3</sup> pour le Cailly).

Le SAGE, actuellement en révision, a mené des études importantes pour définir un diagnostic du territoire et identifier les secteurs soumis au risque.

La révision du SAGE ne modifie pas le diagnostic réalisé sur Déville lès Rouen (2003). Les zones d'inondation inscrits au PLU de 2006 n'ont pas été modifiées et sont donc reprises à l'occasion de la révision.

La commune de Déville lès Rouen est **sujette aux inondations**, mais dans des proportions **« raisonnables »**. En effet, les superficies inondées restent **faibles** et les hauteurs d'eau atteintes n'excèdent pas le plus souvent 10 à 20 centimètres et au

pire ne dépassent pas 50 à 60 centimètres. En outre, les dégâts restent **matériels** et les événements restent **exceptionnels** (aucune catastrophe depuis 13 ans).

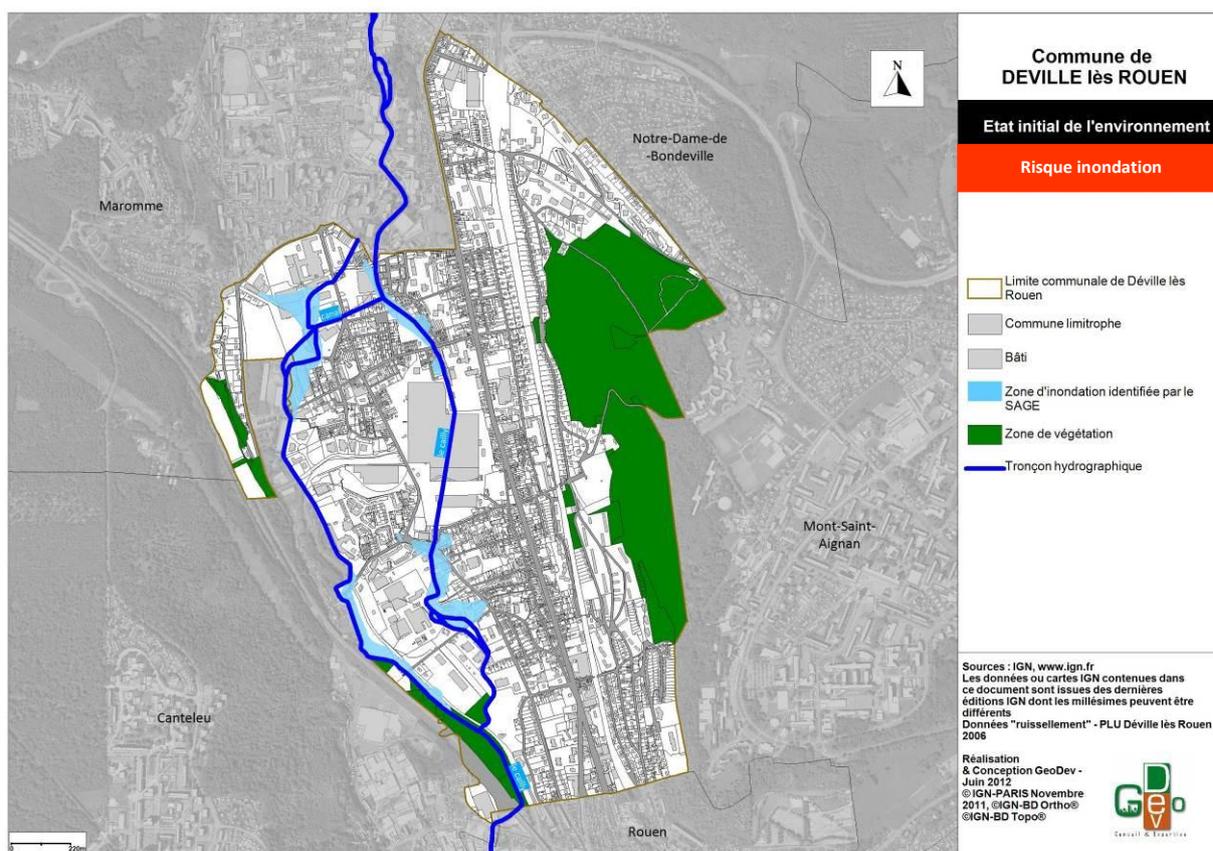
Les phénomènes d'inondation relevés par le SAGE sont liés à des **ruissellements**, qui s'écoulent depuis les communes de Canteleu, Maromme et Mont-Saint-Aignan, ainsi qu'à des **débordements** enregistrés sur le Cailly et la Clairette.

Le fond de vallée et l'Ouest de la commune sont précisément impactés par le risque inondation. **4 secteurs** principaux ont été identifiés par le SAGE :

- quartier **coteau-Ferry-Grand Aulnay**, par la Clairette : les impasses Parquet, Lecuvier et de l'Industrie, une partie de la zone d'activités du Grand Aulnay ;
- quartier **Ouest de la Route de Dieppe**, par le Cailly : quelques parcelles près de la Sente aux loups, jusqu'à la Place Churchill et le Cailly puis jusqu'à l'impasse Blondel ;
- en **limite communale avec Canteleu**, par la Clairette : une partie des jardins familiaux, depuis la rue du Petit Aulnay jusqu'en aval de l'impasse Barbet ;
- **jonction des quartiers Gambetta-Fresnel**, par le Cailly : entre la place Fresnel et le Cailly, puis le secteur en rive gauche du Cailly entre la rue Emilie Bataille et l'impasse Barbet.

Certaines inondations sont liées à des **débordements de réseaux** (place Churchill, rue Jules Ferry, place Fresnel, rue Tessel).

**Figure 64 : L'identification du risque inondation sur Déville lès Rouen**



Pour encadrer davantage le risque inondation par ruissellement et débordement des cours d'eau, le Préfet de Seine-Maritime a pris un arrêté de prescription pour l'élaboration d'un **Plan de Prévention des Risques** (PPR) sur les territoires des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, le 29 décembre 2008.

Pour le moment aucune cartographie n'est disponible ([www.seine-maritime.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-maritime.equipement-agriculture.gouv.fr)). Par conséquent, le PLU de Déville lès Rouen considère les éléments du SAGE.

Toutefois, le PPR vaut servitude d'utilité publique, il devra donc être apposé sur le plan des servitudes du PLU et être pris en compte dans les 3 ans suivant son approbation.

Enfin, la majorité de la commune est identifiée comme soumise au risque inondation par remontée de nappes phréatiques.

#### 4-3-2- Le risque cavités et vides

Le risque effondrement est lié à la présence de cavités souterraines. Ces cavités peuvent être de plusieurs types selon leur origine et le matériau extrait.

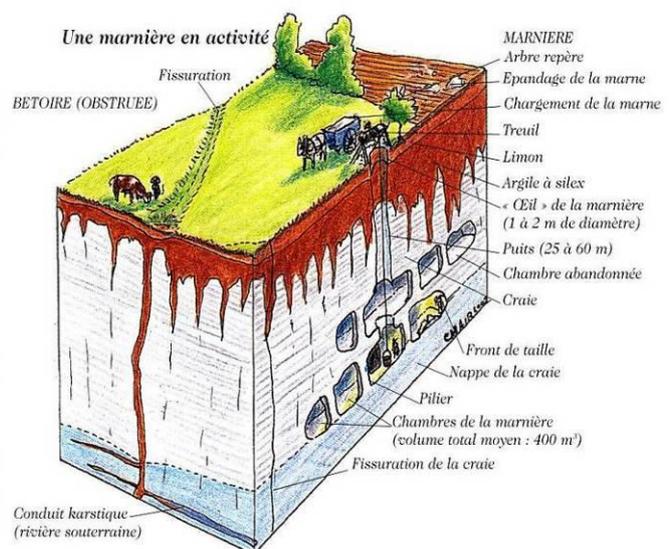
En Normandie, les cavités recensées sont principalement des marnières. Elles ont été creusées entre le XVIIIème et XIXème siècles, pour extraire de la "marne" (craie marneuse) destinée à l'amendement des sols.

Les marnières du Pays de Caux étaient généralement constituées d'un puits d'accès vertical de 1.5 à 2 mètres de diamètre pouvant atteindre de 10 à 30 mètres de profondeur. Ce puits débouche sur plusieurs galeries ou chambres d'exploitation creusées horizontalement, ces dernières atteignent un volume moyen de 400m<sup>3</sup>. Le site d'exploitation s'étend sur une superficie non négligeable, ce qui explique aujourd'hui, la taille du périmètre de protection autour d'un puits de marnière : 60 mètres de rayon. A la fin de l'exploitation, l'entrée du puits était sommairement rebouchée par un assemblage de poutres et de terre. Ce bouchon était ensuite recouvert par la végétation, rendant l'entrée du puits indétectable.

De nos jours, la localisation des cavités souterraines n'est pas une tâche facile, car les indices ne sont pas toujours apparents. De plus les déclarations d'ouverture d'exploitation souterraine ont été rendues obligatoires qu'à partir de 1853. Elle n'a d'ailleurs pas toujours été respectée.

**Figure 65 : Schéma d'une marnière en activité :**

Source : J. Chaïb, AREHN, 2002.



### Les types de cavités souterraines :

Les cavités souterraines que l'on est susceptible de rencontrer sur le territoire communal peuvent avoir une origine naturelle comme les bétouilles ou artificielle telles que les marnières, cailloutières, sablières...

Compte tenu de la situation topographique de la commune, en fond de vallée, le risque effondrement est très peu présent à Déville lès Rouen.

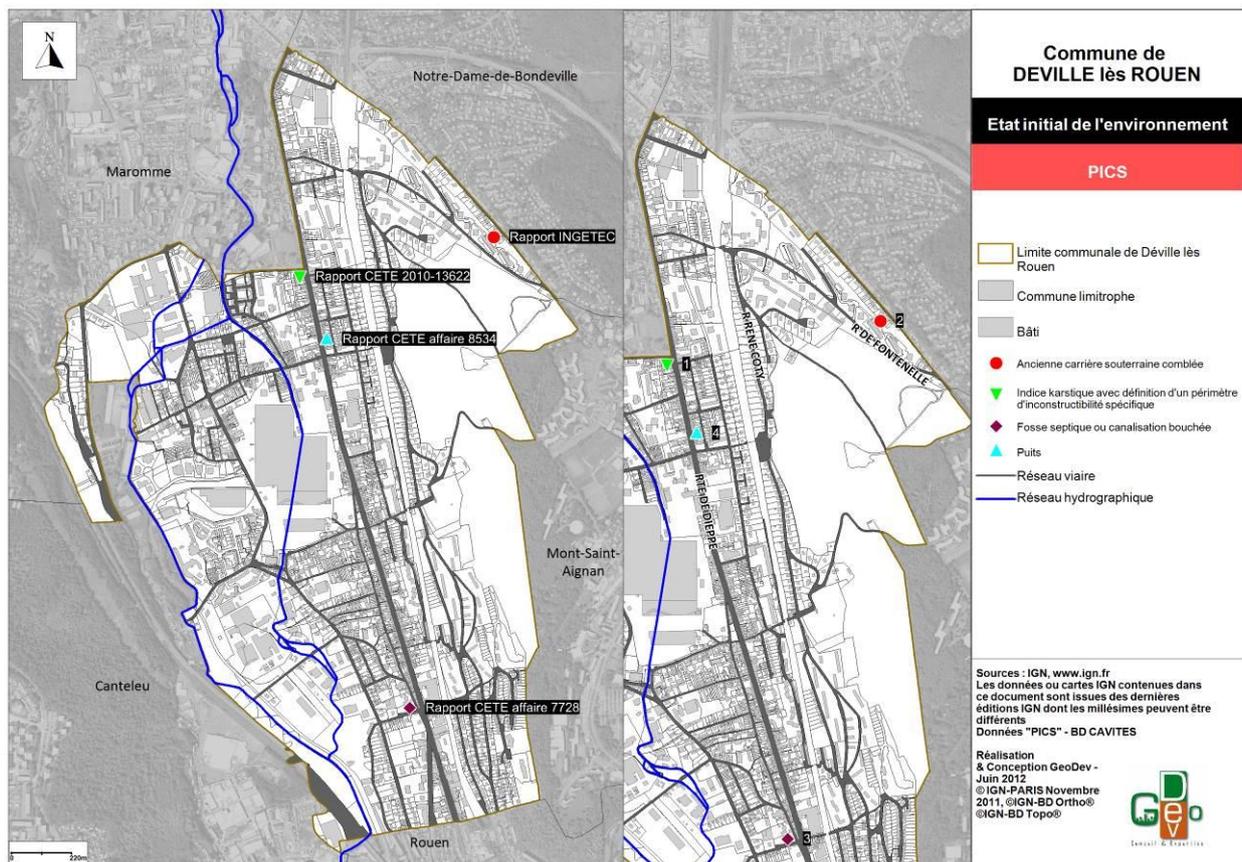
Concernant la commune de Déville lès Rouen, **4 déclarations d'ouverture** de carrière ont été retrouvées dans les **archives départementales**.

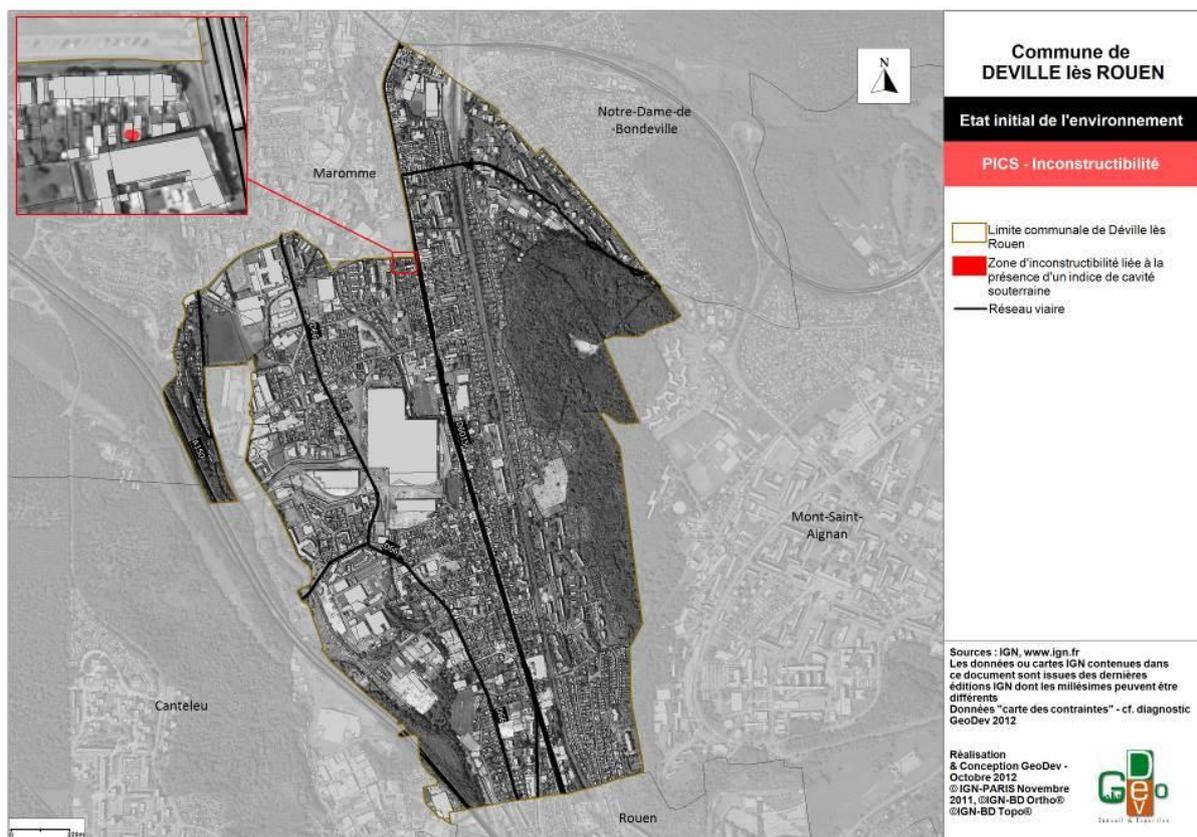
La base de données du **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)** comptabilise **3 cavités** sur le territoire de la commune.

Au total, **4 indices de cavités** souterraines ont pu être **localisés** sur Déville lès Rouen.

*Attention, cet inventaire n'est pas exhaustif, du fait que l'exploitation souterraine n'a été soumise à obligation qu'à partir de 1853. De plus, aujourd'hui de nombreux indices ont disparu. La situation actuelle n'est pas figée, l'impact des indices de cavités sur l'urbanisation peut évoluer.*

**Figure 66 : Le recensement des indices de cavités souterraines sur Déville lès Rouen :**





Ils ont tous fait l'objet de rapports d'études complémentaires, consultables en mairie, qui ont permis de qualifier le risque. Seul un indice fait l'objet de préconisation particulière en urbanisme au **droit de l'indice**, tandis que les autres ne présentent **aucun danger**.

Rapport d'étude	Localisation	Nature	Conclusion
CETE n°7728 de février 2002	3 rue Gambetta	Fosse septique ou arrivée d'eau	Ancienne canalisation rebouchée – aucun périmètre de danger
CETE n°8534 d'avril 2003	382 route de Dieppe	Effondrement indéterminé	Sécuriser l'effondrement
FondOuest 04/10270-A de juillet 2004	382 route de Dieppe	Effondrement lié à une fuite d'eau dans un ancien puits	Sécurisation et condamnation du puits – aucun périmètre de risque
Ingetec et FondOuest n°27176/1 et 2 en mai 2003	Côte du Mont Aux Malades	Cavité (ancienne exploitation de craie)	Cavité comblée – périmètre levé
CETE n°2010-13622 de novembre 2010	4 Impasse Vermont	Effondrement d'origine indéterminé	Indice créé – 60 mètres de périmètre
Explor-e du 28 septembre 2012	4 Impasse Vermont	Effondrement d'origine karstique	Réduction du périmètre de l'indice aux deux parcelles cadastrées AD 503 et 81 (abri et garage)

**Aucun indice** ne fait l'objet de **périmètres d'inconstructibilité** applicables selon la doctrine départementale, du fait des résultats d'investigations complémentaires réalisées. Seul un indice demeure mentionné (4 impasse Vermont).

**Figure 67: Rayons d'inconstructibilité applicables aux indices de cavités (doctrine départementale valable en l'absence d'étude complémentaire)**

<b>Les rayons d'inconstructibilité selon le type d'indice</b>		
<b>Nature de la cavité</b>	<b>Indice visible sur le terrain</b>	<b>Indice déclaré aux archives mais non visible sur le terrain</b>
<b>Marnière</b>	60 m* de rayon à partir de l'épicentre	60 m* de rayon à partir de la limite de la parcelle où se situe la carrière
<b>Bétoire</b>	35 m* de rayon à partir de l'épicentre	X
<b>Carrière à ciel ouvert à flanc de coteau</b>	Demi-cercle de 60 m* de rayon en amont du point d'entrée	60 m* de rayon à partir de l'épicentre connu
<b>Carrière à ciel ouvert sur le sol</b> (quelque soit le matériau extrait)	Périmètre de sécurité possible	X
<b>Cailloutière, argillère, sablière en souterrain</b>	35 m* de rayon à partir de l'épicentre	35 m* de rayon à partir de la limite de la parcelle où se situe la carrière
<b>Indice indéterminé</b>	60 m* de rayon à partir de l'épicentre	X

*\* les rayons d'inconstructibilité sont susceptibles d'évoluer en fonction des législations en vigueur*

Aucune zone d'inconstructibilité n'est imposée autour des puisards par la doctrine départementale.

### **Figure 68 : La doctrine départementale en vigueur concernant la levée d'indices de cavité**

« Lorsqu'une parcelle ou une construction est concernée par un indice de cavité souterraine ou par son rayon d'inconstructibilité, il est possible de réaliser des investigations complémentaires. Elles permettent :

- ✓ de réduire le risque par délimitation précise de l'emplacement de la cavité, de ses caractéristiques et du périmètre de risque associé ;
- ✓ de supprimer le périmètre de risque en cas de leurre.

« L'ensemble des prestations doit être réalisé par un bureau d'études spécialisé. Les services en charge de l'urbanisme s'appuient sur les conclusions de ces bureaux d'études pour proposer aux maires de réduire ou de lever les périmètres de risque. Dans le cas d'une manière avérée, son comblement permet de lever le risque. Si le bureau d'études chargé d'évaluer le niveau de risque lié à la manière, définit un péril grave et imminent pour le bâtiment, une subvention de l'Etat au titre du Fonds de Prévention pour les Risques Naturels Majeurs peut être accordée s'il existe un bien couvert par un contrat d'assurance à proximité de l'indice. Si le bien concerné appartient à la commune, le Département peut subventionner le comblement de cavités souterraines. »

Source : Gestion et prévention des risques liés à la présence de cavités souterraines en Seine-Maritime – Guide à l'usage des maires – Département de Seine-Maritime - Février 2007.

## **4-4- Occupation du sol**

L'occupation du sol du territoire de Déville lès Rouen, soit 316 hectares, se décline de la manière suivante :

	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>En pourcentage</b>
Habitat	122,08	38,71
Equipements	28,99	9,19
Activités	64,64	20,50
Forêt	54,53	17,29
Infrastructures ferroviaires	8,48	2,68
Infrastructures routières	36,68	11,63
<b>TOTAL</b>	<b>315,4</b>	<b>100</b>

Malgré l'**urbanisation quasi-totale** de la commune, le territoire de Déville lès Rouen (**82,71%** de la surface totale du territoire) demeure marqué par des spécificités paysagères à préserver et à valoriser. En effet, le paysage de la vallée du Cailly offre un cadre de vie remarquable à l'**armature paysagère diverse et contrastée**, entre les bâtiments industriels et la présence de la forêt, des coteaux et des rivières. Ce paysage est toutefois **morcelé** par les infrastructures et les limites administratives des communes.

Le territoire est fortement structuré par une organisation urbaine **linéaire** et par la présence importante des industries installées depuis le XIXème siècle.

Le territoire urbain est enserré entre deux coteaux pentus, dont les sommets sont couronnés de boisements.

Le Bois l'Archevêque et la rivière du Cailly proposent des portions de paysages naturels plus ou moins imbriqués avec l'urbanisation.

La ville, totalement urbanisée, appartient à la première couronne en continuité urbaine avec la ville de Rouen.

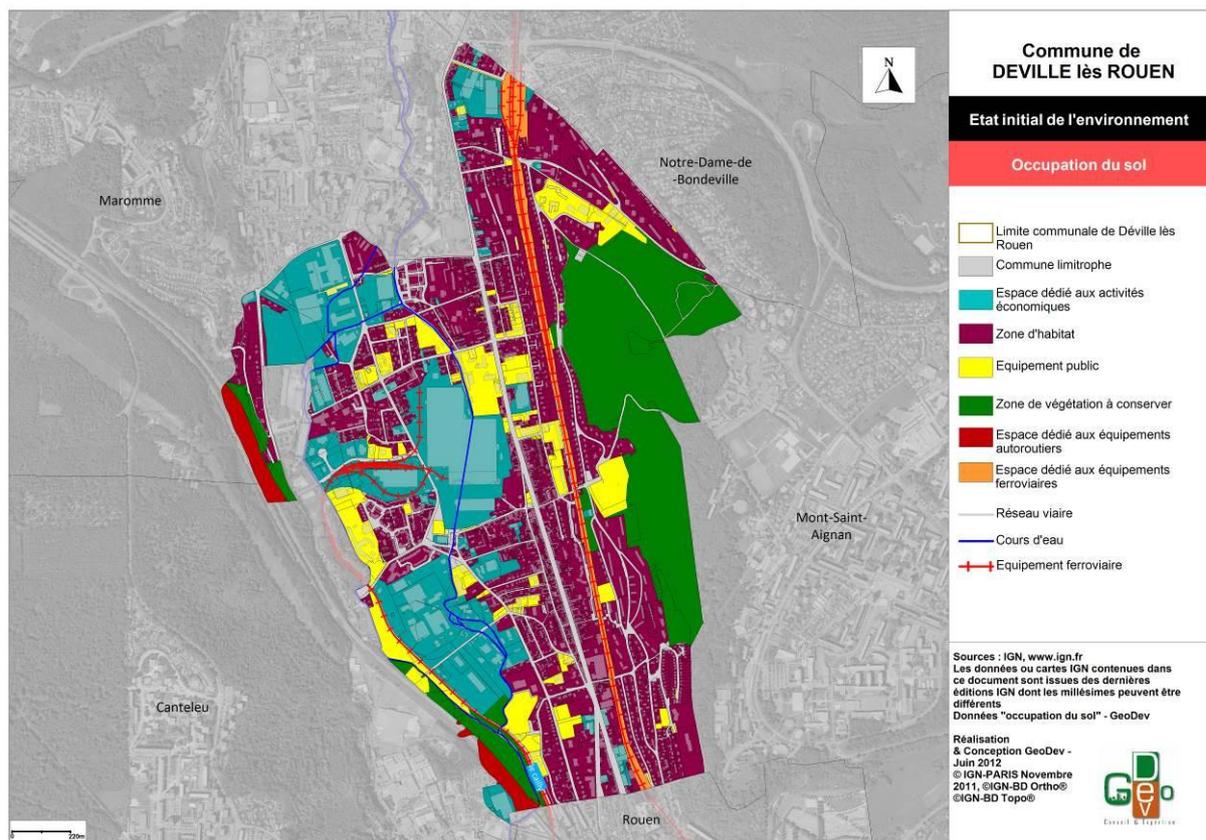
Dans la vallée, les quartiers résidentiels constitués de petits collectifs et de maisons de ville reprennent du terrain sur les zones d'activités.

Même si le paysage ne cesse d'évoluer du fait des activités de l'Homme, il est synonyme de mémoire collective, d'image de marque, de demande sociale et de fonctionnalité. Il convient donc de veiller à le préserver, à une époque où la pression sur le foncier est très importante.

La préservation d'un **cadre de vie de qualité** correspond à une aspiration du conseil municipal de Déville. Elle est également essentielle sur le plan écologique, notamment pour la maîtrise des ruissellements et l'amélioration de la qualité biologique et chimique des cours d'eau.

Le Plan Local d'Urbanisme sera l'occasion de **mettre en valeur et préserver** les éléments du patrimoine naturel et bâti sur la commune.

**Figure 68 : L'occupation du sol à Déville lès Rouen**



Le territoire communal n'abrite plus de **terres agricoles** depuis au moins 1999 (Source : données occupation du sol, PAC CREA).

Très artificialisée, la commune n'a pas plus **urbanisé de sols naturels** depuis au moins 1999.

**Figure 69 : Extrait de la vue aérienne (2008 - Source : Géoportail)**



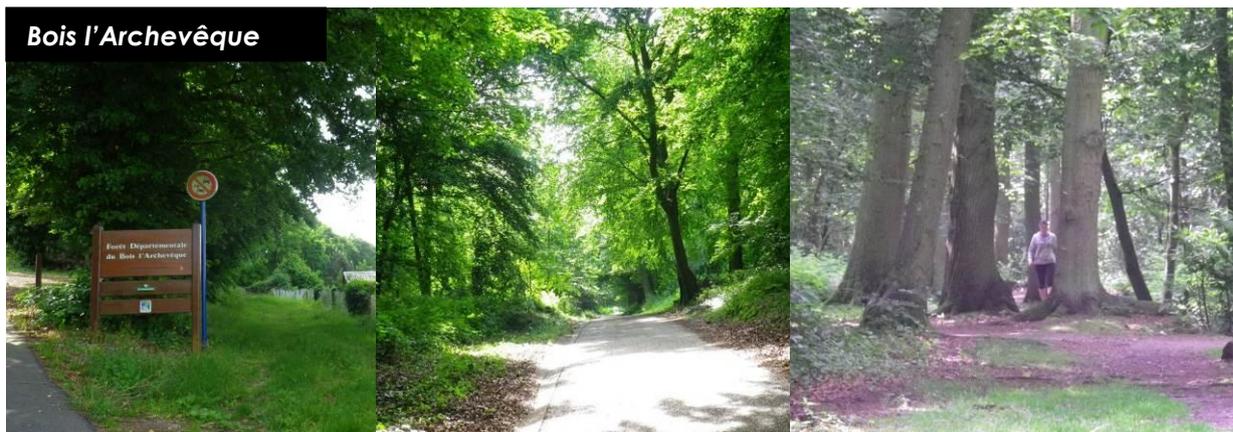
#### **4-4-1- Les paysages « naturels »**

Bien qu'aucune mesure de protection du patrimoine naturel ne soit recensée sur Déville lès Rouen (pas de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, pas de site inscrit ou classé, etc...), les éléments de la « **nature ordinaire** » contribuent à la diversité des paysages et à la richesse environnementale.

##### **4-4-1-1- La forêt**

Le **Bois l'Archevêque** constitue un patrimoine paysager important pour la commune. Il s'agit d'un massif boisé, appartenant au Département de Seine-Maritime, soumis au régime forestier, géré par l'Office National des Forêts, mais à vocation de loisirs. Cette masse verte est à la fois une frontière et un lieu de rencontre des habitants des communes riveraines. Il s'étend sur 60 hectares.

Le bois est composé d'essences locales telles que les chênes sessiles, les chênes rouges, les hêtres, les bouleaux et les châtaigniers. Poumon vert de l'agglomération rouennaise, la forêt est ouverte au public, son accès est piéton et facilité par l'aménagement de chemins et sentiers. La vocation de loisirs et d'accueil du public se traduit aussi par l'aménagement d'équipements sportifs.



Si le territoire communal s'adosse au Bois l'Archevêque, il fait surtout face aux versants boisés de Canteleu : la **forêt de Roumare** ou **Bois Barbet** est ainsi visuellement très présente (perspectives et covisibilité des coteaux depuis l'ensemble de la commune).

Le territoire de Déville lès Rouen n'abrite, cependant, que les marges boisées de la forêt de Roumare, qui s'étend sur Canteleu, jusqu'aux bords de Seine vers Sahurs.

La portion boisée présente sur Déville lès Rouen est, en plus, disjointe de l'ensemble forestier de Roumare par la traversée de l'autoroute A.150.

Cet espace boisé maintient la transition entre la zone d'urbanisation dense de la vallée et celle du plateau (Mont Saint Aignan, Canteleu).

Compte tenu des pentes du coteau, de l'urbanisation et de la proximité avec l'autoroute, cette portion d'espace forestier présent à Déville lès Rouen n'a pas de vocation de loisirs et récréative, comme le reste de la forêt de Roumare. Cet espace n'est pas valorisé.



Dans le cadre du PLU, il conviendra de veiller à la **préservation de la forêt**.

Cette mesure communale constitue, en partie, une réponse aux objectifs de maintien et de reconquête des trames vertes et bleues affirmées par la Loi Engagement National pour l'Environnement du juillet 2010, dite Grenelle II.

#### **4-4-1-2- Les cours d'eau**

Le Clailly et la Clairette traversent le territoire communal du Nord au Sud, avant d'atteindre la Seine.

Globalement la présence des rivières **ne marque pas** énormément le paysage de Déville lès Rouen, malgré un linéaire de plus de 8 km. Cette impression est liée à la présence d'un **tissu urbain** (industriel et résidentiel) important et aux boisements rudéralisés qui masquent la présence des cours d'eau. Ces derniers sont également busés par endroit.

Depuis quelques années, des **aménagements** sont réalisés le long du Cailly pour valoriser le cours d'eau et le rendre accessible à la population.

Une **promenade** et l'**aménagement des berges** ont déjà été créés sur une portion du linéaire du Cailly (enrochement, mise en valeur de pont, végétalisation des berges, plantation de piquets de bois).



**Le Cailly en cours de valorisation**



Cet objectif de valorisation des cours d'eau doit être poursuivie dans le cadre de la révision du PLU et contribue également aux objectifs de maintien et de reconquête des trames vertes et bleues affirmées par la Loi Engagement National pour l'Environnement du juillet 2010, dite Grenelle II.

A terme, les aménagements réalisés permettront de **renforcer** et d'**affirmer** l'**identité paysagère** des cours d'eau.

Sur le plan piscicole, le Cailly accueille une **faible diversité** d'espèces de poisson : 6 espèces ont été recensées (chabot, épinochette, lamproies de planer, anguille et truite de mer).

Selon les études menées par le SAGE, la faiblesse de la diversité biologique s'explique par la **modification de l'habitat** (urbanisation et artificialisation importantes des berges et busage partiel du Cailly) et non par une mauvaise qualité de l'eau.

#### **4-4-1-3- La nature en ville**

Le paysage urbain est omniprésent sur la commune de Déville lès Rouen.

Toutefois, des **éléments de nature en ville**, principalement des **arbres isolés**, sont perceptibles.

Leur préservation est essentiellement intéressante d'un point de vue paysager. Ils permettent de casser la perception minérale de la ville et de traiter les transitions urbaines (interfaces habitat/industrie par exemple).

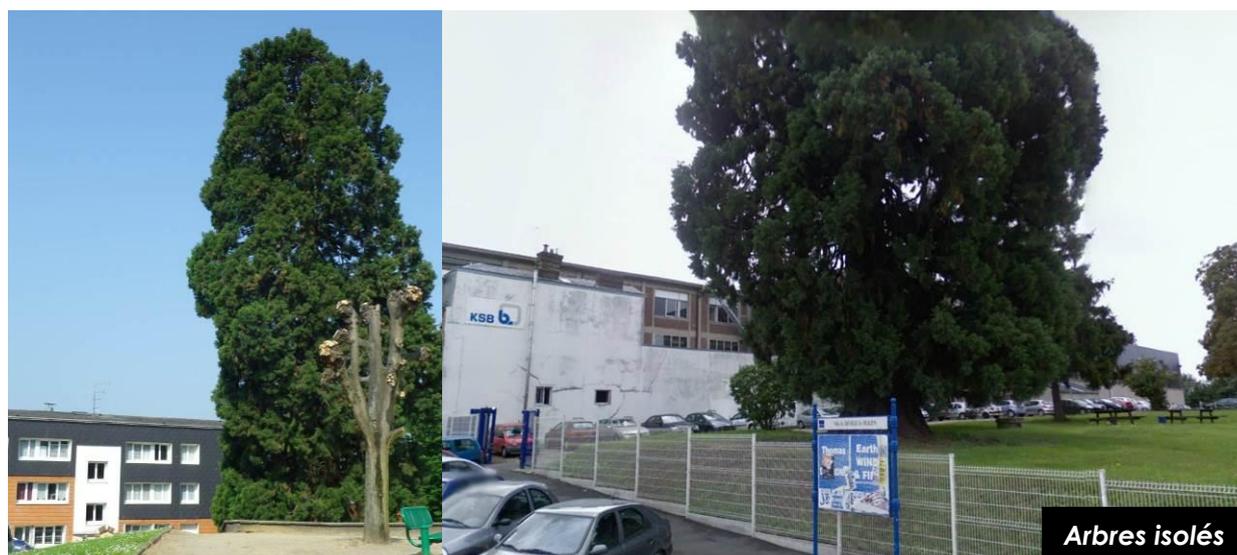
La préservation de la nature en ville peut également permettre de minimiser certaines nuisances (bruit des infrastructures industrielles et routières) ou encore d'améliorer la diversité biologique en ville.

Outre la forêt, la majorité des éléments verts de la commune est constituée par les **espaces verts publics** (parcs et jardins) et par la **végétation** sur le **domaine public**.

A l'occasion de la requalification de Route de Dieppe pour l'aménagement de la voie TEOR, des alignements d'arbres ont ainsi été plantés.



Des éléments de nature se trouvent également sur le domaine privé.



#### **4-4-1-4- Les coteaux**

La commune de Déville lès Rouen est encaissée dans une vallée. Deux coteaux s'opposent d'Ouest en Est.

Les coteaux Est et Ouest présentent des qualités végétales différentes : sur le coteau Est, la matière végétale éclatée, imbriquée à l'habitat est adossée au Bois l'Archevêque, sur le coteau Ouest le Bois Barbet constitue la toile de fond des multiples vues de la ville et de l'agglomération.

Chacun des coteaux offre une **perspective** intéressante sur la vallée et l'autre coteau.



*Perspective paysagère sur le coteau Est*



*Perspective paysagère sur le coteau Ouest*

#### **4-4-1-5- Les jardins familiaux**

La commune de Déville lès Rouen abrite une emprise foncière privée destinée à l'accueil de **jardins familiaux**.

Le parc aménagé de jardins familiaux, situé au Sud-Ouest, dans le quartier du Petit Aulnay, assure une transition entre ville et autoroute.

Il se trouve sur les bords de la Clairette. Le traitement de **l'interface avec la rivière** est un enjeu important.



*Les jardins familiaux*



Les paysages naturels de la commune sont très imbriqués dans l'urbanisation. Ils présentent des caractéristiques et des qualités à mettre en valeur pour améliorer le cadre de vie et conforter l'identité communale.

#### 4-4-2- Le paysage urbain

Le **paysage urbain** de Déville lès Rouen est composé de la typologie bâtie et de l'espace public.

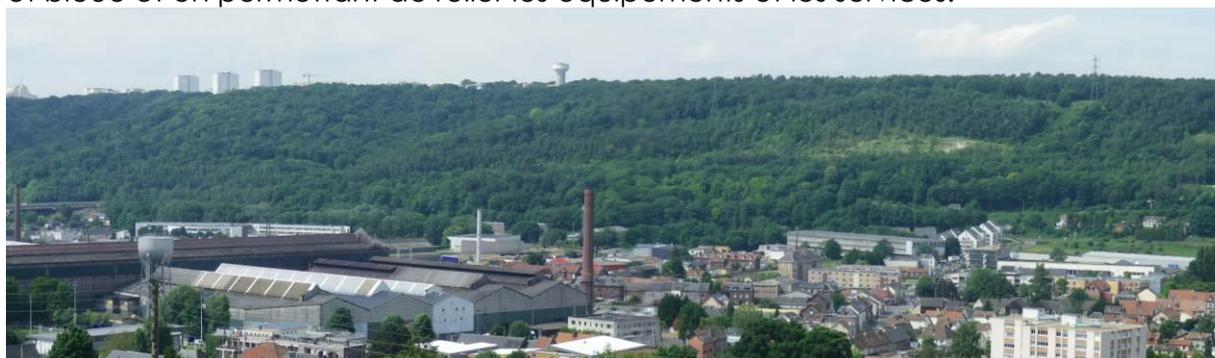
Le **paysage bâti** est constitué de zones d'habitat, de zones d'activités et d'industries. Les quartiers de la commune ont des morphologies urbaines très différentes : maisons ouvrières, pavillons individuels, lotissements, grands ensembles.

Le paysage urbain a fait l'objet d'une analyse détaillée au chapitre « Histoire et évolution urbaine », entre la page 54 et la page 70. Celui-ci doit être valorisé, notamment sur les marges industrielles.

La **qualité de l'espace public** contribue à l'amélioration du cadre de vie de la commune. Ainsi, les aménagements récents réalisés sur les axes transversaux et les espaces publics de la commune témoignent de la volonté d'améliorer la qualité de vie (Route de Dieppe, la mise en valeur du Cailly, les passerelles et escaliers reliant les quartiers hauts et bas, etc....).

Ces aménagements doivent être poursuivis tout en mettant en valeur les **quartiers** et leurs caractéristiques, en hiérarchisant les typologies d'espaces publics.

Ces aménagements permettront d'offrir une meilleure **continuité de l'espace public urbain** en privilégiant les déplacements piétons, en mettant en scène la trame verte et bleue et en permettant de relier les équipements et les services.



## **4-5 Nuisances et risques liés aux activités humaines**

### **4-5-1- Le risque industriel**

Les **risques industriels** se rapportent à l'incendie, l'explosion et l'émission, puis la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux, toxiques en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact cutané.

Différents recensements hiérarchisent les installations en fonction de leur risque sur l'environnement.

#### **4-5-1-1- Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

Ce classement définit les types d'installations présentant un risque industriel de pollution ou de nuisance sur l'environnement.

Compte tenu du profil industriel de la commune de Déville lès Rouen, **3 entreprises** sont soumises à autorisation et à déclaration.

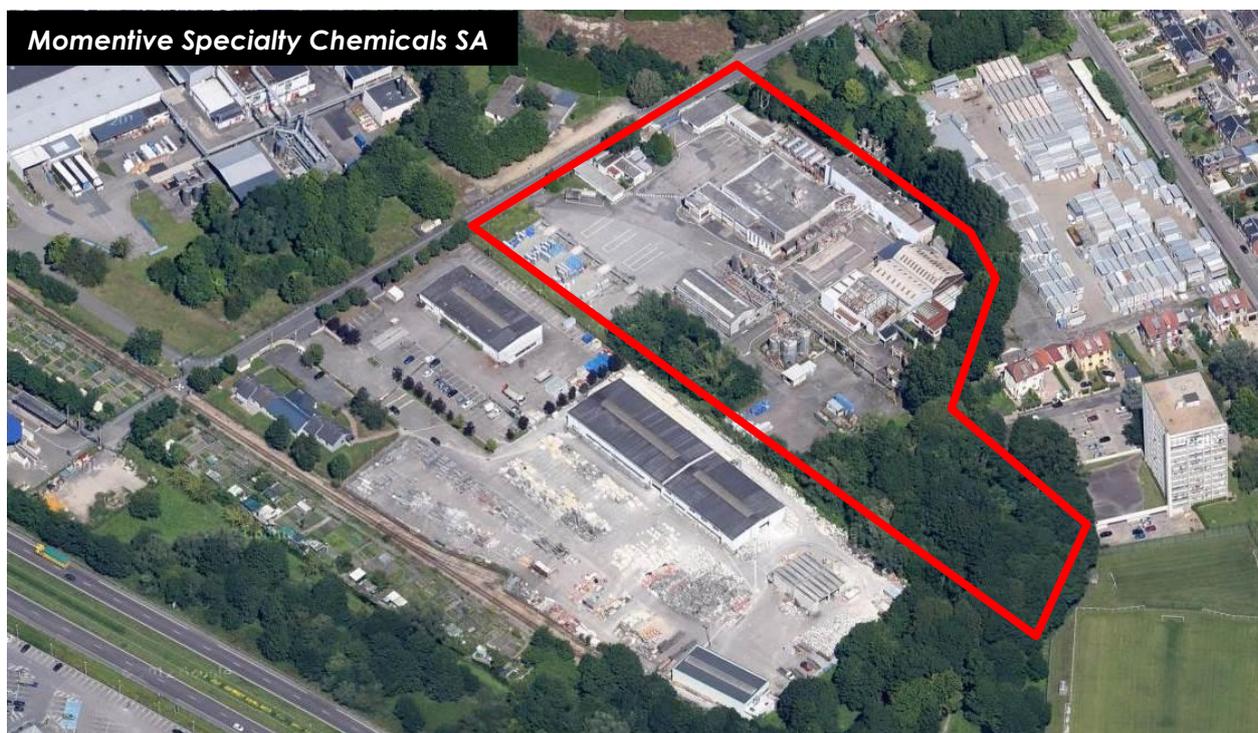
Il s'agit des entreprises :

- KSB Division Service : fabrication de machines et d'équipements ;
- Novacel : fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ;
- Vallourec et Mannesmann Tubes : métallurgie.

L'entreprise Momentive Specialty Chemicals SA a cessé son activité et fermé le site de Déville lès Rouen. Elle n'est donc plus inscrite au registre des ICPE.

#### **4-5-1-2- Classement SEVESO**

Jusqu'en décembre 2012, la commune de Déville lès Rouen accueillait sur son territoire le site industriel de la société Momentive Specialty Chemicals SA (anciennement Hexion Speciality Chemicals, anciennement Borden Chimie).



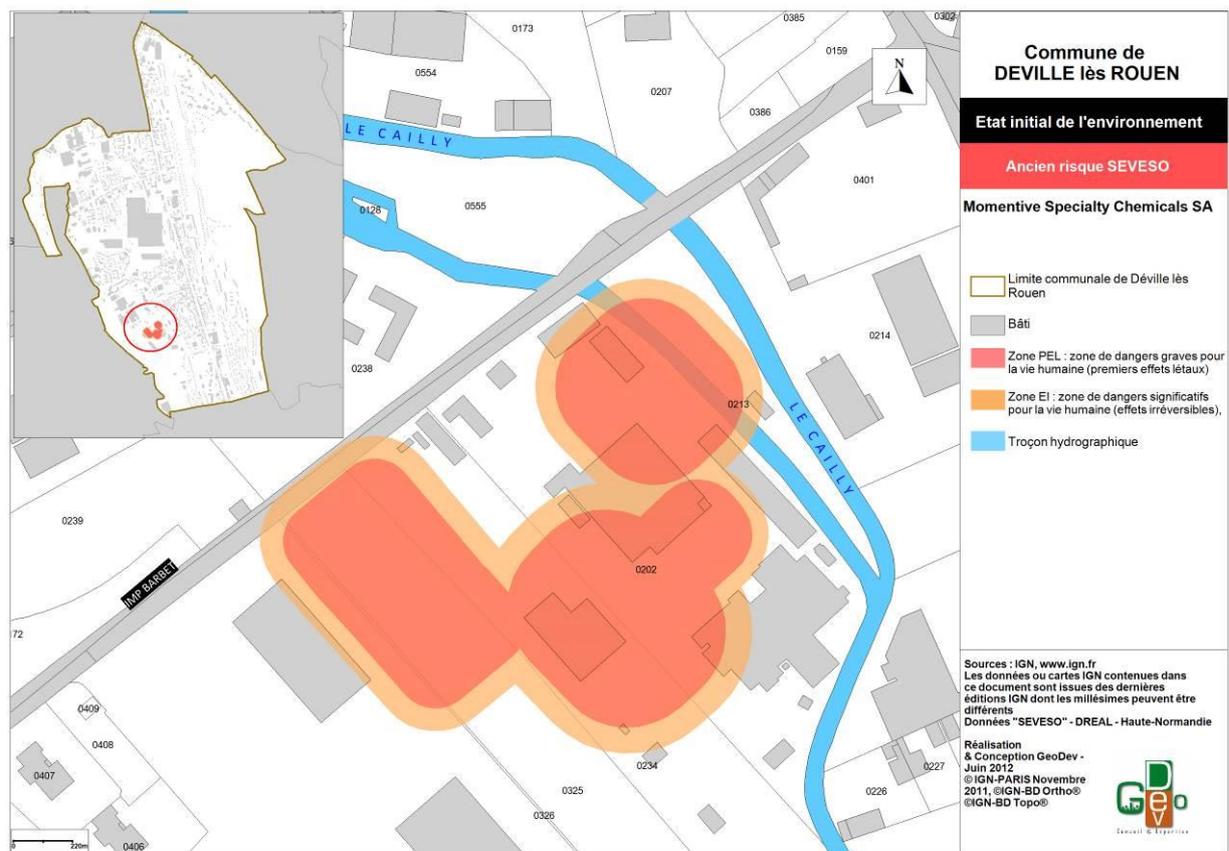
Cette entreprise exploitait jusqu' alors des **activités classées SEVESO II seuil bas** pour l'emploi et le stockage de substances et préparations toxiques liquides (résines) sur le site de Déville lès Rouen.

La directive européenne SEVESO II du 9 décembre 1996 a considéré comme SEVESO une installation classée pour la protection de l'environnement qui utilise des produits dangereux en quantités définies par une nomenclature.

Depuis peu (fin d'année 2012) **l'activité a cessé** sur le site de Déville lès Rouen. La fermeture a été actée par les services du Préfet (DREAL) en décembre 2012.

Le classement SEVESO II seuil bas et les périmètres de risques industriels associés sont **supprimés** du secteur.

**Figure 70 : Ancien impact territorial du site SEVESO II seuil bas**



#### 4-5-2- Les sites pollués ou susceptibles d'être pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas.

Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobiles près des grands axes routiers.

De par l'origine industrielle de la pollution, la législation relative aux installations classées est la réglementation qui est le plus souvent utilisable pour traiter les situations correspondantes.

**L'inventaire des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS)** réalisé en Haute-Normandie, par le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières), constitue une base de données des anciens sites industriels et activités de service qui pourraient avoir occasionné une pollution des sols.

**63 sites** appartenant au territoire de la commune de Déville lès Rouen sont répertoriés dans BASIAS.

La liste des sites concernés, ainsi que la fiche complète d'un site, sont consultables sur le site internet <http://basias.brgm.fr>.

**Les sites identifiés par le BRGM sont potentiellement pollués.** De manière générale, il convient de prendre toutes les dispositions techniques ou organisationnelles permettant de se prémunir contre les risques liés à une éventuelle pollution des sols. En cas de pollution avérée, il conviendra d'en vérifier le niveau et de le rendre compatible avec l'usage prévu, comme cela est défini dans la circulaire conjointe des ministères de la santé et des solidarités, de l'écologie et du développement durable, de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, en date du 08/02/2007.

**Figure 71 : Inventaire historique de sites industriels et activités de service BASIAS sur Déville lès Rouen**

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
1	<a href="#">HNO7600866</a>	BORDEN CHIMIE / ex Boniface frères, ex Gervais et Follet		Barbet (3-5 impasse) ; BP 102	3 Impasse Barbet ; BP 102	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c15.11z, c20.53z, v89.03z, v89.01z, c20.52z	En activité	Inventorié	506597	2496619	506544	2496610	rue
2	<a href="#">HNO7600883</a>	LEROY WILLIAM SOCONY VACUUM FRANCAISE		Blondel, Impasse	Impasse Blondel	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.02z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506496	2497660	506489	2497668	rue
3	<a href="#">HNO7600843</a>			Carnot, 12 avenue	12 Avenue Carnot	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	507098	2496279	507080	2496339	numéro
4	<a href="#">HNO7600877</a>	BERRUBE		Dieppe, 11 route de	11 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	507078	2496439	507020	2496513	numéro
5	<a href="#">HNO7600871</a>	ELF DISTRIBUTION SA		Dieppe, 185 route de	185 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	506817	2497225	506798	2497210	numéro
6	<a href="#">HNO7600891</a>	ECONOMIQUE (SOCIETE L')	Urvoas concessionnaire motos	Dieppe, 186 route de	186 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	506822	2497080	506836	2497124	numéro
7	<a href="#">HNO7600875</a>	CALTEX SA		Dieppe, 194 route de ; angle avec la rue Richard Eude	194 Route de Dieppe ; angle de la rue Richard Eude	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	506857	2497120	506843	2497141	numéro
8	<a href="#">HNO7600874</a>	LANFRY		Dieppe, 22 route de	22 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z	En activité	Inventorié	507058	2496509	507040	2496490	numéro
9	<a href="#">HNO7600870</a>	BOQUIER		Dieppe, 231 route de	231 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506737	2497380	506750	2497365	numéro
10	<a href="#">HNO7600873</a>	ROUEN ELECTROLYSE		Dieppe, 267 route de	267 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c25.61z	En activité	Inventorié	506717	2497470	506705	2497528	numéro
11	<a href="#">HNO7605299</a>	ROUEN ELECTROLYSE		Dieppe, 267 route de	267 Route Dieppe de	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c25.61z	En activité	Inventorié	506725	2497650	506705	2497528	numéro
12	<a href="#">HNO7600083</a>	LONG FRERES		Dieppe, 295 route de	295 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c13.3	Activité terminée	inventorié	506656	2497761	506665	2497737	numéro

13	<a href="#">HNO7600872</a>	BLONDEL MILLSPAUGH (ETS)	Cie Asturienne Penamet	Dieppe, 310 route de	310 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c28.49z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506737	2497525	506737	2497526	numéro
14	<a href="#">HNO7600869</a>	NOVOCAR		Dieppe, 364 route de	364 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.21b	Activité terminée	Inventorié	506626	2498071	506734	2497458	numéro
15	<a href="#">HNO7600878</a>	GRAVURE INDUSTRIELLE		Dieppe, 414 route de	414 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c25.61z	Activité terminée	Inventorié	506661	2497921	506633	2497936	numéro
16	<a href="#">HNO7600868</a>	DUBUISSON Daniel / ex Bandag, Ragot-Quesnel	Garage peinture 24	Dieppe, 470 route de	470 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c25.22z, h50.30z, c20.17z, g45.21b	Activité terminée	Inventorié	506596	2498111	506592	2498118	numéro
17	<a href="#">HNO7600884</a>	CFR (Cie Française de Raffinage)		Dieppe, 510 route de	510 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	506596	2498286	506568	2498231	numéro
18	<a href="#">HNO7600876</a>	ESSO STANDARD		Dieppe, 560 route de	560 Route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	En activité	Inventorié	506516	2498531	506489	2498613	numéro
19	<a href="#">HNO7605375</a>	Agence EDF/GDF Services	Agence EDF/GDF Services	Docteur Bataille, 28 rue du	28 Rue Docteur Emile Bataille du	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.11z	Activité terminée	Pollué connu	506400	2497300	506566	2496933	numéro
20	<a href="#">HNO7600853</a>	DOUEMENT ADRIEN		Docteur Emile Bataille, 36-38 rue du	36 Rue du Docteur Emile Bataille	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.21b, c25.50a	En activité	Inventorié	506622	2496920	506566	2496933	numéro
21	<a href="#">HNO7600854</a>	GAZ DE DEVILLE-LES-ROUEN	EDF-GDF, bureaux et garage	Docteur Emile Bataille, 6 rue du	6 Rue du Docteur Emile Bataille	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.15z, d35.2	Activité terminée	Inventorié	506597	2496920	506597	2496920	numéro
22	<a href="#">HNO7600017</a>		Ancien four et carrière à chaud	Duclair, route de (et bord A15)	Route de Duclair et bord A 15	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	b08.11z	Activité terminée	Inventorié	505695	2497535			
23	<a href="#">HNO7600888</a>	LEBRUMENT		Ecorce, 10 rue de l'Emile	10 Rue de l'Ecorce	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.51z	Activité terminée	Inventorié	507147	2497373	507152	2497459	numéro
24	<a href="#">HNO7600849</a>	SPIE BATIGNOLLES	Novacel	Emile Bataille, 27 rue du docteur	27 Rue du Docteur Emile Bataille	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506166	2497600	506557	2496926	numéro
25	<a href="#">HNO7600082</a>	NOVACEL PRODUITS ADHESIFS		Emile Bataille, 27 rue du docteur	27 Rue du docteur Emile Bataille	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c13, v89.03z, c20.16z, c20.52z	En activité	inventorié	506397	2496884	506557	2496926	numéro
26	<a href="#">HNO7600847</a>	PREDIA / ex Leveque	Quincaillerie	Fauquet, 28 avenue	28 Avenue Fauquet	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.21b	Activité terminée	Inventorié	506446	2497921	506381	2497879	numéro
27	<a href="#">HNO7600886</a>	SENNEQUIER		Gambetta, 109-111 rue	109 Rue Gambetta	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c16.10	Activité terminée	Inventorié	506847	2496900	506849	2496900	numéro
28	<a href="#">HNO7600085</a>	BRETON QUENEDEY ET CIE (STE) / ex Acieries de Maromme	KSB	Gare, 12 rue de la	12 Rue de la Gare	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c24.1	Activité terminée	inventorié	506721	2498852	506608	2498796	numéro
29	<a href="#">HNO7600842</a>	K.S.B. SA	Cie Bréguet-K.S.B.	Gare, 14 rue de la	14 Rue de la Gare	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c28.2, c25.22z, v89.03z	En activité	Inventorié	506596	2498812	506608	2498796	numéro
30	<a href="#">HNO7600879</a>	SNCF		Gare de Maromme	Gare de Maromme	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506636	2498481	507491	2498029	numéro
31	<a href="#">HNO7600882</a>	SHELL BERRE		Général Leclerc, 326? rue du	326 Rue du Général Leclerc	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié			507078	2496337	numéro
32	<a href="#">HNO7600084</a>	VILLETTE (ETS)		Georges Hébert, 4 rue ; à côté de la résidence les Accacias	4 Rue Georges Hébert ; à côté de la résidence les Accacias	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c16.10	Activité terminée	Inventorié	506948	2496309	506952	2496206	numéro
33	<a href="#">HNO7600890</a>	COPIGRAPH		Georges Hébert, 57 rue	57 Rue Georges Hébert	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c26.80z	Activité terminée	Inventorié	506898	2496369	506907	2496313	numéro
34	<a href="#">HNO7600864</a>	ALGECO / ex SOPATEX		Georges Hébert, 77 rue ; Impasse Barbet	77 Rue Georges Hébert ; Impasse Barbet	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c17.2	En activité	Inventorié	506677	2496699	506544	2496610	numéro
35	<a href="#">HNO7600863</a>	ALGECO / ex CIE NORMANDE D'AUTOBUS		Georges Hébert, 77 rue ; Impasse Barbet	77 Rue Georges Hébert ; Impasse Barbet	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.20	En activité	Inventorié	506717	2496699	506544	2496610	numéro
36	<a href="#">HNO7600852</a>	DUFOUR Ernest	Spie Trindel ??	Grand Aulnay, 21 rue du	21 Rue du Grand Aulnay	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	a01.6	Activité terminée	Inventorié	506146	2497750	506223	2497395	numéro
37	<a href="#">HNO7600851</a>	LAOUREUX ET ALLARD		Grand Aulnay, 77 Rue du ; Impasse Parquet	77 Rue du Grand Aulnay ; Impasse Parquet	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c13.3	En activité	Inventorié	506136	2497740	506095	2497688	numéro

38	<a href="#">HNO7600881</a>	MARCHAND		Gustave Gaillard, 3 rue	Gustave Gaillard	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506566	2498411	506572	2498420	numéro
39	<a href="#">HNO7600892</a>	QUEVAL		Industrie, 28 rue de l'Industrie	28 Rue de l'Industrie	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c16.23z	Activité terminée	Inventorié	505856	2497460	505964	2497474	rue
40	<a href="#">HNO7600844</a>	FLEXIBOX SA		Jules FERRY, 114 rue	114 Rue Jules FERRY	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c28.2	En activité	Inventorié	506421	2497700	506067	2497538	numéro
41	<a href="#">HNO7600846</a>	BEAUNAY	Devill'auto, auto refinish	Jules Ferry, 65 rue	65 Rue Jules Ferry	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.21b	Activité terminée	Inventorié	505956	2497490	506072	2497528	numéro
42	<a href="#">HNO7600845</a>	DELAHAYE / ex LEVEQUE J.C.	Garage Delahaye/ Peugeot	Jules Ferry, 69-71 rue	69 Rue Jules Ferry	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.21a	En activité	Inventorié	505976	2497500	506072	2497528	numéro
43	<a href="#">HNO7600089</a>	ESPACE SARL / VALLOUREC INDUSTRIES / ex CTN, CFM, usine "le plomb"		Laveissière, 41 rue	41 Rue Laveissière	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c24.20z, d35, v89.03z, v89.03z	Activité terminée	inventorié	506577	2497120	506326	2497432	numéro
44	<a href="#">HNO7600855</a>	CEPIC (CIE DES PROCÉDES INDUSTRIELS CARBOMECA)		Laveissière, 53 rue	53 Rue Laveissière	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c25.62b, v89.03z, v89.01z	En activité	Inventorié	506266	2497560	506273	2497537	numéro
45	<a href="#">HNO7605136</a>	V ET M FRANCE		Laveissière (rue) BP 14	Rue Laveissière BP 14	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)		En activité	Inventorié	506600	2497425	506300	2497497	rue
46	<a href="#">HNO7600887</a>	LE PICARD Robert		Manoir Rigault, 7 rue du	7 Rue du Manoir Rigault	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c10.1	Activité terminée	Inventorié	506988	2496469	506946	2496450	numéro
47	<a href="#">HNO7600087</a>	SOLIGUM (ETS)		Mont aux Malades, côte du	Côte du Mont aux Malades	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c19.20z, c20.59z	Activité terminée	inventorié	507197	2498362	507220	2498368	rue
48	<a href="#">HNO7600086</a>	METALLISATION (SOCIETE NORMANDE DE)		Mont aux Malades, côte du	Côte du Mont aux Malades	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.18z, c25.61z	Activité terminée	inventorié	507267	2498302	507220	2498368	rue
49	<a href="#">HNO7600867</a>	TRANSPORT AUGER / ex ETS RUGGIERI		Parquet ?, Impasse	Impasse Parquet ?	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.51z, c20.16z	Activité terminée	Inventorié	506061	2497710	506065	2497706	rue
50	<a href="#">HNO7600850</a>	FERRAND / ex Henderson		Petit Aulnay, 41 rue du ; et en face	41 Rue du Petit Aulnay ; et en face	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z, v89.02z	Activité terminée	Inventorié	506257	2496839	506186	2497815	numéro
51	<a href="#">HNO7600848</a>	CAMPART ET DE GRAMMONT		Petit Aulnay, 44 rue du	44 Rue du Petit Aulnay	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c13.2	Activité terminée	Inventorié	506377	2496990	506314	2496946	numéro
52	<a href="#">HNO7600859</a>	AUGER FRERES TRANSPORT/ ex FRUEHAUF FRANCE SA		République, 29 rue de la	29 Rue de la République	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.21b, g45.20, e37.10z, h49.39	En activité	Inventorié	506126	2497940	506175	2497812	numéro
53	<a href="#">HNO7600861</a>	SOROBO (SOCIETE ROUENNAISE DE BOULANGERIE)	Rachat par TRT	République, 31 rue de la	31 Rue de la République	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	506116	2498000	506175	2497812	numéro
54	<a href="#">HNO7600858</a>	T.R.T.- Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques / ex filature Baillard		République, 49 rue de la	49 Rue de la République	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c13.1, c26, c25.61z	En activité	Pollué connu	506075	2498111	506175	2497812	numéro
55	<a href="#">HNO7605355</a>	LUCENT TECHNOLOGIE		République, 49 rue de la	49 Rue République de la	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c26.1	En activité	Pollué connu			506175	2497812	numéro
56	<a href="#">HNO7600889</a>	DE MENIBUS ET CIE	Filature Saint-Pierre	République, rue de la ; avenue Fauquet	Rue de la République ; avenue Fauquet	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c13.1	Activité terminée	Inventorié	506326	2498041	506447	2497901	rue
57	<a href="#">HNO7600860</a>	COMPTOIRS MODERNES (LES) - STOC / ex filature De Menibus		République, rue de la ; rue Fauquet	Rue de la République ; rue Fauquet	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g47.30z	En activité	Inventorié	506196	2497835	506447	2497901	rue
58	<a href="#">HNO7600880</a>	DIFFUSION AUTOMOBILE B.M.W. (SOCIETE ROUENNAISE DE)		Révérénd Père Delattre, rue du ; route de Dieppe	Rue du Révérénd Père Delattre ; route de Dieppe	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	g45.20	Activité terminée	Inventorié	506576	2498521	506779	2497287	rue
59	<a href="#">HNO7600865</a>	COTELLE Francis		Rouen, rue de ; (8 rue Georges Hébert)	Rue de Rouen (8 rue Georges Hébert)	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c16.23z	Activité terminée	Inventorié	506948	2496497	506867	2496450	rue
60	<a href="#">HNO7600856</a>	VISTO Jacques	Blanchisserie Guillemette	Saint Siméon, 17 rue	17 Rue Saint Siméon	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	506356	2497080	506335	2497103	numéro
61	<a href="#">HNO7600857</a>	FAURE DERCHAY		sente Fresnel	Sente Fresnel	DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.1	Ne sait pas	Inventorié					
62	<a href="#">HNO7600088</a>	ELIE (ETS) / ex Ets Vatinet				DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c20.14z	Activité terminée	inventorié	505871	2497460			
63	<a href="#">HNO7600885</a>	BRUNAUX ET CIE				DEVILLE-LES-ROUEN (76216)	c28.1	Ne sait pas	Inventorié					

Selon les informations de la base de données, seuls 19 de ces sites identifiés sont encore en activité.

FILIERE	EN ACTIVITE	ACTIVITE TERMINEE	NSP
Textile	4	4	
Sidérurgie, Métallurgie	3	3	
Carrière, minerais		1	
Agriculture		1	
Carrosserie, garage	6	8	1
NSP	1		
Dépôt produits inflammables	1	7	
Alimentaire		1	
Filière bois	1	4	
Péto-chimie plasturgie		9	1
Sous traitance industrielle	3	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>41</b>	<b>3</b>

Les **sites et sols pollués** (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventifs ou curatifs, sont consultables sur la base de données BASOL, tenue par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

**3 sites** sont recensés dans BASOL : Vallourec Atelier maintenance, Agence EDF/GDF Service et Lucent Technologie TRT.

Toute mutation ou changement d'activité sur l'un de ces sites est soumis à l'article R.111-2 du Code de l'Urbanisme.

Raison sociale de l'entreprise	Etat d'occupation du site	Activité	Réaménagement du site et projet
Vallourec Atelier maintenance	Travaux réalisés, si occupé par une autre entreprise  <b>Site traité avec restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours</b>	Vente d'une partie du site à l'entreprise Européenne de préfabrication.	Le site reste en zone industriel
Agence EDF/GDF Services	Site ancien réutilisé par EDF/GDF  <b>Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours</b>	Entreprise EDF/GDF, usine à gaz	Entreprise EDF/GDF bâtiments administratifs et locaux d'activité
Lucent Technologie TRT	Pollution accidentelle pas à l'origine de cette entreprise  <b>Site traité et libre de toutes restrictions, pas de surveillance nécessaire</b>	Fabrication de composants électroniques	Lucent Technologie TRT

### **4-5-3- Le transport de matière dangereuse**

La commune de Déville lès Rouen est soumise aux risques associés au transport de matières dangereuses (TMD), par :

- Le passage de la ligne SNCF Paris-Le Havre ;
- La présence de routes à forte fréquentation : la RD6015, l'autoroute A150, RD66, RD43 ;
- La présence de canalisations.

Les risques majeurs associés au transport de matières dangereuses résultent des possibilités de réactions chimiques et/ou physiques des matières transportées en cas de perte, de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations etc. ...). Les principaux dangers liés au TMD sont identiques à ceux évoqués dans le cadre du risque industriel ou nucléaire.

La gestion de ce type de risque est atypique car il est mobile. Celui-ci peut générer un risque d'explosion ou d'inflammation.

### **4-5-4- Les voies classées à grande circulation**

Le territoire communal est traversé par la RD6015, **route classée à grande circulation** par le décret n°2010-578 du 31 mai 2010. Cet axe supporte un trafic de 8 700 véhicules par jour.

L'article L.110-3 du Code de la route définit comme suit les routes à grande circulation :

« Quelle que soit leur appartenance domaniale, les routes à grande circulation sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées à grande circulation communiquent au représentant de l'Etat dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination ».

Déville lès Rouen étant quasiment totalement urbanisée, aucune prescription particulière en urbanisme ne s'impose (inconstructibilité d'une largeur de 75 mètres de part et d'autre de l'axe routier hors des espaces urbanisés).

### **4-5-5- Les nuisances sonores**

La loi sur le bruit du 31 décembre 1992 fixe les bases d'une nouvelle politique pour se protéger contre le bruit des transports :

- ✓ les maîtres d'ouvrages d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans la construction de voies nouvelles et la modification de voies existantes, et s'engager à ne pas dépasser des valeurs seuils de niveau sonore (article 12 de la loi bruit, décret 95-22 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1995).

- ✓ les constructeurs de bâtiments ont l'obligation de prendre en compte le bruit engendré par les voies bruyantes existantes ou en projet, en dotant leur construction d'un isolement adapté par rapport aux bruits de l'espace extérieur (article 13 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 3 mai 1996).

L'article 13 de la loi bruit définit les principes généraux pour assurer l'isolation acoustique de la façade des bâtiments nouveaux. Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leur niveau sonore, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures. La largeur maximale de ces secteurs dépend de la catégorie.

La catégorie 1 qui est la plus bruyante engendre un secteur d'une largeur maximale de 300 mètres de part et d'autre du bord, de la chaussée pour une route, ou du rail extérieur pour une voie ferrée. En catégorie 2, cette largeur passe à 250 mètres, en catégorie 3, à 100 mètres, en catégorie 4 à 30 mètres et en catégorie 5, elle passe à 10 mètres.

Les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore. Seuls sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

**La commune Déville lès Rouen est concernée par le classement de voies bruyantes, du fait de la présence de :**

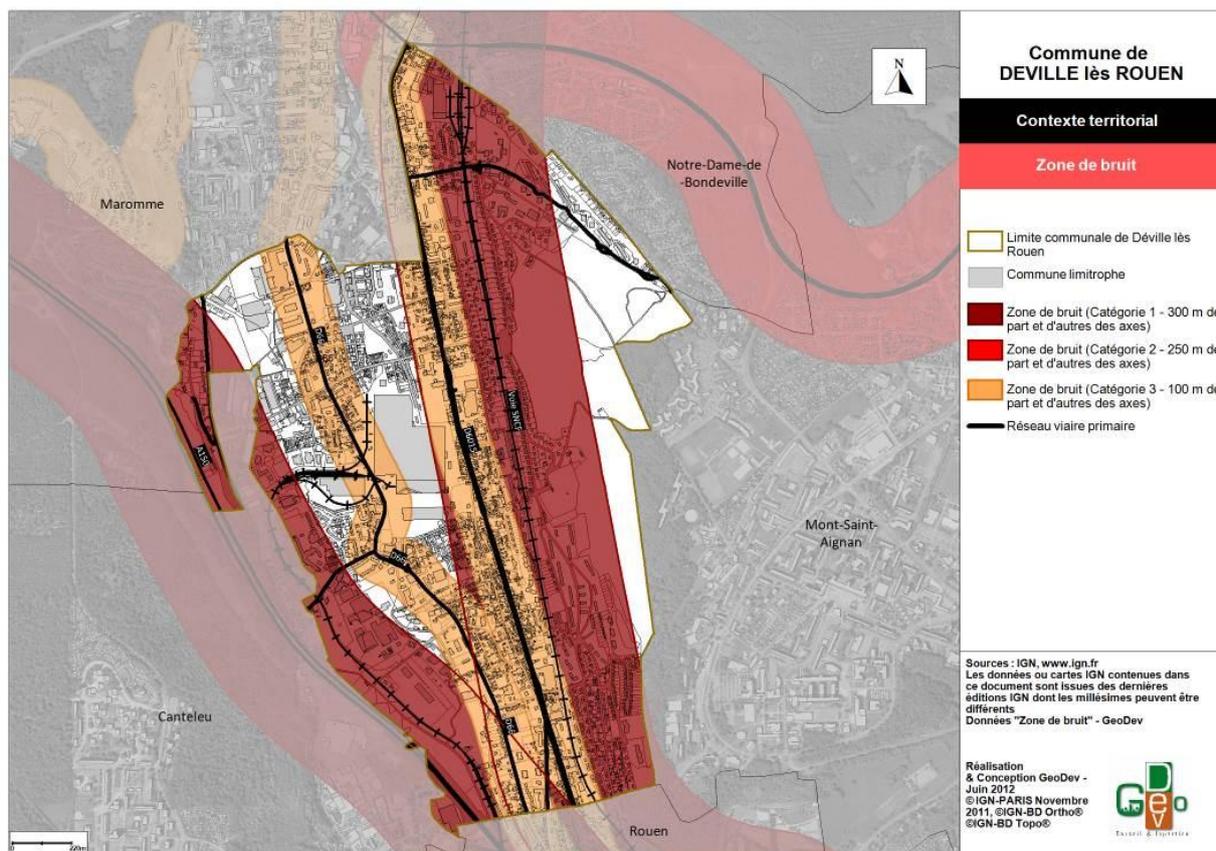
- ✓ **l'A.150 : catégorie 1, 300 mètres de part et d'autre de l'axe ;**
- ✓ **la voie ferrée Paris-Le Havre : catégorie 1, 300 mètres de part et d'autre de l'axe ;**
- ✓ **la RD6015 : catégorie 3, 100 mètres de part et d'autre de l'axe ;**
- ✓ **la RD66 : catégorie 3, 100 mètres de part et d'autre de l'axe.**

**Elles sont classées en catégorie 1 et 3, au titre des arrêtés préfectoraux suivants :**

- Routes nationales, autoroutes et voies ferrées, arrêté du 28/02/2001 ;
- Routes départementales, arrêté du 28/05/2002 ;
- Voies communales, arrêté du 25/03/2003.



**Figure 72 : Les zones de bruit générées par les infrastructures routières sonores sur Déville lès Rouen**



#### 4-5-6- La qualité de l'air

La surveillance et les mesures sont assurées sur l'ensemble de l'Agglomération Rouennaise par l'association **Air Normand** (observatoire de la qualité de l'air en Normandie), qui possède un réseau de capteurs analyseurs 24h/24 permettant de suivre la qualité de l'air et de donner une évolution des différents polluants.

La commune de Déville lès Rouen possède **une station** de mesure de la qualité de l'air. Celle-ci est installée **au Logis**.

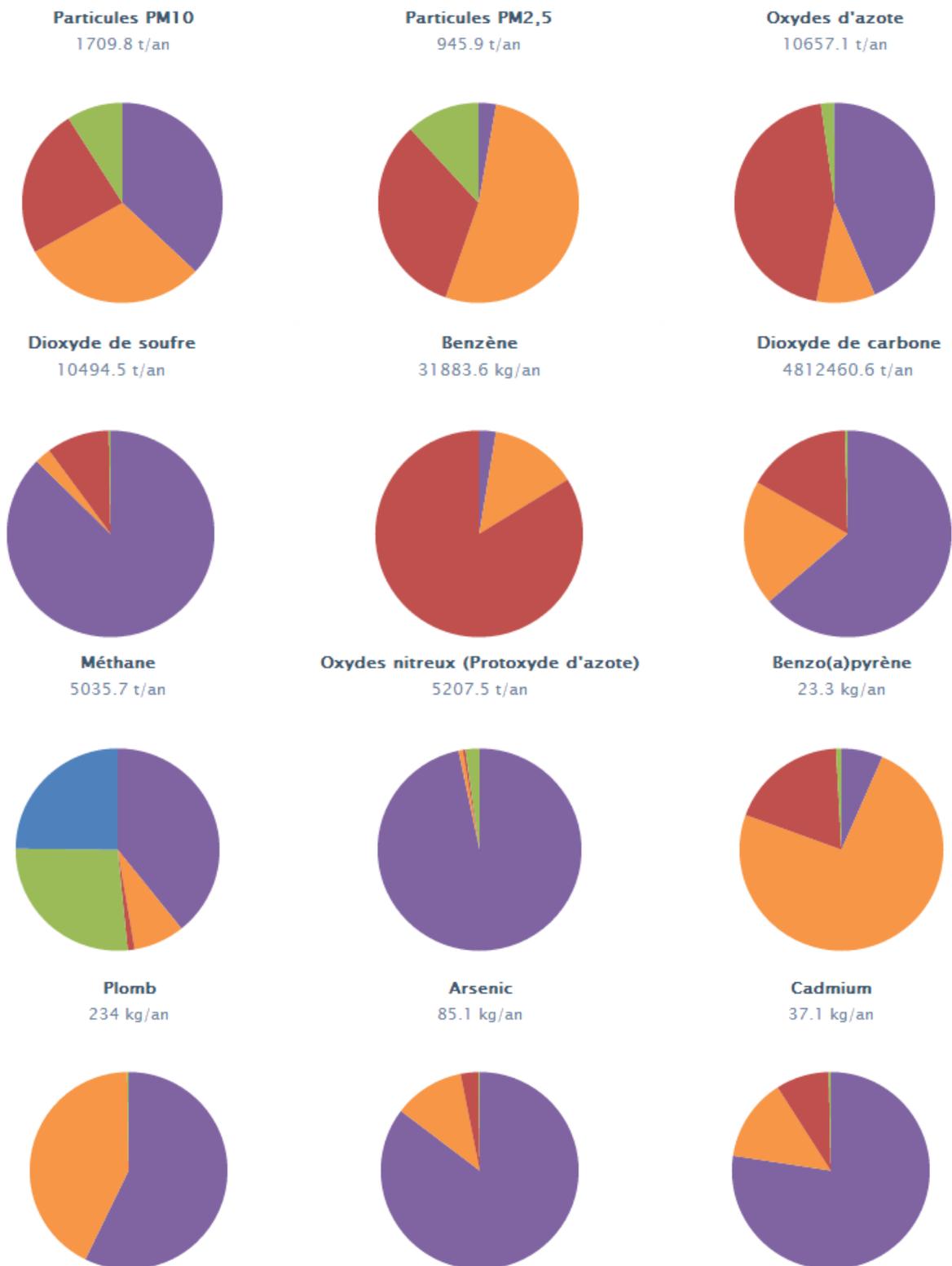
La **qualité de l'air** sur la commune est globalement **satisfaisante**, en dépit de l'existence d'axes routiers fortement fréquentés. La pollution routière de proximité y constitue la première source de nuisance atmosphérique sur le territoire communal, devant celle de fond générée par toute l'agglomération.

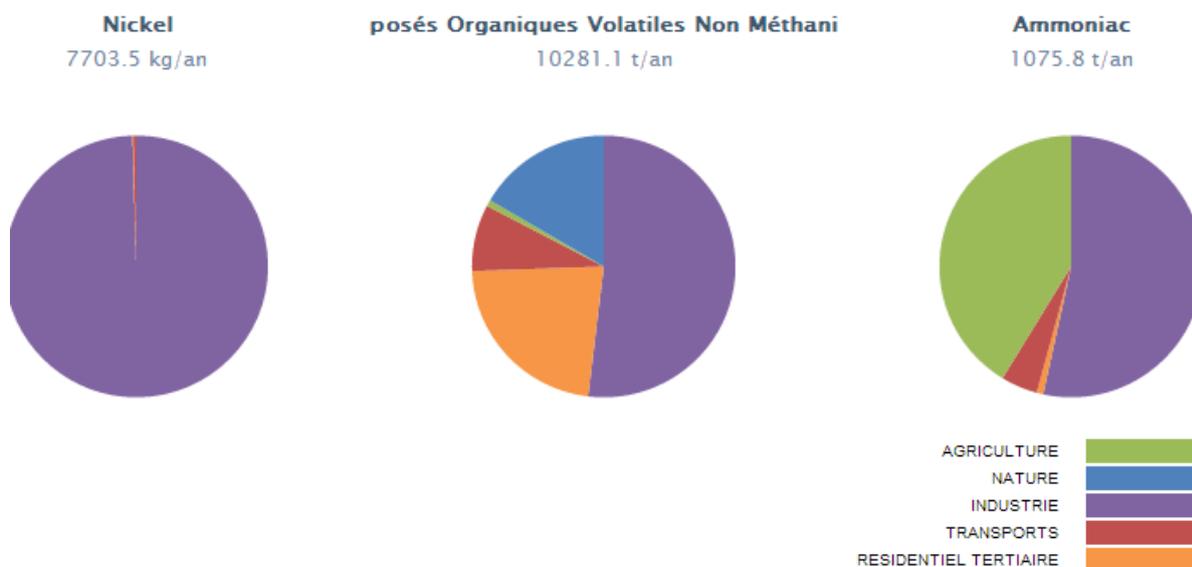
Les principaux polluants de l'air sont :

- le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), qui provient de la combustion du fioul et du charbon ;
- les oxydes d'azote (Nox), qui proviennent des automobiles et des industries ;
- les particules en suspension provenant de la combustion industrielle et du trafic automobile principalement ;
- l'ozone qui se forme à partir des polluants d'origine automobile et industrielle ;

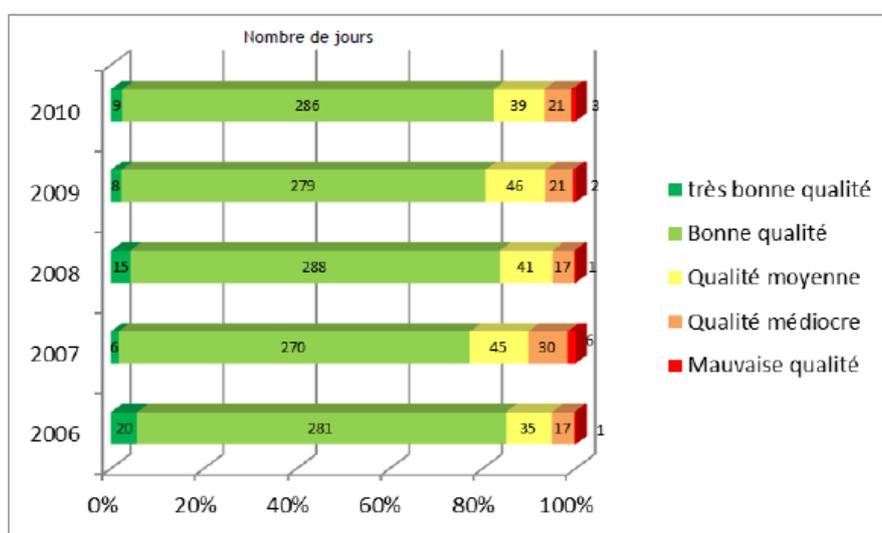
- Les benzènes émis par les automobiles.

**Figure 73 : Inventaires des émissions en 2008 sur la CREA**





**Figure 74 : Evolution de l'indice ATMO (qualité de l'air) sur l'agglomération de Rouen de 2006 à 2010 :**



Source : [www.buldair.org](http://www.buldair.org)

**En 2009, la qualité de l'air était qualifiée de « bonne » 4 jours sur 5 en moyenne.**

Sur Déville lès Rouen les principales sources de pollution de l'air demeurent :

- ✓ le trafic routier ;
- ✓ les industries ;
- ✓ le secteur résidentiel (chauffage), etc... ;

#### **4-5-7- La gestion des déchets**

La gestion des déchets, la collecte et le traitement, est une compétence assurée par la **Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe** (CREA).

La **collecte** des **ordures ménagères** est **hebdomadaire**. Elle s'effectue en **porte à porte** les mardis et vendredis sur la commune de Déville lès Rouen.

Des **sacs spéciaux** sont mis à disposition des particuliers pour la collecte des déchets ménagers recyclables.

En saison, la collecte des **déchets verts** est également **hebdomadaire** et à lieu le **mercredi, en porte à porte**.

La collecte du **verre** s'oriente vers une collecte en **points d'apport volontaire** (PAV – en colonne). Le **meublier urbain** pour les points d'apport volontaire doit être **remplacé** sur le territoire. Des **containers** « Solidarité textile » sont également installés Place du Marché ainsi qu'à Seine Créapolis, pour la collecte des vêtements (dons aux associations).

La CREA s'oriente également vers une généralisation du compostage.



En **2011**, **295 130 tonnes** de déchets ont été **collectés**, soit une moyenne de **595,9 kg/an/habitant**. En **2010**, **284 883 tonnes** avaient été collectés soit **576,1 kg/an/habitant**.

Cette augmentation des tonnages entre les deux années est de **3,4%**. Les ordures ménagères restent stables, les augmentations portent principalement sur les déchets végétaux, les apports en déchetterie et les déchets recyclables.

**Figure 75 : Tonnages collectés sur la CREA en 2010 et 2011 hors déchèteries :**

COLLECTE	Tonnages 2010	Kg/an/habitant 2010*	Tonnages 2011	Kg/an/habitant 2011*	Evolution des tonnages 2010 2011
Ordures Ménagères	152 552	308,6	152 843	308,6	0,2%
Refus de réception de bennes	209	0,4	171	0,3	-17,8%
Déchets recyclables	20 745	42,0	21 314	43,0	2,7%
Verre	10 635	21,5	10 536	21,3	-0,9%
Déchets verts	26 396	135,6	30 006	147,2	8,6%
Encombrants	6 024	12,2	6 271	12,7	4,1%
DASRI	8	0,02	10	0,02	26,5%
<b>Total</b>	<b>216 569</b>	<b>438,1</b>	<b>221 153</b>	<b>446,6</b>	<b>2,1%</b>

Pour l'apport en **déchetterie**, Déville lès Rouen est équipée d'une **déchetterie communautaire**. Celle-ci fait partie du réseau des 10 déchetteries de la CREA. Elle est ouverte les lundis, mardis, mercredis et samedis, ainsi que les jeudis matins. Les déchets professionnels sont acceptés.

608 009 visiteurs se sont déplacés dans les déchetteries de la CREA en 2011, soit 14% de plus qu'en 2010. Cela atteste d'une démarche d'apport volontaire des déchets dans une filière respectueuse de l'environnement.

Néanmoins, les ordures ménagères constituent la part la plus importante des déchets collectés.

Dans un souci de démarche vertueuse pour l'environnement, la CREA a mis en œuvre un **programme de réduction des déchets** sur son territoire.

Pour 2015, un objectif de réduction des ordures ménagères et assimilées est fixé à 352,4 kg/an/habitant contre 373,3 kg/an/habitant collectés en 2011 (-7%).

Le **traitement** des déchets collectés est assuré par le **Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen** (SMEDAR).

De plus amples informations sur la collecte et le traitement des déchets sont évoqués dans le volume « Servitudes et Annexes sanitaires » du présent dossier de PLU.

Par ailleurs, une fiche technique élaborée par la CREA à destination des architectes, des promoteurs et des associations syndicales donne une évaluation précise du nombre de bacs à conteneurs à mettre en service, ainsi que des principes afin de faciliter l'accès aux camions de ramassages.

### **Déchets des entreprises**

Ces déchets sont de 2 types :

- D.I.B. : déchet industriel banal, tel le papier, le carton, les plastiques,
- D.I.S. : déchet industriel spécial, comme les produits chimiques par exemple.

Leur collecte et leur traitement sont à la charge de l'entreprise. Outre la mise en centre d'enfouissement technique, ils sont valorisés par des organismes certifiés soit pour leur énergie, soit en recyclage de matières.

## **4-6 Accessibilité numérique de la commune**

La CREA et la municipalité sont engagées en faveur de l'amélioration de l'accessibilité numérique du territoire.

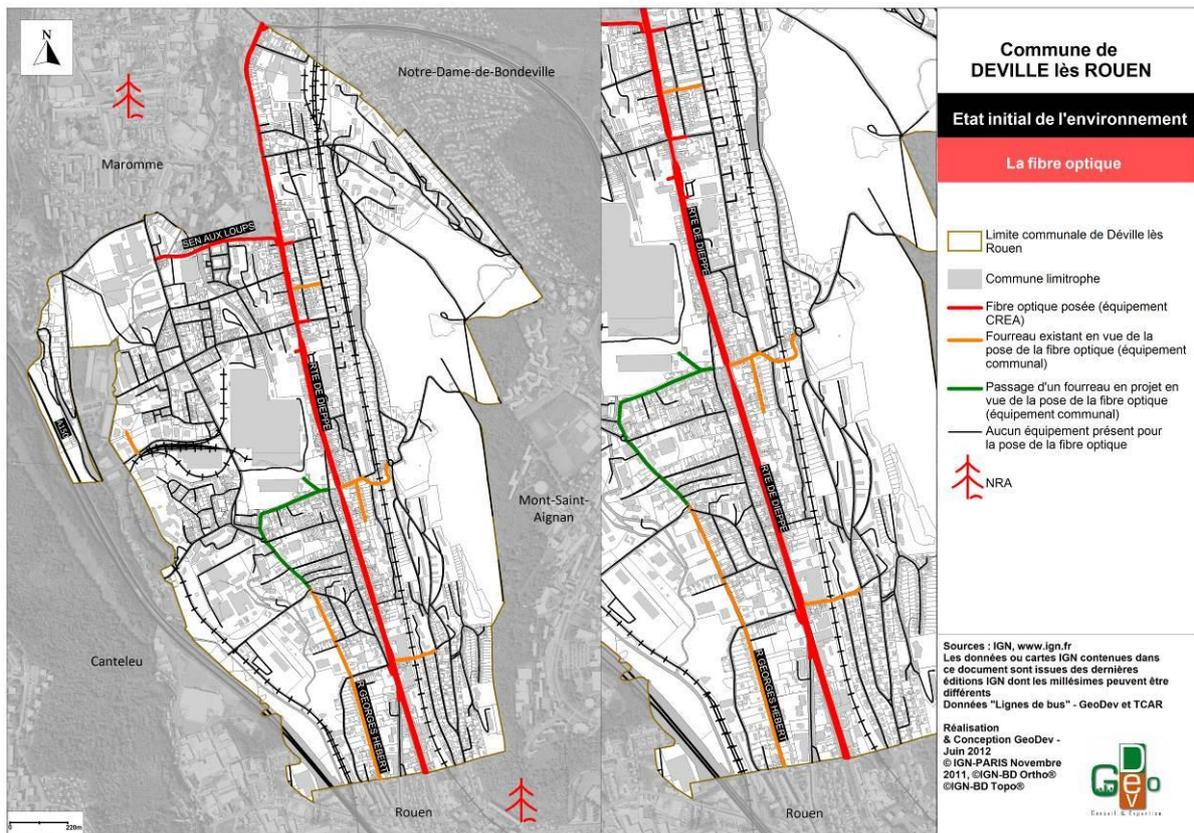
Le territoire de Déville lès Rouen est équipé, pour partie, d'un réseau de fibre optique.

Le réseau existant et effectif est un équipement communautaire, qui a été pris en charge par la CREA. Il dessert la Route de Dieppe ainsi que la Sente aux loups, afin d'accéder à la pépinière d'entreprises Seine Créapolis.

La commune s'est également engagée à sa mesure et à son échelle. Chaque aménagement de voirie donne lieu à la pose de fourreau en vue d'une pose ultérieure de fibre optique.

Pour le moment, se sont principalement les secteurs d'activités économiques, qui bénéficient de la fibre optique.

**Figure 76 : l'accessibilité numérique au réseau de fibre optique :**



Aucun Nœud de Raccordement Abonné (NRA) n'est installé sur la commune. Celle-ci est donc desservie par ceux de Maromme et de Rouen. Toutefois, cette absence d'équipement ne confère pas forcément à la commune une bonne qualité de la desserte en télécommunication.

## Synthèse de l'État Initial de l'Environnement

ATOUTS	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une vallée humide au cœur de l'agglomération rouennaise</li> <li>▪ Un réseau hydrographique traversant la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mettre en valeur le site et améliorer/préserver la qualité paysagère</li> <li>⇒ Préserver les coteaux et les covisibilités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une artificialisation des sols nulle au cours des deux dernières décennies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser en réimaginant la ville sur la ville</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un patrimoine naturel peu présent mais conservé jusqu'alors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Conserver et mettre en valeur la nature en ville</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune déclaration de catastrophe naturelle depuis 13 ans</li> <li>▪ Une commune peu soumise aux risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser en éloignant les personnes et les biens des sources de risques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des réseaux présents sur tout le territoire, conformes en bon état et en capacité</li> <li>▪ Présence de la fibre optique sur la commune ou d'infrastructures permettant son installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser les secteurs équipés et en capacité de recevoir de nouvelles populations</li> <li>⇒ Urbaniser de manière raisonnée afin de peser le moins possible sur le milieu et l'environnement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une gestion des déchets communautaire avec des objectifs de réduction à atteindre</li> <li>▪ Une déchèterie intercommunale présente sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Appréhender le développement urbain en fonction des grands enjeux définis à l'échelle intercommunale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une qualité de l'air constante et conforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser de manière raisonnée afin de peser le moins possible sur le milieu et l'environnement</li> </ul>
CONTRAINTES	BESOINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un réseau hydrographique ayant subi l'artificialisation des sols</li> <li>▪ Un patrimoine naturel peu présent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser de manière raisonnée afin de peser le moins possible sur le milieu et l'environnement</li> <li>⇒ Protéger et valoriser le cours d'eau dans le cadre de l'intégration de la nature en ville</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risques naturels identifiés (inondation, ruissellement, remontée de nappes, cavités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser en éloignant les personnes et les biens des sources de risques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des activités industrielles génératrices de nuisances ou polluantes présentes sur la commune</li> <li>▪ Les transports et le secteur résidentiel sont de gros consommateurs d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Urbaniser en éloignant les personnes et les biens des sources de nuisances et pollutions</li> <li>⇒ Urbaniser de manière raisonnée afin de générer le moins de nuisances et de consommer le moins possible</li> </ul>

## 5- Expression du projet communal au regard des besoins

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Déville lès Rouen intervient 7 ans après l'approbation du 1<sup>er</sup> Plan Local d'Urbanisme.

En effet, le Conseil Municipal de la commune a considéré que ce dernier n'était plus adapté ni à l'urbanisation de la commune ni au projet de développement communal et a souhaité s'engager dans une révision du document en vue de :

- ✓ changer les orientations urbaines de la commune afin de rendre l'urbanisation plus homogène ;
- ✓ redéfinir les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les dispositions réglementaires de la commune en matière d'habitat ;
- ✓ redéfinir les dispositions relatives à la protection du patrimoine bâti en vue de limiter les friches urbaines ;
- ✓ adapter les protections édictées en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Grâce aux enjeux mis en exergue dans le diagnostic territorial et en fonction des objectifs et enjeux communaux, des **projections démographiques** ont été réalisées afin d'estimer, le **besoin en logements d'ici 2023 à Déville lès Rouen**.

La révision du PLU constitue la feuille de route du projet d'urbanisme de la commune de Déville lès Rouen à un horizon temporel de 10 ans et permet de considérer les phénomènes conjoncturels (pression foncière, décohabitation des ménages, etc...).

Le PLU approuvé en 2006 a permis de **poursuivre la production de logements** sur la commune, sans pour autant réussir à endiguer l'évolution négative du nombre d'habitants à Déville lès Rouen (baisse démographique liée au solde migratoire négatif).

En outre, la réalisation de **625 logements entre 2005 et 2012** a, notamment, permis de répondre aux besoins démographiques liés aux effets de la **décohabitation**.

Le nombre d'habitants par ménage ayant tendance à diminué de façon constante (2,29 personnes en 1999 à 2,17 personnes en 2008), l'effort de production de logements doit être maintenu pour les dix prochaines années.

Néanmoins, le diagnostic a pu mettre en évidence certains **déséquilibres** concernant la composition du **parc de logements**. En effet, ces dernières années la production de logements fut davantage axée sur le logement social et collectif (81% de la construction neuve est constituée de logements collectifs). Certains types de logements sont aussi demandés et peu représentés sur la commune, notamment les petits logements.

L'**objectif démographique** attendu pour les dix années à venir est d'envisager la poursuite de la production de logements, dans des proportions raisonnables, compatibles avec les objectifs prévus au Programme Local de l'Habitat de la CREA (383 à 469 logements sur 6 ans) et permettant de rééquilibrer l'offre de logements sur Déville lès Rouen.

**Entre 2005 et 2012**, le rythme de construction fut important sur Déville lès Rouen et a permis de réaliser en moyenne **90 logements par an**.

En juin 2013, plusieurs opérations de logements sont encore en cours de chantier sur la commune. Ces chantiers doivent permettre la réalisation de **165 logements** supplémentaires.

Cet effort de production de logements ayant été important entre 2005 et 2012, notamment en matière de logement social, il convient de le rationaliser et de l'atténuer.

En effet, la commune de Déville lès Rouen accueille déjà **35% de logements sociaux** sur son territoire. En accord avec la CREA et le service gestionnaire du PLH, cette proportion déjà importante de la structure du parc de logements **ne doit pas forcément être renforcée**, afin de rééquilibrer l'offre sociale sur les différents secteurs du territoire de la CREA (le secteur de la Vallée du Cailly est déjà un important fournisseur et en avance sur les objectifs du PLH 2012-2017).

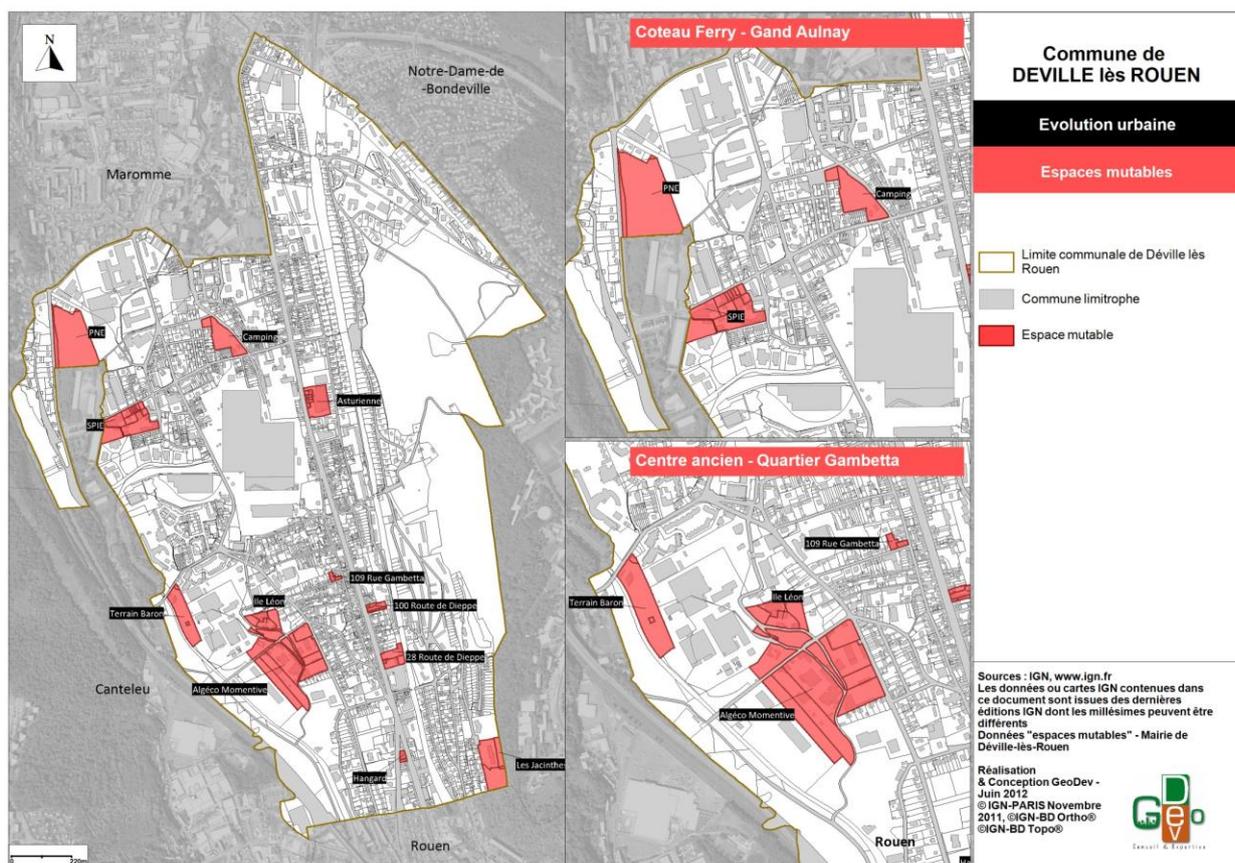
Déville lès Rouen se heurte également au **manque de foncier disponible** sur son territoire quasiment urbanisé en totalité.

L'objectif de développement communal repose essentiellement sur la **reconstruction de la ville sur elle-même**.

Cette politique de rénovation urbaine et la poursuite des objectifs de construction sont étroitement liées à la disponibilité du foncier et à l'initiative privée (dynamique de vente des terrains potentiellement mutables).

Ainsi, seuls une dizaine d'espaces potentiellement mutables ont pu être identifiés sur le territoire communal. Tous ne pourront certainement pas faire l'objet de programme de logements (cf. Rapport de présentation, volume 2).

**Figure 77 : les espaces potentiellement mutables de la commune de Déville lès Rouen :**



L'initiative privée peut avoir un réel impact sur le développement urbain communal. Ainsi, le PLU approuvé en 2006 était dimensionné pour la construction de 400 à 450 logements sur 10 ans. Toutefois, environ 625 logements auront été réalisés durant sa mise en œuvre.

Enfin, la ville se trouve également confrontée au phénomène conjoncturel du **marché de l'immobilier** qu'elle ne peut maîtriser et qui impacte grandement la production potentielle de logements. Compte tenu de la **crise économique** actuelle certains investisseurs et promoteurs immobiliers peuvent être relativement frileux, ce qui peut freiner la réalisation de logements.

Au regard de ces éléments de contexte, plusieurs scénarii démographiques ont été travaillés. Le PLU a été appréhendé en vue d'atteindre un objectif démographique conforme aux prescriptions du PLH, tout en prenant en considération les contraintes s'imposant au territoire (absence de foncier disponible, contexte économique, effort de construction important sur la période antérieure) soit :

- la réalisation de **383 à 469 logements sur 6 ans**, au moins une soixantaine de logements à produire par an ;
- la réalisation d'au moins **488 logements sur 10 ans**, au moins une centaine de logements à construire durant la 2<sup>ème</sup> phase du PLU, sur 4 ans, soit 27 logements par an environ, tenant compte du faible potentiel foncier disponible et du contexte économique incertain pour les années à venir.

Pour affiner les besoins démographiques, le calcul du point d'équilibre a été réalisé. Il permet de mettre en évidence le **nombre de constructions nécessaires au maintien du niveau actuel de la population**, donc pour garantir une stabilité démographique. Ce calcul tient compte du phénomène de desserrement des ménages.

Pour le calcul du point d'équilibre, les postulats suivants ont été établis :

- en l'absence de données démographiques plus récentes que celles de 2008, elles sont reportées pour 2013 ;
- la diminution du **taux d'occupation des ménages** : en 2008, le taux d'occupation des ménages atteignait 2,17 personnes. Ce chiffre diminue régulièrement d'environ -0,2 tous les 10 ans. Pour 2023, l'hypothèse retenue est fixée à **2,05** personnes par ménage, d'autant que la production de petits logements (T2 et T3) est notamment envisagée. Il serait surprenant d'atteindre un taux d'occupation des ménages inférieur à 2 personnes, bien que la proportion des ménages composés d'une personne ait fortement augmentée ;
- le **niveau de population actuel** (10 249 habitants en 2008) doit être maintenu ;
- la stabilisation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants (car leur niveau est relativement bas pour une commune très urbaine).

**Figure 78 : le calcul du point d'équilibre pour la commune de Déville lès Rouen :**

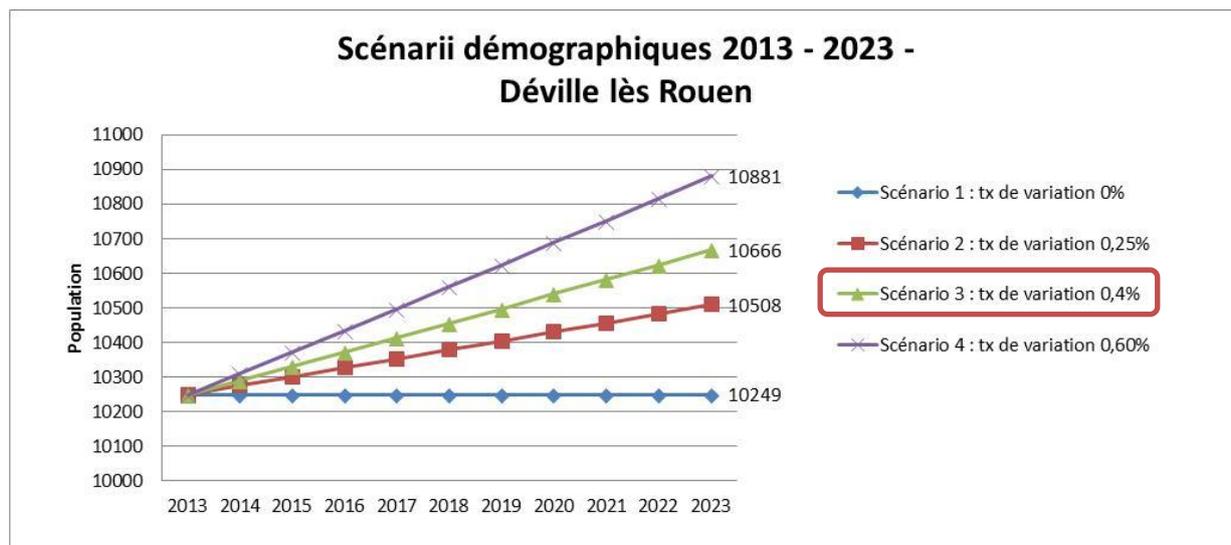
	1990	1999	2013	2023	Evol. 90-99	Evol.99-13	Evol.13-23
Taux d'occupation	2,49	2,29	2,17	2,05	0,01	-0,12	-0,12
Population des résidences principales	10 521	10 441	10 249	10 249	-80	-192	0
Résidences Principales (RP)	4 217	4 552	4 713	5 001	335	161	288
Résidences Secondaires	57	33	27	27	-24	-6	0
Logements Vacants	233	252	306	306	19	54	0
Parc Total	4 507	4 837	5 047	5334	330	210	287
Logements construits (T1-T0)					335	161	288
2 <sup>1</sup> Renouvellement (LgtT0+Lgts construits-lgtT1)					5	-49	1
2 <sup>2</sup> Variations R.S+L.V.					-5	48	0
2 <sup>3</sup> Desserrement (pop RP T0/taux d'occup. T1-RP T0)					377	260	287
POINT MORT (2 <sup>1</sup> +2 <sup>2</sup> +2 <sup>3</sup> )					377	259	288
EFFET DEMOGRAPHIQUE (lgts construits-point mort)					-42	-98	0

Ainsi, pour les dix ans à venir, 2013-2023, pour préserver la stabilité démographique à 10 249 habitants, il s'agira de produire **288** nouveaux logements à minima.

Aussi la réalisation des besoins démographiques identifiés, permettra d'accueillir plus de **400 nouveaux habitants** sur la commune durant les dix prochaines années (scénario 3 retenu).

Cette perspective permettra à la commune de renverser la tendance du déclin démographique des dernières décennies et ainsi d'atténuer le phénomène de vieillissement de la population en attirant, notamment de **jeunes ménages**. Pour ce faire, une diversification de l'offre de logements est nécessaire, en proposant, par exemple, davantage de **constructions en accession aidée ou non** à la propriété.

**Figure 79 : scénarii démographiques appréhendés pour le nouveau projet communal de Déville lès Rouen :**



Les objectifs du présent Plan Local d'Urbanisme ne consistent pas uniquement à accueillir de la population et à construire des logements supplémentaires. Il doit également être un outil pour encadrer l'urbanisation à Déville lès Rouen en prenant en considération les grands principes du développement durable, applicables à l'échelle communale :

- ✓ la préservation des grands paysages urbain et naturel ;
- ✓ la prise en compte risques naturels ;
- ✓ la préservation du patrimoine bâti ;
- ✓ la diversité des fonctions urbaines (services administratifs, équipements, habitations) et économiques (artisanat, industrie, commerces) ;
- ✓ la mixité sociale en diversifiant l'offre de logement ;
- ✓ l'amélioration du fonctionnement urbain de Déville lès Rouen ;
- ✓ la promotion de mode de déplacements alternatifs ;
- ✓ la sécurisation des cheminements piétonniers et du réseau viaire ;
- ✓ la pérennisation du tissu économique.

**Ces grands principes, ainsi que les enjeux déterminés par le diagnostic territorial (contexte territorial, histoire et évolution urbaine, environnement socio-démographique et état initial de l'environnement), sont à la base de la réflexion qui a été menée pour réviser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.**

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE DEVILLE LES ROUEN .....	6
FIGURE 2 : L'ACCESSIBILITE DE PROXIMITE DE DEVILLE LES ROUEN .....	8
FIGURE 3 : LE RESEAU VIAIRE DE DEVILLE LES ROUEN .....	9
FIGURE 4 : LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT DE LA DTA DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE : .....	12
FIGURE 5 : DEVILLE LES ROUEN DANS LE.....	16
TERRITOIRE DU SAGE DU CAILLY-AUBEC-ROBEC : .....	16
FIGURE 6 : SECTEURS DE RISQUE D'INONDATION IDENTIFIES AU SAGE DE 2005 .....	16
FIGURE 7 : LE TERRITOIRE DE LA CREA (SOURCE : CREA, 2012) .....	18
FIGURE 8 : DEVILLE LES ROUEN DANS LA CREA .....	19
FIGURE 9 : LE PERIMETRE DU SCOT DE LA CREA .....	22
FIGURE 10 : LE PERIMETRE OPAH RU SUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN (SOURCE : CREA) .....	25
FIGURE 11 : LE PROFIL CARBONE DU TERRITOIRE DE LA CREA (SOURCE : BILAN CARBONE®, CREA) .....	28
FIGURE 12 : LA CARTOGRAPHIE DU BRUIT SUR DEVILLE LES ROUEN (SOURCE : CREA) .....	29
FIGURE 13 : L'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN.....	33
FIGURE 14 : LE RESEAU VIAIRE DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN.....	35
FIGURE 15 : L'OFFRE DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN.....	36
FIGURE 16 : DONNEES CHIFFREES SUR L'ACCIDENTOLOGIE A DEVILLE LES ROUEN.....	36
FIGURE 17 : L'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN.....	39
FIGURE 18 : EXTRAIT DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN (SOURCE : CREA-ASTUCE) : .....	39
FIGURE 19 : SERVICE DE BUS SUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN (PAR ARRET) : .....	40
FIGURE 20 : LA COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LE SERVICE DE BUS : .....	41
FIGURE 21 : SERVICE TEOR SUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN (PAR ARRET) : .....	42
FIGURE 22 : LA COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LE SERVICE TEOR : .....	42
FIGURE 22 : LE TAUX DE MULTIMOTORISATION DES MENAGES : .....	43
FIGURE 23 : LES CHEMINS DE RANDONNEES SUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN .....	46
FIGURE 24 : TEMPS DE PARCOURS SELON LES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT DEPUIS DEVILLE LES ROUEN .....	47
FIGURE 25 : LES HUIT SITES ARCHEOLOGIQUES RECENSES A DEVILLE LES ROUEN.....	49
FIGURE 26 : EXTRAIT DE LA CARTE D'ETAT-MAJOR (1820-1866 – SOURCE : GEOPORTAIL) .....	52
FIGURE 27 : EXTRAIT DE LA VUE AERIENNE (2008 - SOURCE : GEOPORTAIL) .....	53
FIGURE 28 : LES QUARTIERS DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN .....	54
FIGURE 29 : LA TYPOLOGIE DE BATI DE DEVILLE LES ROUEN.....	55
FIGURE 30 : LA TYPOLOGIE DE BATI DE DEVILLE LES ROUEN (PARTIE NORD) .....	56
FIGURE 31 : LA TYPOLOGIE DE BATI DE DEVILLE LES ROUEN (PARTIE SUD) .....	56

FIGURE 32 : LE TISSU PARCELLAIRE DU BATI DEVILLOIS.....	57
FIGURE 33 : LES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI SUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN .....	58
FIGURE 34 : LA SEQUENCE URBAINE DE LA RUE JOSEPH HUE.....	60
FIGURE 35 : LES ELEMENTS PATRIMONIAUX DU QUARTIER GAMBETTA .....	63
FIGURE 36 : LE MAILLAGE PARCELLAIRE EN FONCTION DES FORMES URBAINES DES DIVERS QUARTIERS DE DEVILLE LES ROUEN.....	66
FIGURE 37 : LE PLU DEVILLE LES ROUEN APPROUVE EN 2006 (MODIFICATION DE 2007 INCLUSE) .	71
FIGURE 38 : REPARTITION DES ZONES ET SECTEURS DU ZONAGE DU PLU APPROUVE EN 2006 (MODIFICATION DE 2007 INCLUSE) .....	72
FIGURE 39 : LOCALISATION DES NOUVEAUX PERMIS POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS ACCORDES ENTRE 2005 ET 2012 (SOURCE : DONNEES MUNICIPALES 2012).....	73
FIGURE 40 : REPARTITION DE LA CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE (SOURCE : DONNEES MUNICIPALES 2012) .....	74
FIGURE 41 : DETAIL DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION REALISEES SUR DEVILLE LES ROUEN ENTRE 2005 ET 2012 (SOURCE : DONNEES MUNICIPALES 2012) .....	75
FIGURE 42 : L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN (1968- 2012).....	77
FIGURE 42 : L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES COMMUNES DE LA CREA AU RECENSEMENT DE 2007 .....	78
FIGURE 43 : LA REPARTITION PAR AGE DE LA POPULATION DE DEVILLE LES ROUEN .....	78
FIGURE 44 : L'EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES .....	79
FIGURE 45 : LE TAUX D'OCCUPATION DES MENAGES EN 2008 : .....	80
FIGURE 45 : LA STRUCTURE DES MENAGES DANS LA CREA .....	81
FIGURE 46 : L'EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS A DEVILLE LES ROUEN DEPUIS 1968 : .....	82
FIGURE 47 : L'EVOLUTION DES DIFFERENTS TYPES DE LOGEMENTS A DEVILLE LES ROUEN OUENROUEN:.....	82
FIGURE 48 : LA TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES A DEVILLE LES ROUEN : .....	84
FIGURE 49 : LE PARC SOCIAL SUR LES COMMUNES DE LA CREA : .....	85
FIGURE 50 : LE MARCHE IMMOBILIER EN 2009 SUR LES COMMUNES DE LA CREA : .....	87
FIGURE 51 : LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN : .....	88
FIGURE 52 : LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES A DEVILLE LES ROUEN:	94
FIGURE 53 : LA REPARTITION COMMERCIALE A DEVILLE LES ROUEN: .....	95
FIGURE 54 : LA TYPOLOGIE DES COMMERCE DE DEVILLE LES ROUEN: .....	96
FIGURE 55 : LES POLARITES COMMERCIALES A DEVILLE LES ROUEN:.....	97
FIGURE 56 : L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE DEVILLE LES ROUEN : .....	98
FIGURE 57 : L'INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI A DEVILLE LES ROUEN ET SUR LA CREA: .....	99
FIGURE 58 : LE PROFIL ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN: .....	100
FIGURE 59 : LE CONTEXTE GEOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN .....	103
FIGURE 60 : LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE DEVILLE LES ROUEN .....	104

<b>FIGURE 61 : LES CAPTAGES DE MAROMME .....</b>	<b>107</b>
<b>FIGURE 62 : LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE MAROMME.....</b>	<b>108</b>
<b>FIGURE 63 : LE PHENOMENE REMONTEE DE NAPPE SUR DEVILLE LES ROUEN.....</b>	<b>110</b>
<b>FIGURE 64 : LES ARRETES DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE.....</b>	<b>111</b>
<b>FIGURE 64 : L'IDENTIFICATION DU RISQUE INONDATION SUR DEVILLE LES ROUEN.....</b>	<b>112</b>
<b>FIGURE 65 : SCHEMA D'UNE MARNIERE EN ACTIVITE :.....</b>	<b>113</b>
<b>FIGURE 66 : LE RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES SUR DEVILLE LES ROUEN : .....</b>	<b>114</b>
<b>FIGURE 67 : RAYONS D'INCONSTRUCTIBILITE APPLICABLES AUX INDICES DE CAVITES (DOCTRINE DEPARTEMENTALE VALABLE EN L'ABSENCE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE) .....</b>	<b>116</b>
<b>FIGURE 68 : LA DOCTRINE DEPARTEMENTALE EN VIGUEUR CONCERNANT LA LEVEE D'INDICES DE CAVITE.....</b>	<b>117</b>
<b>FIGURE 68 : L'OCCUPATION DU SOL A DEVILLE LES ROUEN .....</b>	<b>118</b>
<b>FIGURE 69 : EXTRAIT DE LA VUE AERIENNE (2008 - SOURCE : GEOPORTAIL).....</b>	<b>119</b>
<b>FIGURE 70 : ANCIEN IMPACT TERRITORIAL DU SITE SEVESO II SEUIL BAS.....</b>	<b>126</b>
<b>FIGURE 71 : INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITES DE SERVICE BASIAS SUR DEVILLE LES ROUEN.....</b>	<b>127</b>
<b>FIGURE 72 : LES ZONES DE BRUIT GENEREES PAR LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES SONORES SUR DEVILLE LES ROUEN.....</b>	<b>133</b>
<b>FIGURE 73 : INVENTAIRES DES EMISSIONS EN 2008 SUR LA CREA .....</b>	<b>134</b>
<b>FIGURE 74 : EVOLUTION DE L'INDICE ATMO (QUALITE DE L'AIR) SUR L'AGGLOMERATION DE ROUEN DE 2006 A 2010 : .....</b>	<b>135</b>
<b>FIGURE 75 : TONNAGES COLLECTES SUR LA CREA EN 2010 ET 2011 HORS DECHETERIES :.....</b>	<b>136</b>
<b>FIGURE 76 : L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE AU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE :.....</b>	<b>138</b>
<b>FIGURE 77 : LES ESPACES POTENTIELLEMENT MUTABLES DE LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN : .....</b>	<b>141</b>
<b>FIGURE 78 : LE CALCUL DU POINT D'EQUILIBRE POUR LA COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN : ...</b>	<b>143</b>
<b>FIGURE 79 : SCENARII DEMOGRAPHIQUES APPREHENDES POUR LE NOUVEAU PROJET COMMUNAL DE DEVILLE LES ROUEN : .....</b>	<b>143</b>